-COPIE-
Service de la gestion des documents et archives – VTR

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JANVIER 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 7ième jour du mois de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents tous les membres du Conseil.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
17-12-79
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 17 décembre 1979 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

c) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

e) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JANVIER 1979

h) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 10 septembre 1979;

i) Règlement concernant la marge de recul de la zone C-5, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 novembre 1979;

j) Règlement pour la construction et le renouvellement d'entrées de services, emprunt de $200,000.00, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 4 décembre 1979;

k) Amendement au règlement 191 - réduction de la zone R-E "b" et création d'une nouvelle zone (lot P-1127 usine de filtration rue St-Maurice), avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 17 décembre 1979;

1-80
Compte rendu
17-12-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 17 décembre 1979, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

2-80
Correction
bail CPR
rés. 630-79
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la résolution No. 630-79 du 29 octobre 1979 soit et est modifiée en insérant le paragraphe suivant avant le dernier paragraphe:

"Que Son Honneur le Maire ou, en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville ledit bail préparé par Me Gérard DUFRESNE, notaire."

ADOPTE

3-80
Offre d'achat
de Soc. de
Const.
Raymond
Bertrand
Ltée
lot P.230
Parc Ind.
No.2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre d'achat soumise par la SOCIETE DE CONSTRUCTION RAYMOND BERTRAND LIMITEE en vue de l'acquisition d'une partie du lot P.-230 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie d'environ 70,000 pieds carrés, au coût de $0.04/pi.ca. pour un montant total de $2,800., terrain situé dans le parc industriel No. 2, rue Tebbutt.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite offre d'achat qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce et du Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JANVIER 1979

4-80
Appui à la Com. Sco. de T.R. re: const. d'une école dans le secteur Des Forges Adoption

CONSIDERANT les résolutions 603 et 604-1179 de la Commission Scolaire de Trois-Rivières, concernant une demande de réserve de terrains pour la construction d'une école dans le secteur Des Forges;

CONSIDERANT l'ampleur qu'a pris ce secteur de la Ville de Trois-Rivières depuis quelques années;

CONSIDERANT le nombre d'enfants dans ce secteur qui sont actuellement déplacés chaque jour vers d'autres secteurs de la Ville;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières a déjà prévu un parc dans ce secteur et que l'implantation d'une école à proximité de ce parc pourrait réduire les coûts d'aménagement de l'école;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie la demande de la Commission Soclaire de Trois-Rivières auprès du Ministère de l'Education à l'effet qu'un terrain soit réservé dans le secteur Des Forges, pour la construction d'une école.

ADOPTE

5-80
Appui au Comité des Citoyens du Quartier St-Philippe re: création d'un conseil d'adminis. particulier au Centre d'Accueil Louis Denoncourt Adoption

VU la résolution adoptée le 4 décembre 1979 par le Comité des Cioyens du Quartier St-Philippe, demandant la mise sur pied d'un conseil d'administration particulier au Centre d'Accueil Louis-Denoncourt;

CONSIDERANT le bien-fondé des raisons évoquées par le Comité des Citoyens pour motiver une telle demande;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières appuie la demande du Comité des Citoyens du Quartier St-Philippe pour que soit constitué un conseil d'administration particulier au Centre d'Accueil Louis-Denoncourt présentement en Construction dans le Quartier St-Philippe de Trois-Rivières.

ADOPTE

6-80
Appui au Centre d'aide aux victimes d'agression à caractère sexuel de T.R. re: maintien de ce centre d'aide Adoption

VU la résolution adoptée par tous les participants du colloque régional sur la violence tenu les 29 et 30 novembre 1979, à Trois-Rivières;

CONSIDERANT le travail effectué par le Centre d'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel de Trois-Rivières;

CONSIDERANT qu'à défaut d'une subvention gouvernementale pour 1980, le Centre devra malheureusement cesser ses activités;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande au Ministre des Affaires Sociales de prolonger l'existence et les activités du "Centre d'aide aux victimes d'agressions à caractère sexuel de Trois-Rivières".

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
4
INITIALES DU GREFFIER

7-80 Comptes à payer liste hebd. Adoption

Proposé par: M. le Conseiller Fernand Colbert

Secondé par: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Cap Construction:	
Travaux hippodrome - estimé no 3	$125,723.12
Dalby Inc.:	
Travaux (portes Centre Notre-Dame de la Paix)	1,135.00
L.N. Cimentier:	
Construction de trottoirs et bordures 1979 (remise de 5% de la retenue)	8,666.20
Télécon Trois-Rivières:	
Système d'éclairage - terrain de baseball & parcs Lambert et Pie XII - Estimé no 3	6,682.50
Arno Electrique:	
Eclairage de rues 1979 - estimé no 1	11,036.70
Buisson Bulldozer:	
Démolition passerelle - Traverse des Ages	350.00
LDN Protection:	
Installation système d'alarme - Manoir de Tonnancour	306.32
Dalby Inc.:	
Panneaux-réclames - Zone industrielle no 2	2,677.50
Construction de chambre pour équipement de Bell - poste no 1 (remise de retenue)	314.70
Réaménagement des locaux - Hôtel de Ville - Paiement no 2 (remise de retenue)	426.96
Bell Canada:	
Travaux installation téléphonique - Ile St-Christophe	647.64
André Bouvet Ltée:	
Aqueduc et drainage - banque de terrains - remise de 5% de retenue	4,740.56
Laboratoires Choisy:	
Surveillance des mélanges et pose du béton - divers endroits	5,600.42
Laboratoires de Construction:	
Prélèvements et analyse du béton - construction de trottoirs	50.00
Frais de laboratoire - analyse et essais - fontaine Parc Victoria - Base pour panneau-réclame & rue Fleurimont	335.59
Pampierre Inc.:	
Fondation rue St-Philippe & Boul. Normand (remise de 5% de retenue)	952.17
J.C. Papillon & Fils:	
Système de ventilation - Edifice Travaux Publics	112.50
F.X. Boisvert Enrg.:	
Enseigne salle J.A. Thompson	1,357.36

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
5
INITIALES DU GREFFIER

Degrémont Infilco Ltée:	
Achat d'anthracite pour usine de filtration	$ 5,980.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - décembre 1979	210.00
Gariépy, Milette & Lévesque:	
Honoraires - remplacement de point géodésique	750.00
Pouliot, Guérard & Associés:	
Honoraires - consultants en assurance de dommages du 1er septembre au 30 novembre 1979	4,125.94
Honoraires - Services actuariels - du 1er mai au 31 octobre 1979	7,600.00
Centre Landry:	
Annonce publicitaire - Journal Centre Information	50.00
La Presse:	
Offre d'emploi (régisseur des sports collectifs)	238.70
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - Colisée	69.00
Avis public - Amendements	30.00
Avis public - Amendements - Colisée - Service Récréation & Parcs	194.00
Imprimerie Art Graphique:	
Achat de film - duplicata de la couverture "Jeux du Canada"	74.83
Copie supplémentaire - Communiqués - Etiquettes - Entêtes Jeux du Canada	1,203.34
Richard Normandin:	
Conception de sigle - brochure et pochette Jeux du Canada	2,180.00
Pucet & Fils:	
Volume La Revue Légale - Contentieux	34.00
Bernard Gauthier:	
Assurance-responsabilité "Les ingénieurs Ville de Trois-Rivières"	2,373.00
A.Q.T.E.:	
Cotisation 1980 - Jean-Paul Dorion	35.00
Les Aigles Junior:	
Frais de surveillance pour les parties de football et de fly football - saison 1979	305.36
SPAM Inc.:	
Remise octroi - solde licences de chiens (revenus totaux: $9,390)	2,424.76
Armand Allard:	
Cotisation 1980 - Corporation des Bibliothécaires Professionnels du Québec	130.00
Robert Boisvert:	
Cotisation 1980 - Corporation des Bibliothécaires Professionnels du Québec	130.00
Madeleine Bessette:	
Cotisation 1980 - Corporation des Bibliothécaires Professionnels du Québec	130.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JANVIER 1980

Madeleine Bessette:
Dépenses de voyage - Congrès ASTED - Volume services documentaires régionaux - Salon du Livre à Montréal $ 203.15

Xérox Canada:
Service de photocopies - novembre 1979 - Administration Générale, Police, Travaux Publics, Exposition, etc. 1,406.63

PAIEMENT 15% SUR VENTE DE LICENCES DE BICYCLES 1979

Armand Legendre (800 licences)	240.00
A. Laferté Sports (1,515 licences)	454.50
Claude Dufour (831 licences)	249.30
Le Sportif (276 licences)	82.80
A. Gagné (260 licences)	78.00

Wilson O'Shaughnessy:
Frais de déplacement - automobile - 1976 à 1979 inc. 1,200.00

Jean Méthot:
Cotisations - Barreau du Québec - 1976 à 1979 1,160.00

Lucien A. Ouellet
Frais de déplacement - automobile - hippodrome & Marina - 1975 à 1979 inc. 560.00

André Laneuville:
Frais de déplacement - automobile - Zones de rénovation & divers - 1976 à 1979 inc. 1,200.00

Roger Bruneau:
Frais de déplacement - automobile - 1976 à 1979 inc. 1,210.00

Productions Specta Inc.:
Réalisation de pièces de théâtre pour enfants - 1er décembre au 31 décembre 1979 1,500.00

Choeur Brukner:
Subvention - Club socio-culturel (H.C.J.L.S.) 500.00

Ensemble Folklorique La Valmongeoise:
Subvention - Club socio-culturel (H.C.J.L.S.) 500.00

Ensemble Vocal Trois-Rivières:
Subvention - Club socio-culturel (H.C.J.L.S.) 500.00

Centre Sportif Marcotte:
Location de glace - septembre à décembre 1979 9,729.96

Asssociation des Arbîtres de la Mauricie:
Frais d'arbîtrage - novembre 1979 2,219.00

Comité Traverse des Ages:
Entretien des locaux - 3½ jours 133.00

Loisirs des Vieilles Forges:
Entretien de la salle des loisirs - dernier versement 175.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - DECEMBRE 1979

Réjean Hamel - novembre 1979 - 159 milles	34.98
Origène Bellemare - 124 milles	27.30
Lionel Duval - 336 milles	73.82
Transport de l'équipement et du personnel	8.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
7
INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - DECEMBRE 1979 (suite)

Roger Lafontaine - 52 milles	$	11.44
Michel Pellerin - 244 milles		53.68
Anatole Houle - 468 milles		102.99
Réal Ayotte - 533 milles		117.26
Transport des employés		20.00
Michel Lefebvre - novembre 1979 - 130 milles		28.60
André Laneuville:		
Dépenses de voyage - réunion Association des Urbanistes Municipaux - Québec		119.50

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Maurice Lamirande	49.53
Juliette Bourassa	60.43
Nicole L'Espérance	48.21
Albert Morrissette	141.26
René Monfette	321.75
René Monfette	463.99
René Monfette	170.51
Guy-Paul Simard	239.38

EXPOSITION (soumis au Comité des Finances):

Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - novembre 1979 - 526 milles	115.78
Dépenses - réception - dîners - documentation - divers	221.87
Roger Rompré:	
Allocation d'automobile - novembre 1979 - 472 milles	103.84
Allocation spéciale - 19 jours	19.00
Studio Jonathan:	
Location de 2 appareils - Colisée - Exposition 1979	30.00
Luc Marcotte:	
Remboursement de 2 appareils (pré-amplificateur) Exposition 1979	250.00
Marché St-Louis:	
Achats divers	121.74
Transport St-Valère:	
Cueillette de déchets - novembre 1979 - Courses - Hippodrome - Expo	200.00
Rapid Bar-B-Q:	
Repas - Réunion Comité Grande Scène	36.63
Palais du Chinois:	
Repas - Réunion de la Commission	72.17
Maurice Sévigny:	
Dépenses - Aide-responsable au stationnement - Expo 1979 & frais de déplacement d'automobile	176.20
André Paquin:	
Responsable - Salon de la Photo - Expo 1979 - frais de déplacement d'automobile (451 milles)	99.22

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

8

INITIALES DU GREFFIER

EXPOSITION (suite):

Jean Abel:	
Location d'appareils - repas - allocation d'automobile (473 milles) - Expo 1979	$ 291.56
Xérox Canada:	
Service de photocopies - novembre - Exposition	101.73
Maurice Guimond:	
Responsable au stationnement - repas - frais de déplacement d'automobile (410 milles)	167.45
Société des Alcools:	
Achat - Promotion - réception	58.45
TOTAL	$226,842.74
Dame Jos Larouche	
Idemnité expropriation secteur Hertel	2,500.00
Me Jean Méthot, frais et déboursés cause Dame Jos Larouche.	707.40
GRAND TOTAL	$230,050.14

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
9
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JANVIER 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 14ième jour du mois de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
07-01-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 7 janvier 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

c) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

e) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JANVIER 1979

h) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 10 septembre 1979;

i) Règlement concernant la marge de recul de la zone C-5,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 novembre 1979;

j) Amendement au règlement 191 - réduction de la zone
R-E "b" et création d'une nouvelle zone (lot P-1127
usine de filtration rue St-Maurice),
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 17 décembre 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

Règlement pour régir la const. sur un lot situé en bordure d'un cours d'eau
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement pour régir la construction et la réalisation d'ouvrages sur un lot situé en bordure d'un cours d'eau, d'un lac ou dans un territoire sujet à des mouvements du sol ou du sous-sol.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 14ième jour de janvier 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

8-80
Compte rendu
07-01-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 7 janvier 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

9-80
Règlement
726
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 726 (1980) décrétant le renouvellement et la construction de branchements d'aqueduc et d'gout au coût de $400,000.00 et décrétant un emprunt à cet effet au montant de $315,000.00 soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

10-80
Contrat titre de propriété consenti à Omer CARBONNEAU
Adoption

ATTENDU que le 26 février 1975, le Greffier de la Ville de Trois-Rivières a adjugé le lot 1124-38 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $700.00, lors de la vente pour non paiement de taxes;

ATTENDU que dès le 26 février 1976, M. Carbonneau pouvait exiger un titre de propriété de la Ville;

ATTENDU que M. Carbonneau s'exécute et soumet un projet d'acte d cession;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la résolution No. 618-79 soit et est rescindée à toutes fins que de droit;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JANVIER 1980

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de consentir un titre de propriété à M. OMER CARBONNEAU suite à la vente pour non paiement de taxes tenue le 26 février 1975;

Que Son Honneur le Maire et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. Omer Carbonneau, le lot 1124-38 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, pour le prix de $700.00 comptant déjà payé, lors de ladite vente en 1975.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnés audit projet d'acte qui vient d'être soumis au Consel et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

11-80
Rescision rés. 731-79 JEAN-YVES LAFOREST et UX Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que la résolution 731-79 soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de servitude préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel M. Jean-Yves LAFOREST et Dame Danièle VAUGEOIS LAFOREST consentent en faveur de la Ville de Trois-Rivières, une servitude perpétuelle de passage en vue d'enfouir, de construire et d'entretenir un égout pluvial sur l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro QUARANTE-SEPT du lot originaire numéro DEUX CENT NEUF (209-P.47) du cadastre de la paroisse des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné vers le nord-ouest par le lot 209-55 (rue), vers le nord-est par partie du lot 209-47, vers le sud-est par partie du lot 208, vers le sud-ouest par le lot 209-46; mesurant deux pieds et cinq dixièmes (2.5 pi., soit 0.76 m.) de largeur, par une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds et sept dixièmes (85.7 pi., soit 26.12 m.). Contenant en superficie deux cent treize pieds carrés, mesure anglaise (213.0 p.c., soit 19.79 m.c.).

Cette servitude est consentie pour le prix de $1.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

12-80
Mainlevée en faveur de PAUL PERREAULT CONST. LTEE Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde mainlevée à la compagnie PAUL PERRAULT CONSTRUCTION LTEE, de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause de da-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

tion en paiement existant en sa faveur aux termes d'un acte de vente par la Ville de Trois-Rivières à Porteau Inc., reçu le 2 juin 1975 devant le notaire Jean De Charette, dont copie fut enregistrée à Trois-Rivières le 3 juin 1975 sous le numéro 296,628, mais en autant seulement qu'ils affectent l'immeuble dont suit la désignation, savoir:

DESIGNATION:

Un emplacement, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant composé des lots suivants, savoir:

A- Une PARTIE des subdivisions numéros QUARANTE-QUATRE, SOIXANTE-QUINZE, SOIXANTE-SEIZE, SOIXANTE-DIX-SEPT et SOIXANTE-DIX-HUIT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177-P.44, 177-P.75, 177-P.76, 177-P.77 et 177-P.78), mesurant, mesure anglaise, au nord-ouest et au sud-est quarante-cinq pieds et cinq dixièmes (45.5'), au sud-ouest et au nord-est deux cent cinquante pieds (250.0'); borné comme suit, savoir: au nord-ouest par le lot 177-59 (rue Des Cyprès), au sud-ouest par les lots 177-44-1 et 177-44-2, au sud-est par d'autres parties des lots 177-44 et 177-79, au nord-est par les lots 177-75-1, 177-76-1, 177-77-1 et 177-78-1. Renfermant une superficie de onze mille trois cent soixante-quinze pieds carrés, mesure anglaise, (11,375.0 p.c.m.a.) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières.

B- Une PARTIE des subdivisions numéros QUARANTE-QUATRE, SOIXANTE-DIX-NEUF, QUATRE-VINGTS et SOIXANTE-SEPT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177-P.44, 177-P.79, 177-P.80 et 177-P.67) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, une PARTIE des subdivisions numéro QUATRE-VINGT-NEUF, QUATRE-VINGT-QUINZE, CENT DIX-NEUF, CENT VINGT, CENT VINGT-ET-UN, CENT UN et CENT DEUX du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P.89, 178-P.95, 178-P.119, 178-P.120, 178-P.121, 178-P.101 et 178-P.102) du même susdit cadastre, les subdivisions numéros QUATRE-VINGT-UN, QUATRE-VINGT-DEUX, QUATRE-VINGT-TROIS, SOIXANTE, SOIXANTE-ET-UN, SOIXANTE-DEUX, SOIXANTE-TROIS, SOIXANTE-QUATRE, SOIXANTE-CINQ et SOIXANTE-SIX du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (177-81, 177-82, 177-83, 177-60, 177-61, 177-62, 177-63, 177-64, 177-65 et 177-66) du même susdit cadastre, les subdivisions numéros QUATRE-VINGT-CINQ, QUATRE-VINGT-SIX, QUATRE-VINGT-SEPT, QUATRE-VINGT-HUIT, QUATRE-VINGT-SEIZE, QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, QUATRE-VINGT-DIX-NEUF et CENT du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-85, 178-86, 178-87, 178-88, 178-96, 178-97, 178-98, 178-99 et 178-100) du même susdit cadastre, une PARTIE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-SEPT (P.177) du même susdit cadastre et une PARTIE du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (P.178) du même susdit cadastre, mesurant, mesure anglaise, au nord-ouest quarante-cinq pieds et cinq dixièmes (45.5'), au nord-est soixante-dix-neuf pieds (79.0'), au nord-ouest deux cent trente-six pieds (236.0'), au nord-est quatre-vingt-cinq pieds (85.0'), au nord-ouest deux cent soixante-deux pieds et neuf dixièmes (262.9'), au nord-est cent quatre-vingt-douze pieds et cinq dixièmes (192.5'), à l'est vingt-et-un pieds et vingt-et-un centièmes (21.21'), au sud-est cinq cent quarante-quatre pieds et quatre dixièmes (544.4') et au sud-ouest trois cent cinquante-six pieds et cinq dixièmes (356.5'). Renfermant une superficie de cent trente-deux mille trois cent dix-neuf pieds carrés (132,319.0 p.c.) mesure anglaise. Borné au nord-ouest par les lots 177-44 et 177-78 ci-dessus décrits, au nord-est par les lots 177-79-1, 177-80-1, au nord-ouest par les lots 177-80-1, 177-67-1, 178-89-1 et 178-95-1, au nord-est par une partie du lot 178-95, au nord-ouestpar une partie des lots 178-95, 178-120, 178-120-1 et 178-102-1, au

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

nord-est par le lot 178-122 (rue de Labadie), à l'est par le lot 178-100-1 (rue), au sud-est par les lots 178-686 et 177-92 (anciennement rue Aubuchon) et au sud-ouest par les lots 177-44-5, 177-44-4, 177-44-3 et une partie du lot 177-44-2.

Pour et en considération d'une somme de $71,847.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

13-80
Radiation de servitude en faveur de 1'HYDRO-QUE. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de radiation de servitude avec 1'HYDRO-QUEBEC, sur les lots suivants:

DESCRIPTION:

Une (1) lisière de terrain de forme irrégulière faisant partie des lots numéros cent trente-quatre, cent trente-cinq, et cent trente-six de la resubdivision du lot numéro deux, de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-2-134, 181-2-135 et 181-2-136) dudit cadastre, située à l'ouest et au nord-ouest desdits lots, bornée comme suit:-

Lot No. 181-2-134:- vers le nord, par une partie du lot numéro 181-2-135; vers le sud, par une partie du lot numéro 181-2-114; (rue publique); vers l'ouest, par une partie du lot numéro P-181-2; et vers l'est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-135:- vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-2-136; vers le sud, par une partie du lot numéro 181-2-134; vers le nord-ouest et l'ouest par une partie du lot numéro P-181-2; et vers le sud-est et l'est, par le résidu dudit lot.

Lot No. 181-2-136:- vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-2-137; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-2-135; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-181-2; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot (lisières décrites au paragraphe 3, page 2A dans ladite servitude).

Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro huit cent cinquante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-855) dudit cadastre, située au nord-ouest dudit lot, bornée comme suit:-

Lot No. 181-855:- vers le nord-est, par une partie du lot numéro 181-827; vers le sud-ouest, par une partie du lot numéro 181-854; vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-181; et vers le sud-est, par le résidu dudit lot (lisière décrite au paragraphe 4, page 2A dans ladite servitude).

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de radiation de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JANVIER 1980

14-80
Entente avec la troupe NEBRAK
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec LES LOISIRS ST-MICHEL DES FORGES et la TROUPE NEBRAK pour la mise sur pied d'un atelier d'initiation au ballet-jazz du 19 janvier au 5 avril 1980 pour et en considération d'une somme de $288.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

15-80
Entente avec LE COMITE DE REGROUPEMENT ET D'ACTION DE CITOYENS DU BOUL. ST-JEAN
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le COMITE DE REGROUPEMENT D'ACTION DE CITOYENS DU BOUL. ST-JEAN pour l'implantation, le démontage, la surveillance, l'entretien et la programmation de la patinoire du Boul. St-Jean située sur les terrains de l'aéroport de Trois-Rivières, pour et en considération d'une somme de $2,600.00, du 1er janvier au 1er mars 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

16-80
Entente avec LE COMITE DE CITOYENS NOTRE-DAME DE LA PAIX INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le COMITE DE CITOYENS NOTRE-DAME DE LA PAIX INC. (secteur Jean Nicolet) pour la surveillance, l'entretien et la programmation du rond de glace du Centre Notre-Dame de la Paix du 9 décembre 1979 au 1er mars 1980 pour en considération d'une somme de $2,420.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

17-80
Vente à M. ARMAND BOUCHER
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. ARMAND BOUCHER le lot 181-816 du cadastre de la paroisse de Trois-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

Rivières, pour le prix de $1,150.00 comptant.

La présente vente fait suite à un tirage au sort en date du 11 septembre 1979 suite à un avis paru dans le journal Le Nouvelliste du 8 septembre 1979.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

18-80
Contrat avec JEAN-LOUIS CARON jr. arch.
re: Maison HERTEL DE LA FRESNIERE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de sevices professionnels avec les architectes LACOURSIERE, CARON ET BEAUMIER pour l'aménagement de la Maison HERTEL DE LA FRESNIERE en une maison des vins sur la rue Des Ursulines.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat sous seing privé qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

19-80
Subdivision lot P-194
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Régis Lévesque, A.G., en date du 31 juillet 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 194 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Jacques Cartier et Boul. de Forges, appartenant à M. Hubert Norman Smith et de Dame Agnès Draper Mc K. Smith et donnant effet aux lots 194-120 et 194-121.

ADOPTE

20-80
Subdivision lots 26-317 et P.26-321
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 7 décembre 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 26-317 et d'une partie du lot P-26-321 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés rues Baillargeon et Lavérendrye appartenant à David Wo et donnant effet aux lots 26-317-1, 26-317-2 et 26-321-1.

ADOPTE

21-80
Appui à la firme JOS. PAQUETTE & FILS
Adoption

CONSIDERANT que la demande de la compagnie JOS. PAQUETTE & FILS mentionne que le transport en commun des personnes originera et se terminera à St-Etienne-des-Grès, excluant ainsi le transport local à l'intérieur des villes de Trois-Rivières, Trois-Rivières-Ouest et le Cap-de-la-Madeleine;

CONSIDERANT que cette demande n'entre aucunement en conflit avec le service actuel du transport en commun dans les trois (3) villes;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JANVIER 1980

CONSIDERANT que la population de cet endroit qui vient à Trois-Rivières, soit par travail, par loisirs, etc, a un besoin réel et un droit à ce service;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU ce qui suit:

Après avoir pris connaissance du parcours du transport JOS. PAQUETTE & FILS, la Ville de Trois-Rivières donne son appui entier à la demande de M. JOS. PAQUETTE en vue de l'établissement d'un service de transport en commun à partir de St-Etienne-des-Grès avec retour à St-Etienne-des-Grès.

ADOPTE

22-80
Comptes du mois de décembre 1979
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les comptes au montant de $5,197,416.21 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de décembre 1979, soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

23-80
Soumission de la firme ANDRE CYRENNE INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de la firme ANDRE CYRENNE INC., au montant de $24,540.00 pour la réalisation de travaux d'aqueduc et de pose de borne-fontaines dans le Parc Industriel No. 2, tels que décrétés par le règlement No. 722, de la Ville, ladite soumission étant acceptée sous réserve de l'approbation du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec et du Comité Directeur des Ententes Auxiliaires Canada-Québec sur les infrastructure industrielles.

Ces travaux et tous ceux décrétés et autorisés par le règlement 722, sont financés par le Ministère de l'Expansion Economique Régionale du Canada et l'Office de Planification et de Développement du Québec et mise en oeuvre avec la collaboration du Ministère de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

24-80
Dépôt d'une deuxième hypothèse pour les jeux du Canada en 1983
Adoption

ATTENDU que dans la présentation du dossier de la VILLE DE TROIS-RIVIERES intitulé "Demande d'obtention des Jeux du Canada à l'hiver 1983" la thèse de la Ville reposait essentiellement sur l'autorisation du Ministère de l'Education du Québec d'incrire à son plan quinquennal d'immobilisation universitaire la réalisation d'un centre communautaire d'activité physique sur le campus de l'Université du Québec à Trois-Rivières;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la VILLE DE TROIS-RIVIERES de prévoir l'hypothèse que le Ministère de l'Education n'inscrive pas la réalisation de ce centre communautaire dans le plan quinquennal d'immobilisation universitaire;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire Gilles BEAUDOIN soit et est autorisé à transmettre au Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche le document annexé à la présente pour en faire partie intégrante et prévoyant une mise de fonds de $1,500,000.00 de la part de la Ville de Trois-Rivières pour un investissement global de $9,200,000.00 dans l'hypothèse

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JANVIER 1980

que la construction du centre communautaire d'activités physiques serait construit sur le site de l'Université du Québec à Trois-Rivières.

Dans la deuxième hypothèse où il n'y aurait de construction de centre communautaire, la quote-part de la Ville sera de $1,100,000.00 dans un projet d'investissement global de $4,000,000.00.

ADOPTE

25-80
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Henri Paquette Inc.:	
Construction de la mini-aréna -estimé no. 4 (retenue 10%)	$223,697.00
Clément Ricard & Fils:	
Travaux collecteur Léger - remise de 5% retenue	$ 4,027.73
Le Nouvelliste:	
Avis public (cueillette de déchets)	180.00
Marché Victoria:	
Achats divers - réception des fêtes	291.79
Comité des Citoyens Notre-Dame de la Paix Inc.:	
Surveillance, entretien et programmation du rond de glace - 1er versement	550.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - DECEMBRE 1979:

Pierre Audet - 104 milles	22.88
Roland Bacon - 498 milles	109.56
Gaston Boudreault - 759 milles	166.98
Serge Dumas - 164 milles	36.16
Roger Dupuis - 507 milles	111.54
Romain Frigon - 110 milles	24.20
Daniel L'Heureux - 42 milles	9.24
Mario Lesage - 99 milles	21.78
Roger Lefebvre - 91 milles	20.02
Michel Lefebvre - 87 milles	19.14
Guy Larivière - 512 milles	112.64
Gaston Laliberté - 9 jours à $2.00	18.00
Maurice Massicotte - 400 milles	88.00
Marcel Métivier - 104 milles	22.88
Fernand Pellerin - 540 milles	118.80
Pierre Pépin - 322.5 mille	70.95
Rosaire Pouliot - 629 milles	138.38
André Verville - 510 milles	112.20
C.E. Provencher - 88 milles	19.36
Réjean Boucher - 247 milles	54.52
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - Québec - Informations projet de loi 57 - Réforme fiscale	50.60
Albert Morrissette:	
Dépenses de voyage - Sherbrooke - A.Q.T.L.	141.08
Allocation d'automobile - décembre 1979 - 434 milles	95.48

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Jean-Louis Goneau	31.29
Guy-Paul Simard	397.91
Rosaire Gélinas:	
Déménagement de M. Armand Breton du 847 St-Honoré à 3825, Jacques De Labadie (Résidences St-Laurent)	65.00
TOTAL	$230,825.01

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

18

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 14ième JOUR DE JANVIER 1980

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Braudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
19
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21ième JOUR DE JANVIER 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 21ième jour du mois de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
14-01-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 14 janvier 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

c) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

e) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

h) Règlement amélioration locale secteur Maurice Dargis, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 10 septembre 1979;

i) Règlement concernant la marge de recul de la zone C-5, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 novembre 1979;

j) Règlement pour régir la construction sur un lot situé en bordure d'un cours d'eau, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 14 janvier 1980;

Amendement au règl. 12-A concernant l'aqueduc et l'égout, re: modification des tarifs Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 12-A concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égouts, afin d'en modifier les tarifs.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21ième jour de janvier 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Amendement règl. 16 concernant le Marché aux Denrées re: modification des tarifs Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 16 (1979) concernant l'établissement d'un marché public, afin de modifier les tarifs de location des espaces intérieurs et extérieurs.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21ième jour de janvier 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Amendement au règl. 191 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 191 concernant le zonage, afin d'établir des normes de zonage dans l'arrondissement historique du Vieux Trois-Rivières (délimité par les limites de la zone portuaire, les rues Des Forges, Notre-Dame, Radisson et Hart, de la rue Hart jusqu'à la voie ferrée de la C.I.P. et de ladite voie ferrée jusqu'à la zone portuaire), déterminant les concepts généraux d'utilisation du sol (résidentiel, commerce de service, commerce de gros et détail, mixte résidentiel-commerces de service, public, public institutionnel et public de verdure) et déterminant également les critères propres à sauvegarder l'architecture des bâtiments ainsi que leur caractère culturel et historique.

Les fonctions commerciales ne seront permises qu'en autant qu'il n'y ait pas de changement au volume des bâtiments et que les règlements spécifiques s'appliquent.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 21ième JOUR DE JANVIER 1980

26-80
Compte rendu
14-01-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 14 janvier 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

27-80
Règlement
191-1-B
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 191-1-B (1980) amendant le règlement 191 concernant le zonage, amendant la zone RE partie "B" en créant une nouvelle zone délimitée par le lot P1127 (autrefois l'usine de filtration) et permettant dans cette nouvelle zone, des usages commerciaux, administratifs, institutionnels et ceux destinés à la récréation, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

28-80
Contrat
entente
avec le
Club
Mégophias
Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le CLUB MEGOPHIAS INC., pour l'utilisation des diverses piscines du 1er janvier au 31 décembre 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

29-80
Contrat
avec J.P.
DOYON LTEE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec J.P. DOYON LTEE, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux pour la construction d'un système de drainage de surface dans le Parc Industriel No. 2, pour le prix de $36,800.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

30-80
Contrat
avec
RICHARDS
WILCOX
CAN. LTD
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec RICHARDS WILCOX DU CANADA LTEE, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'un pont roulant et monorail à l'usine de traitement d'eau pour le prix de $20,020.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 21ième JOUR DE JANVIER 1980

31-80
Contrat avec GUIMOND ELEC. INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec GUIMOND ELECTRIQUE INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'éclairage du terrain de baseball du Parc Adélard Dugré pour le prix de $17,259.65.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

32-80
Contrat avec LES CAISSES POP. DE T.R. entente pour publicité sur le tableau indicateur au Colisée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LES CAISSES POPULAIRES DE TROIS-RIVIERES (De Normanville, Notre-Dame, Les Boulevards, Ste-Cécile, St-François-d'Assise, Ste-Marguerite, St-Philippe, St-Sacrement et de Trois-Rivières), en vertu de laquelle celles-ci achètent de la publicité sur le tableau indicateur central pour une période de 10 ans à compter du 1er octobre 1979, pour un montant de $30,000.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

33-80
Contrat avec CLAUDE NEON LTEE louage d'enseignes de l'autogare
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de renouvellement de louage d'enseignes avec la compagnie CLAUDE NEON LTEE, pour le louage des enseignes de l'autogare pendant une période de cinq (5) années à partir du 1er avril 1980 pour le prix de $37.00 par mois.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

34-80
Contrat de publicité sur autobus avec CKTM-TV
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que M. Wilson O'Shaughnessy, gérant-adjoint à l'administration de la Ville, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention de location avec CKTM-TV, en vertu de laquelle la Ville louera des espaces de publicité sur les côtés extérieurs des 10 autobus au prix de $40.00 par mois par panneau, pour la période du 1er novembre 1979 au 1er mai 1980 renouvelable par la suite mensuellement jusqu'au 31 décembre 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 21ième JOUR DE JANVIER 1980

35-80
Emprunt temporaire $2,263,500. re: règl. 608-B, 669 et 670 Adoption

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RESOLU:

Que le trésorier de la Ville soit et est par les présentes, autorisé à emprunter une somme n'excédant pas $2,263,500.00 à un taux n'excédant pas le taux en cours, en attendant le produit de la vente des obligations à être émises en vertu des règlements Nos. 608 (solde), 669, 670.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et le trésorier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un ou des billets à cet effet.

ADOPTE

36-80
Engagement de l'architecte P.A. CLOUTIER re: cimetière St-James Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que M. Paul-André CLOUTIER, architecte-paysagiste soit et est engagé pour un montant forfaitaire de $4,990.00 pour préparation des plans et cahier des charges pour la restauration du cimetière St-James.

ADOPTE

37-80
Ville encourage un réseau de distribution de gaz naturel sur son territoire Adoption

ATTENDU QUE plusieurs compagnies se proposent de construire un réseau de distribution pour desservir en gaz naturel les secteurs résidentiel, commercial et industriel de Trois-Rivières;

ATTENDU QUE la venue du gaz naturel permettra aux entreprises de Trois-Rivières d'améliorer leur compétivité sur le plan des affaires;

ATTENDU QUE la venue de cette nouvelle forme d'énergie contribuera à intéresser de nouvelles entreprises génératrices d'emplois à s'implanter à Trois-Rivières;

ATTENDU QUE le fait de disposer de gaz naturel permettra un accroissement plus grand de projets résidentiels et commerciaux;

ATTENDU QUE le gaz naturel assurera à Trois-Rivières un approvisionnement diversifié, continu et propre permettant ainsi d'accélérer l'essor de la Ville.

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RESOLU:

Que la Régie de l'Electricité et du Gaz et le Gouvernement du Québec soient informés que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte et encourage fortement la construction et l'exploitation d'un réseau de distribution de gaz naturel dans la Ville de Trois-Rivières et ce, dans les plus brefs délais.

ADOPTE

38-80
Acceptation de la soumission de C.I.L. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la soumission de CANADIAN INDUSTRIES LTD au montant de $47,625.84 pour la fourniture de 450,000 livres nettes de

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 21ième JOUR DE JANVIER 1980

Caustic Soda (50%) liquide pour l'année 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés dans la soumission de cette compagnie et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE

39-80
Acceptation par la Ville de cautionner LES LOISIRS STE-MARGUERITE Adoption

ATTENDU QUE LES LOISIRS STE-MARGUERITE INC. a entrepris la construction d'une bâtisse sur le terrain du Parc Ste-Marguerite appartenant à la Ville de Trois-Rivieres;

ATTENDU QUE les travaux sont complétés dans une proportion de soixante-quinze pour-cent;

ATTENDU QU'une somme de $10,000.00 est nécessaire pour compléter les travaux et que la Caisse Populaire Ste-Marguerite exige soit un cautionnement, soit une hypothèque pour garantir le prêt qu'elle consentirait à cet organisme;

ATTENDU QUE LES LOISIRS STE-MARGUERITE INC. s'adresse à la Ville de Trois-Rivières pour que celle-ci émette une lettre de garantie afin de cautionner le prêt à être émis;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RESOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de cautionner les LOISIRS SAINTE-MARGUERITE INC., pour un montant de $10,000.00 auprès de la Caisse Populaire Ste-Marguerite pour l'émission d'un prêt afin de terminer la construction de la bâtisse de loisirs dans le Parc Ste-Marguerite de Trois-Rivières, sujet à l'approbation du Ministre des Affaires Municipales et de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

40-80 Comptes à payer liste hebd. Adoption

Proposé par: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Secondé par: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Delmont Construction Ltée:	
Remise de retenue pour remplacement de 2 contre-portes - Manoir de Tonnancour	$ 2,000.00
Pagé Construction:	
Pavage 1979 - estimé no 2 (retenue 10%)	58,078.97
Boiserie Plessis Ltée:	
Fabrication d'une contre-porte - Manoir de Tonnancour	685.00
Forge A Pique Assaut:	
Fabrication de quincaillerie fer forgé - Manoir de Tonnancour	431.46
Bigué & Lord, architectes:	
Honoraires architectes - hippodrome - août, septembre, octobre et novembre 1979	6,428.87
Pierre Lacoursière, ingénieur:	
Honoraires ingénieur-conseil - hippodrome - octobre, novembre et décembre 1979	576.15
Centre Electrique Mauricien Inc.:	
Raccordement électrique de 2 vannes de contrôle - Colisée - Bouilloires	392.43
Télécon Inc.:	
Remise de 5% de garantie - Système d'éclairage parcs Lambert & Pie XII	7,254.48
Denis Trépanier & Fils:	
Remise de 5% de garantie - Construction d'atelier pour autobus	4,204.58
Entreprise d'Electricité VLM Inc.:	
Remise de 5% de garantie - Construction d'atelier pour autobus	532.95
Plomberie Antoine St-Onge:	
Remise de 5% de garantie - Construction d'atelier pour autobus	435.00
André Bouvet Ltée:	
Coût d'un regard de chute - Banque de terrains	450.00
Laurentide Ready-Mix:	
Déneigement secteur St-Michel - 1er paiement	31,200.00
Laboratoire de Construction:	
Prélèvement d'échantillon - sable et pierre - mini-aréna	171.00
Garceau & Dufresne:	
Honoraires - Bail à Canadien Pacifique Ltée	634.00
Jean De Charette:	
Honoraires - Vente par la Caisse d'Etablissement de la Mauricie	120.00
Honoraires - Cession par les Appartement des Tourelles Inc.	195.00
Honoraires - Vente par Gaston Gélinas	275.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
26
INITIALES DU GREFFIER

Corporation Intermunicipale de Transport des Forges:	
Part de la Ville de Trois-Rivières - Dépenses de fonctionnement	$ 5,300.00
Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés:	
Renouvellement de police d'assurances - diverses couvertures - 1980	159,531.00
Commission des Contrôles des Permis d'Alcool:	
Renouvellement de permis de boisson - hippodrome	3,000.00
Yvon Boulanger Ltée:	
Impression d'obligations - règlement 592 - détenues par la S.C.H.L.	406.13
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager - parcs-écoles - décembre 1979	978.52
Canadian Trotting Association:	
Renouvellement membre associé 1980	36.00
Association Québécoise des Agents en Bâtiments:	
Cotisation 1979-80 - Jean-Louis Goneau, Normand Fournier, Guy Larivière, Jean-Maurice Massicotte et Fernand Pellerin	75.00
Association des Pistes de Courses du Canada:	
Cotisation 1980	280.00
Union des Municipalités:	
Cotisation 1980	2,670.00
Pâtisserie De Courval Enr.:	
Réception Jour de l'An	365.00
Le Nouvelliste:	
Piscine Marina - Patinage Colisée	385.00
Avis public - Appel d'offres - Abonnement annuel (Travaux Publics)	152.00
J.M. Normandin:	
Allocation vestimentaire - Sûreté municipale - 13 jours à $2.00	26.00
Télécommunication Trois-Rivières:	
Service de télé-page - Aqueduc, Police, Maintenance, Exposition - location de 12 mois	1,968.96
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Famille Charette	27.00
Institut de Police du Québec:	
Inscription - cours de technique de patrouille - Constables J. Fournier & Roch Lafrance	75.00
Eric Demontigny:	
Nettoyage intérieur - 1835, St-Philippe - PAREL - décembre 1979	45.00
Association des Arbîtres de la Mauricie:	
Frais d'arbîtrage de hockey - décembre 1979	2,393.00
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs - hockey mineur - décembre 1979	603.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 21ième JOUR DE JANVIER 1980

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - DECEMBRE 1979

Gilles Grenier - 190 milles	$	41.80
Jean-Louis Goneau - 201 milles		44.22
Maurice Galarneau - 548 milles		120.56
Transport du personnel		15.00
André Daviau - 520 milles		114.40
Roger Loisel - 758 milles		166.76
Rosaire Francoeur - 102 milles		22.44
P. André Cloutier - 66 milles		14.44
Raymond Bérubé - 194 milles		42.68
Raoul Bellavance - 365 milles		80.30
Yvon Ratelle - 505 milles		111.14
Transport du personnel		15.00
Jean-Paul Poisson - 225 milles		49.50
Gaston Desaulniers - 353 milles		77.66
Léo Bellerose - 1,005 milles		221.19
Roger Baril - 110 milles		24.20
Réal Fleury:		
Dépenses de voyage - Québec - Jeux du Canada		51.50
H.P. Durand:		
Dépenses de voyage - Etude éconolite - Général Electrique - Montréal		104.60

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Gaston Desaulniers	56.42
Armand Allard	137.84
TOTAL	$293,893.15

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy — Gilles Beaudoin

GREFFIER — MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
28
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JANVIER 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 28ième jour du mois de janvier en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
21-01-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 21 janvier 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

c) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

e) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JANVIER 1980

h) Règlement concernant la marge de recul de la zone C-5, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 novembre 1979;

i) Règlement pour régir la construction sur un lot situé en bordure d'un cours d'eau, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 14 janvier 1980;

j) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

41-80
Compte rendu
21-01-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 21 janvier 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

42-80
Règlement
12-A-1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 12-A-1 (1980) amendant le règlement No. 12-A concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égouts, aux fins de modifier les tarifs concernant les coûts des branchements de service, le dégèlement des branchements de service et l'usage des bouches d'incendie, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

43-80
Règlement
16 (1979) -
A (1980)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 16 (1979) - A (1980) amendant le règlement No. 16 (1979) concernant l'établissement d'un marché public, aux fins de modifier les taux de location des espaces intérieurs et extérieurs et des étaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

44-80
Règlement
712
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 712 (1979) décrétant la pose des services municipaux (aqueduc, égouts sanitaires et pluvial, ouverture de rue, fondation et pavage et éclairage à canalisation souterraine) dans le secteur "Maurice Dargis" (lot P-175), au coût de $268,000.00 et décrétant un emprunt de $281,000.00, remboursable par une taxe générale et une taxe d'amélioration locale, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
30
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JANVIER 1980

45-80
Contrat mainlevée à Yvon LORD re: lot 181-2-76 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée à M. Yvon LORD de tous droits et privilèges qu'elle détient contre le lot 181-2-76 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, aux termes d'un acte reçu devant Me Gilles Guy Garceau, notaire, le 28 novembre 1978 et enregistré sous le numéro 320,500 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

46-80
Entente avec le CLUB LYNX INC. et le SERVICE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE DE L'U.Q.T.R. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés pour et au nom de la Ville, l'entente avec le SERVICE DE L'ACTIVITE PHYSIQUE ET SPORTIVE DE L'U.Q.T.R. et le CLUB LYNX INC. pour soutien et aide au Club privé les Lynx Inc. du 1er janvier au 31 décembre 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

47-80
Entente avec LES PRODUCTIONS SPECTA INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou, en son absence M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LES PRODUCTIONS SPECTA INC., en vertu duquel les Productions Specta réaliseront des pièces de théâtre pour enfants du 1er janvier au 1er mai 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

48-80
Bail avec la CORP. DES METIERS D'ART DU COEUR DU QUEBEC Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés pour et au nom de la Ville, un bail avec la CORPORATION DES METIERS D'ART DU COEUR DU QUEBEC pour la location du Manoir de Tonnancourt du 1er janvier au 31 décembre 1980 pour et en considération d'un loyer de $1.00 par année.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
31
INITIALES DU GREFFIER

49-50
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

Proposé par: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Secondé par: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Gaston Paillé Ltée:	
Travaux rue Baillargeon - 1er paiement	$ 11,486.60
Travaux rue Baillargeon (une entrée de service)	378.00
A. Boisvert & Fils:	
Ventilation Centre Notre-Dame de la Paix - paiement no 1 (retenue 10%)	7,641.00
Vandry, Jobin, Gravel & Associés:	
Honoraires - étude du carrefour Malapart-Rigaud	3,500.00
Trois-Rivières Chevrolet:	
Achat d'une camionnette 1980 et d'une fourgonnette 1980	16,222.68
Inspectronic Ltée:	
Inspection d'égout avec caméra de télévision - secteur St-Jean de Brébeuf - De Boucherville	5,996.38
Consultants Pluritec:	
Honoraires - mini-aréna - novembre 1979	982.45
Honoraires - estrade de courses - novembre 1979	2,091.89
Vézina, Fortier & Associés:	
Honoraires professionnels - étude d'épuration des eaux - secteur Les Forges	1,000.00
Télécon Inc.:	
Location de camion hydraulique - travaux rue Baillargeon	108.60
Service Spécial de Vidanges:	
Enfouissemment sanitaire - du 1er décembre 1979 au 15 janvier 1980	15,552.00
Service Sanitaire Régional:	
Cueillette de déchets - décembre 1979 - contenants autogare, Hôtel de Ville - voyages spéciaux	27,026.33
Sears:	
Achat d'une brocheuse à tête Bostitch - Imprimerie	2,890.02
R. Lévesque & Fils:	
Travaux de réparation - système de pointes - puits Ile St-Quentin	2,314.95
Johnson Controls Ltd:	
Facturation semi-annuelle - bâtisses: Hôtel de ville, Centre Culturel, Travaux Publics	1,457.00
Restaurant Chez Louise:	
Repas aux détenus	47.95
Restaurant Aux Copains:	
Repas aux détenus	54.80
Association des Préposés à l'Outillage Municipal:	
Cotisation 1980 - R. Baril, L. Bellerose, G. Desaulniers	60.00
Société Internationale d'Arboriculture:	
Cotisation 1980 - Gaston Desaulniers	50.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
32
INITIALES DU GREFFIER

Jacques Trudel:	
Huissier - Signification, sommations, exécution de mandat, diverses causes	$ 756.60
Lionel Martin:	
Honoraires - Vente par Roger Peterson	184.00
Sodic Québec:	
Service des Juges - 1er janvier au 1er avril 1980	1,350.00
Harness World Publishing Ltd:	
Publicité	140.00
Pitney Bowes Canada:	
Contrat d'entretien - machine postale - 1980	135.62
Xérox Canada:	
Service de photocopies - décembre 1979 - Police, Evaluation	381.16

SURVEILLANCE, ENTRETIEN ET PROGRAMMATION DE PATINOIRES - 2e VERSEMENT

Loisirs des Vieilles Forges (2 parcs)	3,340.00
Loisirs Ste-Marguerite	1,670.00
Loisirs St-Sacrement	1,890.00
Loisirs St-Jean de Brébeuf	1,890.00
Comité Centre Notre-Dame de la Paix	1,670.00
Loisirs Ste-Cécile	1,890.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle	1,890.00
Loisirs Normanville	1,890.00
Centre Landry	1,890.00
Association des Citoyens Adélard Dugré	1,890.00
Comité de la Traverse des Ages:	
Entretien de la bâtisse - 30 jours d'entretien à $38.00 par jour	1,140.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Alain Tremblay - novembre, décembre 1979 et janvier 1980 - 163 milles	35.86
Robert Rousseau - décembre 1979 - 597 milles	131.34
Alain Provencher - décembre 1979 - 229 milles	50.38
Roger Morrissette:	
Dépenses de voyage - Colloque Compagnie des Jeunes Travailleurs - Québec	77.40

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	299.22
Guy-Paul Simard	371.12

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 28ième JOUR DE JANVIER 1980

INITIALES DU MAIRE

33

INITIALES DU GREFFIER

EXPOSITION (Comptes présentés au comité des finances)

Roger Rompré:		
Allocation d'automobile - décembre 1979 - 452 milles	$	99.44
Allocation spéciale - 12 jours		12.00
Jean Alarie:		
Allocation d'automobile - décembre 1979 - 514 milles		113.03
Transport St-Valère Inc.:		
Cueillette de déchets - Expo et courses - décembre 1979		200.00
Au Palais du Chinois:		
Repas - Réunion Commission de l'Expo		63.20
Marché St-Louis:		
Achats divers		84.77
Association des Expositions du Québec:		
Cotisation 1980		100.00
Western Fair Association:		
Cotisation 1980		100.00
International Association of Fairs and Expos:		
Cotisation 1980		75.00
Socom:		
Conception et réalisation du programme d'information de l'Expo de Trois-Rivières 1979		1,940.00
TOTAL		$126,610.79

Productions Spectr Inc.
(1er versement de la subv. annuelle) 25,000.00

#151,610.79

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 4ième JOUR DE FEVRIER 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 4ième jour du mois de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
28-01-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 28 janvier 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

c) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

e) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Remplacement des règlements No. 4 et No. 385 concernant la construction sur le territoire de la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 18 juin 1979;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 4ième JOUR DE FEVRIER 1980

h) Règlement concernant la marge de recul de la zone C-5, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 19 novembre 1979;

i) Règlement pour régir la construction sur un lot situé en bordure d'un cours d'eau, avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau, à la séance du 14 janvier 1980;

j) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

Amendement au règl. 13 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 13, afin d'enlever le caractère de rue au lot 7-6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 4ième jour de février 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

50-80 Compte rendu 28-02-80 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 28 janvier 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

51-80 Quittance totale en faveur de PAUL PERRAULT CONST. LTEE Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de quittance préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville reconnaît avoir reçu de PAUL PERRAULT CONSTRUCTION LTEE, le parfait paiement de toutes sommes à elle dues en capital, intérêts, frais et accessoires aux termes des actes suivants savoir:

1) Vente par Ville de Trois-Rivières à Porteau Inc., enregistrée à Trois-Rivières, le 3 juin 1975 sous le numéro 296,628.

2) Cession par Porteau Inc. à Paul Perreault Const. Ltée enregistrée à Trois-Rivières, le 20 octobre 1977 sous le numéro 312,800.

3) Obligation par Paul Perrault Const. Ltée en faveur de la Ville de Trois-Rivières, enregistée à Trois-Rivières, le 6 octobre 1978 sous le numéro 319,504.

et donne quittance générale et finale et mainlevée générale et totale de tous droits, privilèges et hypothèques grevant à son profit en vertu des susdits actes, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement, situé à Trois-Rivières, connu et désigné

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

comme étant composé d'une partie des lots originaires numéros CENT SOIXANTE-DIX-SEPT et CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (P.177 et P.178) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, et autres lots, tel que plus amplement décrits dans les actes ci-dessus mentionnés.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de quittance qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

52-80
Engagement de Nicole Lemay au Centre N.-D.-de-la-Paix Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Mlle Nicole Lemay soit et est engagée comme animatrice au Centre Notre-Dame-de-la-Paix au salaire hebdomadaire de $260.00 ($13,500./année) à compter du 3 mars 1980, avec permanence à compter de cette date.

ADOPTE

53-80
Engagement de Serge Bronsard au Centre N.-D.-de-la-Paix Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que M. Serge Brossard soit et est engagé comme animateur au Centre Notre-Dame-de-la-Paix au salaire hebdomadaire de $260.00 ($13,500./année) à compter du 3 mars 1980, avec permanence à compter de cette date.

ADOPTE

54-80
Nouveaux tarifs de frais à la Cour Municipale Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte la liste des nouveaux tarifs de frais pour la Cour Municipale dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

55-80
Demande de contribution financière au Ministère des Affaires Cult. re: Manoir de Niverville Adoption

ATTENDU QUE des travaux d'amélioration et d'entretien sont nécessaires au Manoir de Niverville de Trois-Rivières;

ATTENDU QUE le Manoir de Niverville a été rénové avec la participation financière du Ministère des Affaires Culturelles du Québec;

ATTENDU QUE les travaux d'amélioration et d'entretien sont estimés à environ $18,000.00 suivant un estimé préparé par M. Origène Bellemare, Ing., dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RESOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministère des Affaires Culturelles du Québec pour obtenir une contribution financière aux travaux d'amélioration et d'entretien du Manoir de Niverville ci-haut mentionnés.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 4ième JOUR DE FEVRIER 1980

56-80
Contribution des prop. riverains pour const. de trottoirs et bordures en béton en 1980
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Gérant-adjoint aux Travaux Publics soit autorisé à construire, aux frais des propriétaires riverains, des trottoirs et/ou chaînes de béton en front des lots énumérés sur la liste annexée à la présente résolution, sur une longueur de 11,937.51 pieds linéaires (trottoirs) et 4,210.13 pieds linéaires (bordures de rues) et devant être payés par la Ville en attendant le remboursement du coût de ces trottoirs par les propriétaires riverains, conformément à la Charte de la Ville et au règlement 14-A et ses amendements concernant les trottoirs.

ADOPTE

57-80
Procès-verbal de consul. re: règl. 726 (1980)
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le procès-verbal du greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement No. 726 (1980) soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTE

58-80
Modification des règl. 723 et 724
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les règlements 723 et 724 (1979) soient et sont modifiés en leur ajoutant l'article 4a suivant:

"ART. 4a.- Le remboursement de la dette ainsi créée par le présent règlement se fera conformément au tableau de remboursement du règlement numéro 637 et conformément à l'imposition décrétée audit règlement".

ADOPTE

59-80
Félicitations à la Consol. Bathurst
Adoption

ATTENDU QUE la Consolidated Bathurst a dévoilé un projet d'investissement de $80,700,000.00 pendant les 26 prochains mois, à son usine, Division Wayagamack de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations aux dirigeants de la Consolidated Bathurst, pour leur confiance en l'avenir de leur usine Wayagamack, à Trois-Rivières et pour leur support de l'économie trifluvienne.

ADOPTE

60-80
Comptes à payer liste hebd.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Cap Construction Ltée:
Travaux - Hippodrome - estimé no. 4 (retenue 10%) $131,890.75
Henri Paquette:
Travaux à la Traverse des Ages-estimé no.1-final 12,116.65
Hydro-Québec:
Coût de reconstruction - traverse souterraine - carrefour Ile St-Christophe ($6,073.84 - déjà versé $3,075.00) 2,998.84

Imprimerie Formules légales provinciales Ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 4ième JOUR DE FEVRIER 1980

Mich-O-Tomobile:	
Achat d'une fourgonnette 1980	$ 9,508.53
Achat d'une camionnette 1980	9,680.47
Paul-André Cloutier:	
Honoraires - architecte-paysagiste - plans et devis - restauration cimetière St-James - 1er versement	998.00
Sawyer, Leblanc & Leblanc:	
Honoraires - acte de correction Re: Patrick Bonneville	75.00
Blanchard Ness Ltd:	
Achat de serpentin de chauffage à eau chaude - Hôtel de Ville	567.00
C.T.C.U.M.:	
Location d'un véhicule - autobus - novembre 1979	1,110.02
Conseil des Ports Nationaux:	
Loyer annuel 1980 - égout St-Maurice - égout fleuve St-Laurent & droit de passage tuyau d'égout - sections 1, 7 et 13	600.00
Johnson Controls Ltée:	
Facturation semi-annuelle pour contrat de service d'entretien de feu et alarme - Hôtel de Ville, Centre Culturel	422.50
Canadian General Electric:	
Selon contrat - Maintenance - Janvier 1980 - radio-communication	987.00
Montreal Neurological Hospital:	
Frais d'hospitalisation - accident Gérard Goneau	3,780.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - décembre 1979 - Travaux Publics et bibliothèque	476.33
Service de photocopies - décembre 1979 - Adm. Gén., Travaux Publics, Loisirs, etc.	853.02
Club Richelieu de Trois-Rivières:	
9e versement sur achat du Pavillon Richelieu - Ile St-Quentin	1,000.00
I.A.A.O.:	
Cotisation 1980 - Jean-Jacques Lacroix	45.00
Institut de Police de Nicolet:	
Cours de gestion policière - Gaston Rocheleau	37.50
Restaurant Le Grillon:	
Repas aux prisonniers	44.59
St-Maurice Aéro Club:	
Service de gérance - services rendus - janvier 1980	390.00
Fondation du Québec des Maladies du Coeur:	
Dîner-bénéfice (8 billets)	480.00
Le Nouvelliste:	
Contrat de publicité - transport en commun	178.50
Publicité Trans-Québec:	
Achat de stylos - Crayons Satellite	787.30
Studio St-Cyr:	
Service de photographies - Bureau du Maire	59.35
Auberge des Gouverneurs:	
Dépenses de voyage - Jeux du CAnada	806.22
Adélard Parenteau:	
Subvention - restauration St-Philippe (25%)	1,548.50
Pierre Audet:	
Allocation d'automobile - Janvier 1980 - 22 milles	4.84
Louis St-Onge:	
Allocation d'automobile - décembre 1979 et janvier 1980 - 210 milles	46.20
Jean-Paul Dorion:	
Allocation d'automobile - juillet 1979 à janvier 1980 - 903 milles	198.66
Gabriel Trahan:	
Dépenses de voyage - convention N.A.C.R.T.-Vancouver	606.71

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Albert Morrissette	172.02
Gaston Desaulniers	51.74
René Monfette	332.88
TOTAL	$182,854.12

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

39

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 4ième JOUR DE FEVRIER 1980

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
40
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 11ième JOUR DE FEVRIER 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 11ième jour du mois de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
04-02-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 4 février 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

c) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

e) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Règlement concernant la marge de recul de la zone C-5,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 novembre 1979;

h) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 21 janvier 1980;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 11ième JOUR DE FEVRIER 1980

61-80
Compte rendu
4-02-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 4 février 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

62-80
Règlement
13-AAZ-272
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 13-AAZ-272 (1980) amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, aux fins d'enlever le caractère de rue publique au lot 7-6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

63-80
Règlement
385-A
construction
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 385-A (1980) relatif à la construction dans la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

64-80
Contrat
convention
avec 1'HYDRO-
QUEBEC
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention en vertu de laquelle elle consent à 1'HYDRO-QUEBEC, des droits réels et perpétuels pour des lignes de distribution d'énergie électrique, soit aériennes, soit souterraines, ou les deux à la fois, y compris les accessoires, sur les immeubles suivants:

DESIGNATION:

Cinq (5) emplacements pour cinq (5) haubans faisant partie des lots numéros partie deux cent vingt-quatre et partie deux cent vingt-cinq (P-224 et P-225) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, comté de St-Maurice, Qué.; division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué.;

1) Un (1) emplacement pour un (1) hauban faisant partie du lot numéro partie deux cent vingt-quatre (P-224) dudit cadastre situé au sud-est dudit lot, borné comme suit:-

Lot No. P-224:- vers le sud-est, par une partie du lot numéro 224-5; et vers le sud-ouest, le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot.

2) Quatre (4) emplacements pour quatre (4) haubans faisant partie du lot numéro partie deux cent vingt-cinq (P-225) dudit cadastre, le premier emplacement situé au sud-ouest, le deuxième emplacement à l'ouest, le troisième emplacement à l'ouest; et le quatrième emplacement au nord-ouest dudit lot, bornés comme suit:-

Lot No. P-225:-

Premier emplacement:- vers le sud-ouest, par une partie

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

du lot numéro 225-9 (rue Jules-Vachon); vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 224-5; et vers le nord-est et le sud-est, par le résidu dudit lot.

Deuxième emplacement:- vers l'ouest, par une partie du lot numéro 225-9 (rue Jules-Vachon); et vers le nord, l'est et le sud, par le résidu dudit lot.

Troisième emplacement:- vers l'ouest, par une partie du lot numéro 225-9; (rue Jules-Vachon) et vers le nord, l'est et le sud, par le résidu dudit lot.

Quatrième emplacement:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro 225-9 (rue Jules-Vachon); et vers le nord-est, le sud-est et le sud-ouest, par le résidu dudit lot.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

65-80
Entente avec l'AREA
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Armand Allard, Directeur de la Bibliothèque municipale, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec 1'ASSOCIATION EDUCATIVE ET RECREATIVE POUR LES AVEUGLES INC. (AERA) en vertu de laquelle celle-ci cède à la Bibliothèque des enregistrements originaux de livres et autre matériel sonore.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

66-80
Echange entre la Ville et la CIP
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que la Ville de Trois-Rivières cède à la COMPAGNIE INTERNATIONALE DE PAPIER DU CANADA (CIP) le lot 1997-1-6 du cadastre revisé pour une partie de la Cité des Trois-Rivières en contrepartie de quoi la CIP cède à la Ville:

DESIGNATION:

Un emplacement de figure irrégulière situé en la Cité des Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie du lot 2205 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, borné au nord-est et au sud-est par le lot 2205-2, au sud-ouest et au nord-ouest par une partie du lot 2205, mesurant cent soixante-quinze pieds (175.0 pi., soit 53.34 m.) et quatre-vingts pieds (80.0 pi., soit 24.38 m.) au nord-est cent huit pieds et quatre-vingt-onze centièmes (108.91 pi., soit 33.20 m.) au sud-est, deux cent soixante-et-onze et soixante-dix-huit centièmes (271.78 pi., soit 82.84 m.) au sud-ouest, cinquante-quatre pieds et quarante-quatre centièmes (54.44 pi., soit 16.59 m.) au nord-ouest, contenant en superficie quatorze mille quatre cent neuf pieds carrés (14,409 pi.ca., soit 1,338.64 m.c.).

A charge par la CIP de verser la somme de $3,500.00 à titre de soulte à la Ville de Trois-Rivières.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 11ième JOUR DE FEVRIER 1980

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte préparé par Me Guy Leblanc, notaire, constatant cet échange.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'échange qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

67-80
Cession par la Succ. LEO LAMBERT
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire--suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel Dame ALICE AYOTTE et Mlle THERESE LAMBERT agissant comme exécutrice testamentaire cèdent à la Ville de Trois-Rivières les immeubles suivants:

DESIGNATION:

A) Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie du lot originaire numéro 181 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières décrit comme suit, savoir:-

De figure irrégulière, borné au nord-est par partie du lot 181 (propriété du Gouvernement Fédéral), au sud-est par partie du lot 181 propriété du cédant, au sud-ouest par les lots 181-129 et les lots 181-115, 181-50, 181-51, 181-29 et partie du lot 181-23 (rue Boucherville), à l'ouest par partie du lot 181-54; contenant en superficie 55,280 pieds carrés mesure anglaise.

La ligne nord-est étant le prolongement nord-est de la ligne arrière du lot 181-129.

B) Le lot 181-373 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières.

pour le prix de $1.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de cession qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

68-80
Subdivision lot 175
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 11 janvier 1980, montrant la subdivision du lot 175 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Léon Méthot appartenant aux APPARTEMENTS DES TOURELLES INC. et donnant effet au lot 175-133.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 11ième JOUR DE FEVRIER 1980

69-80
Demande pour confection des rôles de valeur locative pour les années 1980 et 1981
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que l'évaluateur municipal soit et est par les présentes, mandaté de dresser un rôle de valeur locative sur tous les immeubles situés dans les limites de la Ville, en vue du dépôt dudit rôle avant le 1er juillet 1980, conformément aux articles 185 et 533 de la Loi sur la fiscalité municipale, et ce pour valoir à compter du 1er janvier 1980.

Que l'évaluateur municipal soit et est également mandaté de dresser un rôle de valeur locative sur tous les immeubles situés dans les limites de la Ville, en vue du dépôt dudit rôle entre le 15 août et le 15 septembre 1980 et ce pour valoir à compter du 1er janvier 1981.

ADOPTE

70-80
Approbation des règl. de la Bibliothèque municipale
Adoption

ATTENDU que la Bibliothèque est un service municipal dont les coûts d'opération, de financement et d'entretien sont assumés par la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que la Bibliothèque offre un service de prêt de documents tels que livres, revues, disques et cassettes;

ATTENDU que les documents prêtés à ses abonnés sont la propriété de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que la valeur marchande de ces documents suit la spirale inflationniste et que leur coût d'achat et de mise en circulation augmentent continuellement;

ATTENDU que ces documents sont prêtés et qu'il doivent revenir à la Bibliothèque dès que la date inscrite pour leur retour est échue;

ATTENDU que ces dits documents doivent servir au plus grand nombre d'abonnés possible;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RESOLU

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve et adopte la règlementation suivante concernant la Bibliothèque municipale:

1- Un frais d'inscription annuel de $1.00 est exigible de toute personne demeurant à Trois-Rivières, ou y possédant une propriété et désireuse de s'abonner à la Bibliothèque municipale;

2- Un tarif de $7.00 en 1980 et de $10.00 en 1981 et au cours des années suivantes est exigé de toute personne qui désire s'abonner tout en demeurant hors des limites de la Ville ou n'y possédant pas de propriété;

3- Un abonnement à la Bibliothèque donne les avantages suivants:

   a) possibilité de lire sur place les journaux, les revues, les livres de référence et les autres volumes de la Bibliothèque;

   b) possibilité d'emprunter trois livres pour une période de trois semaines et d'obtenir une prolongation de trois semaines additionnelles si la chose est nécessaire;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

c) possibilité de louer jusqu'à 3 disques pour un coût minimal de $0.25 par disque pour une période maximale de 3 semaines.

4- Les documents prêtés ou loués doivent être remis à la date fixée pour leur retour. A partir du lendemain de cette date, les livres et les disques sortis sont considérés comme en retard. Une amende de $0.05 par jour et par document est chargée à tout abonné en retard. Chez les jeunes, cette amende est de $0.03 par jour pour chaque document en retard.

5- Le processus de récupération des documents en retard est le suivant:

a) Appel téléphonique.

b) Envoi d'un avis de retard.

c) Envoi d'une facture représentant la valeur actuelle des volumes en librairie ou des disques chez le disquaire, plus le coût de la reliure dans le cas des livres ($3.00) ou du matériel protecteur appliqué aux pochettes des disques ($1.00). Les amendes encourues figurent également sur cette facture.

d) En cas de refus ou de négligence de répondre aux avis ci-dessus décrits, la facture non acquittée est remise au Contentieux municipal pour fins de récupération.

Que les réclamations de la Bibliothèque municipale à l'endroit des abonnés fautifs soient menées à terme en utilisant s'il le faut les services de la Cour municipale.

ADOPTE

71-80
Comptes à payer mois de janvier 1980 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que les comptes au montant de $1,833,573.74 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de janvier 1980 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

72-80
Comptes à payer liste hebd. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

J.P. Doyon:	
Drainage de surface - Parc industriel no. 2 - estimé no 1 - (retenue 10%)	$ 9,750.38
Plomberie St-Onge:	
Travaux de chauffage Centre Notre-Dame de la Paix - estimé no 2 (retenue 10%)	1,458.00
Mécanique Véga Inc.:	
Installation d'équipement - Usine de Traitement d'Eau - remise de retenue de contrat	5,010.24
Trois-Rivières Chevrolet:	
Remise de dépôt en garantie - Achat de fourgonnette et camionnette	750.00
Laboratoire Choisy Ltée:	
Surveillance des travaux - pavage 1979 - essais	925.00
Chambre de Commerce:	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 11ième JOUR DE FEVRIER 1980

Demande 1ère partie de subvention 1980	15,000.00
Ferron, Nobert, Young, Lanouette, Carpentier & Associés:	
Honoraires - vérification 1978 - Ville de Trois-Rivières - solde à payer	13,000.00
Honoraires - vérification 1978 - Régime des Rentes	900.00
Jean De Charette:	
Honoraires - Servitude par Marcel Gagnon	170.00
Honoraires - Servitude par Jean-Yves Laforest	170.00
Honoraires - Cession par Messieurs Gervais & Quessy	180.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - Janvier 1980	280.00
Paul Lacoursière:	
Honoraires - Re: Identification de corps - Service de la Police	50.00
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Famille Isabelle	28.50
Association des Evaluateurs Municipaux du Québec:	
Cotisation 1979-1980 - Gérard Brahic	25.00
Marché Victoria:	
Achats divers	143.17
Service Sanitaire Régional:	
Services spéciaux du lundi - 1er janvier au 2 février 1980	371.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - avis des taxes - offre d'emploi - Centre Culturel	577.10
Avis public - avis des taxes d'améliorations locales	130.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - location trésorerie - janvier 1980	32.40
Association des Arbitres de la Mauricie:	
Frais d'arbitrage - Tournoi Bantam - 61 parties	1,270.00
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais de marqueurs - hockey mineur - janvier 1980	634.00
Assocation sportive Ste-Cécile Inc.:	
Entretien des bâtisses - 1er versement	493.87
Jean Alarie:	
Réception annuelle - Commission de l'Exposition	238.44

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1980:

André Daviau - 608 milles	133.76
Germain Déziel - 196 milles	43.12
Roger Dupuis - 537 milles	118.14
Lionel Duval - 262 milles	57.69
Transport du personnel et de l'équipement	7.00
Serge Dumas - 89 milles	19.53
Normand Fournier - 195 milles	42.90
Maurice Galarneau - 607 milles	133.54
Transport du personnel	
Gilles Grenier - 270 milles	59.40
Guy Larivière - 724 milles	159.28
Guy Lafontaine - 36 milles	7.81
Roger Lafontaine - 105 milles	23.10
Gaétan Lemieux - 281 milles	61.82
Michel Lefebvre - 89 milles	19.58
Roger Lefebvre - 232 milles	51.04
Jean-Maurice Massicotte - 572 milles	125.84
Marcel Métivier - 129 milles	28.38
Michel Pellerin - 174 milles	38.17
Pierre Pépin - 370 milles	81.40
René Picard - 46 milles	10.06
Jean-Paul Poisson - 310 milles	68.20
Rosaire Pouliot - 621 milles	136.62
Charles-Edouard Provencher - 58 milles	12.76
Yvon Ratelle - 641 milles	140.94
Transport des hommes	20.00
Denis Ricard - 367 milles	80.71
Raymond St-Pierre - 240 milles	52.80
André Verville - 526 milles	115.72

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 11ième JOUR DE FEVRIER 1980

Réal Ayotte - 636 milles	139.92
Transport du personnel	25.00
Roland Bacon - 636 milles	139.92
Dépenses de voyage - Drummondville	12.38
Raoul Bellavance - 129 milles	28.38
Gaston Boudreault - 869 milles	191.18
Réjean Boucher - 298 milles	65.56
Réjean Hamel - 137 milles - décembre 1979 et janvier 1980	30.14
Anatole Houle - 742 milles	133.35
Gérard Brahic:	
Dépenses de voyage - Assemblée Association des Evaluateurs Municipaux du Québec - Montréal	12.00
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - Assemblée Association des Evaluateurs Municipaux du Québec - Montréal (loi 57)	53.10
Lise Tellier:	
Dépenses de voyage - Initiation à l'informatique - Bibliothèque Université de Sherbrooke	237.15

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Armand Allard	203.14
Albert Morrissette	194.96
Guy-Paul Simard	384.19
René Monfette	544.62
Henri Paquette Inc.	
Construction de la mini-aréna - Estimé no. 5	226,338.30
TOTAL	$282,169.70

ADOPTE

73-80
Bail avec
M. OVIDE
DE MONTIGNY
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail avec M. OVIDE DE MONTIGNY, en vertu duquel la Ville loue un local commercial au 1835 de la rue St-Philippe du 1er août 1979 au 31 juillet 1980 pour le prix de $2,400.00 ($200.00 x 12).

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 25ième JOUR DE FEVRIER 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 25ième jour du mois de février en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
11-02-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 11 février 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

c) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

e) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Règlement concernant la marge de recul de la zone C-5,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 novembre 1979;

h) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 21 janvier 1980;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 25ième JOUR DE FEVRIER 1980

Amendement au règl. 23 re: signature de chèques Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement 23 en ce qui a trait spécifiquement à la signature des chèques.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 25ième jour de février 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

74-80
Compte rendu 11-02-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 11 février 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

75-80
Contrat INSPECTRONIC LTEE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la firme INSPECTRONIC LTEE, en vertu duquel cette dernière s'engage à exécuter des travaux d'inspection par télévision dans les conduites d'égout pour l'année 1979 au prix de $6,389.89.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

76-80
Subdivision lot 204
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 1er août 1979 montrant la subdivision d'une partie du lot 204 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Forges, appartenant à MM. François et Jacques Charette et donnant effet aux lots 204-70 à 204-72 incl.

ADOPTE

77-80
Subdivision lot 230
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 5 février 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 230 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Tebbutt, appartenant à CONSTRUCTION RAYMOND BERTRAND LTEE et donnant effet au lot 230-4.

ADOPTE

78-80
Subdivision lot 209-2
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 25 octobre 1979, montrant la subdivision d'une partie du lot 209-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Brousseau, appartenant à Dame Jeannine Bouchard Vallée et donnant effet au lot 209-2-1.

ADOPTE

79-80
Subdivision
Ptie des lots
177, 177-61,
177-67, 177-80
à 83 incl.
178-85 à 89
incl.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 8 février 1980, montrant la subdivision d'une partie des lots 177, 177-61, 177-67, 177-80 à 177-83 incl., 178-85 à 178-89 incl., du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rue Aubuchon, appartenant à PAUL PERRAULT CONST. LTEE et donnant effet aux lots 177-97, 177-61-2, 177-67-2, 177-80-4, 177-81-2, 177-82-2, 177-83-2, 178-690, 178-85-1, 178-86-1, 178-87-1, 178-88-1 et 178-89-2.

ADOPTE

80-80
Subdivision
Ptie des lots
177, 177-44,
177-61, 177-79,
à 83 incl.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 11 février 1980, montrant la subdivision d'une partie des lots 177, 177-44, 177-61, 177-79 à 177-83 incl. du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rue Aubuchon, appartenant à PAUL PERRAULT CONST. LTEE et donnant effet aux lots 177-96, 177-44-6 et 7, 177-61-1, 177-79-2, 177-80-2 et 3, 177-81-1, 177-82-1 et 177-83-1.

ADOPTE

81-80
Subdivision
Ptie du lot
19-8
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Serge Hamel, A.G., en date du 1er février 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 19-8 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé Place Boland, appartenant à ATELIER DES VIEILLES FORGES INC. et donnant effet au lot 19-8-7.

ADOPTE

82-80
Prolongation
du parc
linéaire et
du sentier
pédestre
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières possède déjà une piste cyclable et un sentier pédestre sur son territoire, ceux-ci se terminant au Boul. du Rochon;

ATTENDU que la configuration des terrains parallèles à la voie ferrée du Canadien Pacifique, se prête admirablement au prolongement de cette piste cyclable et de ce sentier pédestre, jusqu'au site des Vieilles Forges;

ATTENDU que les consultants de la Ville entrevoient la possibilité d'aménager un sentier de randonnée pédestre depuis le site des Vieilles Forges jusqu'à la limite de la municipalité en longeant la rivière St-Maurice;

ATTENDU que ce sentier de randonnée pédestre assurera la protection de la berge de la rivière St-Maurice;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

ATTENDU que la Ville possède déjà des terrains d'une superficie totale de 1,098,317 pi. ca. sur le parcours ci-haut énuméré et une servitude de 66 pieds de largeur sur une superficie de 123,686 pi. ca.;

ATTENDU qu'il y a lieu pour la Ville d'acquérir les autres terrains nécessaires pour la réalisation des projets ci-haut énumérés;

ATTENDU que le Ministère du Loisir, Chasse & Pêche du Québec confirme qu'il contribuera pour une somme de $210,000.00 à la réalisation d'un tel projet;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RESOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de se porter acquéreur des terrains décrits au plan préparé par MM. Jean-Paul Duguay, A.G. et Paul-André Cloutier, arch.-paysagiste, en date de février 1980, approuvé par M. Albert Morrissette, Ing., Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, ledit plan étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante, la superficie des terrains à acquérir étant de 2,139,880 pi. ca.

Que la Ville signifie au Ministère du Loisir, Chasse et Pêche son intention de réaliser le projet ci-haut mentionné avec le rapport financier que ce Ministère lui offre, soit la somme de $210,000.00.

ADOPTE

83-80
Soutien au projet d'intervention en milieu ouvert auprès de la Jeunesse trifluvienne
Adoption

ATTENDU que Mlle France Jutras et M. Gaston Leclerc ont présenté un projet d'intervention à un milieu ouvert auprès de la Jeunesse trifluvienne afin d'obtenir une subvention du Ministère de la Justice;

ATTENDU que ce projet aurait pour but d'aider la Jeunesse trifluvienne dans les quartiers Ste-Cécile et Hertel de Trois-Rivières, face à la criminalité juvénile;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
ET RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appui au projet d'intervention en milieu ouvert auprès de la Jeunesse trifluvienne présenté par Mlle France Jutras et M. Gaston Leclerc;

Que, advenant l'acceptation du projet ci-haut mentionné, la Ville de Trois-Rivières consente à fournir un service de soutien à ce projet par le biais des animateurs des secteurs du Service de la Récréation et des Parcs.

ADOPTE

84-80
Demande pour SHQ fasse l'acquisition de deux terrains
Adoption

ATTENDU que la Société d'Habitation du Québec a accordé à la Ville de Trois-Rivières 100 logements pour personnes âgées dans sa programmation 1980;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a l'intention de placer 50 de ces logements dans la Paroisse de l'Immaculée Conception (De La Cathédrale) et 50 autres logements dans la

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 25ième JOUR DE FEVRIER 1980

Paroisse Ste-Marguerite;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Société d'Habitation du Québec fasse les démarches utiles et nécessaires pour faire l'acquisition le plus tôt possible:

- D'un terrain appartenant aux Rév. Soeurs Ursulines de Trois-Rivières situé sur la rue St-François-Xavier et dont l'emplacement a été approuvé par M. Pierre Samson de la Société d'Habitation du Québec;

- D'un terrain situé sur la rue Ste-Marguerite, appartenant à la Commission Scolaire de T.R. et dont la Ville a formulé l'intention d'en devenir propriétaire pour la réalisation de ce projet.

ADOPTE

85-80
Nomination de M. Roger Bruneau
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Roger Bruneau soit et est nommé Directeur-adjoint du Service d'Urbanisme.

ADOPTE

86-80
Soumission firme André Cyrenne Inc.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la firme ANDRE CYRENNE INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'aqueduc et de pose de borne-fontaine dans le Parc Industriel No. 2 pour le prix de $24,540.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

87-80
Surplus réservé de $495,000.00 non viré aux revenus de l'exercice financier 1979
Adoption

VU le résultat des opérations budgétaires pour l'exercice financier 1979, et sur recommandations du Gérant municipal,

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RESOLU:

De ne pas virer aux revenus de l'exercice financier 1979 le surplus réservé de $495,000.00 tel que prévu au budget adopté pour l'année 1979.

ADOPTE

88-80
Salaire des employés non-syndiqués pour l'année 1980
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil autorise par les présentes, le paiement des augmentations de salaires aux employés non-syndiqués, suivant la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, lesdites augmentations devant être rétroactives au 1er janvier 1980.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 25ième JOUR DE FEVRIER 1980

89-80
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Cap Construction Ltée:	
Travaux hippodrome - estimé no. 5 (retenue 10%)	$119,594.18
Laurentide Ready-Mix:	
Déneigement Secteur St-Michel - estimé de février 1980	31,200.00
J.C. Papillon & Fils Ltée:	
Travaux - chauffe-eau - Colisée - estimé no 1 final	767.00
Raccordement des drains Place Hôtel de Ville - Paiement final	1,135.60
Lavage Sani Enrg.:	
Entretien Marché-aux-Denrées - février 1980	1,633.00
Entretien Hôtel de Ville - février 1980	3,547.00
Lucien Defoy:	
Achat d'huile à fournaise - Salle St-Michel - Pavillon St-Jean de Brébeuf - Secteur Hertel - écuries neuves - bureau de l'Expo - Aérogare - Centre Notre-Dame-de-la-Paix	1,988.80
Eloi Guillemette:	
Pierre, tourbe, terre - pars linéaire	6,415.01
Lucien Roy:	
Travaux Centre Notre-Dame de la Paix - mur en brique - division pour toilettes	2,140.00
Service Spécial de Vidanges Inc.:	
Enfouissement - 15 janvier au 15 février 1980	10,368.00
Société Canadienne de Sel Ltée:	
Achat de sel	21,028.43
Canadien Pacifique Ltée:	
Dépenses - divers passages à niveau - octobre, novembre, décembre 1979	980.89
Le Nouvelliste:	
Avis public - appel d'offres - Service Récréation et Parcs	585.00
Avis public - Transport en commun	90.00
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - janvier 1980 - Evaluation, Bibliothèque, Exposition, Police	834.79
Ferron, Nobert, Young, Lanouette, Carpentier & Associés:	
Horaires - vérification intérimaire 1979	10,775.00
Bigué & Lord:	
Honoraires - architectes - hippodrome - du 17 novembre 1979 au 26 janvier 1980	5,516.92
Pluritec Ltée:	
Honoraires - mini-aréna - mécanique & électricité - du 3 décembre 1979 au 2 février 1980	1,703.70
Pluritec Ltée:	
Honoraires - hippodrome - mécanique & électricité - du 3 décembre 1979 au 3 février 1980	2,959.23
J.A.M. Langlois & Associés:	
Honoraires - préparation de plans & devis de fondation et charpente - mini-aréna	1,150.00
Rank Peripherais Co. Ltd:	
Honoraires - consultation - totalisateur hippodrome	455.00
L.N. Cimentier Enrg.:	
Achat de sable - construction de trottoirs neufs 1979	320.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - février 1980	140.00
Fédération Québécoise des Services Socio-culturels:	
Cotisation - Affiliation 1980	100.00
Marché Victoria:	
Achats divers	23.61
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus et gérance - février 1980	390.00
Roland Lemire:	
Service de photos - Salle J.-Antonio Thompson	27.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 25ième JOUR DE FEVRIER 1980

Imprimerie Art Graphique:	
Achat d'étiquette Mactac - Jeux du Canada	98.10
C.O.M.A.Q.:	
Cotisation 1980 - Réal Fleury	125.00
Auberge des Gouverneurs:	
Dépenses - Etat major des policiers et syndicat	281.25
Association Lasallienne des Trois-Rivières:	
Octroi - organisation des fêtes 1980	500.00
Loisirs des Vieilles Forges:	
Atelier d'initiation - Ballet-jazz - Troupe Nebrak - 1er versement	144.00
André Robichaud:	
Location d'espace dans la tour Re: voting system - dernier versement	120.00
Raymond Bérubé:	
Allocation d'automobile - janvier 1980 - 190 milles	41.80
Robert Rousseau:	
Allocation d'automobile - janvier 1980 - 607 milles	133.54
Michel Matteau:	
Dîner - Invité S.H.Q. - Journée d'étude programme de restauration	31.25
Gérard Brahic:	
Dépenses de voyage - Montréal - étude loi 57 - fiscalité municipale	52.04

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Gaston Desaulniers	68.59
René Monfette	277.03
André Laneuville	27.35
Jean Lamy	90.11
Gabriel Trahan	187.30

EXPOSITION (comptes soumis au comité des finances)

Distribution Marchand Ltée:	
Réception annuelle de la Commission de l'Exposition	363.00
Rapid Bar-B.Q:	
Dîner - repas - réunion Commission de l'Exposition	39.00
Au Palais du Dragon:	
Repas - réunion Commission de l'Exposition - Grande Scène et agriculture	131.67
Transport St-Valère:	
Cueillette de déchets - janvier 1980 - Exposition et hippodrome	200.00
Association des Expositions du Canada:	
Cotisation 1980	1,500.00
Jean Alarie:	
Remboursement de petite-caisse	28.40
Voyage à Québec Re: informations pour comité des barrières	78.30
Allocation d'automobile - janvier 1980 - 765 milles	168.30
Roger Rompré:	
Allocation d'automobile - janvier 1980 - 486 milles	106.92
Allocation spéciale - 19 jours	19.00
Marché St-Louis:	
Achats divers - agriculture et comité des fêtes	54.73
Matte Automobiles:	
Achat d'un moteur Caterpillar	4,698.00
National Silicates Ltd:	
Achat de silicate de sodium - Usine de filtration	2,533.77
Laboratoires Choisy Ltée:	
Essai de compression Re: dalle patinoire mini-aréna	668.00
Fred Poliquin Ltée:	
Achats - Travaux Publics (Coils - lens)	13,649.29
Ambulance 1212:	
Transport d'un policier - Accident de travail	45.78
Eric Demontigny:	
Nettoyage intérieur - 1835, St-Philippe - PAREL - janv. 1980	60.00
J. De Repentigny:	
Achat de barils vides	162.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 25ième JOUR DE FEVRIER 1980

Rosaire Lapointe:	
Entretien - Postes nos 1, 2 et 3 - janvier 1980	1,872.00
Service Sanitaire Régional:	
Cueillette de déchets - janvier 1980	25,854.73
Voyages spéciaux - Garage Municipal	875.00
NCR Canada:	
Contrat d'entretien 1980 - caisse enregistreuse - Autogare	171.00
U.Q.T.R.:	
Service de photocopies - Service Récréation et Parcs	139.76
Le Nouvelliste:	
Avis publics - appel d'offres - Service Récréation et Parcs - Centre Culturel	515.30
Appel d'offres - avis taxes municipales - Colisée	245.00
Richard Rioux:	
Honoraires - Juge suppléant Cour Municipale - du 17 décembre 1979 au 28 janvier 1980	2,100.00
A. Boisvert & Fils:	
Remise de dépôt de garantie - Travaux de ventilation- Centre Notre-Dame-de-la-Paix	849.00
Malboeuf Equipement:	
Remise de dépôt de grarantie - Re: installation d'une aile de déneigement - machinerie Travaux Publics	531.70
Comité de Regroupement et d'Action de Citoyens du Boul. St-Jean:	
2e versement d'octroi - entretien et programmation de la patinoire	800.00
Association des Arbitres de la Mauricie:	
Frais d'arbitrage - Janvier 1980	1,181.00
Productions Specta Inc.:	
Réalisation de pièces de théâtre pour enfants - Entente Service Récréation et Parcs	1,500.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JANVIER 1980:

Roger Baril - 216 milles	47.52
Léo Bellerose - 1,239 milles	272.66
Gaston Desaulniers - 522 milles	114.84
Rosaire Francoeur - 283 milles	62.26
Romain Frigon - 138 milles	30.36
Roger Loisel - 1,327 milles	291.94
Alain Provencher - 178 milles	39.16
Serge Thibodeau:	
Dépenses de voyage - Assemblée mensuelle du BRQCO - Québec	43.65

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Juliette Bourassa	89.98
Jean-Paul Dorion	31.60
Nicole L'Espérance	45.45
René Monfette	326.56
Henri Paquette Inc.:	
Remise d'une partie de la retenue - fontaine Parc Victoria	5,394.48
TOTAL	$295,976.63

ADOPTE

90-80
Procès-verbaux du greffier
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les procès-verbaux du greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements 191-1-B (1980) et 712 (1979) soient adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
56
INITIALES DU GREFFIER

91-80
Demande au Gouvernement du Canada la réouverture du dossier de l'attribution des Jeux du Canada à l'hiver 1983
Adoption

ATTENDU le caractère purement politique de l'attribution des Jeux du Canada à l'hiver 1983, décidée en toute hâte quelques jours seulement avant la tenue des élections générales;

ATTENDU la nébulosité des circonstances entourant l'attribution des Jeux du Canada à l'hiver 1983, à savoir le secret qui entoure le rapport du Comité d'évaluation des sites ainsi que la recommandation du Conseil des Jeux;

ATTENDU la non réception, par Trois-Rivières, de tout avis officiel annonçant l'attribution de ces Jeux à la région du Saguenay-Lac-St-Jean ainsi que la non diffusion des véritables motifs justifiant ce choix;

ATTENDU le droit de la population du Québec et paticulièrement des communautés de la Mauricie, de Rimouski et de Rouyn-Noranda à l'information complète touchant l'attribution de ces Jeux;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières requiert du nouveau Gouvernement du Canada la réouverture du dossier de l'attribution des Jeux du Canada à l'hiver 1983, et réclame que la vérité soit connue sur les circonstances ténébreuses qui ont entouré l'attribution de ces Jeux et demande instamment au nouveau Ministre de la Santé, du Sport amateur et du Multiculturalisme de revoir la décision à la lumière des dossiers de présentation des villes candidates et du rapport détaillé du Comité d'évaluation des sites.

ADOPTE

92-80
Félicitations à l'équipe qui a remporté le championnat canadien junior de curling
Adoption

ATTENDU que le rink composé de MM. Denis Marchand, Denis Cécil, Yves Barrette et Larry Phillipps Jr, a remporté le championnat canadien junior de curling, à Sault-Sainte-Marie, le 23 février 1980;

ATTENDU que cette équipe portait les couleurs de Trois-Rivières;

ATTENDU que c'est un honneur qui rejaillit sur toute la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à tous et chacun des membres de l'équipe qui s'est mérité le championnat canadien junior de curling.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
57
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 3ième JOUR DE MARS 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 3ième jour du mois de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire-suppléant	Antoine	GAUTHIER
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Gaston	VALLIERES
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
25-02-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 25 février 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

c) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

e) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Règlement concernant la marge de recul de la zone C-5,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 novembre 1979;

h) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 21 janvier 1980;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 3ième JOUR DE MARS 1980

Amendement au règl. 723 re: travaux local des Patriotes Colisée Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 723 aux fins de modifier le montant d'argent aloué pour effectuer les travaux au Colisée et principalement au local pour les Patriotes de l'U.Q.T.R.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de mars 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault

Travaux additionnels à l'Hippodrome Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant des travaux additionnels à l'Hippodrome de Trois-Rivières, au coût de $135,000.00 à même le budget de l'année 1980.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de mars 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Amendement au règl. 186-1979 concernant la circulation Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186-1979 concernant la circulation sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, aux fins de modifier les articles 91, 93 et 137 dudit règlement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 3ième jour de mars 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

93-80 Compte rendu 25-02-80 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 25 février 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

94-80 Règlement No. 23 signature des chèques Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le règlement No. 23 (1971) - A amendant le règlement No. 2 concernant l'administration des finances et les devoirs spéciaux du Trésorier en ce qui a trait à la signature des chèques et effets négociables, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 3ième JOUR DE MARS 1980

95-80
Contrat quittance en faveur de dame JOCELYNE CHARTRAY
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de quittance de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne quittance et mainlevée de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire grevant à son profit, en vertu d'un acte enregistré à Trois-Rivières, le 27 novembre 1978 sous le numéro 320,454 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières quant au lot 181-2-170 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de quittance qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

96-80
Procès-verbal consultation re: règl. 385-A construction
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le procès-verbal du greffier relativement à la consultation sur le règlement 385-A concernant la construction sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTE

97-80
Comptes à payer liste hebd.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Régional Asphalte:	
Remise de retenue - Re: Pavage Parc industriel no. 2	$22,374.92
Pagé Construction:	
Remise de retenue - pavages 1979	11,590.49
Location de machinerie	3,519.00
Brunelle Inc.:	
Achat de salopettes d'entraînement - Policiers	7,198.00
Compagnie J.B. Rolland:	
Achat de feuilles Kleen Stick - Bibliothèque	771.45
Canadien Pacifique:	
Coût d'entretien des traverses à niveau - décembre 1979	409.98
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager - parc-écoles - janvier 1980	731.35
Canadian General Electric:	
Contrat de maintenance - radio-téléphone - février 1980	987.00
Union des Municipalités du Québec:	
Frais d'inscription - Congrès 1980 - Union des Municipalités (12 membres)	1,800.00
Le Nouvelliste:	
Avis public	91.00
Centre Culturel - Service Récréation et Parcs (Marina)	150.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - janvier 1980 - Administration générale, Police, Travaux Publics, Urbanisme, etc.	1,180.79
Jean-Louis Goneau:	
Allocation d'automobile - janvier 1980 - 401 milles	88.22

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 3ième JOUR DE MARS 1980

Alain Léveillée:
Dépenses de voyage - Sherbrooke - Cours Système 15D IBM 55.65

Yvon Poirier:
Dépenses de voyage - Sherbrooke - Séminaire sur tuyau CPV 8.34

Guy Aubin:
Dépenses de voyage - Montréal - Séminaire Système 38 IBM 68.25

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Gaston Desaulniers	56.02
René Monfette	348.57
Lucien A. Ouellet	83.82
Albert Morrissette	197.49
TOTAL	$51,710.34

ADOPTE

98-80
Félicitations à M. Jean Alarie
Adoption

ATTENDU que M. Jean Alarie a reçu l'Ordre du Mérite de l'Association Canadienne des Expositions;

ATTENDU que c'est là un honneur qui retombe sur la Ville de Trois-Rivières et principalement sur la Commission du Parc de l'Exposition;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette à M. Jean ALARIE toutes ses félicitations pour s'être vu décerner l'Ordre du Mérite par l'Association Canadienne des Expositions.

ADOPTE

99-80
Félicitations à M. André Ferland
Adoption

ATTENDU qu'à sa séance du 25 février 1980 le Conseil de la Ville de Trois-Rivières a tenu à féliciter les membres de l'équipe trifluvienne de curling qui a remporté le championnat canadien junior à Sault-Sainte-Marie, le 23 février 1980;

ATTENDU qu'il ya également lieu de souligner le travail et les efforts de l'entraîneur et responsable de l'équipe;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières, transmette toutes ses félicitations à Monsieur ANDRE FERLAND, entraîneur de l'équipe trifluvienne qui s'est mérité le championnat canadien junior de curling.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

MAIRE-SUPPLEANT

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
61
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 17ième JOUR DE MARS 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 17ième jour du mois de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Antoine	GAUTHIER
	Fernand	COLLERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
03-03-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 3 mars 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Fernand Goneau;

c) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;

e) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

f) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 21 janvier 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 17ième JOUR DE MARS 1980

h) Amendement au règl. 186-1979 concernant la circulation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 3 mars 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

100-80
Compte rendu
03-03-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 3 mars 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

101-80
Règlement
723-A
travaux supp.
local des
Patriotes
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 723-A (1980) amendant le règlement No. 723 décrétant des travaux divers au Colisée, au Centre Notre-Dame-de-la-Paix et au kiosque du Parc Ste-Marguerite, aux fins d'augmenter la dépense prévue pour le local des Patriotes de $18,000.00, à même le budget de l'année 1980, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

102-80
Règlement
727 travaux
additionnels
Hippodrome
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 727 décrétant et autorisant des travaux additionnels à l'Hippodrome de Trois-Rivières, au coût de $135,000.00, à même le budget de l'année 1980, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

103-80
Contrat
SABLIERE
STE-MARTHE
INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec SABLIERE STE-MARTHE INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de pose de services municipaux dans le secteur De Vieux Pont pour le prix de 30 961,60 $.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

104-80
Offre d'achat
UBALD FOREST
& FILS LTEE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de la firme UBALD FOREST & FILS LTEE pour l'achat d'une partie du lot 7-6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie d'environ 14,000 pieds carrés, au coût de 0,15 $/pi.ca.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite offre d'achat qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 17ième JOUR DE MARS 1980

105-80
Offre d'achat
INV. ARNO ENR.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre de LES INVESTISSEMENTS ARNO ENR. pour l'achat d'une partie du lot 7-6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, d'une superficie d'environ 22,379 pieds carrés, au coût de 0,15 $/pi.ca.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite offre d'achat qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

106-80
Vente à
CONST. J.C.
GAGNON INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Maurice Pellerin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à CONSTRUCTION J.C. GAGNON INC., les lots 181-835, 181-836, 181-844, 181-847, 181-2-119 à 121 incl., 181-2-126 et 181-2-64 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de 19 350,00 $ comptant.

La présente vente fait suite à une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste édition du 17 mars 1979 et à un tirage le 21 mars suivant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

107-80
Subdivision
lot 766-3
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 1er février 1980, montrant la subdivision du lot 766-3 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, situé au coin des rues Hart et Radisson, appartenant à Dame Léda Trépanier et donnant effet aux lots 766-3-1 et 766-3-2.

ADOPTE

108-80
Subdivision
lots 559-A
560-A et
563-A
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G. en date du 28 janvier 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 559-A et des lots 560-A et 563-A du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés rue Notre-Dame, appartenant à Dame Léda Trépanier et donnant effet aux lots 559-A-1, 560-A-1 à 560-A-4 incl. et 563-A-1 à 563-A-3 incl.

ADOPTE

109-80
Subdivision
lot P. 180-312
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

date du 6 février 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 180-312, situé rue Le Corbusier appartenant à M. René Roy et donnant effet au lot 180-312-1.

ADOPTE

110-80
Subdivision lots 219, 220 et 221
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son acceptation au plan préparé par M. Jean-Marie Chastenay, A.G., en date du 5 décembre 1979, montrant la subdivision d'une partie des lots 219, 220 et 221 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés Boul. St-Michel, appartenant à René Turcotte et al et donnant effet aux lots 219-15, 220-3 et 221-3.

ADOPTE

111-80
Subdivision lot P. 205
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 15 février 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Parent, appartenant à M. François Masse et donnant effet au lot 205-15.

ADOPTE

112-80
Demande de subvention au Min. des Transports
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil approuve le présent rapport relativement à des dépenses pour travaux exécutés aux chemins municipaux et se montant à 4 425,92 $.

Que le Conseil a pris connaissance des conditions imposées par le Ministère des Transports et les a adopté, notamment, que les travaux exécutés en vertu des dépenses présentes n'ont pas été ou ne seront pas l'objet d'une subvention autre que celle(s) que le Ministère des Transports a accordée(s).

ADOPTE

113-80
Programme d'aide au Travail demande de subvention 35 084,00 $
Adoption

CONSIDERANT les programmes d'aide au travail offerts par le Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec;

CONSIDERANT que la Ville de Trois-Rivières pourrait se prévaloir de ce programme;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

a) D'autoriser la Ville de Trois-Rivières à présenter un projet connu sous le nom de "Aménagement et rafraîchissement de parcs" dans le cadre du programme d'aide au travail (D.A.T.).

b) De désigner et nommer M. Gilles Beaudoin, Maire et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, administrateurs délégués dudit projet et les autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la direction générale de la main-d'oeuvre du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 17ième JOUR DE MARS 1980

c) D'autoriser le Trésorier de la Ville à émettre tout chèque ou d'effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Ville, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation de ce projet.

ADOPTE

114-80
Gérant nommé représentant de la Ville Chambre de Commerce Adoption

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Jacques CHARETTE, Gérant de la Ville, soit et est nommé comme représentant de la Ville sur le bureau de direction de la Chambre de Commerce de Trois-Rivières, pour l'année 1980.

ADOPTE

115-80
Taux des trottoirs et chaînes de rue en 1979 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que conformément à un rapport du Trésorier de la Ville, en date du 28 février 1980, le coût de construction des trottoirs neufs pour l'année 1979 soit établi à 15,85 $/v.c. pour les trottoirs et à 5,22 $/pi. li. pour les chaînes de rues.

Que le Trésorier de la Ville soit et est autorisé à envoyer les comptes aux propriétaires riverains susceptibles d'absorber le coût de ces constructions.

ADOPTE

116-80
Comptes à payer février 1980 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que les comptes au montant de $3,010,756.48 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de février 1980 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

117-80
Caractère de rue à enlever aux lots P.7-15 et 7-15-1 Adoption

ATTENDU que le résidu du lot 7-15 et le lot 7-15-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, apparaissent comme étant une rue publique;

ATTENDU que ces lots n'ont jamais été utilisés comme rues publiques et que la Ville n'a pas l'intention d'en faire des rues;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le caractère de rue publique soit et est enlevé au lot 7-15-1 et à tout le résidu du lot 7-15 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

Que les plans de la Ville de Trois-Rivières soient corrigés afin que lesdits lots ne soient plus désignés comme rues publiques.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
66
INITIALES DU GREFFIER

118-80
Comptes à payer liste hebd. Adoption

Proposé par: M. le Conseiller Lionel Julien

Secondé par: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Paul-André Cloutier:	
Honoraires - Architecte-paysagiste - préparation plans & devis - restauration cimetière St-James - 2e compte	$ 1,500.00
Plomberie St-Onge:	
Modifications système de ventilation - marina - Paiement no 1	9,000.00
Robichaud Inc.:	
Banque de terrains - fossés et drainage - paiement no 1	9,854.79
Cie Francon:	
Achat de 100 dalles armées préfabriquées - Place de l'Hôtel de ville	5,896.80
Fibre de Verre St-Laurent:	
Travaux de fibre de verre - Usine de filtration	3,255.00
Service Spécial de Vidanges Inc.:	
Enfouissement sanitaire - du 15 février au 15 mars 1980	10,368.00
Service Sanitaire Régional T.R. Inc.:	
Cueillette de déchets - Garage municipal - février 1980	1,160.00
Cueillette de déchets - Autogare - février 1980	308.00
Voyages du lundi - du 4 février au 1er mars 1980	296.80
Cueillette de déchets - selon nouveau contrat - février 1980	25,854.73
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Trésorerie - février 1980	132.87
Service de photocopies - Evaluation - février 1980	103.35
Service de photocopies - Achats, Division des Opérations et Usine de filtration - janvier 1980	278.13
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - Centre Culturel, Hôtel de Ville, Edifice Dugré - février 1980	112.00
Le Nouvelliste:	
Avis publics	117.00
Avis publics - Patinage libre, Colisée - Piscine, Marina	115.50
Appel d'offres - Publicité Centre Culturel	91.00
Patinage libre, Colisée - Avis publics	122.25
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	14.98
Achats divers	46.74
Laviolette Auto Location Inc.:	
Location d'auto - Ville et hippodrome - mars 1980	557.96
Floriculture Gauthier Inc.:	
Fleurs - Familles Armand Vigneault et Roméo Monfette	57.24

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
67
INITIALES DU GREFFIER

Canadian General Electric:	
Service de maintenance - Radio Police - mars 1980	$ 987.00
Richard Rioux:	
Honoraires - Juge suppléant municipal - du 4 au 25 février 1980	1,200.00
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Plans "sépias" - Eclairage de rues	91.00
Lacoursière, Caron & Beaumier, architectes:	
Honoraires - Architectes - estimés et plans préliminaires - Aménagement Maison Hertel en Maison des Vins	4,796.70
Bigué & Lord, Architectes:	
Honoraires - Manoir de Tonnancourt	836.49
Jean Méthot:	
Cotisation 1980-1981 - Barreau du Québec - Section locale	300.00
Association des Ingénieurs Municipaux du Québec:	
Cotisation 1980 - Jean-Paul Dorion & Yvon Poirier	150.00
Association des Urbanistes Municipaux du Québec:	
Cotisation 1980 - André Laneuville	50.00
Cajetan Valois:	
Subvention aux propriétaires - Restauration St-Philippe	250.00
Richard Proteau:	
Subvention aux propriétaires - Restauration St-Philippe	1,620.75
Eric Demontigny:	
Nettoyage d'intérieur - 1835, St-Philippe - PAREL - février 1980	75.00

SERVICE DE LA RECREATION ET DES PARCS:

Association Educative et Récréative des Aveugles:	
Aide financière pour l'année 1980	290.00
Association des Handicapés Adultes de la Mauricie Inc.:	
Aide financière pour l'année 1980	1,210.00
Centre du Confort Esso:	
Location de chauffe-eau - Marina	41.80
Tournoi National Bantam:	
Entretien du Colisée lors du tournoi Bantam	142.00
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs - Hockey mineur - février 1980	549.00
Draveurs de Trois-Rivières:	
Entretien des toilettes - 8 jours - Colisée	83.28
Educational Media Inc.:	
Achat de supports de bicyclettes	2,170.00
Raoul Chênevert Ltée:	
Droits et taxes - Re: Supports de bicyclettes	731.16
U.Q.T.R.:	
Bon de reproduction - Service de photocopies	86.48
Location d'équipement - parc linéaire	300.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 17ième JOUR DE MARS 1980

INITIALES DU MAIRE

68

INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - FEVRIER 1980

Roger Baril - 197 milles	$ 43.34
Roland Bacon - 613 milles	134.86
Léo Bellerose - 1,077 milles	236.94
Raoul Bellavance - 70 milles	15.40
Gaston Boudreault - 769 milles	169.18
André Daviau - 656 milles	144.32
Gaston Desaulniers - 475 milles	104.50
Roger Dupuis - 349 milles	76.78
Normand Fournier - 370 milles	81.40
Rosaire Francoeur - 351 milles	77.22
Maurice Galarneau - 780 milles	171.60
Transport des hommes	20.00
Gilles Grenier - 190 milles	41.80
Réjean Hamel - 103 milles	22.66
Guy Larivière - 668 milles	146.96
Gaétan Lemieux - 356 milles	78.32
Roger Loisel - 1,202 milles	264.44
Jean-Maurice Massicotte - 445 milles	97.90
Marcel Métivier - 244 milles	53.68
Michel Pellerin - 245.7 milles	54.05
René Picard - 15 milles	3.33
Jean-Paul Poisson - 260 milles	57.20
Alain Provencher - 123 milles	27.06
Rosaire Pouliot - 722 milles	158.84
Yvon Ratelle - 510.7 milles	112.37
Transport des hommes	10.00
Robert Rousseau - 546 milles	120.12
André Verville - 594 milles	130.68
Réal Ayotte - 628 milles	138.16
Transport des hommes	20.00
Jean Benoît - 63 milles	13.86
Origène Bellemare - Janvier & Février 1980 - 182.6 milles	40.17
Jean-Paul Duguay - 109 milles	24.06
Germain Déziel - 126 milles	27.72
Serge Dumas - 71 milles	15.68
Lionel Duval - 192 milles	42.38
Transport des hommes et de l'équipement	6.00
Romain Frigon - 128 milles	28.16
Anatole Houle - 628.7 milles	138.32
Claude Juteau - 97 milles	21.34
Guy Lafontaine - 15.7 milles	3.45
Roger Lafontaine - 64 milles	14.08
Michel Lefebvre - 89 milles	19.58
Louis Lavallée - 60.7 milles	13.35
Roger Lefebvre - 230 milles	50.60
André Marcotte - 76 milles	16.72
Pierre Pépin - 515 milles	113.30
Yvon Poirier - décembre 1979 à février 1980 - 189 milles	41.58
Raymond St-Pierre - 227 milles	49.94

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
69
INITIALES DU GREFFIER

Yvon Poirier:	
Dépenses de voyage - Assises annuelles de l'A.Q.T.E. - Québec	$ 264.02
Origène Bellemare:	
Repas avec invités Re: Maison des Vins	70.00
Léo Bellerose:	
Dépenses de voyage - Québec - Opération équipement d'hiver	75.00
Roger Baril:	
Dépenses de voyage - Québec - Rencontre avec les ingénieurs	42.24
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - Québec & Montréal - Journées d'information du Ministère des Affaires Municipales avec la Corporation Professionnelle des Evaluateurs Agréés du Québec - Re: Loi 57	76.30
Normand Rouette:	
Dépenses de voyage - Montréal - Journées d'étude de Commission de Police du Québec	149.47

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Armand Allard	232.15
Jean-Jacques Lacroix	98.74
Maurice Lamirande	44.41
René Monfette	207.08
René Monfette	156.26
Guy-Paul Simard	366.75
Guy-Paul Simard	313.36

EXPOSITION (Comptes soumis au Comité des Finances):

Jean Alarie:	
Dépenses de voyage - Montréal - Salon Nautique	65.53
Dépenses de voyage - Québec - Réunion de l'exécutif de l'Association des Expos du Québec	49.58
Remboursement de petite-caisse	6.50
Allocation d'automobile - février 1980 - 438 milles	96.39
Marché St-Louis:	
Achats divers - Commission de l'Expo	60.80
Au Palais du Chinois:	
Repas-réunion - Commission de l'Expo	84.92
Rapid Bar-B-Q:	
Repas-réunions - Commission de l'Expo	52.10
Receveur Général du Canada:	
Location du casier postal 968 - 1980	30.00
Roger Rompré:	
Allocation d'automobile - février 1980 - 541 milles	119.02
Allocation spéciale - 21 jours	21.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 17ième JOUR DE MARS 1980

INITIALES DU MAIRE

70

INITIALES DU GREFFIER

EXPOSITION (suite):

Grand Prix Trois-Rivières Inc.:	
Utilisation de 2,000 places d'estrade - Re:	
Spectacles de la Grande Scène - Expo 1979	$ 710.00
Henri Paquette Inc.:	
Travaux mini-aréna - paiement no 6	183,858.80
TOTAL	$275,947.62

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Juliette Bourassa
ASSISTANT-GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JB/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
71
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 24ième JOUR DE MARS 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 24ième jour du mois de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Gaston	VALLIERES
	Antoine	GAUTHIER
	Fernand	COLLERT
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
17-03-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 17 mars 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Fernand Goneau;

c) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Antoine Gauthier;

e) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

f) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 21 janvier 1980;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 24ième JOUR DE MARS 1980

h) Amendement au règl. 186-1979 concernant la circulation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 3 mars 1980;

Règlement pour travaux additionnels au Pavillon de la Jeunesse Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement décrétant et autorisant des travaux additionnels au Pavillon de la Jeunesse pour un montant de $30,000.00 devant être pris à même le budget de l'année 1980.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 24ième jour de mars 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier

119-80
Compte rendu 17-03-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 17 mars 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

120-80
Résolution 117-80 rescindée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la résolution 117-80 adoptée le 17 mars 1980 aux fins d'enlever le caractère de rue aux lots 7-15 et 7-15-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTE

121-80
Caractère de rue à enlever au lot 7-6 zone ind. No. 1
Adoption

ATTENDU que le lot 7-6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, apparaît comme étant une rue publique;

ATTENDU que ce lot n'a jamais été utilisé comme rue publique et que la Ville n'a pas l'intention d'en faire une rue;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le plan de la Ville de Trois-Rivières soit corrigé afin que ledit lot ne soit plus désigné comme rue publique.

ADOPTE

122-80
Contrat avec l'Hydro-Québec
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé entre la Ville de Trois-Rivières et l'HYDRO-QUEBEC, en vertu duquel cette compagnie s'engage à fournir l'électricité pour les besoins du Pavillon de la Jeunesse situé sur le terrain de l'Exposition, pour la période d'une année à compter du 26 février 1980.

Le tout suivant les termes et conditions mentionnés dans

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

ledit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

123-80
Engagement de Michel LACOURSIERE Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Qu'à compter du 24 mars 1980, M. Michel LACOURSIERE soit et est engagé comme gérant au Centre Notre-Dame-de-la-Paix, au salaire de $14,800.00 pour l'année 1980, avec permanence après une période de probation de 6 mois.

ADOPTE

124-80
Engagement de Jacques CHARTRAND Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Qu'à compter du 24 mars 1980, M. Jacques CHARTRAND soit et est engagé comme animateur de secteur au service de la Récréation et des Parcs, au salaire annuel de $16,470.00 avec permanence après une période de probation de 6 mois.

ADOPTE

125-80
Subvention demandée au Min. Loisir Chasse et Pêche Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières sollicite par les présentes, du Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche du Québec, le versement d'une subvention en vue de la troisième étape de la réalisation du parc linéaire, au coût de $450,000.00.

ADOPTE

126-80
Acceptation du plan de drainage de l'infrastruc. de la rue De Fleurimont et demande d'approbation par le S.P.E. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le plan de drainage de l'infrastructure de la rue De Fleurimont, préparé par le service des Travaux Publics et autorise le Gérant-adjoint aux Travaux Publics à soumettre ledit plan et sollicite par le présentes, son approbation des services de protection de$l'Environnement du Québec.

ADOPTE

127-80
Choix de l'Aster à feuilles de Linaire comme embléme de la Ville Adoption

CONSIDERANT que l'Aster à feuilles de Linaire est une spécialité locale de notre flore trifluvienne;

CONSIDERANT que l'habitat de l'Aster à feuilles de Linaire est menacé par le développement urbain;

CONSIDERANT que la Société Zoologique de la Mauricie Inc., section Horiculture, propose que cette fleur unique soit cultivée dans les parcs de la ville et autour des habitations;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE

Que l'Aster à feuilles de Linaire soit officiellement reconnue comme fleur emblématique de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 24ième JOUR DE MARS 1980

128-80
Contrat
Clément
RICARD &
FILS INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de Ville, un contrat sous seing privé avec la firme CLEMENT RICARD & FILS INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de branchements d'aqueduc et d'égout pour l'année 1980 pour le montant de 84 967,35 $.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audi contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

129-80
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Hydro-Mécanique Inc.:	
Installation système de fluoruration - Usine de traitement d'eau	$ 5,702.50
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - Travaux mécanique et d'électricité Manoir de Tonnancour	30.05
Bell Canada:	
Coût d'enlèvement d'un poteau - Ruelle Moncalm	386.72
B.O.E.C.K.H.:	
Cotisation - 1 an - Jean-Jacques Lacroix	45.00
Caisse Populaire de Trois-Rivières:	
Remise d'une partie de dépôt Re: Débranchement d'entrée de service	200.00
Racine, Larochelle & Associés Inc.:	
Honoraires - Préparation et cours - Secteur Hertel - Jos Larouche & Gaston Gélinas - compte final	475.00
Club de Tir du Cap Inc.:	
Location du champ de tir municipal du Cap-de-la-Madeleine - pour 1980	750.00
C.P. Ltée:	
Droits de passage - tuyaux et câbles souterrains	11.00
CPM Inc.:	
Page publicitaire - Brochure du Festival CAN PRO 80	350.00
Floriculture Gauthier Inc.:	
Fleurs - Me Jean Méthot et Dr. Paul Lacoursière	54.10
Pitney Bowes Canada Ltd:	
Location - compteur postal - du 1er avril au 30 juin 1980	87.48
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus - Service de gérance - mars 1980	390.00
Redistomatic Inc.:	
Service d'eau - Aéroport, Colisée, Autogare	12.50
Lavage Sani Enr.:	
Entretien ménager - Marché-aux-Denrées-mars 1980	1,633.00
Entretien ménager - Hôtel de Ville - mars 1980	3,547.11
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - février 1980 - Administration générale, Travaux Publics, Service de la Récréation et des Parcs, Police, etc.	983.18
Ben Vanasse Inc.:	
Achat de contre-plaqué et planches à patinoire	2,129.89
McKerlie-Millen Québec Ltée:	
Achat d'une machine à laver au gaz propane	4,908.60
Miller Plastic Ltd:	
Achat de tuyaux de vinyle, bagues pour tuyaux, coudes, etc. - usine de traitement d'eau	1,325.45
Fred Poliquin:	
Achat de coils	1,921.48
Saillant Inc.:	
Achat de PVC 26 et PVC SDR 28	11,465.07

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 24ième JOUR DE MARS 1980

Trois-Rivières Chevrolet Ltée:	
Achat de 2 camionnettes 1980 - Cabine 6 passagers-Travaux Publics	21,881.52
Wajax Industries Ltd:	
Achat - installation d'une nacelle aérienne neuve	12,305.85

SERVICE DE LA RECREATION ET DES PARCS

Fédération Québécoise de Hockey sur Glace Inc.:	
Droit d'affiliation pour 154 jeunes - programme pré-hockey	616.00
Comité de la Traverse des Ages Inc.:	
Subvention - Entretien de la bâtisse de la Traverse des Ages - du 2 mars au 20 avril 1980 - 31 jours à $38.00 par jour	1,178.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles-février 1980 $	368.02
Comité de Basketball Mineur:	
Subvention-arbitrage-2e versement-selon entente	300.00
Centre Landry:	
Subvention - Surveillance, entretien et programmation de la patinoire et d'un rond de glace - versement du 15 mars 1980	200.00
Association des Citoyens des Abitations Adélard Dugré:	
Subvention - Surveillance, entretien et programmation de la patinoire et d'un rond de glace - 3e versement	200.00
Association des Evaluateurs Municipaux du Québec:	
Cotisation annuelle - 1980-1981 - Daniel L'Heureux, Gérard P. Brahic et Jean-Jacques Lacroix	75.00
Charles-Edouard Provencher:	
Allocation d'automobile - février 1980 - 122 milles	26.84
Réjean Boucher:	
Allocation d'automobile - février 1980 - 264 milles	58.08
Jean-Louis Goneau:	
Allocation d'automobile - février 1980 - 399 milles	87.78
Remboursement de petite-caisse	43.29
André Bérubé:	
Dépenses de voyage - Québec - Congrès A.Q.T.E. 1980	94.10
Réjean Boucher:	
Dépenses de voyage - Québec - Congrès A.Q.T.E. 1980	458.76
André Genest:	
Dépenses de voyage - Québec - Congrès A.Q.T.E. 1980	132.58
André Rocheleau:	
Dépenses de voyage - Québec - Congrès A.Q.T.E. 1980	92.43
Jean-Guy Laferté:	
Dépenses de voyage - Thetford Mines et Grand-Mère	99.72

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Guy-Paul Simard	298.63
Albert Morrissette	187.19
René Monfette	324.70
TOTAL	$75,436.62

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Juliette Bourassa
Ass't-GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JB/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
76
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 31ième JOUR DE MARS 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 31ième jour du mois de mars en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLLERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
24-03-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 24 mars 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. No. 10 santé et salubrité publique,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 17 janvier 1978;

b) Amendement au règl. 191-45 Parc Isabeau, de façon à permettre dans la zone RA-17 sect. 6, les bâtiments résidentiels (genre bungalows) contenant trois (3) logements,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 19 mars 1979;

c) Amendement au règl. No. 191-57 Banque de Terrains de façon à créer une nouvelle zone RA pour la construction de maisons unifamiliales,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 19 mars 1979;

d) Amendement au règl. 608 pour modifier le mode de taxation des lots de carrefour (banque de terrains),
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

e) Règlement décrétant des travaux au carrefour Des Récollets et Laviolette,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 mai 1979;

f) Règlement décrétant des travaux du carrefour Côte de l'Hôpital Cooke,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 14 mai 1979;

g) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 21 janvier 1980;

h) Amendement au règl. 186-1979 concernant la circulation,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 3 mars 1980;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 31ième JOUR DE MARS 1980

Taux des taxes pour l'année 1980 amendement au règl. 25 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 25, en ce qui a trait aux taux de la taxe générale et des taxes spéciales, dans le but de modifier ces taux pour l'année 1980.

Lu en Conseil, ce 31ième jour de mars 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Taux de la taxe d'eau pour l'année 1980 amendement au règl. 15 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 15, en ce qui a trait au taux de la taxe d'eau, général et au compteur, dans le but de modifier ces taux pour l'année 1980, ainsi que le minimum de taxe exigible.

Lu en Conseil, ce 31ième jour de mars 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

HABITATIONS JACQUES BUTEUX

Amendement au règl. 191 usages permis zone RB Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191 de façon à modifier les limites de la zone C-B, en réduisant cette zone et en agrandissant la zone R-B d'autant que la zone C-B est réduite, (règlement 190-60) et de façon à ne permettre que les usages résidentiels dans la zone R-B.

Lu en Conseil, ce 31ième jour de mars 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règlement abrogeant le 716 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement abrogeant le règlement 716 (1979) et décrétant l'achat et l'installation d'un pont roulant au poste de pompage d'eau brute de l'usine de traitement d'eau, au coût de $25,000.00 et décrétant un virement d'une partie des fonds du règlement 453 au profit du présent règlement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 31ième jour de mars 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

130-80
Compte rendu 24-03-80 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 24 mars 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

131-80
Règl. 728 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 31ième JOUR DE MARS 1980

Que le règlement No. 728 décrétant et autorisant des travaux additionnels au Pavillon de la Jeunesse, au coût de $30,000.00 à être pris à même le budget de l'année 1980, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

132-80
Budget de l'année 1980
Adoption

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1980 se chiffrent à la somme de $25,742,400.00 suivant le projet de budget annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour ladite année s'élèvent à la somme de $25,742,400.00;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de $25,742,400.00 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1980.

ADOPTE

133-80
Budget triennal d'immobilisations
Adoption

CONSIDERANT l'article 478 a) de la Loi des Cités et Villes.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le programme des immobilisations de la Ville de Trois-Rivières pour les années 1980-1981 et 1982, au montant de $18,847,400.00 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ledit programme étant annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

134-80
Utilisation des fonds provenant du programme Subv., Encouragement aux Municipalités
Adoption

ATTENDU que notre municipalité s'est prévalue des avantages financiers prévus dans le cadre du programme de subventions d'encouragement aux municipalités;

ATTENDU que dans le cadre de ce programme, notre municipalité a reçu, au cours de l'année 1979, la somme totale de $461,000.00 représentant $1,000.00 par unité de logement admissible suivant les critères provinciaux et fédéraux requis;

ATTENDU que notre municipalité s'est engagée par résolution à fournir au ministère des Affaires municipales, avant le 31 mars de chaque année, un rapport sur l'utilisation des subventions reçues l'année précédente en vertu de ce programme;

ATTENDU que le conseil municipal a requis de M. Jacques Charette, gérant municipal, un rapport écrit faisant état de l'utilisation présente ou future des sommes d'argent reçues en 1979 par le biais du P.S.E.M.;

ATTENDU que M. Jacques Charette a déposé auprès du conseil un état de compte de l'utilisation présente et future de ces subventions;

ATTENDU que cette utilisation présente et future desdits fonds est conforme aux volontés exprimées par le conseil dans ce domaine.

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

D'adopter ledit rapport de M. Jacques Charette et le faire parvenir au ministère des Affaires municipales.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 31ième JOUR DE MARS 1980

135-80
Convention entre la Ville et le CLUB AUTOSPORT MAURICIEN INC. ET GRAND-PRIX T.R. INC.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières accorde au CLUB AUTOSPORT MAURICIEN INC. et au GRAND PRIX TROIS-RIVIERES INC. le privilège, avec exclusivité, de faire des courses de véhicules-automobiles sur le terrain de l'Exposition et sur les rues avoisinantes, durant les 22 - 23 et 24 août 1980.

Le tout sujet aux clauses, conditions et stipulations mentionnées dans ladite convention qui vient d'être lue au Conseil.

ADOPTE

136-80
Entente entre la Ville et les LOISIRS STE-MARGUERITE INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé en vertu de laquelle la Ville de Trois-Rivières confie à LES LOISIRS STE-MARGUERITE INC., l'entretien des bâtisses et du terrain du parc Ste-Marguerite, pour la période d'une année à compter du 1er janvier 1980, pour et en considération d'un montant de $2,400.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée aux présentes pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

137-80
Subdivision lots 9 et 23
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Régis Lévesque, A.G., en date du 12 mars 1980, montrant la subdivision d'une partie des lots 9 et 23 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés à l'angle des rues Chamberland, Père-Daniel et Marie-de-l'Incarnation, appartenant à Bell Canada et donnant effet aux lots 9-415 et 23-388.

ADOPTE

138-80
Etats financiers O.M.H.
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte par les présentes, le rapport des vérificateurs SAMSON, BELAIR & ASSOCIES, comptables agréés, concernant les états financiers de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION DE TROIS-RIVIERES au 31 décembre 1979.

ADOPTE

139-80
Aide finan. demandée à Québec SODIC INC.
Adoption

ATTENDU que la Société de Développement de l'Industrie des Courses de Chevaux du Québec Inc. (SODIC) offre de participer à un programme d'aide financière aux pistes de courses de chevaux sous-harnais;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières pourrait retirer certains avantages en participant à ce programme;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 31ième JOUR DE MARS 1980

ET RESOLU:

Que dans le cadre du programme d'aide financière aux pistes de courses de chevaux sous harnais, la Ville de Trois-Rivières fasse une damande pour l'année 1980.

Que M. Lucien A. Ouellet, assistant-trésorier, soit et est autorisé à produire cette demande pour et au nom de la Ville, ainsi que tous documents pertinents à cet effet.

ADOPTE

140-80
Formation en association de l'ASS. DES MUSULMANS DE LA MAURICIE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. SELMA SHEIKH, TRHORE MOUSSA, WALID ABDUL-KADER, AHMAD KHODER, WASSIM SAFAH, ARIZA BLILI, ISMAEL BLILI, FAROUK RADWAN, RAIDA RADWAN et OMRANE EL GHARBI désirant se former en association sous le nom de "L'ASSOCIATION DES MUSULMANS DE LA MAURICIE" conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE

141-80
Comptes à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Cap Construction Ltée:	
Travaux hippodrome - 6e estimé	$100,568.28
Gescan Ltée:	
Achat de lampadaires et luminaires "Lumec"	39,412.33
Norman Wade Co. Ltée:	
Achat de theodolite wild	5,394.60
Canadien Pacifique Ltée:	
Entretien passages à niveau - enlèvement de neige et glace - janvier 1980	1,177.77
Hydro-Québec:	
Compensation - perte des arbres - Terrain de jeux Adélard Dugré	500.00
Paul-André Cloutier:	
Honoraires - Architecte-payasagiste - restauration cimetière St-James - 3e et dernier versement ($2,492.00 moins remboursement $334.10)	2,157.90
Pierre Lacoursière:	
Honoraires - Surveillance des travaux - hippodrome	305.00
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - surveillance des travaux - mini-aréna du 4 au 29 février 1980	1,084.49
Honoraires - plans et surveillance - hippodrome paiement no. 9 - du 4 au 29 février 1980	1,214.08
Vandry, Jobin, Gravel & Associés:	
Honoraires - Etude intersection St-Maurice-St-François (Re: Piétons)	270.78
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - bibliothèque - février 1980	339.78
Service de photocopies - Police - février 1980	416.93
U.Q.T.R.:	
Cours à l'institut de Police - G. Rocheleau - Re: Obtention certificat de premier cycle en gestion policière	110.50
Entretien - Piste linéaire (ski de fonds) - selon protocole d'entente du 24 janvier au 20 mars 1980	1,200.00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - Avis taxes améliorations locales - Patinage libre	262.50
Avis publics - patinage libre	206.75

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 31ième JOUR DE MARS 1980

Martin, Donaldson, Ferron:	
Honoraires - Vente par les Investissements Procrédit Inc.	231.00
Garage René Lacombe Inc.:	
Remorquage de véhicules - infraction règlement 186	109.00
Chambre de Commerce:	
Souper du 19 mars 1980	10.00
Auberge des Gouverneurs:	
Dîners divers - Jeux du Canada	66.13
Carrier Aviation Ltée:	
Service survol - Evaluation des sites - Jeux du Canada	200.00
Marché Victoria:	
Achats divers	44.06
Ambulance 1212:	
Frais de transport par ambulance - Accident Gérard Bergeron	47.34
Productions Specta Inc.:	
Demande du 2e versement de la subvention prévue au budget 1980	20,000.00
Société Canadienne du Cancer:	
Octroi - 1980	500.00
Fondation des Amis du Séminaire St-Joseph:	
Souscription - 1er versement	5,000.00
Association Sportive Ste-Cécile:	
Surveillance, entretien, programme des patinoires Dernier versement	200.00
Association des Arbitres de la Mauricie Inc.:	
Frais d'arbitrage - février 1980	$ 1,662.00
Michel Matteau:	
Dîner - invité S.H.Q.	18.65
Raymond Bérubé:	
Allocation d'automobile - février 1980 - 156 milles	34.32
Paul-André Cloutier:	
Allocation d'automobile - janvier, février et mars 1980 - 51 milles	11.28
Mlle Hélène St-Pierre:	
Paiement final pour bris de propriété par la Ville - Secteur Hertel	1,292.00
Ovide Demontigny:	
Loyer de local - 1835, St-Philippe - Août 1979 à avril 1980	1,800.00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Jean-Paul Dorion	37.07
René Monfette	394.07
TOTAL	$186,278.61

ADOPTE

142-80
Nomination pour M. Gaston Tousignant à l'aéroport municipal
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que M. Gaston Tousignant soit et est par les présentes nommé contremaître en charge de l'entretien et de la surveillance de l'aéroport municipal. Sa rémunération sera de $18,820.00 par année.

ADOPTE

143-80
Réajustement de salaires
Adoption

VU la recommandation des chefs de service concernés,

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RESOLU

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

82

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 31ième JOUR DE MARS 1980

Que les salaires annuels des employés suivants soient réajustés de la façon suivante pour l'année 1980:

Mme Louise Goyette, commis en chef aux Travaux publics	$16,000.00
Mlle Juliette Bourassa, Secrétaire du gérant et assistant-greffier	$16,500.00
M. Claude Ebacher, Gérant du pari-mutuel	$21,960.00
M. Guy-Paul Simard, Directeur du Service de Police et Incendie (dans ce cas, il s'agit de corriger une erreur cléricale faite lors de la préparation de la liste acceptée par le Conseil, le 25 février 1980.)	$35,415.00

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AVRIL 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 14ième jour du mois de d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLLERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
31-03-80
Adoption
144-80

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 31 mars 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 186-1979 concernant la circulation, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 3 mars 1980;

Taux de la taxe d'affaire 1980 amendement au règl. 25 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement No. 25 concernant la taxe d'affaires aux fins de modifier le taux de cette taxe, la manière de déterminer le taux et la façon de percevoir la taxe.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 14ième jour d'avril 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert

Amendement au règl. 6 concernant les chiens Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement No. 6 concernant la surveillance et la garde des chiens, aux fins de préciser les organismes pouvant s'occuper de la surveillance des chiens sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières et préciser également les devoirs et les obligations de ces organismes.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 14ième jour d'avril 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AVRIL 1980

Zone R-1
marge latérale
Amendement
au règl. 191
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement 191, concernant le zonage, aux fins de modifier la marge de recul arrière dans la zone R-1.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 14ième jour d'avril 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault

Secteur
N.D.la Paix
abrogation
du règl. 386-E
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement 386-B,concernant le zonage dans le Secteur Notre-Dame-de-la-Paix, aux fins d'abroger le règlement 386-E.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 14ième jour d'avril 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

HABITATIONS JACQUES BUTEUX

Amendement
au règl. 191
usages permis
zone RB
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 191 de façon à modifier les limites de la zone C-B, en réduisant cette zone et en agrandissant la zone R-B d'autant que la zone C-B est réduite, (règlement 191-60) et de façon à ne permettre que les usages résidentiels dans la zone R-B et en y édictant de nouvelles normes relativement à l'utilisation du sol, à la densité d'occupation, aux matériaux de recouvrement, aux normes d'implantation, aux stationnements, etc.,

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 14ième jour d'avril 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

145-80
Compte-rendu
31-03-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 31 mars 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AVRIL 1980

146-80
règl. 15-A-22
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le règlement No. 15-A-22 (1980) amendant le règlement No. 15 en ce qui a trait au taux de la taxe d'eau et à la vente de l'eau au compteur, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

147-80
règl. 25-P
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE A L'UNANIMITE

Que le règlement No. 25-P amendant le règlement No. 25 quant à ce qui a trait aux taux de la taxe générale et des taxes spéciales, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

148-80
règl. 716-A
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 716-A (1980) abrogeant le règlement 716 (1979) et décrétant l'achat et l'installation d'un pont roulant au poste de pompage d'eau brute de l'usine de traitement d'eau, au coût de $25,000.00 et décrétant un virement d'une partie des fonds du règlement 453 au profit du présent règlement soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

149-80
Bail
Age d'Or
St-Fr. d'Assise
Parc
Jean Béliveau
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail avec LE CERCLE DE L'AGE D'OR ST-FRANCOIS-D'ASSISE, en vertu duquel la Ville loue à l'Age d'Or la salle du 2ième étage de la bâtisse sise au Parc Jean Béliveau de Trois-Rivières pour fins d'activités sociales et récréatives, pour une période d'un an à compter du 1er mars 1980 jusqu'au 1er mars 1981 pour le prix de $1.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

150-80
Entente
Loisirs des
Vieilles
Forges re:
Entretien
salle des
loisirs
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec LES LOISIRS DES VIEILLES FORGES INC. en vertu duquel la Ville s'engage à verser un montant de $50.00 par mois pour l'entretien de la salle de loisirs de St-Michel-Des-Forges, du 1er janvier au 31 décembre 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 14ième JOUR D,AVRIL 1980

151-80
Intervention dans la vente entre Benoit Lord et Denys Allard lot 181-2-74 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, en vertu duquel M. Benoît Lord vend à M. Denys Allard, le lot 181-2-74 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $1,600.00 comptant.

La Ville intervenant audit acte de vente pour signifier qu'elle n'entend pas se prévaloir de la clause interdisant à M. Lord de revendre ledit lot avant d'en avoir achever complètement la construction d'une bâtisse.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

152-80
Vente à Ar. Boucher lot 181-809 $5,000. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. ARMAND BOUCHER, le lot 181-809 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $5,000.00.

La présente vente fait l'objet d'une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et d'un tirage au sort le 23 mars suivant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

153-80
Vente à Ar. Boucher lot 181-832 $2,150. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. ARMAND BOUCHER, le lot 181-832 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait l'objet d'une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et d'un tirage au sort le 23 mars suivant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

154-80
Vente à Ar. Boucher lot 181-845 $2,150. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. ARMAND

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

BOUCHER, le lot 181-845 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait l'objet d'une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et d'un tirage au sort le 23 mars suivant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

155-80
Vente à
Ar. Boucher
lot
181-830
$2,150.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. ARMAND BOUCHER, le lot 181-830 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait l'objet d'une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et d'un tirage au sort le 23 mars suivant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

156-80
Vente à
Ar. Boucher
lot
181-828
$2,150.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à M. ARMAND BOUCHER, le lot 181-828 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

La présente vente fait l'objet d'une offre de vente parue dans le journal Le Nouvelliste en date du 17 mars 1979 et d'un tirage au sort le 23 mars suivant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

157-80
Radiation
clause réso-
lutoire
lot
181-2-49
Dame
Yolande
Poulin Renaud
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire et Me Jean Lamy, Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières reconnaît que Dame YOLANDE POULIN a accompli en entier les obligations qu'elle avait contracté dans son acte d'acquisition enregistré à Trois-Rivières, sous le numéro 326,961 et renonce ainsi purement et simplement au privilège qui lui résultait dudit acte enregistré sous le numéro 326,961, de se faire rétrocéder l'immeuble pour défaut de remplir les obligations mentionnées audit acte et prohibition d'aliéner pour l'acquéreure du lot susmentionné.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AVRIL 1980

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

158-80
Mainlevée à Habitel de la Mauricie re: lot 178-679 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières accorde à HABITEL DE LA MAURICIE INC., mainlevée totale de tous droits, privilèges et hypothèques existant en sa faveur aux termes d'un acte de vente reçu par Me Gérard Dufresne, le 9 août 1977 dont copie fut enregistrée à Trois-Rivières, le 12 août 1977 sous le numéro 311,270, mais en autant seulement qu'ils affectent l'immeuble suivant:

DESIGNATION:-

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant la subdivision numéro SIX CENT SOIXANTE-DIX-NEUF du lot originaire numéro CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-679) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, d'une superficie de vingt-cinq mille deux cent quarante-cinq pieds carrés (25,245.0 p.c.), mesure anglaise.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

159-80
Caractère de rue enlevé aux lots 7-6 et 26-321-1 Adoption

ATTENDU les lots 7-6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et 26-321-1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières sont inscrits au plan de la Ville comme étant des rues ou des ruelles;

ATTENDU que ces lots n'ont jamais été utilisés comme ruelles ou rues;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le caractère de rues ou de ruelles soit et est enlevé aux lots 7-6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières et 26-321-1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

Que les plans de la Ville de Trois-Rivières soient modifiés en conséquence.

ADOPTE

160-80
Correction lots 764-1 et 2 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 4 mars 1980, montrant la correction des lots 764-1 et 764-2 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, situés rue Hart.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AVRIL 1980

161-80
Correction
lots
766-2 et 3
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 17 mars 1980, montrant la correction des lots 766-2 et 766-3 du cadastre revisé d'une partie de la Cité de Trois-Rivières, situés rue Hart.

ADOPTE

162-80
Subdivision
lot 205
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 17 mars 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 205 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Parent, appartenant à M. Camil Dubois et donnant effet au lot 205-16.

ADOPTE

163-80
Subdivision
lot 26-5
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jean-Paul Duguay, A.G., en date du 1er avril 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 26-5 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Royale, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 26-5-1.

Que Son Honneur le Maire soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTE

164-80
Résiliation
contrat
entretien
aéroport
Benoit
Tousignant
Adoption

ATTENDU que par sa résolution No. 274-79 en date du 23 mai 1979, la Ville de Trois-Rivières autorisait Son Honneur le Maire à signer un contrat avec M. Gaston Tousignant pour l'entretien de l'aéroport pour une période d'un an à compter du 23 mai 1979;

ATTENDU que le 31 mars 1980, la Ville de Trois-Rivières a engagé M. Gaston Tousignant comme contremaître en charge de l'aéroport;

ATTENDU que le contrat signé le 12 juin 1979 avec M. Gaston Tousignant n'a plus sa raison d'être;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le contrat intervenu le 12 juin 1979 avec M. Gaston Tousignant soit résilié à compter du 1er avril 1980 et que cessent toutes les obligations des deux (2) parties en rapport avec ce contrat.

ADOPTE

165-80
nomination
Conseil
d'administration
OMH Tr.Riv.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RESOLU

Que M. Roland Vigneault soit et est nommé Président du Conseil d'Administration de l'OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AVRIL 1980

de Trois-Rivières, ainsi que les personnes suivantes, pour un terme d'un an:

Me Pierre Tremblay, avocat	Vice-Président.
M. Paul-Emile Thiffault, travailleur social	Secrétaire-Trésorier.
M. Jean-Paul Dorion, ingénieur	Directeur.
Mme Imelda Tessier, représentante des Comités des Citoyens des H.L.M.	Directeur.
M. Pierre Purcell, représentant des Comités des Citoyens des H.L.M.	Directeur.
M. Antoine Gauthier, Conseiller municipal	Directeur.

ADOPTE

166-80
Comptes à payer mars 1980
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que les comptes au montant de $3,741,784.41 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de mars 1980 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

167-80
Comptes à payer liste hebd. 8-04-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Guimond Electrique:	
Remise de retenue - installation de génératrice Usine de filtration	$ 758.50
La Cie Micom Inc.:	
Achat d'une imprimante - Système de traitement de textes et de fichiers - Bureau du Greffier	15,232.32
La Cie Internationale des Eaux Ltée:	
Achat d'une pompe d'eau brute (pompe Layne) - Usine de filtration	7,248.00
Paul Drouin:	
Soudure de bancs - Stade de baseball	51.00
SPP Kruger Ltée:	
Frais encourus pour déboucher un tuyau d'égout	213.00
Service Sanitaire Régional Trois-Rivières:	
Service de cueillette de déchets - Aéroport - janvier et février 1980	72.00
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres	87.75
Institut de Police du Québec:	
Cours technique de patrouille - J.C. Plourde	37.50
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - R. Corbeil	28.50
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - Mars 1980	280.00
Marché Victoria:	
Achats divers	145.32
Mme Marguerite Plamondon:	
Plats en céramique	60.00
Société Zoologique de la Mauricie:	
Achat de 200 cartes postales	29.00
Association des Arénas du Québec Inc.:	
Cotisation 1980	50.00
Association des Evaluateurs Municipaux du Québec:	
Cotisations 1980 - Serge Dumas, Mario Lesage, Jean Benoît, Maurice Paquin	100.00
Comité de Zone de Soccer de Trois-Rivières:	
1er et 2e versements - réalisation de clubs sportifs en soccer	1,300.00
Anatole Houle:	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AVRIL 1980

Allocation d'automobile - mars 1980 - 534 milles	117.48
Serge Bronsard:	
Allocation d'automobile - mars 1980 - 38 milles	8.36
Lorraine Dussault:	
Dépenses de voyage - Séminaire sur tarification en loisirs municipaux - St-Hyacinthe	130.57
André Laneuville:	
Dîner	24.32
Dépenses de voyage - Journée d'étude sur la loi 125 (4 personnes) Trois-Rivières	54.55

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Gaston Desaulniers:	89.16
Albert Morrissette:	182.92
TOTAL	$ 26,300.25

ADOPTE

168-80
Comptes à payer
liste hebd.
14-04-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Systèmes d'alarmes Universels Inc.:	
Système de protection - Parc Lambert - Paiement no 1 final (retenue 10%)	$1,691.64
Centre Acoustique Mauricien:	
Remise de retenue - Travaux Centre Notre-Dame de la Paix	350.00
Service Sanitaire Régional T.R. Inc.:	
Cueillette de déchets (selon contrat) nouveau taux à partir du 1er mars	27,603.00
Ajustement annuel (selon le nombre de portes)	1,113.00
Transport St-Valère:	
Cueillette de déchets - février 1980 - Exposition, Club Autosport Mauricien, hippodrome	250.00
Union des Municipalités:	
Ajustement de cotisation 1980	1,335.00
Me Richard Rioux:	
Honoraires - Juge suppléant municipal - mars 1980	1,200.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - trésorerie- mars 1980	129.47
Service de photocopies - travaux publics - février 1980	225.95
Serre de Louiseville Enr.:	
Fleurs - Mme Ferron	27.00
Le Nouvelliste:	
Avis public et appel d'offres	91.00
Municipalité de St-Etienne:	
Service de pompiers (feu coin St-André et Boul. Industriel)	54.00
Canadien Pacifique Ltée:	
Coût de déneigement - traverses à niveau - février 1980	605.13
Loisirs St-Jean de Brébeuf:	
Surveillance, entretien et programmation de patinoire - 3e et dernier versement	200.00
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs - hockey mineur - mars 1980	455.50
Comité des Citoyens de Notre-Dame de la Paix:	
Opération, surveillance, entretien de	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

patinoire - 3e et dernier versement	200.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1980:

Michel Pellerin - 93 milles	20.44
Pierre Pépin - 608 milles	133.76
Rosaire Pouliot - 632 milles	139.04
Yvon Ratelle - 168 milles	37.05
Transport des hommes	5.00
Fernand Pellerin - 950 milles	209.00
André Marcotte - 298 milles	65.56
Jean-Maurice Massicotte - 374 milles	82.28
Marcel Métivier - 153 milles	33.66
Louis Lavallée - 35 milles	7.74
Gaétan Lemieux - 408 milles	89.76
Transport du personnel et contravention	11.00
Claude Juteau - 96 milles	21.12
Roger Lafontaine - 89 milles	19.58
Guy Larivière - 702 milles	154.44
Guy Lafontaine - 26 milles	5.81
Romain Frigon - 139 milles	30.58
Maurice Galarneau - 780 milles	171.60
Transport du personnel et de l'équipement	20.00
Gilles Grenier - 275 milles	60.50
Roger Dupuis - 636 milles	139.92
Lionel Duval - 207 milles	45.52
Transport du personnel et de l'équipement	6.00
André Verville - 605 milles	133.10
Roland Bacon - 602 milles	132.44
Origène Bellemare - 79 milles	17.42
Jean Benoît - 116 milles	25.52
Gaston Boudreault - 873 milles	192.06
Serge Dumas - 92 milles	20.35
Jean-Paul Duguay - 77 milles	16.94
Germain Déziel - 64 milles	14.08
André Daviau - 578 milles	127.16

Jean-Jacques Lacroix:	
Repas - invités Hydro-Québec (réseau de distribution)	43.06

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

René Monfette	309.46
Mme Nicole L'Espérance	101.67
Armand Allard	172.61
Réjean Boucher	79.92
Guy-Paul Simard	307.03
	$38,732.87

ADOPTE

169-80
Formation
Association
Ligue de
Volley-Ball
CHAVIGNY
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation à la requête de MM. Jules Chartray, Robert Bastien, André Poitras, Claude Gélinas, Serge Laferrière, Jean-Paul Allard, André Bettez, Claude Desmarais, Jacques Vadeboncoeur et François Houle désirant se former en association sous le nom de LIGUE DE VOLLEY-BALL CHAVIGNY, conformément au chapitre 298 des Statuts Refondus de Québec 1964.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AVRIL 1980

170-80
Offre d'achat ptie du terrain école Jean Godefroy ptie du lot 1106-2 Adoption

ATTENDU que la Commission Scolaire de Trois-Rivières offre de se départir de l'école Jean Godefroy sur le Boul. Des Forges, étant le lot 1106-2;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivièrs possède déjà des équipements communautaires pour terrain de jeux, sur une partie du lot 1105, voisin du terrain de l'école ci-haut mentionnée;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières utilise présentement une partie du lot 1106-2 comme terrain de jeux et que la perte de ce terrain ferait en sorte que la Ville devrait cesser l'exploitation de ce terrain de jeux dans le secteur St-Jean-de-Brébeuf;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RESOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières offre à la Commission Scolaire de Trois-Rivières de se porter acquéreur d'une superficie d'environ 123,393 pi.ca. d'une partie non construite du lot 1106-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

Que Son Honneur le Maire et ou M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont mandatés pour négocier l'achat de ce terrain avec la Commission Scolaire de Trois-Rivières.

ADOPTE

171-80
Reconnaissance du Pavillon Mgr. St-Arnaud organisme communautaire Adoption

ATTENDU que le Pavillon Mgr St-Arnaud Inc. situé dans le Secteur ouest de Trois-Rivières, est animé par de nombreux bénévoles;

ATTENDU que cet organisme est une ressource indispensable dans le milieu des loisirs de Trois-Rivières, étant un complément au développement et la formation tant de l'individu que de la collectivité;

ATTENDU que cet organisme rend d'innombrables services à la population, par l'animation du Parc Pie XII;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RESOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières reconnaisse le Pavillon Mgr St-Arnaud Inc. comme étant un organisme communautaire, à cause de la gamme des activités qui y sont présentées, activités sportives, culturelles et sociales, au profit des paroisses situées dans le secteur ouest de la Ville, soit les paroisses St-Philippe, Ste-Marguerite, St-Jean-Baptiste, Normanville, et Immaculée-Conception.

ADOPTE

172-80
Reconnaissance du Centre Landry organisme communautaire Adoption

ATTENDU que le Centre Landry 1980 Inc., situé dans le Secteur est de Trois-Rivières, est animé par de nombreux bénovoles;

ATTENDU que cet organisme est une ressource indispensable dans le milieu des loisirs de Trois-Rivières, étant un complément au développement et à la formation tant de l'individu que de la collectivité;

ATTENDU que cet organisme rend d'innombrables services à la population, par l'animation du Parc Jean Béliveau;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RESOLU:

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

94

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 14ième JOUR D'AVRIL 1980

Que la Ville de Trois-Rivières reconnaisse le Centre Landry comme étant un organisme communautaire, à cause de la gamme des activités qui y sont présentées, activités sportives, culturelles et sociales, au profit des paroisses Ste-Cécile, St-François-d'Assise, St-Sacrement et Notre-Dame.

ADOPTE

173-80
Chef du Contentieux Autorisé à comparaitre dans la cause de Guy Pelletier Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux soit et est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le numéro 45005000226-80 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District de St-François dans laquelle Guy Pelletier est demandeur et Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/lm

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
95
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AVRIL 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 21ième jour du mois de d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLLERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
14-04-80
Adoption
144-80

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 14 avril 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 25 concernant la taxe d'affaire, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 avril 1980;

c) Amendement au règl. 6 concernant les chiens, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 avril 1980;

d) Amendement au règl. 191 marge de recul arrière zone R-1, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 avril 1980;

e) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 avril 1980;

Amendements
au règl.
191
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement No. 191 concernant le zonage, aux fins de permettre dans la zone RB-1 secteur 15 les mêmes usages que ceux permis à l'article 88 du règlement 191-4.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21ième jour d'avril 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendements
au règl.
386-E
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement No. 386-E concernant le zonage dans le Secteur N.D.de la Paix (Porteau) afin d'enlever la restriction concernant les

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

ateliers de réparation d'automobiles et apporter certaines autres restrictions.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21ième jour d'avril 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règlement décrétant travaux au lot 1119-949 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement décrétant des travaux d'aménagement en parc du lot 1119-949, rue Foucher, au montant de $24,500.00 et décrétant un emprunt au fonds de roulement pour en payer le coût.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21ième jour d'avril 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règlement décrétant travaux const. de trottoirs Boul. Du Rochon Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement décrétant des travaux de construction de trottoirs sur le Boul. du Rochon au montant de $20,000.00 et décrétant un emprunt suffisant pour en payer le coût.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21ième jour d'avril 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règlement décrétant travaux rue St-François-Xavier et Îlots Boul. Royal Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement décrétant des travaux de reconstruction de trottoirs, de pavage, de réfection de la rue St-François-Xavier, des ilots en béton du Boul. Royal, au montant de $211,500.00 et décrétant un emprunt suffisant pour en payer le coût.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21ième jour d'avril 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Amendement au règl. 25 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement No. 25 concernant les taxes, aux fins de modifier la compensation tenant lieu de taxes.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21ième jour d'avril 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AVRIL 1980

Règlement d'emprunt de la C.I.T.F. $2,550,000.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant et approuvant un règlement d'emprunt de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de $2,550,000.00 pour l'achat d'autobus et autres équipements et pour l'acquisition des actifs des compagnies de transport en commun opérant sur le territoire de la corporation.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 21ième jour d'avril 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Amendement au règl. 386-B Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement 386-B, concernant le zonage dans le Secteur Notre-Dame-de-la-Paix, aux fins de permettre la construction d'édifices à bureaux dans la zone RD-3, secteur 1.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

174-80 Compte rendu 14-04-80 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 14 avril 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

175-80 Contrat vente à Roland ST-ARNAUD et al Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre l'immeuble suivant et que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à MM. Roland, André et Robert ST-ARNAUD, l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro SIX de la subdivision officielle du lot originaire numéro SEPT (7-P6) du cadastre officiel de la Paroisse des Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le nord-ouest, par partie du lot 7-6; vers le nord-est et le nord, par le lot 7-9; vers le sud-est, par le lot 7-7-2(rue); vers le sud-ouest, par partie du lot 7; mesurant cinquante pieds (50') vers le nord-ouest; quatre cent huit pieds et deux dixièmes(408.2') vers le nord-est; quarante deux pieds et vingt-trois centièmes(42.23') vers le nord; quatre vingt pieds(80') vers le sud-est; quatre cent trente huit pieds et quarante trois centièmes(438.43') vers le sud-ouest; contenant en superficie vingt deux mille trois cent soixante dix neuf pieds carrés, mesure anglaise(22,379 p.c.m.a); sans bâtisse.

pour le prix de $3,356.85 comptant.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AVRIL 1980

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

176-80
Contrat vente à UBALD FOREST & FILS LTEE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre l'immeuble suivant et que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à UBALD FOREST & FILS LTEE l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Un emplacement situé le long et du côté sud-ouest du lot 7-8 du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro SIX de la subdivision officielle du lot numéro SEPT (7-P.6) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, de figure rectangulaire, borné vers le nord-ouest par une partie du lot 7-2, vers le nord-est par le lot 7-8, vers le sud-est, par une autre partie dudit 7-6 appartenant à Arno Electrique et vers le sud-ouest, par une partie du lot 7 demeurant la propriété de la venderesse, ou représentants, mesurant cinquante pieds (50') soit 15,24 m. vers le nord-ouest et le sud-est et deux cent quatre vingt pieds (280') soit 85,34 m. ves le nord-est et le sud-ouest; contenant en superficie quatorze mille pieds carrés (14,000 p.c.) mesure anglaise.

pour le prix de $2,100.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante, et sujet à l'approbation du Ministre des Affaires municipales et du Ministre de l'Industrie et du Commerce du Québec.

ADOPTE

177-80
Renonciation aux clauses rés. RE: lot 181-2-53
M. Réal RENAUD
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire et Me Jean Lamy, Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières reconnaît que M. Réal RENAUD a accompli en entier les obligations qu'elle avait contracté dans son acte d'acquisition enregistré à Trois-Rivières, sous le numéro 326,962 (re: lot 181-2-53) et renonce ainsi purement et simplement au privilège qui lui résultait dudit acte enregistré sous le numéro 326,962, de se faire rétrocéder l'immeuble pour défaut de remplir les obligations mentionnées audit acte et prohibition d'aliéner pour l'acquéreure du lot susmentionné.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AVRIL 1980

178-80
Délégation au Congrès de l'U.M.Q. 1980
Adoption

ATTENDU que le congrès annuel de l'Union des Municipalités de la Province de Québec se tiendra à Montréal, les 29, 30 avril et 1er et 2 mai 1980.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que les membres du Conseil, le Gérant, le Chef du Contentieux et le Greffier de la Ville sont par les présentes, autorisés à assister au congrès, et de plus, le trésorier de la Ville est autorisé à effectuer le paiement des dépenses de voyage et autres encourues pour le compte de la Ville par les délégués au cours de ce congrès jusqu'à concurrence des prévisions budgétaires de l'année 1980.

ADOPTE

179-80
Demande d'approbation aux S.P.E.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder au remplacement de la conduite d'aqueduc dans le quadrilatère de l'hôpital St-Joseph, soit sur les rues St-Thomas, Ste-Julie et St-Prosper, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics et autorise le gérant-adjoint aux Travaux publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

180-80
Résolution 159-80 rescindée caractère de rue enlevée aux lots 26-321 et 26-5
Adoption

ATTENDU que le lot 26-321 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières est inscrit au plan de la Ville comme étant une ruelle;

ATTENDU que ce lot n'a jamais été utilisé comme ruelle;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que la résolution No. 159-80 soit et est rescindée;

Que le caractère de rue et/ou de ruelle soit et est enlevé aux lots 26-5 et 26-321 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

Que le plan de la Ville de Trois-Rivières soit modifié en conséquence.

ADOPTE

181-80
Règlement 186
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 186-1979-A amendant le règlement 186-1979 concernant la circulation sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, aux fins de modifier les article 91, 93 et 137 concernant les véhicules lourds, le transport d'objets de gros volume et la vitesse, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

182-80
Comptes à payer liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
100
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AVRIL 1980

Cap Construction:	
Transformation de la grande estrade - hippodrome estimé no. 7 (retenue 10%)	$182,814.42
Laurentide Ready Mix:	
Déneigement secteur St-Michel - Avril 1980	31,200.00
Service Spécial de Vidanges:	
Enfouissement sanitaire - 15 mars au 15 avril 1980	10,368.00
Service Spécial Régional T.R. Inc.:	
Voyages du lundi - Garage municipal et autogare	1,374.60
Guimond Electrique:	
Remise de retenue pour éclairage - terrain de baseball - Parc Usine de filtration	937.50
A. Boisvert & Fils:	
Remise de retenue - ventilation centre récréatif Notre-Dame-de-la-Paix	849.00
Jean De Charette:	
Horaires - renonciation par Robert Poisson - Secteur Notre-Dame-de-la-Paix	100.00
Eric Demontigny:	
Nettoyage intérieur - 1835, St-Philippe PAREL - mars 1980	60.00
Le Soleil:	
Avis public - Offre d'emploi (Directeur du Personnel)	217.50
Le Nouvelliste:	
Offre d'emploi - Bibliothèque	160.00
Offre d'emploi (Directeur du Personnel) - avis public - appel d'offres	666.25
Marché Victoria:	
Achats divers	37.76
Draveur de Trois-Rivières:	
Frais d'entretien des salles de toilettes	52.05
Canadien Pacifique:	
Location d'équipement - enlèvement de neige aux passages à niveau - février 1980	280.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - mars 1980 - bibliothèque et évaluation	398.37
Service de photocopies - mars 1980 - Travaux publics et Police	482.28
Pavillon St-Arnaud:	
Subvention annuelle	3,000.00
Loisirs des Vieilles Forges:	
Programme d'atelier socio-culturel - Troupe Nébrak 2e versement	144.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1980

Roger Lefebvre - 231 milles	50.82
Réjean Hamel - 89 milles	19.58
Normand Fournier - 487 milles	107.14
Réal Ayotte - 677 milles	148.94
Transport du personnel	20.00
Denis Ricard:	
Dépenses de voyage - Semaine de formation LOGINOVE Québec	61.76
Michel Matteau:	
Dépenses de voyage - Semaine de formation LOGINOVE Québec	151.33

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	225.06
Guy-Paul Simard	342.93

EXPOSITION (comptes soumis au comité des finances)

Transport St-Valère:	
Cueillette des déchets - Exposition, Club Autosport Mauricien, Hippodrome - mars 1980	200.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
101
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21ième JOUR D'AVRIL 1980

Société des Droits d'Exécution Ltée:	
Redevances de droits d'auteurs - année 1979	123.89
Association Touristique du Coeur du Québec:	
Cotisation 1980	20.00
Marché St-Louis:	
Achats divers	84.89
Au Palais du Chinois:	
Dîner - réunion Commission de l'Exposition	117.21
Restaurant le Bourguignon:	
Repas - réunion Salon des Arts Visuels	81.15
U.Q.T.R.:	
Location de tables, chaises, panneaux et nettoyage Festival de Folklore - Festival de Danse - Boxe - Expo 1979	968.00
Service de photocopies - Loisirs	61.52
Roger Rompré:	
Allocation d'automobile - mars 1980 - 314 milles	69.08
Allocation spéciale - 20 jours	20.00
Jean Alarie:	
Remboursement de petite-caisse	13.62
Allocation d'automobile - 539 milles - mars 1980	118.66
Dépenses de voyage - Rencontre de l'exécutif de l'association - Drummondville	31.13
Dépenses de voyage - Salon de l'Habitation - Stade Olympique et Salon Disco - Vélodrome	59.91
Dépenses de voyage - Rencontre de l'exécutif de l'association et Président de la Régie des Loteries - Montréal	56.01
Dépenses de voyage - Rencontre des gérants d'expositions avec Régie des Loteries et Ministère de l'Agriculture - Drummondville	24.93
TOTAL	$236,319.29

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

102

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AVRIL 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 28ième jour du mois de d'avril en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLLERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
21-04-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 21 avril 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 25 concernant la taxe d'affaire, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 avril 1980;

c) Amendement au règl. 6 concernant les chiens, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 avril 1980;

d) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 avril 1980;

e) Amendement au règl. 25 aux fins de modifier la compensation tenant lieu de taxes, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 21 avril 1980;

f) Amendement au règl. 386-E afin d'enlever la restriction concernant les ateliers de réparation d'automobiles et apporter certaines autres restrictions, Sec. Notre-Dame-de-la-Paix; avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 avril 1980;

g) Amendement au règl. 386-B Secteur Notre-Dame-de-la-Paix, aux fins de permettre la construction d'édifices à bureaux, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 avril 1980;

Amendement
au règl. 4
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 4, aux fins de modifier la marge de recul dans la zone C-1.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AVRIL 1980

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 28ième jour d'avril 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

183-80
Compte rendu
21-04-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 21 avril 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

184-80
Règlement
191-51-B
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 191-51-B (1980) amendant le règlement 191 concernant le zonage, aux fins de permettre dans la zone RB-1 secteur 15, les mêmes usages que ceux permis à l'article 88 du règlement 191-4, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

185-80
Règlement
729
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 729 (1980) adoptant et approuvant le règlement No. 2 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) et l'emprunt au montant de $2,550,000.00 qui y est décrété, pour l'achat d'autobus et autres équipements et pour l'acquisition des actifs des compagnies de transport en commun opérant sur le territoire de ladite Corporation, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

186-80
Règlement
730
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 730 (1980) décrétant d'aménagement en parc du lot 1119-949 situé entre les rues Foucher, Provencher et Cinq-Mars au coût de $24,500.00 et décrétant un emprunt au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

187-80
Règlement
731
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 731 (1980) décrétant la construction de trottoirs sur le Boul. du Rochon au coût de $20,000.00 et décrétant un emprunt à cet effet au montant de $21,000.00 soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AVRIL 1980

188-80
Règlement
732
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 732 (1980) décrétant des travaux de recouvrement de pavage, reconstruction de trottoirs, réfection d'une section de la rue St-François-Xavier et îlots en béton sur le Boul. Royal face à la Kruger, à un coût de $211,500.00 et décrétant un emprunt au montant de $223,000.00 soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

189-80
Contrat
Engagement
temporaire
de M. Guy
TREPANIER
historien
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat d'engagement de M. GUY TREPANIER, historien, avec comme mandat, l'évaluation du potentiel archéologique de l'arrondissement du Vieux Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

190-80
Contrat
avec Institut
de Police de
Nicolet
engagement de
Jean-Maurice
NORMANDIN
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, le contrat d'engagement par le Gouvernement du Québec, du constable Jean-Maurice Normandin, à titre d'instructeur pour une période de trois (3) ans à compter du ou vers le 12 mai 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat d'engagement qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

191-80
Contrat
CLEMENT
RICARD & FILS
INC. travaux
Secteur
Maurice Dargis
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat avec la firme CLEMENT RICARD & FILS INC. en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'aqueduc et de drainage dans le secteur Maurice Dargis, pour le prix de $132,525.36.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

192-80
Subdivision
lot 180-312
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Régis Lévesque, A.G., en date du 26 mars 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 180-312 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, si-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

tué rue Le Corbusier, appartenant à M. René Roy et donnant effet au lot 180-312-2.

ADOPTE

193-80
Subdivision lot 209-9
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Régis Lévesque, A.G., en date du 15 avril 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 209-9 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Brousseau, appartenant à M. Gilles Dumont et donnant effet au lot 209-9-1.

ADOPTE

194-80
Subdivision lot 9
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard Lair, A.G., en date du 10 mars 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 9 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, situé sur le Boul. des Forges, appartenant à M. Normand Langevin et donnant effet au lot 9-7.

ADOPTE

195-80
Acceptation du projet P.A.T.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le projet P.A.T. aménagement et rafraîchement de parcs, du Centre de la Main-d'Oeuvre du Québec pour une somme de $29,884.00 couvrant les salaires et avantages sociaux et que la Ville de Trois-Rivières s'engage à contribuer au projet pour les frais d'investissement de base, soit pour une somme de $13,800.00. La Ville accepte également le critère de sélection du personnel du Centre de la Main-d'Oeuvre du Québec.

ADOPTE

196-80
Nomination du maire-suppléant
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que M. Léopold Alarie soit et est nommé maire-suppléant pour le prochain terme de six (6) mois.

ADOPTE

197-80
Demande d'assistance financière pour fête en l'honneur des bénévoles
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'assistance financière pour une fête populaire en l'honneur des bénévoles en loisir, les 24, 25 et 26 avril 1981.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit formulaire qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AVRIL 1980

198-80
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Henri Paquette:	
Travaux mini-aréna - estimé no. 7 - retenue 10% et retenue pour travaux incomplets	$ 73,670.24
Plomberie St-Onge Inc.	
Remise de retenue - travaux de chauffage Centre Notre-Dame-de-la-Paix	660.00
Fred Poliquin Ltée:	
Achat boîtes de vannes, collets, nipples, coudes et divers - Section aqueduc	11,168.23
National Silicates Ltd:	
Achat de silicate de sodium - Usine de filtration	2,240.75
Isolation Nicolet Inc.:	
Remise de retenue - travaux d'isolation Centre Notre-Dame-de-la-Paix	635.20
Lavage Sani Inc.:	
Entretien ménager - Marché-aux-Denrées, Hôtel de Ville - avril 1980	5,180.44
Temps supplémentaire samedi et dimanche - 5 janvier au 30 mars 1980	1,248.00
Brunelle Inc.:	
Chemises et cravates - Policiers	5,020.80
Ameublements Trifluviens:	
Achat de réfrigérateur - Bureau de l'Exposition	831.60
Association des Archivistes du Québec:	
Cotisation 1980 - Réal Fleury	25.00
Marché Victoria:	
Achats divers	159.08
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - mars 1980	1,074.28
Le Nouvelliste:	
Avis public	55.25
Institut de Police du Québec:	
Inscription - cours gestion policière - session 3 - Guy-Paul Simard	37.50
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus & gérance - avril 1980	390.00
Gaétan Chevalier:	
Billet avion - Conférence Association Canadienne de Gestion des Achats - Acheteur	164.16

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1980

Robert Rousseau - 782 milles	172.04
Denis Ricard - février et mars 1980 - 274 milles	60.28
Alain Provencher - 240 milles	52.80
Roger Loisel - 1,237 milles	272.05
Michel Lefebvre - 101 milles	22.22
Rosaire Francoeur - 336 milles	73.82
Gaston Desaulniers - 597 milles	131.34
Roger Baril - 230 milles	50.60
Léo Bellerose - 570 milles	125.26
Roger Bruneau - 291 milles	64.02
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - souper Association des Evaluateurs Municipaux du Québec - Sherbrooke - 4 personnes	105.32

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Maurice Lamirande	92.98
Gabriel Trahan	160.81
René Monfette	313.89

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 28ième JOUR D'AVRIL 1980

Association des Gérants Municipaux du Québec:
Inscription - Congrès 1980 - Jacques Charette 200.00

TOTAL $104,457.96

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

108

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MAI 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 5ième jour du mois de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
28-04-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 28 avril 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 25 concernant la taxe d'affaire,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 14 avril 1980;

c) Amendement au règl. 6 concernant les chiens,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 14 avril 1980;

d) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 14 avril 1980;

e) Amendement au règl. 25 aux fins de modifier la compensation tenant lieu de taxes,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 21 avril 1980;

f) Amendement au règl. 386-E afin d'enlever la restriction concernant les ateliers de réparation d'automobiles et apporter certaines autres restrictions, Sec. Notre-Dame-de-la-Paix;
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 21 avril 1980;

g) Amendement au règl. 386-B Secteur Notre-Dame-de-la-Paix, aux fins de permettre la construction d'édifices à bureaux,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 21 avril 1980;

h) Amendement au règl. 4 modifier la marge de recul dans la zone C-1,
avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault,
à la séance du 28 avril 1980;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MAI 1980

Amendement au règl. 12-A Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 12-A concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égouts aux fins de modifier la définition de "branchement de service" d'ajouter une nouvelle disposition concernant le "tuyau de distribution d'eau" et remplaçant les articles traîtant des exigences requises pour le renouvellement de l'entrée d'eau et du coût des travaux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de mai 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Amendement au règl. 4-Z-87 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 4-Z-87 concernant les entrées charretières, aux fins de construire, modifier ou déplacer les entrées charretières et fixant le coût des travaux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de mai 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Règl. décrétant travaux du Pavillon Royal, du Pavillon Gagnon etc. Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de réaménagement du Pavillon Royal (Parc Pie XII), du Pavillon Gagnon, d'éclairage du parc St-Jean-de-Brébeuf, de réfection du Kiosque du Parc Lemire et d'aménagement extérieur, dudit parc, au coût de $205,500.00 à la charge des fonds généraux 1980.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de mai 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Règl. décrétant travaux dans le quadrilatère de l'Hôpital St-Joseph Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aqueduc dans le quadrilatère de l'Hôpital St-Joseph, au coût de $106,700.00 à même les fonds généraux 1980.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de mai 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Modifications au règl. 4-Z-124 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement modifiant le règlement 4-Z-124 aux fins de modifier la superficie maximale des bâtiments secondaires et accessoires.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MAI 1980

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour de mai 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

199-80
Compte rendu
28-04-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 28 avril 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

200-80
Contrat entente avec le COMITE DE ZONE DE BASEBALL DE T.R.
re: arbitres
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le COMITE DE ZONE DE BASEBALL DE TROIS-RIVIERES, en vertu de laquelle la Ville s'engage à défrayer la rémunération du responsable du service d'appoint, soit $515.00 et les frais d'arbitrage et de marqueurs, soit $1,500.00 pour la saison 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

201-80
Demande fin. au Min. Tourisme, Chasse et Pêche
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le formulaire de demande d'assistance financière pour la tenue du FESTIVAL DU VIEUX MOULIN 80 les 8, 9 et 10 août 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit formulaire qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

202-80
Demande à la S.H.Q. pour l'acquisition de logements pour personnes âgées
Paroisse Immaculée-Conception
Adoption

VU la résolution de l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières démontrant le besoin de logements pour personnes âgées dans la paroisse de la Cathédrale de Trois-Rivières (Immaculée-Conception);

ATTENDU que l'immeuble situé au 800 de la rue St-François-Xavier contient 21 logements qui pourraient répondre à une partie des demandes de logements provenant des personnes âgées de cette paroisse;

ATTENDU que cet immeuble est la propriété de la Société Centrale d'Hypothèque et de Logements;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MAI 1980

SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Société d'Habitation du Québec de se porter acquéreure des 21 logements sis au 800 de la rue St-François-Xavier de Trois-Rivières, afin de satisfaire à une partie des besoins d'habitation pour personnes âgées dans la paroisse de l'Immaculée-Conception (La Cathédrale).

La gestion de cet ensemble immobilier sera confié à l'Office Municipal d'Habitation de Trois-Rivières et la Ville de Trois-Rivières s'engage à défrayer 10% du déficit d'exploitation.

ADOPTE

203-80
Offre à la Commission Scolaire de T.R. d'acquérir l'école St-Jean-Bosco
Adoption

ATTENDU QU'un certain nombre de besoins nouveaux sont apparus au cours des dernières années dans le quartier St-François d'Assise;

ATTENDU QUE ces besoins appellent la création de nouveaux services ou l'augmentation des services et activités existants;

ATTENDU QUE le développement des organismes existants requiert des ressources plus importantes;

ATTENDU QUE face à ces constatations, il est devenu nécessaires d'ajouter dans le quartier un pavillon communautaire qui permettra d'accroître les services offerts;

ATTENDU QUE la fermeture de l'école St-Jean Bosco et la mise en disponibilité de sa bâtisse et de son terrain tombent à point pour maintenir le rythme du quartier;

IL EST PROPOSE PAR M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RESOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières offre à la Commission Scolaire de Trois-Rivières d'acquérir l'école St-Jean Bosco (terrain et bâtisse) pour fins communautaires.

ADOPTE

204-80
Comptes à payer liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Sablière Ste-Marthe Inc.:	
Aqueduc et drainage - Secteur de Vieux Pont - Paiement no. 1 - Retenue 10%	$39,069.14
Construction Terpel Ltée:	
Remise de retenue de 5% - dernière tranche - retenue finale - travaux banque de terrains	7,933.20
Inspectronic Ltée:	
Inspection d'égout avec caméra de télévision en circuit fermé	6,116.22
Robichaud Inc.:	
Remise de 5% de retenue - banque de terrains	547.49
Isolation Nicolet Inc.:	
Remise de dépôt sur soumission - Isolation Centre Notre-Dame-de-la-Paix	700.00
Henri Deshaies Sports:	
Achat de balles de baseball- Service Récréation et	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
112
INITIALES DU GREFFIER

Parcs	2,737.47
Autotote Ltd:	
Achat de "year type", "tim ribbon", "tim motors", etc. - hippodrome u.s. funds	658.90
Hydro-Québec:	
Location de terrain - parc Boul. Du Rochon - versement 1980	540.00
Salon du Livre Mauricie Inc.:	
Subvention 1980	50.00
Floriculture Gauthier Inc.:	
Fleurs - Semaines des Secrétaires	71.28
Richard Rioux:	
Honoraires - Juge suppléant municipal - 3 semaines	900.00
Institut de Police du Québec:	
Inscription - Jean-Guy Gervais - Session gestion policière	37.50
Association des Inspecteurs Municipaux de l'Environnement:	
Cotisation 1980 - Jean-Maurice Massicotte	10.00
Probec 5 Ltée:	
Offre d'emploi - Service du Personnel	391.00
Le Nouvelliste:	
Publicité - Centre Culturel - Appel d'offres - Encan - Avis publics	433.75
Rosaire Lapointe Enr.:	
Entretien - Postes nos 1, 2, et 3-31 mars au 26 avril 1980	1,846.00
Jacques St-Laurent:	
Inscription - colloque international sur la culture populaire	50.00
U.Q.T.R.:	
Service de photocopies - Service Récréation et Parcs	72.30
Centre Landry:	
Subvention 1980	7,000.00

VERSEMENTS - ENLEVEMENT DES BANDES ET DES SUPPORTS DE PATINOIRES

Centre Landry	150.00
Loisirs St-Jean-de-Brébeuf	150.00
Loisirs Ste-Marguerite	150.00
ler versement - entretien des bâtisses et du terrain - parc Ste-Marguerite	600.00
Loisirs des Vieilles Forges (2 patinoires)	300.00
Association des Citoyens pour les Abitations Adélard Dugré	150.00
Association Sportive Ste-Cécile	150.00
Conseil des Loisirs de la Mauricie Inc.:	
Cotisation - avril 1980 à mars 1981	10.00
Comité de Regroupement des Citoyens du Boul. St-Jean:	
Dernier versement - entretien de la patinoire (moins raccordement électrique et entrée d'eau: $1,000.00 - $470.82)	529.18
Loisirs des Vieilles Forges Inc.:	
ler versement - entretien salle St-Michel-Des-Forges	150.00
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - Réunion de la Corporation des Evaluateurs Agréés - Montréal	68.17
Lionel Bellefeuille:	
Dépenses de voyage- colloque sur la santé et la sécurité du travail - Montréal	50.19
Claude Dionne:	
Dépenses de voyage - séminaire Association Canadienne de la Paie - Montréal	60.34
Léo Bellerose:	
Dépenses de voyage - Québec - solde à payer	66.00
Roger Baril:	
Dépenses de voyage - Réunion A.P.O.M. - Ville de Beauport	52.46

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MARS 1980

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
113
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5ième JOUR DE MAI 1980

Réjean Boucher - 220 milles	48.40
Paul-André Cloutier - 90 milles	19.80
Jean-Paul Duguay - 41 milles - avril 1980	9.02
Charles-Edouard Provencher - 145 milles	31.90

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gaston Desaulniers	99.15
André Laneuville	66.78
René Monfette	296.57
Albert Morrissette	177.57
Guy-Paul Simard	446.72

Pluritec:		
Honoraires - hippodrome - du 3 au 29 mars 1980 - paiement no. 10		1,104.78
Honoraires - mini-aréna - du 4 au 29 mars 1980		1,062.69
Pierre Lacoursière, ingénieur:		
Honoraires - hippodrome		686.47
Bigué & Lord:		
Honoraires - février et mars 1980 - hippodrome		4,030.80

EXPOSITION (liste soumise au comité des finances)

Cercle "Les Tourbillons de la Mauricie Inc.":	
Publicité - programme Roger Picard	200.00
Xérox Canada Ltée:	
Photocopies - mars 1980 - Exposition	115.31
Roland Nobert:	
Remboursement de dépenses - récital bénéfice de Jacques C. Després à la Salle J.A. Thompson	14.00
Restaurant Le Bourguignon:	
Repas - Visite du Ministre Vaugeois	64.75
Rapid Bar-B-Q. Enr.:	
Repas - Réunion	42.91
Au Palais du Chinois Inc.:	
Repas - Réunion	108.46
Marché St-Louis Ltée:	
Achats divers - Commission de l'Exposition	62.56
Roger Rompré:	
Allocation d'automobile - avril 1980 - 278 milles	61.16
Allocation spéciale - 20 jours à $1.00	20.00
Jean Alarie:	
Dépenses de voyage - Québec - Réunion de l'Association Provinciale du Québec	118.19
Allocation d'automobile - avril 1980 - 668 milles	146.99
Remboursement de petite-caisse	15.85
TOTAL	$80,851.42

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MAI 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 12ième jour du mois de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
5-05-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU À L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 5 mai 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 25 concernant la taxe d'affaire, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 avril 1980;

c) Amendement au règl. 6 concernant les chiens, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 avril 1980;

d) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 avril 1980;

e) Amendement au règl. 386-E afin d'enlever la restriction concernant les ateliers de réparation d'automobiles et apporter certaines autres restrictions, Sec. Notre-Dame-de-la-Paix; avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 avril 1980;

f) Amendement au règl. 386-B Secteur Notre-Dame-de-la-Paix, aux fins de permettre la construction d'édifices à bureaux, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 21 avril 1980;

g) Amendement au règl. 12-A re: branchements de services, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 5 mai 1980;

h) Amendement au règl. 4-Z-124 pour modifier la superficie des bâtiments accessoires, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 5 mai 1980;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MAI 1980

Travaux de pavage sta. Pavillon de la Jeunesse terrain du Midway Parc de l'Exposition Avis de motion

Je donne avis par les présentes que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de drainage de surface, de construction de chaînes et trottoirs, de pavage et d'éclairage, du stationnement du Pavillon de la Jeunesse et du terrain du midway, au Parc de l'Exposition, au coût de $230,000.00 et décrétant un emprunt de $244,000.00.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mai 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Amendement au règl. 4-Z-87 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement amendant le règlement No. 4-Z-87 de façon à permettre le stationnement d'un véhicule automobile dans une certaine partie de la marge avant située en front du bâtiment et de façon à le prohiber dans l'autre partie.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mai 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Amendement au règl. 4-Z-124 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 4-Z-124 aux fins de faire passer une partie de terrain comprise dans la zone d'expansion urbaine, dans la zone semi-urbaine au niveau du Boul. St-Michel.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de mai 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

183-80 Compte rendu 5-05-80 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 5 mai 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

184-80 Règlement 4-Z-128 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 4-Z-128 (1980) amendant le règlement No. 4 concernant les bâtisses ou bâtiments érigés ou à être érigés sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, aux fins de modifier la marge latérale dans la zone R-I, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MAI 1980

185-80
Règlement
4-Z-87-A
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 4-Z-87-A (1980) amendant le règlement 4-Z-87 concernant la construction des entrées charretières, aux fins de construire, modifier ou déplacer les entrées charretières et fixant le coût des travaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

186-80
Règlement
25-Q
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le règlement No. 25-Q amendant le règlement No. 25 concernant l'imposition de certaines taxes dans la Ville, aux fins d'établir à $0.50 par $100.00 d'évaluation et à $0.80 par $100.00 d'évaluation, selon les cas mentionnés à l'art. 204 de la Loi sur la Fiscalité municipale, la compensation pour services municipaux pour les immeubles exempts de taxes foncières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

187-80
Règlement
733
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 733 (1980) décrétant des travaux de réaménagement du Pavillon Royal (Parc Pie XII), du Pavillon Gagnon, d'éclairage du Parc St-Jean-de-Brébeuf, de réfection du kiosque du Parc Lemire et d'aménagement extérieur dudit parc, au coût de $205,500.00 à la charge des fonds généraux 1980, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

188-80
Règlement
734
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 734 (1980) décrétant des travaux d'aqueduc dans le quadrilatère de l'Hôpital St-Joseph au coût de $106,700.00 à même les fonds généraux 1980, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

189-80
Contrat
mainlevée
lot 181-2-54
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte préparé par Me Michel Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières reconnaît que M. ARMAND BOUCHER a accompli en entier les obligations qu'il avait contracté dans son acte d'acquisition enregistré à Trois-Rivières, sous le numéro 326,857 (re: lot 181-2-54 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières) et renonce ainsi purement et simplement au privilège qui lui résultait dudit acte enregistré sous le numéro 326,857, de se faire rétrocéder l'immeuble pour défaut de remplir les obligations mentionnées audit acte et prohibition d'aliéner pour l'acquéreur du lot susmentionné.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

190-80
Contrat
mainlevée
lot 181-840
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte préparé par Me Michel Leblanc, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières reconnaît que M. GILLES CHAINE a accompli en entier les obligations qu'il avait contracté dans son acte d'acquisition enregistré à Trois-Rivières, sous le numéro 327,996 (re: lot 181-840 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières) et renonce ainsi purement et simplement au privilège qui lui résultait dudit acte enregistré sous le numéro 327,996, de se faire rétrocéder l'immeuble pour défaut de remplir les obligations mentionnées audit acte et prohibition d'aliéner pour l'acquéreur du lot susmentionné.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

191-80
Contrat
mainlevée
lot 181-2-109
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire et Me Jean Lamy, Greffier de la Ville de Trois-Rivières soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières reconnaît que M. DENIS CINQ-MARS a accompli en entier les obligations qu'il avait contracté dans son acte d'acquisition enregistré à Trois-Rivières, sous le numéro 327,005 (re: lot 181-2-109 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières) et renonce ainsi purement et simplement au privilège qui lui résultait dudit acte enregistré sous le numéro 327,005, de se faire rétrocéder l'immeuble pour défaut de remplir les obligations mentionnées audit acte et prohibition d'aliéner pour l'acquéreur du lot susmentionné.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

192-80
Contrat
mainlevée
lot 181-839
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte préparé par Me Yves-M. Veillette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières reconnaît que M. GUY DESJARDINS a accompli en entier les obligations qu'il avait contracté dans son acte d'acquisition enregistré à Trois-Rivières, sous le numéro 327,167 (re: lot 181-839 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières) et renonce ainsi purement et simplement au privilège qui lui résultait dudit acte enregistré sous le numéro 327,167, de se faire rétrocéder l'immeuble pour défaut de remplir les obligations mentionnées audit acte et prohibition d'aliéner pour l'acquéreur du lot susmentionné.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MAI 1980

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

193-80
Bail avec
Paul ST-YVES
lot P-2230
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé avec M. PAUL ST-YVES, en vertu duquel ce dernier loue de la Ville l'immeuble suivant:-

DESIGNATION:

Partie du lot 2230 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

"De figure parallélogrammatique, borné vers le nord, l'est et l'ouest par une partie du lot 2230, vers le sud par le lot 26-792;

Mesurant quatre-vingt-quatre pieds (84.0 pi. soit 25.60 m.) dans ses lignes nord et sud, quarante pieds (40.0 pi., soit 12.19 m.) dans ses lignes est et ouest;

Contenant en superficie trois mille trois cent soixante pieds carrés, mesure anglaise.

(3,360 pi.ca., soit 312.14 m.ca.)

pour une durée de 10 ans à compter du 1er janvier 1980 pour et en considération d'un loyer annuel de $500.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

194-80
Participation
de la Ville à
un programme
ateliers
d'initiation
aux loisirs
socio-cult.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse au Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche pour obtenir une assistance financière de $20,400.00 pour l'établissement de programmes d'ateliers d'initiation aux loisirs socio-culturels, soit saison 1980 et 81.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, la demande d'assistance financière auprès du Ministère des Loisirs, de la Chasse et de la Pêche.

ADOPTE

195-80
Protocole
d'entente
avec la
POLYVALENTE
STE-URSULE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé en vertu de laquelle la POLYVALENTE STE-URSULE de la Commission Scolaire Régionale des Vieilles-Forges, accepte de mettre à la disposition de la Ville de Trois-Rivières deux terrains soccer-football, situés coin De Calonnes et Papineau ainsi que l'équipement pour l'aménagement des buts, pour les saisons 1980-1981-1982.

La Ville paiera à la partie de seconde part, une somme de $1,300.00 en 1980, $1,500.00 en 1981 et $1,700.00 en 1982.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MAI 1980

196-80
Acceptation des états financiers 1979 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les états financiers de la Ville de Trois-Rivières, préparés par la firme Ferron, Nobert, Young, Lanouette & Ass., pour l'année 1979, lesdits états financiers étant annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

197-80
Vente pour non-paiement de taxes Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Qu'il sera ordonné au Greffier de la Ville de vendre à l'enchère publique, au bureau du Conseil, suivant la Loi, les immeubles mentionnés au rapport du Trésorier de la Ville, la liste desdits immeubles étant annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, et que le Trésorier soit et est autorisé à enchérir à cette vente pour le bénéfice de la Ville, conformément à l'article 537 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTE

198-80
Comptes à payer avril 1980 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes au montant de $2,132,196.41 comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'avril 1980 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

199-80
Demande à la Commission Municipale Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Greffier de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé par les présentes à demander à la Commission Municipale du Québec, l'autorisation de donner une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être mis en vente pour arrérages de taxes, le tout conformément à l'article 513 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTE

200-80
Félicitations à M. Donat CORBIN Adoption

ATTENDU QUE Monsieur Donat CORBIN a fêté cette année son 25ième anniversaire comme directeur-gérant du Centre Landry de Trois-Rivières;

ATTENDU QU'il est connu dans le monde des loisirs comme une personne d'une très grande ténacité, comme un bourreau de travail ne comptant pas les heures consacrées à une bonne cause;

ATTENDU QU'il est un des pionniers du développement du Centre Landry;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félécitations à M. Donat CORBIN, à l'occasion de son 25ième anniversaire à la direction du Centre Landry de Trois-Rivières.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
120
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MAI 1980

201-80
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

L.D.N. Protection Service:	
Système de protection - Aérogare - Estimé no. 1 (retenue 10%)	$ 2,033.50
Pampierre Inc.:	
Remise de retenue finale - Fondation de rue - St-Philippe et Boul. Normand	952.17
L.N. Cimentiers Inc.:	
Remise de retenue finale - trottoirs et bordures 1979	8,666.21
Pagé Construction:	
Remise de retenue finale - pavage 1979	5,137.27
Pavages Portneuf Inc.:	
Remise de retenue finale - pavage 1979	3,592.52
Remise de retenue finale - recouvrement de pavage 1979	3,931.92
Service Sanitaire Régional Inc.:	
Cueillette de déchets - Avril 1980 (selon nouveau contrat)	27,603.00
Institut de Police de Nicolet:	
Frais d'inscription - cours technique de patrouille - Jean-Guy Perreault	37.50
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Famille Faucher	27.00
Roger Caron:	
Examens médicaux - Avril 1980	350.00
Le Baron:	
Souper - Patrons Chambre de Commerce	34.80

ALLOCATIONS VESTIMENTAIRES ANNUELLES - DIVISION SURETE - SELON CONVENTION COLLECTIVE - ARTICLE 21.03

Claude Bornais	450.00
Lawrence Buckley	450.00
Jean-Marc Carignan	450.00
Armand Desaulniers	450.00
Guy Dessureault	450.00
Marcel Fournier	450.00
Roger Fréchette	450.00
Fernand Gendron	450.00
Jules Joubert	450.00
Jacques Lauzer	450.00
Denis Leclerc	450.00
Clément Massicotte	450.00
Georges Marquis	450.00
Guy Poisson	450.00
Normand Rouette	450.00
Serge Thibodeau	450.00

DERNIER VERSEMENT - HOCKEY MINEUR - 1979-1980

Secteur Des Récollets Inc.	40.00
Loisirs des Vieilles Forges	40.00
Loisirs Ste-Thérèse ($40.00 - $37.71 (amende)	2.29
Loisirs Ste-Marguerite	40.00
Loisirs St-Sacrement ($40.00 - $9.90 (amende)	30.10
Loisirs St-Jean-de-Brébeuf ($40.00 - $22.47 (amende)	17.53
Loisirs Les Rivières	40.00
Inter-Cité	40.00
Centre Landry ($40.00 - $13.20 (amende)	26.80
Loisirs Ste-Cécile ($40.00 - $19.80 (amende)	20.20
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle ($40.00 - $19.80 (amende)	20.20
Loisirs Normanville	40.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
121
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MAI 1980

Comité de Zone F.Q.H.G.:	
Remise des amendes prélevées sur versements - hockey mineur - 1979-1980	122.88
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs - hockey mineur - avril 1980	322.50
Association des Arbitres de la Mauricie:	
Frais d'arbitrage - mars et avril 1980 - solde à verser	562.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1980

André Verville - 616 milles	135.52
Yvon Ratelle - 436 milles	95.96
Pierre Pépin - 580 milles	127.60
Fernand Pellerin - 839 milles	184.58
Jean-Maurice Massicotte - 555 milles	122.10
André Marcotte - 254 milles	55.88
Roger Lefebvre - 188 milles	41.36
Mario Lesage - 39 milles	8.58
Gaétan Lemieux - 465 milles	102.30
Charles Lesieur - 202 milles	44.44
Roger Lafontaine - 70 milles	37.40
Michel Lacoursière - 96 miles	21.12
Louis Lavallée - 111 milles	24.35
Guy Lafontaine - 29 milles	6.26
Guy Larivière - 713 milles	156.86
Claude Juteau - 122 milles	26.84
Anatole Houle - 285 milles	62.70
Romain Frigon - 148 milles	32.56
Gilles Grenier - 320 milles	70.40
Yvon Poirier - 281 milles	61.82
Maurice Galarneau - 707 milles	155.54
Transport du personnel	20.00
Normand Fournier - 587 milles	129.14
Serge Dumas - 84 milles	18.56
Lionel Duval - 838 milles	184.41
Transport du personnel et l'équipement	19.00
Germain Déziel - 121 milles	26.62
André Daviau - 598 milles	131.56
Jean Benoît - 177 milles	38.94
Roland Bacon - 625 milles	137.50
Roger Dupuis - 361 milles	79.42
Dépenses de voyage - St-Eustache (autobus neuf)	8.00
Michel Matteau:	
Allocation d'automobile - avril 1980 - 344 milles	75.63
Roland Richard:	
Dépenses de voyage - St-Eustache (autobus neuf)	8.75
Roger Paillé:	
Dépenses de voyage - St-Eustache (autobus neuf)	9.00
Jacques Grenier:	
Dépenses de voyage - St-Eustache (autobus neuf)	8.75
Henri-Paul Dugré:	
Dépenses de voyage - St-Eustache	8.00
Gaston Boudreault:	
Dépenses de voyage - St-Eustache (autobus neuf)	1.50
Allocation d'automobile - 966 milles - avril 1980	212.52
Marcel Métivier:	
Dépenses de voyage - St-Eustache (autobus neuf)	8.50
Allocation d'automobile - avril 1980 - 325 milles	71.50
Repas et Bureau des Véhicules (licences)	40.50
Rosaire Pouliot:	
Dépenses de voyage - St-Eustache (autobus neuf)	9.00
Allocation d'automobile - avril 1980 - 1,008 milles	221.76
Paul Boisvert:	
Dépenses de voyage - Québec - Réparation de transmission autobus	70.50
Lionel Balleux:	
Dépenses de voyage - St-Eustache (autobus neuf)	8.00
Jean Lamy:	
Dépenses de voyage - Congrès Union des Municipalités	57.25
Madeleine Bessette:	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 12ième JOUR DE MAI 1980

Dépenses de voyage - Québec - Achat de livres	48.05

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

René Monfette	248.41
Jean-Paul Dorion	24.93
Armand Allard	132.85
TOTAL	$64,563.11

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

123

INITIALES DU GREFFIER

MERCREDI, LE 21ième JOUR DE MAI 1980

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 21ième jour du mois de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à seize heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

202-80
Convention
avec L'ASS.
DES HOMMES
A CHEVAUX
UNIS DU
QUEBEC
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention sous seing privé avec L'ASSOCIATION DES HOMMES A CHEVAUX UNIS DU QUEBEC, établissant certaines conditions pour l'organisation et la présentation de courses sous harnais au cours des années 1980, 1981, 1982 et 1983;

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à ladite convention modifiée qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

124

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 26ième JOUR DE MAI 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 26ième jour du mois de mai en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTE

Procès-verbaux 12 et 21-05-80 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que les procès-verbaux des assemblées du 12 mai et du 21 mai 1980 soit adoptés.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 25 concernant la taxe d'affaire, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 avril 1980;

c) Amendement au règl. 6 concernant les chiens, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 avril 1980;

d) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 avril 1980;

e) Amendement au règl. 4-Z-124 pour modifier la superficie des bâtiments accessoires, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 5 mai 1980;

Règlement adoptant le règl. No. 2-A de la C.I.T.F. Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant le règlement No. 2-A de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges lequel règlement modifie le règlement No. 2 de ladite corporation.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de mai 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 26ième JOUR DE MAI 1980

Travaux de réaménagement des locaux de l'Informatique Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement décrétant des travaux de réaménagement des locaux de l'Informatique à l'Hôtel de Ville, au coût de $21,500.00 à même les fonds de 1980.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de mai 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Travaux de démolition à l'ancienne usine de filtration Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de démolition de l'ancienne usine de filtration sur la rue St-Maurice, et autorisant un emprunt au montant de $50,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 26ième jour de mai 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Gaston Vallières.

203-80
Compte rendu 12 mai 1980 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 12 mai 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

204-80
Règlement 4-Z-87-B Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 4-Z-87-B (1980) amendant le règlement des entrées charretières, de façon à permettre le stationnement d'un véhicule-automobile dans une certaine partie de la marge avant située en front du bâtiment et de façon à le prohiber dans l'autre partie, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

205-80
Règlement 4-Z-129 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 4-Z-129 (1980) amendant le règlement No. 4-Z-124 pour modifier la superficie des bâtiments accessoires, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

206-80
Règlement 12-A-2 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 12-A-2 amendant le règlement No. 12-A concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien des équipements d'aqueduc et d'égouts, aux fins

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

de modifier la définition de branchement de service, d'ajouter une nouvelle disposition concernant le tuyau de distribution d'eau et remplaçant les articles traitant des exigences pour le renouvellement de l'entrée d'eau, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

207-80
Règlement
386-H
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 386-H (1980) amendant le règlement 386-E concernant le zonage dans le Secteur Notre-Dame-de-la-Paix zone CB-13, secteur 4, afin d'enlever la restriction concernant les ateliers de réparation d'automobiles, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

208-80
Règlement
386-i
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 386-i (1980) amendant le règlement 386-E concernant le zonage dans le Secteur Notre-Dame-de-la-Paix zone RD-13, secteur 1, afin d'ajouter les usages concernant les édifices à bureaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

209-80
Règlement
735
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 735 (1980) décrétant des travaux de drainage de surface, de construction de chaînes et de trottoirs, de pavage et d'éclairage du stationnement du Pavillon de la Jeunesse et du terrain du midway, au Parc de l'Exposition au coût de $230,000.00 et décrétant un emprunt de $244,000.00 à cet effet, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

210-80
Contrat
entente
avec LES
AIGLES JR
DE T.R. re:
entretien
terrain
Albert
Gaucher
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec LES AIGLES JUNIOR DE TROIS-RIVIERES, en vertu de laquelle, ces derniers feront l'entretien du terrain de baseball Albert Gaucher et ce, pour toutes les activités de baseball mineur, pour un montant global et définitif de $3,000.00 couvrant la période du 1er mai au 14 septembre 1980.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 26ième JOUR DE MAI 1980

211-80
Contrat entente avec LES AIGLES DE T.R. re: location du stade de baseball
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente en vertu de laquelle la Ville loue à LES AIGLES JUNIOR DE TROIS-RIVIERES INC., le stade de baseball du Parc de l'Exposition du 15 avril au 15 novembre 1980 pour et en considération d'une somme de $0.05 par personne présente à toutes les activités de baseball, ainsi qu'une somme de $1,000.00 pour les activités de l'Expo Régionale, les Aigles Junior devant assumer l'entretien du stade moyennant une somme de $8,000.00.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

212-80
Contrat entente avec LE COMITE DES OEUVRES DE LA PAROISSE ST-PHILIPPE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec le COMITE DES OEUVRES DE LA PAROISSE ST-PHILIPPE, en vertu de laquelle celui-ci s'engage à assumer l'entretien et la surveillance du terrain de balle situé au Parc Pie XII, pour toutes les activités de balle molle et de baseball mineur, pour et en considération d'une somme globale et définitive de $3,500.00 couvrant la période du 1er mai au 31 octobre 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

213-80
Contrat entente avec LE COMITE DE ZONE DE SOCCER DE T.R.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec le COMITE DE ZONE DE SOCCER DE TROIS-RIVIERES, en vertu de laquelle celui-ci s'engage à retenir les services d'un coordonnateur pour le soccer mineur à Trois-Rivières, pour et en considération d'une somme de $1,050.00 à être versée par la Ville, cette dernière défrayant également les frais d'arbitrage.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 26ième JOUR DE MAI 1980

214-80
Contrat entente avec LES LOISIRS STE-THERESE INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé avec LES LOISIRS STE-THERESE INC., en vertu de laquelle ceux-ci s'engagent à assumer l'entretien et la surveillance du terrain de balle situé au Parc Lambert, pour et en considération d'une somme de $175.00 par semaine à partir du 21 mai 1980 jusqu'à la fin de la cédule régulière et autres considérations pécunières pour la période excédant le programme mineur.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

215-80
Contrat entente avec LE MINISTERE DES POSTES Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le MINISTERE DES POSTES du Gouvernement du Canada pour le transport des facteurs de Trois-Rivières dans les autobus de la Ville, lors de l'exécution de leur fonction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

216-80
Contrat de location avec LAVIOLETTE AUTO LOC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de location avec LAVIOLETTE AUTO LOCATION (Tilden-Rent-A-Car) en vertu de laquelle la Ville loue une voiture de marque Oldsmobile 98 pour une période de 12 mois à compter du 23 mai 1980 au coût de $350.54 par mois.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

217-80
Contrat avec DALBY INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat d'entreprise d'ouvrage avec la compagnie DALBY INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'aménagement des locaux pour les Patriotes au Colisée du Parc de l'Exposition pour le prix de $33,996.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 26ième JOUR DE MAI 1980

218-80
Contrat vente à ATELIER DES VIEILLES FORGES INC. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre l'immeuble suivant à ATELIER DES VIEILLES-FORGES INC. et que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Michel Leblanc.

DESIGNATION:

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro HUIT de la subdivision officielle du lot numéro DIX-NEUF (Ptie 19-8) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières plus amplement décrit comme suit, savoir:

Partant du coin nord-ouest du lot 19-804 du Cadastre de la Cité de Trois-Rivières, soit le point de rencontre de la limite nord-ouest du lot 19-8-4 avec la limite sud-ouest du lot 19-8-1, de là, les lignes et démarcations à la succession les unes des autres.

Du point A, vers le nord-ouest sur une distance de dix-neuf mètres et cinq centièmes (19.05 m.) soit jusqu'au point B.

Du point B, vers le nord-ouest sur une distance de quatorze mètres et trente-six centièmes (14,36 m.) le long d'un arc de cercle d'un rayon de neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m.) soit jusqu'au point C.

Du point C, vers le sud-ouest sur une distance de six mètres et quatre-vingt-dix-huit centièmes (6,98 m.) soit jusqu'au point D.

Du point D, vers le sud-ouest sur une distance de treize mètres et soixante-douze centièmes (13,72 m.) le long d'un arc de cercle d'un rayon de neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m.) soit jusqu'au point E.

Du point E, vers le nord-ouest sur une distance de vingt mètres et vingt-cinq centièmes (20,25 m.) soit jusqu'au point F.

Du point F, vers le nord sur une distance de sept mètres et soixante-dix-neuf centièmes (7,79 m.) le long d'un acte de cercle d'un rayon de neuf mètres et quatorze centièmes (9,14 m.) soit jusqu'au point G.

Du point G, vers l'ouest sur une distance de quatre-vingt-trois mètres et soixante-dix centièmes (83,70 m.) soit jusqu'au point H.

Du point H, vers le sud-ouest sur une distance de vingt-et-un mètres et quarante-cinq centièmes (21,45 m.) soit jusqu'au point I.

Du point I, vers le sud-est sur une distance de cent trente-et-un mètres et vingt-et-un centièmes (131,21 m.) soit jusqu'au point J.

Du point J, ves le nord-est sur une distance de quatre-vingt-quatorze mètres et quatre-vingt-quinze centièmes (94,95 m.) soit jusqu'au point A qui est le point de départ.

Cette partie du lot 19-8 est bornée vers le nord par les lots 19-8-5 et 19-8-1 (rue), vers le nord-est par le lot 19-8-1 (rue), vers le sud-est par le lot 19-8-4 (rue), vers le sud-ouest par les lots 15-6-3, 15-6-2 et 15-6-1, vers le

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

nord-ouest par une partie du lot 19. Contenant en superficie huit mille cinq cent trente-et-un mètres carrés et neuf dixièmes (8 531,9 m. ca.).

pour le prix de $13,779.01 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce et du Ministre des Affaires Municipales du Québec.

ADOPTE

219-80
Subdivision lot 207-24
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard Lair, A.G., en date du 1er avril 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Tebbutt, appartenant à M. Yvon Rouette et donnant effet au lot 207-24.

ADOPTE

220-80
Subdivision lots 19-18 et 18-22
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 24 avril 1980, montrant la subdivision d'une partie des lots 18 et 19 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, situés Boul. des Forges, appartenant à M. Louis Demontigny et donnant effet aux lots 18-22 et 19-18.

ADOPTE

221-80
Subdivision lots 31-1-1 et 31-2-1
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Régis Lévesque, A.G., en date du 14 mai 1980, montrant la subdivision d'une partie des lots 31-1 et 31-2 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, situés Boul. des Forges, appartenant à M. Robert Duval, et donnant aux lots 31-1-1 et 31-2-1.

ADOPTE

222-80
Recommandation à la Com. Pro. Ter. agri. pour aliénation de parties de lots 26 et 27
Adoption

ATTENDU QUE M. Alcide MILOT, du 12265 Boul. des Forges, s'adresse à la Ville de Trois-Rivières pour obtenir la permission d'aliéner trois (3) terrains, conformément à l'article 59 de la Loi 90 sur la Protection du Territoire agricole;

ATTENDU QUE les mis en causes, M. Gérard Milot (27-91, 27-111) 12255 Boul. des Forges, M. Roland Milot (26-110) 12245 Boul. des Forges, M. Réjean Milot (26-108) 12235 Boul. des Forges sont déjà propriétaires de lots construits contigus ou lot faisant l'objet de la présente demande;

ATTENDU QUE les trois (3) aliénations prévues, décrites ci-dessous, sont conformes aux objectifs du règlement municipal 4-Z-124;

ATTENDU QUE le terrain résiduel de M. Alcide Milot sera conforme au règlement municipal 4-Z-124;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
131
INITIALES DU GREFFIER

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières recommande à la Commission de Protection du territoire agricole d'accepter la demande d'autorisation de M. Alcide Milot pour l'aliénation des lots suivants:

A- Parties des lots 26 et 27 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, mesurant 75 pieds de largeur par une profondeur de 145 pieds et 161 pieds pour une superficie de 11,475 pieds carrés;
borné au nord-est par les lots 26-111 et 27-91, au sud-est, par le lot 26, au sud-ouest par les lots 26 et 27, au nord-ouest par le lot 27,

B- Partie du lot 26 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, mesurant 100 pieds de largeur par une profondeur de 161 pieds et 182 pieds pour une superficie de 25,725 pieds carrés, borné au nord-est par le lot 26-110, au sud-est, sud-ouest et nord-ouest, par le lot 26.

C- Partie du lot 26 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, mesurant 100 pieds de largeurpar une profondeur de 182 pieds et 201 pieds pour une superficie de 28,725 pieds carrés, borné au nord-est par le lot 26-109, au sud-est, sud-ouest et nord-ouest par le lot 26.

Le tout en mesure anglaise et plus ou moins.

ADOPTE

223-80
Acceptation du rapport bi-annuel Hertel 75 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le rapport bi-annuel du Service d'Urbanisme en date du 20 mai 1980, concernant la programmation 1975 Secteur Hertel.

ADOPTE

224-80
Acceptation du rapport bi-annuel Hertel 76 Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte le rapport bi-annuel du Service d'Urbanisme en date du 20 mai 1980, concernant la programmation 1976 Secteur Hertel.

ADOPTE

225-80
Cause Lise NOEL autorisation au Chef du Contentieux à agir Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-000394-80 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle dame Lise Noël est demanderesse et la Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

226-80
Autorisation à négocier le renouvellement du contrat du midway Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que MM. Roland Nobert et M. Jean Alarie, respectivement président et secrétaire-administrateur de la Commission du Parc de l'Exposition, soient et sont autorisés à négocier le renouvellement du contrat du midway (fourniture des équipe-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 26ième JOUR DE MAI 1980

ments et son opération) avec Les Amusements Spectaculaires Inc., pour l'année 1980.

ADOPTE

227-80
Mise sur pieds de différents comités
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que les comités suivants soient et sont mis sur pied par le Conseil de la Ville de Trois-Rivières pour faciliter l'administration de la Ville et les membres du Conseil ci-après énumérés, soient autorisés à y siéger:-

Finances municipales:	M. Fernand Colbert.
Travaux publics (garage, aqueduc et égout):	M. Fernand Goneau.
Permis, circulation et zonage:	M. Léopold Alarie.
Police et Incendies:	M. Gaston Vallières.
Service de la Récréation et Parcs:	M. Jean-Guy Laferté.
Parc de l'Exposition et Foire:	M. Léo Thibeault.
Bibliothèque:	M. Léo Thibeault.
Transport en commun:	M. Lionel Julien.
Office municipale d'habitation:	M. Antoine Gauthier.
Fonds de pension:	M. Lionel Julien.

Le tout conformément au règlement No. 2 concernant la régie interne et à l'article 70 de la loi sur les Cités et Villes.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

228-80
Comptes
à payer
Liste
Deb
Adoption

INITIALES DU MAIRE

133

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 26ième JOUR DE MAI 1980

Proposé par: M. le Conseiller Fernand Goneau

Secondé par: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Cap Construction Ltée:	
Travaux - Hippodrome - estimé no 8 (retenue 10%)	$141,454.72
Guimond Electrique Inc.:	
Système d'éclairage - terrain de baseball parc Adélard Dugré - estimé no 1 (retenue 10%)	15,533.68
J.C. Papillon & Fils Ltée:	
Réparation de la toiture - hippodrome - acompte	5,000.00
Clément Ricard & Fils Inc.:	
Branchements d'aqueduc et d'égout 1980 - estimé no 1 (retenue 10%)	8,038.65
Chaussures Lavergne Inc.:	
Achat de bottines - Policiers	7,596.55
Trois-Rivières Chevrolet Ltée:	
Achat de différentiels auto-blocants - Achat de 5 voitures de police	38,160.12
Mécanex Enr.:	
Réparation de moteur - unité 413 - Travaux Publics	2,374.33
U.Q.T.R.:	
Photocopies - Service Récréation et Parcs	61.52
Service Spécial de Vidanges Inc.:	
Enfouissement sanitaire - du 15 avril au 15 mai 1980	10,368.00
Service Sanitaire Régional T.R. Inc.:	
Cueillette de déchets - aéroport, autogare, garage municipal - Voyages du lundi	2,670.25
Le Nouvelliste:	
Avis publics - appel d'offres - Centre Culturel - Encan	783.50
Lefebvre Atelier Mécanique Enr.:	
Pose de filet sur tête de moteur	20.00
Canadian Tire Ltée:	
Achat de papier vitres - Services Récréation et Parcs	15.11

SUBVENTIONS ANNUELLES 1980 - CLUBS AGE D'OR

Age d'Or St-Michel Des Forges	154.50
Age d'Or Ste-Thérèse	103.50
Age d'Or St-François d'Assise	85.50
Age d'Or St-Pie X	159.00
Age d'Or St-Laurent	355.50
Age d'Or Notre-Dame des Sept Allégresses	165.00
Age d'Or Ste-Marguerite	253.50
Age d'Or St-Philippe	235.50
Age d'Or Immaculée Conception	225.00
Age d'Or St-Jean de Brébeuf	172.50
Age d'Or Ste-Cécile	232.50
Age d'Or St-Sacrement	145.50

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
134
INITIALES DU GREFFIER

Leblanc, Leblanc & Paquin:	
Honoraires - Echange entre C.I.P. et Ville de Trois-Rivières	$ 420.00
Eric Demontigny:	
Entretien et nettoyage - 1835, St-Philippe (PAREL) - avril 1980	60.00
Institut de Police de Nicolet:	
Inscription cours incendie criminelle - Germain Côté	25.00
Panier Fleuri:	
Fleurs - Jean-Paul Duguay	21.60
Antoine Gauthier:	
Frais de déplacement - Congrès Union des Municipalités	61.90
Le Reine Elisabeth:	
Dépenses de voyage - Congrès Union des Municipalités (7 délégués)	1,838.73
Restaurant le Grillon:	
Cafés, divers - Incendie rue Laviolette	73.90
Xérox Canada:	
Service de photocopies - avril 1980 - Evaluation, Hôtel de Ville, Travaux Publics, Hippodrome, Police	699.50
Centre du Trophée:	
Achat de plaquettes - Bureau du Maire	216.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager - parcs-écoles - avril 1980	926.92
Centre Sportif Marcotte:	
Location de glace - 20 décembre 1979 au 20 avril 1980	7,601.90
Cegep de Trois-Rivières:	
Location de la piscine - du 7 janvier au 31 mai 1980 (Club Mégophias)	4,671.00
Loisirs des Vieilles Forges:	
Entretien de la salle - 2e versement	150.00
Surveillance, entretien, programmation des patinoires - dernier versement (2 parcs)	400.00
Loisirs Ste-Marguerite:	
Entretien de la salle - 2e versement	600.00
Surveillance, entretien des patinoires - dernier versement	200.00
Loisirs Ste-Cécile:	
Entretien des bâtisses - Parc Lemire - 2e versement	421.00
Loisirs St-Jean-Baptiste de la Salle:	
Surveillance, entretien des patinoires - dernier versement	200.00
Loisirs Normanville:	
Surveillance, entretien des patinoires - dernier versement	200.00
Comité de la Traverse des Ages:	
Entretien des locaux - mai et juin 1980	1,330.00
Loisirs St-Sacrement:	
Enlèvement des bandes et supports de patinoires	150.00
Surveillance, entretien des patinoires - dernier versement	200.00
J.J. Beaumier:	
Paiement final pour restauration secteur Hertel (déjà $9,525)	475.00
Coopérative d'Habitation St-Philippe:	
Subvention - restauration Secteur St-Philippe	1,875.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
135
INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1980

Michel Pellerin - 318 milles	69.98
Jean-Louis Goneau - 398 milles - mars 1980	87.56
Raymond Bérubé - 123.5 milles	27.17
Origène Bellemare - 123.5 milles	27.17
Réal Ayotte - 656 milles	144.32
Transport des employés	25.00
Alain Tremblay:	
Dépenses de voyage - Colloque des Récréologues - Chicoutimi	216.25
André Laneuville:	
Dépenses de voyage - Rencontre des urbanistes - Montréal	125.91

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Jean Lamy	68.05
Remise de frais judiciaires	10.00
Albert Morrissette	196.39
René Monfette	358.83
Clément Ricard & Fils:	
Aqueduc et drainage - secteur Maurice Dargis - estimé no 1 (retenue 10%)	55,336.89
Sablière Ste-Marthe Inc.:	
Aqueduc et égout - Louis Pasteur, Le Gardeur et McRae (remise finale de retenue)	3,518.50
Aqueduc et égout - parc de l'Exposition (remise finale de retenue)	739.17
Aqueduc et drainage - secteur de Vieux Pont - estimé no 2 (retenue 10%)	630.00
Dalby Inc.:	
Escaliers 5e et 7e Avenues (surplus de bois)	75.17
Remise de dépôt de garantie	2,690.00
Fédor-Expositions Inc.:	
Kiosque modulex - Poste de police no 1	1,681.04
Inspectronic Ltée:	
Inspection d'égout par caméra - rue Du Fief	342.54
Inspection d'égout par caméra - Usine de filtration	139.44
Johnson Controls Ltd:	
Contrat de service - ascenseurs - Hôtel de Ville, Centre Culturel (facturation semi-annuelle)	1,457.00
Canadien Pacifique Ltée:	
Service d'enlèvement de neige et de glace - divers passages à niveau - Janvier, février et mars 1980	2,243.12
Fernand Thibeault:	
Allocation vestimentaire - selon convention collective - article 21.03	450.00
Yves Veillette:	
Honoraires - Vente par Cegep	125.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
136
INITIALES DU GREFFIER

Georges Mador:	
Subvention restauration secteur Hertel	$ 2,500.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AVRIL 1980

Charles-Edouard Provencher - 173 milles	38.06
Robert Rousseau - 790 milles	173.80
Alain Provencher - 257 milles	56.54
France Lacroix - 168 milles	36.91
Gaston Desaulniers - 111 milles	24.42
Léo Bellerose - 901 milles	198.13
Roger Baril - 298 milles	65.56
Dépenses de voyage - Réunion A.P.O.M. - Montréal	65.96
Léopold Alarie:	
Dépenses de voyage - Congrès Union des Municipalités	314.23
Réjean Boucher:	
Dépenses de voyage - Cours sur instrumentation A.Q.T.E. - Repentigny	59.26
Allocation d'automobile - avril 1980 - 236 milles	51.92
Michel Matteau:	
Dîner - invités S.H.Q.	16.40
Guy-Paul Simard:	
Remboursement de petite-caisse	356.40
René Monfette:	
Remboursement de petite-caisse	542.69
TOTAL	$332,466.16

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
137
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 2ième JOUR DE JUIN 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 2ième jour du mois de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
26-05-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 26 mai 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 25 concernant la taxe d'affaire, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 avril 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

c) Amendement au règl. 6 concernant les chiens, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 avril 1980;

d) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 avril 1980;

e) Amendement au règl. 4-Z-124 pour modifier la superficie des bâtiments accessoires, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 5 mai 1980;

229-80
Compte rendu
26-05-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 26 mai 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

230-80
Règlement
729-A
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 729-A (1980) adoptant et approuvant le règlement No. 2-A de la Corporation Intermunicipale de

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 2ième JOUR DE JUIN 1980

Transport des Forges, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

231-80
Règlement
736
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 736 (1980) décrétant des travaux de réaménagement des locaux de l'Informatique à l'Hôtel de Ville, au coût de $21,500.00 à même le budget de l'année 1980, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

232-80
Règlement
737
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 737 (1980) décrétant des travaux de démolition de l'ancienne usine de filtration sur la rue St-Maurice et décrétant un emprunt au montant de $50,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

233-80
Contrat
mainlevée
re: lot
181-2-68
Louis-Georges
ARSENEAULT
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 326,340 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, quant au lot 181-2-68 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, acquis par M. Louis-Georges Arseneault.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

234-80
Contrat
mainlevée
re: lot
181-2-117
Clément
CINQ-MARS
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale, de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 326,677 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, concernant le lot 181-2-117 acquis par M. Clément CINQ-MARS et épouse.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 2ième JOUR DE JUIN 1980

235-80
Contrat
DALBY INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec DALBY INC. en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de réaménagement des locaux de l'Informatique à l'Hôtel de Ville pour le prix de $21,555.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

236-80
Contrat
cession
par l'ASS.
DES LOISIRS
STE-MARGUERITE
INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeaut

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de cession par l'ASSOCIATION STE-MARGUERITE INC., en vertu duquel celle-ci cède à la Ville de Trois-Rivières, le kiosque du Parc Ste-Marguerite, le tableau indicateur, les abris de joueurs, pour le prix de $10,000.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de cession qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

237-80
Construction
de trottoirs
et chaînes en
béton
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières ordonne la construction de 1,664.58 pieds linéaires de trottoirs et 769.39 pieds linéaires de bordures de béton, suivant la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante, le coût desdits trottoirs et/ou chaînes de béton devant être assumé par les propriétaires riverains.

ADOPTE

238-80
Recommandation
à la Com. Pro.
Ter. Agri.
Adoption

ATTENDU que la Succession de Mme Marie-Ange BOUCHER-HOULE s'adresse à la Ville de Trois-Rivières pour obtenir la permission d'aliéner une partie du lot 286 à M. André HOULE, conformément à l'article 59 de la loi 90 sur la Protection du Territoire Agricole;

ATTENDU que l'aliénation suggérée, décrite ci-dessous, est conforme aux objectifs du règlement municipal 4-Z-124;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières recommande à la Commission de Protection du Territoire Agricole d'accepter la demande d'autorisation de la Succession Marie-Ange BOUCHER-HOULE pour l'aliénation du lot suivant:

Une partie du lot 286, mesurant cent quatre-vingt-quinze pieds (195.0 pi.) au sud-ouest, mille soixante-quatorze pieds (1,074.0 pi.) du nord-ouest et sud-ouest, cent quatre-vingt-treize pieds et huit centièmes (193.08 pi.) au nord-est; contentant en superficie deux cent neuf mille quatre cent quarante-cinq pieds carrés et six dixièmes (209,445.6 pi.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

ca.). Borné au nord-est, nord-ouest par une partie du lot 286, au sud-est par le lot 284, au sud-ouest par le Boul. St-Jean.

Le tout en mesure anglaise et plus ou moins.

ADOPTE

239-80
Modifications de la rés. 77-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la résolution No. 77-80 soit et est modifiée en ajoutant le paragraphe suivant:-

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente, soit le lot 230-4 du cadastre de la Paroisse de ~~St-Etienne~~ Trois-Rivières.

ADOPTE

240-80
Autorisation à signer un désistement conditionnel
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Son Honneur le Maire soit et est par les présentes autorisé à signer, au nom de la Ville, un désistement conditionnel, suite à l'opposition de la Ville No. Q 79-168 en autant que les droits sur l'avis de cotisation 32596 soient portés à 8 537,82 $.

ADOPTE

241-80
Résolution 202-80 rescindée
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
ET RESOLU:

Que la résolution No. 202-80 adoptée à la séance spéciale du 22 mai 1980 soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

Que M. Jacques Charette, gérant de la Ville, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville une convention avec L'ASSOCIATION DES HOMMES DE CHEVAUX UNIS DU QUEBEC pour la tenue des courses sous-harnais, pendant les années 1980, 1981, 1982 et 1983, ladite convention fixant et déterminant les droits et obligations des parties.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

M. le Conseiller Antoine Gauthier est contre l'adoption de cette résolution.

ADOPTE

242-80
Comptes à payer liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Clément Ricard & Fils:	
Branchements d'aqueduc et d'égout 1980 - estimé no. 2 (retenue 10%)	$ 8,802.35
J.C. Papillon & Fils:	
Installation système de chauffage - restaurant du Colisée - estimé no. 1 (retenue 10%)	2,678.40

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 2ième JOUR DE JUIN 1980

Rosaire Lapointe Enr.:	
Nettoyage - Porte Duplessis - terrain de 1'Exposition	225.00
Johnson Controls:	
Installation de contrôle au système de récupération d'énergie à la Marina	801.99
Montreal Trane Service Agency Inc.:	
Contrat d'inspection et de maintenance préventive - Unité d'absorption - Hôtel de Ville, Centre Culturel	1,180.00
Bell Canada:	
Coût de déplacement de l'outillage téléphonique aérien - rue Des Bouleaux	3,500.00
Richard Wilcox Company Ltd:	
Installation d'un pont roulant - Station de pompage d'eau brute - estimé no. 1 (retenue 10%)	15,816.28
Lavage Sani Inc.:	
Entretien - Marché-aux-Denrées - mai 1980	1,633.33
Pitney Bowes Canada:	
Location compteur postal	87.48
Roland Lemire:	
Service de photos - Personnel de la Trésorerie	38.88
Editeur Officiel du Québec:	
Publication vente pour non-paiement de taxes	543.40
Lacoursière, Caron & Associés:	
Honoraires - architectes - Maison des Vins - 1er au 20 mars 1980	877.84
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus - Gérance - mai 1980	390.00
Serge Bellerose:	
Animation socio-culturel - soirée d'ouverture	50.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offres - Service Récréation et Parcs	548.00
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - Bibliothèque - avril 1980	264.57
Service de photocopies - mars 1980 - Adm. générale, Police, Travaux Publics, Exposition, etc.	714.30
Roger Loisel:	
Allocation d'automobile - avril 1980 - 1,243 milles	273.46
Rosaire Francoeur:	
Allocation d'automobile - avril 1980 - 293 milles	64.37
Jacques Charette:	
Dépenses de voyage - Congrès Union des Municipalités et dîner d'affaires	628.90
Gilles Beaudoin:	
Dépenses de voyage - Congrès Union des Municipalités	1,227.07
J.J. Lacroix:	
Dépenses de voyage - Congrès A.E.M.Q. - Chicoutimi	275.90
Lucien A. Ouellet:	
Dépenses de voyage - réunion des Hippodromes du Québec - Montréal	47.85
Gaston Désaulniers:	
Dépenses de voyage - Congrès de la Société Internationale d'Arboriculture - Hull	263.16

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	343.40
Gaston Desaulniers	68.25
Guy-Paul Simard	387.95
TOTAL	$45,279.24

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Fanny
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 9ième JOUR DE JUIN 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 9ième jour du mois de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
02-06-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 2 juin 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 25 concernant la taxe d'affaire, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 avril 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

c) Amendement au règl. 6 concernant les chiens, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 avril 1980;

d) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 avril 1980;

243-80
Compte rendu
02-06-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 2 juin 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

244-80
Modifications
au règl. 715
Adoption

ATTENDU QUE le Ministère des Affaires Municipales du Québec exige que le règlement 715 soit modifié;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RESOLU

Que le règlement No. 715 soit modifié en remplaçant les articles 4, 5 et 6 par les suivants:

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

ART.4.- Le Conseil est autorisé à dépenser la somme de $14,900.00 pour les fins du présent règlement. Pour se procurer cette somme, il est autorisé à utiliser les soldes disponibles des règlements Nos. 631 et 658, soit respectivement $3,174.00 et $4,263.00 et à affecter du fonds général une somme de $7,463.00. Le Conseil est également autorisé à réclamer du CEGEP de Trois-Rivières la somme de $7,450.00.

ART.5.- Le remboursement du montant de $7,437.00 provenant des règlements 631 et 658 se fera conformément aux tableaux d'échéances de ces règlements.

ART.6.- La taxe spéciale imposée par les règlements ci-dessus mentionnés et dont on utilise les deniers disponibles est réduite d'un montant égal au solde approprié; il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, chaque année, sur tous les biens-fonds imposables situés dans la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année pour pourvoir au paiement en capital et intérêts des échéances annuelles conformément aux tableaux d'échéances de chacun des règlements dont on utilise les soldes disponibles.

ART.7.- Le présent règlement entrera en vigueur suivant la loi.

ADOPTE

245-80
Emission d'obligations au montant de $4,906,000.00 Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières émet des obligations pour un montant total de $4,906,000.00 en vertu des règlements d'emprunt suivants, et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux:

Règlement numéro	Pour un montant de
608 (608-B)	$ 878,500.
669	285,000.
670	100,000.
679 (679-A)	1,540,000.
685	138,800.
688	228,000.
689	28,100.
691	635,000.
692	45,500.
698	188,000.
711	15,000.
712	281,000.
719	63,600.
720	46,500.
721	118,000.
726	315,000.
	$4,906,000.

ATTENDU que, pour les fins de ladite émission, il est nécessaire de modifier les règlements en vertu desquels ces obligations sont émises;

Il est par conséquent

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que chacun des règlements d'emprunt indiqués ci-dessus soit et est amendé, s'il y a lieu, afin que chacun d'eux soit conforme à ce qui est stipulé ci-bas, et ce en ce qui a trait

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

au montant d'obligations spécifié ci-haut en regard de chacun desdits règlements compris dans l'émission de $4,906,000.00.

1.- Les obligations seront datées du 21 juillet 1980;

2.- Les obligations seront payables au porteur ou au détenteur enregistré, selon le cas, à toutes les succursales au Canada de la Banque Nationale;

3.- Un intérêt à un taux n'excédant pas 13% l'an sera payé semi-annuellement le 21 janvier et le 21 juillet de chaque année sur pésentation et remise à échéance des coupons attachés à chaque obligation; ces coupons seront payables au porteur seulement, aux mêmes endroits que le capital;

4.- "Les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à l'article 17 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux et scolaires (L.R.Q. 1977, chapitre D-7)".

5.- Les obligations seront émises en coupures de $100 ou de multiples de $100.

6.- Les obligations seront signées par le maire et le trésorier. Un fac-similé de leur signature respective sera imprimé, gravé ou lithographié sur les coupons d'intérêt. Cependant, un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTE

246-80
Autorisation demandée d'émettre des obligations pour un terme plus court que prévu dans certains règlements
Adoption

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RESOLU UNANIMEMENT:

Que pour l'emprunt par obligations au montant total de $4,906,000.00 fait en vertu des règlements numéros: 608 (608-B), 669, 670, 679 (679-A), 685, 688, 689, 691, 692, 698, 711, 712, 719, 720, 721 et 726;

demande est faite par la présente pour obtenir l'autorisation d'émettre des obligations pour un terme plus court que le terme prévu dans les règlements d'emprunt, c'est-à-dire pour un terme de

- dix années (à compter du 21 juillet 1980) en ce qui regarde les amortissements annuels de capital prévus pour les années 11 et suivantes, au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements par les règlements numéros: 608 (608-B), 679 (679-A), 685, 688, 691, 692, 711, 712, 719, 720, 721 et 726;

chaque émission subséquente devant être pour la balance respective due sur l'emprunt.

ADOPTE

247-80
Mainlevée
Luc RENAUD
Banque de terrains
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire existant en

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 9ième JOUR DE JUIN 1980

sa faveur aux termes d'un acte enregistré sous le numéro 326,827 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, quant au lot 181-2-94-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, acquis par M. Luc RENAUD.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

248-80
Contrat avec PAGE CONST. LTEE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un contrat sous seing privé avec PAGE CONSTRUCTION INC. en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de recouvrement de pavage en 1980 pour le prix de $131,917.50.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

249-80
Engagement d'une bibliothécaire-catalogueur
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a fait paraître une offre d'emploi pour le poste de bibliothécaire catalogueur à la bibliothèque municipale;

ATTENDU que la Ville a reçu plusieurs applications et qu'un comité composé du gérant de la Ville, du directeur du personnel et du directeur de la bibliothèque a recommandé Mlle Nicole Dumoulin;

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières siégeant en Commission permanente le 12 mai 1980, a accepté la recommandation du Comité de sélection;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Mlle Nicole Dumoulin soit et est engagée comme bibliothécaire catalogueur à compter du 16 juin 1980, au salaire de $15,500.00 sur une base annuelle; Mlle Dumoulin devra compléter une période de probation de six (6) mois au terme de laquelle elle devra établir son domicile à Trois-Rivières.

ADOPTE

250-80
Engagement d'une bibliothécaire pour service de réf. et d'animation
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a fait paraître une offre d'emploi pour le poste de bibliothécaire catalogueur à la bibliothèque municipale;

ATTENDU qu'un rapport du directeur de la bibliothèque suggérait de créer le poste de bibliothécaire pour le service de référence et d'animation et que le Conseil a accepté la création de ce poste;

ATTENDU que la Ville avait reçu plusieurs applications pour le poste de bibliothécaire-catalogueur et que le comité de sélection composé du gérant de la Ville, du directeur du personnel et du directeur de la bibliothèque a recommandé Mlle Lise Gosselin;

ATTENDU que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières siégeant

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

en Commission permanente le 12 mai 1980, a accepté la recommandation du Comité de sélection;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que Mlle Lise Gosselin soit et est engagée comme bibliothécaire pour le service de référence et d'animation à compter du 16 juin 1980, au salaire de $15,500.00 sur une base annuelle; Mlle Gosselin devra compléter une période de probation de six (6) mois au terme de laquelle elle devra établir son domicile à Trois-Rivières.

ADOPTE

251-80
Hippodrome
nomination
des membres
sur le
Comité de
bonne
entente et
Comité de
Bourses
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières en est venu à une entente avec l'ASSOCIATION DES HOMMES A CHEVAUX UNIS DU QUEBEC pour la présentation de programmes de courses de chevaux sous harnais à l'Hippodrome de Trois-Rivières, pour les saisons 1980, 1981, 1982 et 1983;

ATTENDU que les articles 5 et 11 de cette entente prévoient la formation d'un comité de bonne entente composé d'au plus quatre (4) membres de chaque partie et d'un comité des bourses composé de deux (2) membres de chaque partie;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
ET RESOLU

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières nomme MM. Jacques Charette, C.A., gérant de la Ville et Gabriel Trahan, gérant de la piste de courses, comme représentants de la ville sur le Comité de bonne entente en vertu de l'article 5 du contrat intervenu entre les parties et accepté par le Conseil à sa séance du 2 juin 1980 et que MM. Jean Méthot, C.R., chef du Contentieux de la Ville et Lucien A. Ouellet, Trésorier-adjoint soient nommés comme substituts sur ledit comité.

Que MM. Gabriel Trahan, et Lucien A. Ouellet soient et sont nommés représentants de la Ville sur le Comité des bourses, en vertu de l'article 11 du contrat susmentionné et que M. Réjean Gendron soit nommé comme substitut sur ledit comité.

ADOPTE

252-80
Comptes
à payer
mois de
mai 1980
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que les comptes au montant de $1,790,676.08 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de mai 1980 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

253-80
Projet de
classifica-
tion du
personnel
non-syndiqué
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de classifier par catégories les employés non syndiqués de la Ville de Trois-Rivières;

ATTENDU que ces catégories seront les suivantes:

Cadres supérieurs
Cadres intermédiaires
Cadres de soutien
Personnel de soutien non syndiqué

ATTENDU que les critères suivants ont été retenus pour déterminer les catégories d'employés non syndiqués:

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

1 - Personnes faisant partie de la gérance;
2 - Responsable d'un service ou d'une activité municipale apparaissant dans l'organigramme de la Ville;
3 - Supervision d'au moins vingt (20) employés réguliers ou permanents;
4 - Administration d'un budget dont le montant excède $500,000.00;
5 - Occuper une fonction décrite dans la Loi sur les cités et villes (art. 71);
6 - Diriger un service pouvant faire l'objet d'une commission, tel que décrit à l'article 70;
7 - Occuper une fonction avec l'obligation d'assister aux diverses séances du Conseil;
8 - Occuper une fonction nécessitant un titre professionnel;
9 - Porter le titre d'assistant, d'adjoint, d'inspecteur ou de chef de cabinet pour l'un des services ou l'une des activités municipales apparaissant dans l'organigramme;
10- Combinaison de différents critères;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le projet de classification du personnel et les critères retenus pour chacune des catégories, annexés à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A" et datés du 6 juin 1980, soient adoptés.

ADOPTE

254-80
Liste de comités
Adoption

Vu la résolution No. 227-80 adoptée le 26 mai 1980 et nommant les membres du Conseil sur différents comités afin de faciliter l'administration de la Ville;

IL EST PROPOSE PAR M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RESOLU:

Que la liste des comités annexée à la présente résolution et déterminant les comités, les membres du Conseil qui peuvent y siéger et les employés qui en feront partie, soit adoptée.

ADOPTE

255-80
Structure d'organisation
Adoption

VU les modifications apportées à la structure d'organisation suite à la mise sur pied des différents comités impliquant les membres du Conseil;

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que l'organigramme annexé à la présente résolution intitulé "STRUCTURE D'ORGANISATION" de la Ville de Trois-Rivières soit adopté, ledit organigramme remplaçant tout autre alors en vigueur jusqu'à 1'adoption de la présente résolution.

ADOPTE

256-80
Comptes à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 9ième JOUR DE JUIN 1980

Service Sanitaire Régional:	
Cueillette des déchets - mai 1980	$27,603.00
Robert Racine:	
Service de vérification des ascenseurs - Hôtel de Ville, Centre Culturel, Edifice Dugré - Avril 1980	112.00
Roger Provencher:	
Honoraires - Préparation encan annuel - Service de la Police	250.00
Institut de Police du Québec:	
Cours technique de patrouille - 4 policiers	150.00
Chambre de Commerce:	
2e versement - subvention annuelle	15,000.00
Jacques Trudel:	
Huissier - Honoraires - signification de mandats, sommations, diverses causes	673.60
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - mai 1980	280.00
Service F. Procan Ltée:	
Location mini-ordinateur Comp-Tab & imprimante - hippodrome	285.12
Xérox Canada:	
Services de photocopies - avril 1980 - Administration générale, Police, Travaux Publics, Loisirs, Exposition, etc.	800.54
Loisirs Normanville:	
Moniteur terrain de baseball - 1980	450.00
Octroi - équipe de baseball - saison 1980	232.00
Octroi - balle-molle féminine - saison 1980	190.00
Loisirs Ste-Thérèse:	
Moniteur terrain de baseball - 1980	1,065.00
Octroi balle-molle féminine - saison 1980	90.00
Loisirs Ste-Marguerite:	
Moniteur terrain de baseball - 1980	475.00
Octroi - équipe de baseball - saison 1980	242.00
Octroi - balle-molle féminine saison 1980	190.00
Loisirs St-Sacrement:	
Moniteur terrain de baseball - 1980	375.00
Octroi - équipe de baseball - saison 1980	523.00
Octroi - balle-molle féminine - saison 1980	190.00
Loisirs St-Jean-de-Brébeuf:	
Moniteur terrain de baseball - 1980	300.00
Octroi - équipe de baseball - saison 1980	322.00
Centre Landry:	
Moniteur terrain de baseball - 1980	225.00
Octroi - équipe de baseball - saison 1980	312.00
Octroi - balle-molle féminine - saison 1980	290.00
Loisirs Ste-Cécile:	
Moniteur terrain de baseball - 1980	150.00
Octroi - équipe baseball - saison 1980	58.00
Loisirs St-Jean-Baptiste-de-la-Salle:	
Moniteur terrain de baseball - 1980	150.00
Octroi - équipe de baseball - saison 1980	471.00
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Coût des contrats de baseball - saison 1980	1,275.00
Gaston Vallières:	
Dépenses de voyage - Congrès Union des Municipalités	54.00
Léo Thibeault:	
Dépenses de voyage - Congrès Union des Municipalités	44.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1980

Rosaire Pouliot - 789 milles	173.58
Marcel Métivier - 321 milles	70.62
Roger Lefebvre - 246 milles	54.12
Charles Lesieur - 205 milles	45.10
Roger Lafontaine - 316 milles	69.52
Gilles Héroux - 108 milles	23.76

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
149
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 9ième JOUR DE JUIN 1980

Roger Dupuis - 395 milles	87.12
Gaston Boudreault - 1,114 milles	245.08
André Verville - 618 milles	135.96
Roland Bacon - 614 milles	135.08
Michel Lefebvre - 198 milles	43.56
Anatole Houle - 752 milles	165.44
Réal Ayotte - 571 milles	125.62
Transport des employés	20.00
Armand Allard:	
Dépenses de voyage - Rencontre des Directeur de Bibliothèque - Montréal	39.90

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	474.69
Mme Nicole L'Espérance	94.55
Jean-Paul Dorion	26.20
Gabriel Trahan	183.00
Guy-Paul Simard	402.37
Albert Morrissette	183.71
René Monfette	335.35

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances)

Rapid Bar-B-Q:	
Repas - réunion Commission de l'Exposition	39.00
Au Palais du Chinois:	
Repas - réunion Commission de l'Exposition	182.60
Paul St-Yves:	
Remboursement de dépenses - dîner - Commission de l'Exposition	35.80
Transport St-Valère:	
Cueillette de déchets - avril 1980 - Exposition, Club Autosport - Mauricien, hippodrome	250.00
Marché St-Louis:	
Achats divers	69.75
Robert Buist:	
Travail - publicité - Expo 1980 (maquettes, décalques, posters, conception graphique)	280.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - avril 1980 - Exposition	102.62
Roger Rompré:	
Allocation d'automobile - mai 1980 - 595 milles	130.90
Allocation spéciale - 22 jours	22.00
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - mai 1980 - 901 milles	198.28
TOTAL	$57,272.54

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
150
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUIN 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 16ième jour du mois de juin en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
09-06-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 9 juin 1980 soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 25 concernant la taxe d'affaire, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 avril 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

c) Amendement au règl. 6 concernant les chiens, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 avril 1980;

d) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 avril 1980;

Travaux
divers
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aménagement du sentier piétonnier entre les rues De L'Espéranto et M.L. Duplessis, l'ouverture de la rue Lapointe, la construction d'un trottoir sur la rue Père Marquette et la construction d'un fondation en pierre sur la rue Des Oblates, au coût de $23,000.00 dont $8,000.00 à même les fonds généraux de 1980 et $15,000.00 à même le produit d'un emprunt au fonds de roulement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juin 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendement
au règl. 5
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 5 concernant l'ordre et la sécurité publique, afin de défen-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

dre le bruit par appareils sonores à air comprimé et électricité au Colisée, au Pavillon de la Jeunesse et au Stade de Baseball. Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 16ième jour de juin 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

257-80
Compte rendu
09-06-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 9 juin 1980, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

258-80
Contrat
JOS PAQUETTE
ET FILS INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville une entente avec la firme de transport JOS PAQUETTE ET FILS INC. pour assurer le déplacement de la clientèle des différents terrains de jeux lors des activités locales extérieures et de certaines activités locales internes à Trois-Rivières, du 31 juin au 15 août 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

259-80
Contrat
ASSOCIATION
SPORTIVE
STE-CECILE
INC.
re: paiement
du moniteur
Parc Lemire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CECILE INC. pour le paiement d'un moniteur responsable du terrain de jeux au Parc Lemire, en vue de l'animation et de l'organisation d'un programme d'activités pour jeunes de 6 à 12 ans dans ce secteur, du 23 juin au 15 août 1980 moyennant une somme de $1,248.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

260-80
Contrat
LE CENTRE
LANDRY
re: paiement
du moniteur
Parc Jean
Béliveau
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE CENTRE LANDRY pour le paiement d'un animateur responsable du terrain de jeux du Parc Jean Béliveau, en vue de l'animation et de l'or-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

ganisation d'un programme d'activités des jeunes de 6 à 12 ans dans ce secteur, du 9 juin au 15 août 1980 moyennant une somme de $1,460.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

261-80
Contrat
LE CENTRE LANDRY
re: paiement moniteur de la pataugeuse
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le CENTRE LANDRY pour le paiement d'un moniteur responsable pour la pataugeuse, du 21 juin au 1er septembre 1980 moyennant une somme de $1,100.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

262-80
Contrat
ASS. SPOR. STE-CECILE INC.
re: paiement moniteur de la pataugeuse
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CECILE INC. pour le paiement d'un moniteur responsable de la pataugeuse, du 21 juin au 1er septembre 1980 moyennant une somme de $1,100.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

263-80
Demande au Service de l'Hôtellerie pour un permis de restauration Pavillon de la Jeunesse
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que la Ville de Trois-Rivières requiert du Service de l'Hôtellerie du Gouvernement du Québec un permis de restauration, pour le casse-croûte du Pavillon de la Jeunesse au Parc de l'Exposition pour l'année 1980.

Que M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soit et est autorisé à produire et à signer toutes demandes en vue de l'émission dudit permis et qu'il soit également autorisé à détenir ledit permis de restauration pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUIN 1980

264-80
Autorisation pour le CRAC (Boul. St-Jean) re: vente de boisson
Adoption

ATTENDU que le Comité de Regroupement et d'Action des Citoyens du Boul. St-Jean organise une fête populaire sur le terrain de jeux du Boul. St-Jean situé sur le terrain de l'aéroport de Trois-Rivières, à l'intersection du chemin de l'aéroport et du Boul. St-Jean;

ATTENDU que le Comité entend vendre des boissons alcooliques lors de cette fête populaire le 24 juin prochain sur ledit terrain de jeux et que le Comité a sollicité un permis de la Commission de Contrôle de Permis d'Alcool du Québec;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne la permission au Comité d'Action et de Regroupement des Citoyens du Boul. St-Jean de vendre des boissons alcooliques le 24 juin prochain sur le terrain de jeux du Boul. St-Jean, situé à l'angle du chemin de l'aéroport et du Boul. St-Jean.

ADOPTE

265-80
Prévisions budgétaires 1980 Résidences Edgard St-Yves, St-Philippe et Notre-Dame
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que les prévisions budgétaires de l'Office Municipal d'Habitation des Trois-Rivières, pour les projets Résidences Edgard St-Yves, St-Philippe et Notre-Dame couvrant la période du 1er septembre 1980 au 31 décembre 1980 soient acceptées et adoptées à toutes fins que de droit.

ADOPTE

266-80
Soumission SABLIERE STE-MARTHE INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la soumission de SABLIERE STE-MARTHE INC., au montant de $16,289.75 pour le drainage des stationnements du parc de l'Exposition soit acceptée, conditionnellement à l'approbation du règlement 735 par le Ministère des Affaires Municipales et la Commission Municipale du Québec.

ADOPTE

267-80
Soumission GUIMOND ELEC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que la soumission sur invitation de GUIMOND ELECTRIQUE INC. au montant de $12,830.00 suivant le règlement 649 et le budget de la Commission du Parc de l'Exposition soit acceptée.

ADOPTE

268-80
Comptes à payer liste hebd.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

H. Blanchette Ltée:
Fourniture et pose de mains courantes - terrain de l'Expo - Boul. des Forges 475.00
Rosaire Lapointe Enr.:
Nettoyage de tapis - Entretien des postes 1, 2 et 3 - du 28 avril au 31 mai 1980 2,380.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
154
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUIN 1980

Entreprise d'Electricité VLM:	
Travaux atelier d'entretien des autobus	42.50
Service Sanitaire Régional:	
Cueillette des déchets - aéroport, autogare, Voyages du lundi	466.60
Studio Régent Enr.:	
Photos - Service d'évaluation	1,621.85
Brink's Canada Ltée:	
Transport d'argent - hippodrome - mai 1980	162.50
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais d'appointement des arbîtres du baseball mineur	250.00
Engagement d'un responsable du service d'appointement des arbîtres de baseball mineur et de balle-molle féminine mineure	1,500.00

DEPENSES DE VOYAGES - PROCES P. GRONDIN - QUEBEC
(EXCEDENT NON COUVERT PAR LA COUR DE QUEBEC)

Georges Marquis	101.09
Louis Proulx	92.17
Normand Rouette	26.99
Serge Thibodeau	130.47
Marcel Verrette	123.99
René Laroche	89.04

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1980

Alain Ricard - 175 milles	38.50
Yvon Ratelle - 291 milles	64.11
Transport des hommes	5.00
Pierre Pépin - 480 milles	105.60
Michel Pellerin - 767 milles	168.76
Fernand Pellerin - 920 milles	202.40
Jean-Maurice Massicotte - 612 milles	134.64
André Marcotte - 541 milles	119.02
Daniel L'Heureux - 138 milles	30.36
Louis Lavallée - 33 milles	7.26
Guy Larivière - 687 milles	151.11
Claude Juteau - 214 milles	47.08
Gilles Grenier - 280 milles	61.60
Jean-Louis Goneau - 762 milles	167.64
Lionel Gilbert - 101 milles	22.22
Maurice Galarneau - 872 milles	191.84
Transport des hommes	20.00
Romain Frigon - 146 milles	32.12
Normand Fournier - 612 milles	134.64
Serge Dumas - 51 milles	11.14
Lionel Duval - 894 milles	196.71
Transport du personnel et de l'équipement	21.00
Germain Déziel - 83 milles	18.26
André Daviau - 664 milles	146.08
René Boucher - 484 milles	106.48
Raoul Bellavance - 346 milles	76.12
Origène Bellemare - 240 milles	52.76
Jean-Jacques Lacroix:	
Dépenses de voyage - journée d'étude - Evaluateurs Municipaux et Ministère des Affaires Municipales Montréal	88.26
Gérard Brahic:	
Allocation d'automobile - 24 milles - mai 1980	5.28
Dîner - Assemblée Corporation des Evaluateurs	7.50

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Lucien A. Ouellet	85.26
Gaston Desaulniers	85.80
Armand Allard	89.09
TOTAL	$10,155.84

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
155
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 16ième JOUR DE JUIN 1980

269-80
Ajournement de la séance au 23-06-80
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de continuer la présente séance lundi le 23 juin 1980 à 15 h 00 pour l'ouverture des soumission de l'émission d'obligations de $4,906,000.00.

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RESOLU

Que la présente séance soit ajournée au lundi 23 juin 1980 à 15 h 00.

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE AJOURNEE.

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JUIN 1980

A 16 h 45 la séance ajournée du lundi 16 juin se poursuit, présidée par Monsieur Léopold ALARIE, Maire-suppléant.

Sont également présents:

Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

Achat de maisons rue Ste-Marguerite
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement autorisant et décrétant l'achat de maisons du côté nord de la rue Ste-Marguerite, entre la côte de l'Hôpital Cooke et le prolongement de la rue Ste-Jeanne-D'Arc, pour une somme d'envion $75,000.00 à même le budget de 1980.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 23ième jour de juin 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Amendement au règl. 386-B
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement 386-B, concernant le zonage dans le Secteur Notre-Dame-de-la-Paix, aux fins de permettre la construction d'édifices à bureaux dans la zone RD-3, secteur 1.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 23ième jour de juin 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

Amendement au règl. 386-B
Adoption

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement 386-B,concernant le zonage dans le Secteur Notre-Dame-de-la-Paix, aux fins d'abroger le règlement 386-E.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JUIN 1980

Il y aura dispense de lecture de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 23ième jour de juin 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Lionel Julien.

270-80
Procès-verbaux de consultation
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les procès-verbaux du greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements 731, 732, 735, 4-Z-87-B, 4-Z-128, 4-Z-129 soient adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

271-80
Subdivision lots 242-2 à 242-14
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par Roger Gélinas, A.G., en date du 5 juin 1980 montrant la subdivision d'une partie des lots 242 et 242-2 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés Boul. Parent, appartenant à RAYMOND & FRERES INC. et donnant effet aux lots 242-3 à 242-14 et 242-2-1.

ADOPTE

272-80
Subdivision lots 181-861 à 865
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, A.G., en date du 22 avril 1980 montrant la subdivision d'une partie du lot 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue De Boucherville, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 181-861 à 181-865 inclusivement.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTE

273-80
Autorisation d'aliéner une partie du lot 16
Adoption

ATTENDU que M. Benoît Cinq-Mars s'adresse à la Ville de Trois-Rivières pour obtenir la permission d'aliéner une partie du lot 16 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne conformément à l'article 59 de la loi 90 sur la Protection du territoire agricole;

IL EST PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
ET RESOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières recommande à la Commission du Territoire agricole d'accepter la demande d'autorisation de M. Benoît Cinq-Mars pour l'aliénation du lot suivant:

Une partie du lot 16 mesurant deux cent pieds (200.00 pi.) de front par cent pieds (100.00 pi.) de profondeur, borné au nord-est, sud-est, sud-ouest par une partie du lot 16,

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JUIN 1980

au nord-ouest par le lot 17. Le coin sud-est se trouve à environ cent cinquante (150.00 pi.) pieds du Boul. Des Forges. D'une superficie de 20,000 pieds carrés.

ADOPTE

274-80
Contrat
A et A
DEMOLITION
LTEE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec A et A DEMOLITION LTEE, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de démolition de l'ancienne usine de filtration pour le prix de $32,500.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

275-80
Contrat
CIMENTIER
MAROCK INC.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec CIMENTIER MAROCK INC. en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de construction de trottoirs et de bordures en béton pour l'année 1980 pour le prix de $110,563.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

276-80
Contrat
J.P. DOYON
LTEE
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec J.P. DOYON LTEE, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter les travaux de construction, d'aqueduc sur les rues St-Thomas, Ste-Julie et St-Prosper pour le prix de $82,628.10.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

277-80
Approbation
plans pour
travaux rue
St-François-
Xavier
et demande
d'approbation
S.P.E.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder à l'exécution de travaux d'aqueduc sur la rue St-François-Xavier, entre les rues Hart et St-Pierre, accepte les plans préparés par le Service des Travaux publics et autorise le Gérant-adjoint aux Travaux publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JUIN 1980

278-80
Adjudication de l'émission d'obligations Adoption

CONSIDERANT que la VILLE DE TROIS-RIVIERES dans le comté de SAINT-MAURICE, a demandé par l'entremise de la Gazette officielle du Québec, des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations au montant total de $4,906,000.00 avis qui a paru le 7 juin 1980;

CONSIDERANT qu'à la suite de cette demande, la corporation a reçu les cinq (5) soumissions ci-dessous détaillées:

Nom du soumissionnaire	Prix offert	Montant	Taux	Echéance	Loyer
Banque Nationale, Tassé & Ass. Ltée Grenier Ruel & Cie Inc. Florido Matteau Inc.	97.79	651,000.	11 1/2	21-07-81 à 07-85 incl.	11.9268
		4,255,000.	11 1/2	21-07-86 à 07-90 incl.	
Banque de Commerce Can. Impériale	99.28	651,000.	11 3/4	21-07-80 à 07-85 incl.	
		4,255,000.	12	21-07-80 à 07-90	12.1238
Molson, Rousseau & Cie Ltée Geoffrion, Leclerc Inc. McNeil Mantha Inc. Greenshield Inc.	90	492,000.	11	21-07-81 à 07-84 incl.	
		532,000.	11 1/4	21-07-85 à 07-87 incl.	
		3,882,000.	11 1/2	21-07-88 à 07-90 incl.	13.5039
Lévesque Beaubien Inc. Wood Gundy Ltée Banque Royale du Canada Merrill Linch Royal Securities Ltée	96.499	651,000.	11	21-07-81 à 07-85 incl.	
		373,000.	11 1/4	21-07-86 à 07-87 incl.	
		3,882,000.	11 1/2	21-07-88 à 07-90 incl.	12.1325
Brau, Guy O'Brien Inc.	96.97	651,000.	11	21-07-81 à 07-85 incl.	
		177,000.	11 1/4	21-07-86	
		196,000.	11 1/4	21-07-87	
		217,000.	11 1/2	21-07-88	
		241,000.	11 1/2	21-07-89	
		3,424,000.	11 1/2	21-07-90	12.0389

CONSIDERANT que l'offre ci-haut provenant du syndicat formé de la Banque Nationale , Tassé & Associés Ltée, Grenier Ruel & Cie Inc., Florido Matteau Inc. s'est avérée être la plus avantageuse;

IL EST PROPOSE ET RESOLU UNANIMEMENT, que l'émission d'obligations au montant de $4,906,000.00 de la corporation de la Ville de Trois-Rivières soit adjugée au syndicat formé de la Banque Nationale, Tassé & Associés Ltée, Grenier Ruel & Cie Inc., Florido Matteau Inc.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
159
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 23ième JOUR DE JUIN 1980

279-80
Permis pour opération des bars durant l'Exposition Régionale
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec pour obtenir les permis nécessaires à l'opération d'un bar avec terrasse sur les terrains de l'Exposition de Trois-Rivières, pendant la période de l'Exposition Régionale, du 25 juillet au 3 août 1980 inclusivement.

Qu M. Jean Alarie, secrétaire administrateur de la Commission du Parc de l'Exposition, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville la demande de permis auprès de la Commission de Contrôle des Permis d'Alcool du Québec.

ADOPTE

280-80
Cause Laurent GENEST
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le Chef du Contentieux est autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-000649-80 des dossiers de la Cour Provinciale pour le district des Trois-Rivières, dans laquelle LAURENT GENEST est demandeur, et Ville de Trois-Rivières, défenderesse, et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTE

281-80
Projet de règlement 386-H
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le projet de règlement 386-H soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTE

282-80
Projet de règlement 386-I
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le projet de règlement 386-I soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTE

283-80
Félicitations à M. Jacques DESPRES
Adoption
1980.

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

QUE LE CONSEIL DE LA VILLE DE TROIS-RIVIERES transmette toutes ses félicitations à M. Jacques Després qui s'est mérité une mention spéciale lors du Prix d'Europe 1980.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
160
INITIALES DU GREFFIER

284-80 Comptes à payer liste bd. Adoption

Proposé par: M. le Conseiller Léo Thibeault

Secondé par: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Dalby Inc.:	
Aménagement de locaux pour les Patriotes - Colisée - Estimé No. 1 (Retenue 10%)	$20,484.00
André Cyrenne Inc.:	
Aqueduc Boul. Industriel (Retenue 10%) - Estimé No. 1	20,938.72
Clôtures Cambrek Inc.:	
Clôture - Terrain Parc des Plaines - Estimé No. 1 (Retenue 10%)	5,398.65
Yvon Fournier Ltée:	
Arrosage des ormes	2,200.00
Alpha Electrique Ltée:	
Parc linéaire - Electricité - Estimé No. 1 (Retenue 10%)	15,825.00
Laboratoire de construction Inc.:	
Prélèvements de béton - trottoirs	165.00
Matte Automobile Inc.:	
Réparation - camion incendie	2,905.00
Maurice Couture:	
Arrêt-balle et clôture - Parcs Lambert et Pie XII - Estimé No. 1 (Retenue 10%)	5,925.60
V.F. Revêtement Enr.:	
Enlèvement et réinstallation de revêtement de vinyle - Parc Ste-Marguerite	1,700.00
Studio Régent Enr.:	
Photographies - Service d'évaluation	3,220.71
Service Sanitaire Régional Inc.:	
Voyages spéciaux - Garage municipal - mai 1980	4,515.00
Association des Policiers et Pompiers de Trois-Rivières:	
Participation tournoi de golf annuel	75.00
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	270.05
Le Nouvelliste:	
Avis publics - Ventes pour taxe - Appel d'offres	1,511.25
Reynolds Radio:	
Location de radio téléphone - mai et juin 1980 - Hippodrome	104.00
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - mai 1980 - Bibliothèque	228.95
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - mai 1980 - Administration, Travaux Publics, Loisirs, Exposition	889.67
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - mai 1980 - Trésorerie	99.79
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies - mai 1980 - Service d'évaluation	129.14
Eloi Guillemette:	
Achat de terre - Jardins communautaires Adélard Dugré	1,922.40

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
161
INITIALES DU GREFFIER

Institut de Police du Québec:	
Frais d'inscription - Cours sur motocyclisme - Gilles Verronneau	$ 37.50
Jean-Yves Pilon et Ass.:	
Honoraires - relevé et conditions salariales - employés de bureau municipaux	175.00
U.Q.T.R.:	
Service de photocopies - Récréation et Parcs	86.32
Canadian Général Electric:	
Contrat d'entretien radio communication - juin 1980	987.00
Sodic Québec Inc.:	
Service des juges - 1er avril au 1er juillet 1980 - Hippodrome	1,350.00
Jean-Marie Roy:	
Transport d'urine - Hippodrome	12.60
Lynn & Johnston L. Inc.:	
Analyses - Echantillons d'urine - Hippodrome	25.00
Photo Lambert Inc.:	
Réfection intérieure du local Photo-finish et matériel pour système vidéo - Hippodrome	7,638.71
Canadian Trotting Association:	
Droit et permis de courses (20 courses à $24.50) - Hippodrome	490.00
Loisirs Les Rivières Inc.:	
Subvention - Organisation de soccer - saison 1980	216.00
Loisirs St-Sacrement:	
Subvention - Organisation de soccer - saison 1980	540.00
Loisirs Ste-Marguerite:	
Subvention - Organisation de soccer - saison 1980	72.00
Comité de zone soccer de Trois-Rivières:	
Subvention - Organisation de soccer - saison 1980	36.00
Comité de zone F.B.A.Q.:	
Frais d'arbitrage baseball - 1er mai au 15 juin 1980	2,817.50
Les Aigles Juniors de Trois-Rivières:	
Entretien du stade et terrain de baseball (terrain de l'expo) - 1er versement	2,000.00
Les Aigles Juniors de Trois-Rivières:	
Entretien du terrain de baseball Albert Gaucher - 1er versement	1,800.00
Loisirs Ste-Thérèse:	
Entretien et surveillance du terrain de baseball - Parc Lambert du 18 mai au 14 juin 1980	625.00
Comité des Oeuvres de la paroisse St-Philippe:	
Entretien et surveillance du terrain de baseball - Parc Pie XII - 1er versement	750.00
Comité de zone de soccer de Trois-Rivières:	
Engagement d'un coordonnateur et engagement d'un responsable - Terrain Ste-Ursule	1,050.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1980

Réjean Hamel - avril et mai - 117 milles	25.74
Michel Lacoursière - 126 milles	27.72

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
162
INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - MAI 1980 - (suite)

Robert Rousseau - 805 milles	$ 177.10
Yvon Poirier - 345 milles	75.90
Alain Provencher - 341 milles	75.02
Charles-Edouard Provencher - 102 milles	22.44
Marc Durand - 182 milles	40.04
Gaston Désaulniers - 517 milles	113.74
Réjean Boucher - 260 milles	57.20
Roger Baril:	
Dépenses de voyage - rencontre annuelle A.P.O.M. Drummondville	46.56
Allocations d'automobile - mai 1980 - 216 milles	47.52
Léo Bellerose:	
Dépenses de voyage - rencontre annuelle A.P.O.M. Drummondville	25.00
Allocations d'automobile - mai 1980 - 1,038 milles	228.39
Claude Doucet:	
Dépenses de voyage - réunion exécutive provinciale M.F.O.A. - Montréal	61.66
Jean-Guy Gervais:	
Dépenses de voyage - colloque Parents-Secours - Université Laval - Québec	139.68
Jean Lamy:	
Dépenses de voyage - congrès C.O.M.A.Q. - Québec	195.32
Lionel Julien:	
Dépenses de voyage - congrès Union des municipalités - Montréal	54.00
René Monfette:	
Dépenses de voyage - congrès des Acheteurs - London, Ontario	218.41

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Albert Morrissette	199.51
Gabriel Trahan	167.25
Guy-Paul Simard	307.59
René Monfette	500.57
TOTAL	$112,022.92

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Léopold Alarie
MAIRE-SUPPLEANT

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
163
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JUILLET 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 7ième jour du mois de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIERES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
16-06-80
Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 16 juin 1980 , ajournée et prolongée le 23 juin suivant, soit adopté.

ADOPTE

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 25 concernant la taxe d'affaire, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 avril 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

c) Amendement au règl. 6 concernant les chiens, avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 14 avril 1980;

d) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 avril 1980;

e) Amendement au règl. 5 pour défendre le bruit par appareils sonores à air comprimé et électricité au Colisée, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 16 juin 1980;

f) Amendement au règl. 386-B pour permettre la construction d'édifices à bureaux dans la zone RD-13 secteur 1, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 16 juin 1980;

g) Amendement au règl. 386-E pour permettre les ateliers de réparation d'automobiles dans la zone CB-13 secteur 4, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 16 juin 1980;

Amendement
au règl. 3
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 3 concernant les officiers et employés de la Ville, afin de définir à nouveau la fonction du Gérant-adjoint aux Travaux publics.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 7ième jour de juillet 1980

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de juillet 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Regl. achat machinerie $40,000.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant l'achat d'une machine à glace ZAMBONI et d'un échafaudage élévateur au coût de $40,000.00, à même un emprunt au fonds de roulement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de juillet 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Règl. achat machinerie et équipement $94,700.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant l'achat de machinerie et d'équipement (3 camions de 24,000 lbs, 1 camionnette à cabine 5 passagers et 1 remorque cap. 40,000 lbs) au coût total de $94,700.00 et autorisant un virements de fonds à même les règlements 511, 605, 622, 645, 659, 674, 681 et 453

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de juillet 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Règl. travaux aménagement de parcs et terrains de jeux $213,000.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aménagement de parcs et de terrains de jeux (terrain de balle du CEGEP, clôture, arbres, maison centrale et pavillon de l.age d'or au Parc Pie XII, la fournaise du Parc Lemire toiture et pare-balles au Stade de Baseball et l'engazonnement du Parc Lambert), au coût de $213,000.00 dont $133,250.00 au moyen d'un emprunt et $79,250.00 par des subventions.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 7ième jour de juillet 1980.

SIGNE: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

285-80
Compte rendu 16-06-80
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 16 juin 1980, ajournée et prolongée le 23 juin suivant, soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JUILLET 1980

286-80
Règlement
738
Travaux
divers
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 738 (1980) décrétant d'aménagement du sentier piétonnier entre les rues De L'Espéranto et M. L. Duplessis, l'ouverture de la rue Lapointe, la construction d'un trottoir sur la rue Père Marquette et la construction d'une fondation en pierre sur la rue Des Oblates, au coût de $23,000.00 dont $8,000.00 à même les fonds généraux et $15,000.00 à même le produit d'un emprunt au fonds de roulement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

287-80
Règlement
741
achat de
maisons
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 741 (1980) autorisant et décrétant l'achat de maisons du coté nord de la rue Ste-Marguerite, entre la côte de l'Hopital Cooke et le prolongement de la rue Ste-Jeanne D'Arc, pour une somme de $75,000.00 à même le budget de l'année 1980, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTE

288-80
contrat
LE CENTRE
LANDRY
re: paiement
du préposé à
l'entretien
Parc Jean
Béliveau
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE CENTRE LANDRY pour le paiement d'un préposé responsable pour l'entretien du Parc Jean Béliveau, du 9 juin au 19 septembre 1980 moyennant une somme de $985.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

289-80
contrat
ASSOCIATION
SPORTIVE
STE-CECILE
INC.
re: paiement
du préposé à
l'entretien
Parc Lemire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'ASSOCIATION SPORTIVE STE-CECILE INC. pour le paiement d'un préposé responsable pour l'entretien du Parc Lemire, du 2 juin au 19 septembre 1980 moyennant une somme de $1,051.20.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JUILLET 1980

290-80
Vente par LES CONSTRUCTIONS JAC. DUFRESNES INC.
lot 1119-1165
$178.10
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean Nil Héon, notaire, en vertu duquel LES CONSTRUCTIONS JACQUES DUFRESNES INC. vend à La Ville de Trois-Rivières l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

Une lisière de terrain vacante, de figure irrégulière, située en la Ville de Trois-Rivières, connue et désignée comme étant la subdivision officielle numéro MILLE CENT SOIXANTE-CINQ du lot originaire numéro MILLE CENT DIX-NEUF (1119-1165) du cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, tel que cadastrée.

pour le prix de $178.10 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

291-80
Servitude par VIATEUR SCHILTZ
lot 1554-P. 3
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel M. VIATEUR SCHILTZ consent à La Ville de Trois-Rivières une servitude perpétuelle de passage sur l'immeuble suivant pour l'installation et l'entretien d'une borne-fontaine:

ASSIETTE DE LA SERVITUDE:

Un emplacement vacant, situé en la Ville de Trois-Rivières, connue et désignée comme étant une PARTIE de la subdivision numéro TROIS du lot originaire numéro MILLE CINQ CENT CINQUANTE-QUATRE (1554-P.3) du cadastre revisé d'une partie de la Cité des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est, le sud-ouest et le nord-ouest par une partie du lot 1554-3, vers le sud-est par le lot 2379 (rue St-Prosper).

Mesurant cinq pieds (5.0', soit 1.52 m.) vers le nord-est, le sud-est et le nord-ouest, quatre pieds et quatre dixièmes (4.4', soit 1.34 m.) vers le sud-ouest; contenant une superficie de vingt-trois pieds carrés et dix-sept centièmes (23.17 p.c., soit 2.15 m.c.). Toutes les mesures sont en pieds anglais.

pour le prix de $1.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JUILLET 1980

292-80
contrat
LES PAVAGES
DE NICOLET
INC.
re: pavage
neuf 1980
$228,471.95
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec LES PAVAGES NICOLET INC. en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter les travaux de pavage neuf pour l'année 1980 pour le prix de $228,471.95.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

293-80
contrat
SABLIERE
STE-MARTHE
INC.
re:
drainage
stationnements
Parc Expo.
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec SABLIERE STE-MARTHE INC. en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter les travaux de drainage des stationnements du Parc de l'Exposition pour le prix de $16,289.75.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTE

294-80
comptes
juin 1980
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les comptes au montant de $1,616,154.55 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juin 1980 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTE

295-80
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Clément Ricard Inc.:	
Aqueduc et drainage - Secteur Maurice Dargis - estimé no 2 (retenue 10%	$ 62,674.90
Henri Paquette Inc.:	
Fontaine Parc Victoria-remise de solde de retenue	1,500.00
Jean Masson Inc.:	
Lettrage de signalisation et peinture des bancs à 1'Hippodrome.	2,530.00
Service Spécial de Vidanges Inc.:	
Enfouissement sanitaire-15 mai au 15 juin 1980	10,368.00
Mich-O-Tomobile:	
Achat d'un camion Ford 1980	28,760.00
Dalby Inc.:	
Réaménagement locaux Travaux Publics - remise de dépôt sur soumission	799.00
Robert Racine:	
Service de vérification - ascenseurs - Hotel de Ville et Centre Culturel - mai 1980	112.00
Johnson Controls:	
Facturation semi-annuelle - contrat de service - Hotel de Ville	422.50
Lavage Sani Enr.:	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JUILLET 1980

Entretien ménager - Marché-aux-Denrées-juin 1980	1,633.00
Entretien ménager - Hotel de Ville - juin 1980	3,547.00
Entretien ménager - Hotel de Ville- temps suppl. avril à juin 1980	1,248.00
Bank of Montreal Trust Co.:	
Honoraires - agent de transfert - échéance lerjuin 1980 - New York	300.00
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus - gérance - juin 1980	390.00
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Famille Déziel	27.00
Communication Mauricie Inc.:	
Préparation et montage graphique - bulletin mun.	591.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager - parcs-écoles - mai 1980	1,061.27
Cie Canadienne de Linge Inc.:	
Service de Nettoyage - Hippodrome, travaux publics, Hotel de Ville	510.31
Toledo Scale:	
Location de balance - Expo 1980 (pesée billets taxe d'amusements)	191.00
Laviolette Auto Location:	
Location d'automobile - invités spéciaux Conseil	37.74
Xerox Canada Ltée:	
Service de photocopies - mai 1980 - Police	459.22
Les Aigles Junior de Trois-Rivières:	
Nettoyage du Colisée - spectacle des policiers	65.70
Le Nouvelliste:	
Avis public - Service Récré. et Parcs	1,346.50
Association des Policiers et Pompiers Inc.:	
Inscr. - tournoi de golf annuel Antoine Gauthier	25.00

HIPPODROME

Le Nouvelliste:	
Publicité - programme 1 à 10	444.00
Fleuriste Laviolette:	
Fleurs - Ouverture officielle	49.14
Auberge des Gouverneurs:	
Réception - Ouverture officielle	1,569.00
Imprimerie Art Graphique:	
Impression de programmes (1 à 4 incl.)	1,542.00
Télémédia CHLN:	
Publicité - programme no 1	40.80
CIGB FM:	
Publicité	16.32
Agence de Sécurité Phillips:	
Surveillance - semaines finissant les 24 et 31 mai 1980	302.92
Cotnoir et pleau Ltée:	
Achat de bière	3,814.08
Achat de bière	824.00
Brasserie Labatt:	
Achat de bière	1,709.50
Brasserie O'Keefe:	
Achat de bière	2,030.52
Centre Landry:	
Subvention - moniteur pataugeuse - ler vers.	900.00
Subvention - animateur terrain de jeux, ler vers.	1,200.00
Association Sportive Ste-Cécile Inc.:	
Subvention - moniteur pataugeuse - ler vers.	900.00
Subvention - moniteur terrain de jeux, ler vers.	1,000.00
Comité de la Traverse des Ages Inc.:	
Entretien de la salle - juillet 1980	1,064.00
Alain Tremblay:	
Remboursement de dépenses - camp de formation - terrains de jeux	65.52
Isaac Chevarie:	
Dépenses de voyage - procès de P. Grondin - Québec	98.74
Lionel Bellefeuille:	
Colloque Association provinciale des Commissions de	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JUILLET 1980

formation professionnelle - Québec	131.24
André Martineau:	
Dépenses d'automobile - cours Institut Pol. Nicolet	13.20
Gérard Brahic:	
Dépenses de voyage - Souper conférence - Evaluateurs municipaux (4 employés) - Québec	116.11

ALLOCATION D'AUTOMOBILES - JUIN 1980

Jacques Chartrand - 132 milles	29.04
Jacinthe Ouellette - 78 milles	17.16
Lorraine Dussault - janvier à juin 1980 - 395 milles	86.90
Lionel Duval - 739 milles	162.54
Transport de l'équipement et du personnel	15.00
Rosaire Francoeur - mai 1980 - 342 milles	75.24
Denis Lelièvre - avril et mai 1980 - 244 milles	53.68
Roger Loisel - mai 1980 - 1,249 milles	274.78
Anatole Houle - 612.5 milles	134.75
Claude Juteau:	
Dépenses de voyage - congrès des arpenteurs-géomètres - Québec ($304.48 - avance $300.00)	4.48
Michel Matteau:	
Dîner - invité S.H.Q.	14.25
Roland Alarie:	
Dépenses de voyage - congrès Association des Chefs d'Incendie - Carleton	123.40

REMBOURSEMENT DE PETITES-CAISSES

René monfette	389.95
René Monfette	171.18
Albert Morrissette	187.47
Gabriel Trahan	174.05
Jean Lamy	115.70
Mme N. L' Espérance	96.22
Guy-Paul Simard	397.46
TOTAL:	$138,954.35

Le 3 juillet 1980.

ADOPTE

296-80
Achat de l'école Jean Bosco
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que La Ville de Trois-Rivières achète de LA COMMISSION SCOLAIRE DE TROIS RIVIÈRES l'immeuble suivant:

DESIGNATION:

a) Une lisière de terrain connue comme partie du lot: DEUX CENT SOIXANT-QUATRE de la subdivision du lot: ONZE CENT VINGT-QUATRE (1124-264) du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières, mesurant à son front au nord-ouest et à sa profondeur au sud-est environ six pieds (6') sur une longueur moyenne de quatre-vingt-sept pieds (87'), le tout à mesures anglaises, bornée au nord-ouest par le lot: 1124-263, au nord-est par le lot 1124-265, au sud-est par le lot: 1124-273, de l'autre côté au sud-ouest par le surplus du lot: 1124-264, étant l'assiette de la rue St-Paul, propriété de la Ville de Trois-Rivières.

b) Les lots: DEUX CENT SOIXANTE-CINQ, DEUX CENT SOIXANTE-SIX, DEUX CENT SOIXANTE-SEPT, DEUX CENT SOIXANTE-HUIT,

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
170
INITIALES DU GREFFIER

DEUX CENT SOIXANTE-NEUF, DEUX CENT SOIXANTE-DIX, DEUX CENT SOIXANTE-ET-ONZE, DEUX CENT SOIXANTE -DOUZE tous de la subdivision du lot: ONZE CENT VINGT-QUATRE (1124-265; 266; 267; 268; 269; 270; 271; 272), tous contigus les uns aux autres et tous du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

c) Une lisière de terrain connue comme partie du lot DEUX CENT SOIXANTE-TREIZE de la subdivision du lot: ONZE CENT VINGT-QUATRE (1124-P. 273) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, étant une partie de l'assiette de la rue St-Jacques, non ouverte au public, bornée au nord-ouest par les lots de subdivision: 1124-P.264 à 1124-272, tous du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, du côté nord-est par la limite dudit lot: 1124-273, du côté sud-est par les lots de subdivision: 1124-280 et 1124-281 du susdit cadastre, du côté sud-ouest par le surplus du lot 1124-273, propriété de Ville de Trois-Rivières, ayant servi à l'élargissement de la rue St-Paul à cet endroit.

d) Les lots de subdivision: DEUX CENT SOIXANTE-QUATORZE, DEUX CENT SOIXANTE-QUINZE, DEUX CENT SOIXANTE-SEIZE, DEUX CENT SOIXANTE-DIX-SEPT, DEUX CENT SOIXANTE-DIX-HUIT, DEUX CENT SOIXANTE -DIX-NEUF, DEUX CENT QUATRE VINGTS, DEUX CENT QUATRE-VINGT-HUIT, DEUX CENT QUATRE-VINGT-NEUF, DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX, DEUX CENT QUATRE-VINGT-ONZE, DEUX CENT QUATRE-VINGT-DOUZE tous contigus les uns aux autres et tous de la subdivision du lot originaire: ONZE CENT VINGT-QUATRE (1124-274; 275; 276; 277; 278; 279; 280; 288; 289; 290; 291; 292).

e) Une lisière de terrain étant partie de l'ancienne assiette de la rue Ste-Catherine, non-ouverte au public, connue comme partie du lot: DEUX CENT QUATRE-VINGT-TREIZE de la subdivision du lot: ONZE CENT-VINGT-QUATRE (1124-P.293) du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, bornée comme suit: au nord-ouest par les lots de subdivision: 1124-287 à 1124-292, tous du cadastre de la Cité de Trois-Rivières et par le lot: 1124-280 dudit cadastre de la Cité de Trois-Rivières, au nord-est par la limite dudit lot: 1124-293, au sud-est par les lots de subdivision: 1124-294 à 1124-298 dudit cadastre de la Cité de Trois-Rivières et par les lots 1124-300 et 1124-301 du même cadastre, du côté sud-ouest par le surplus du lot: 1124-P. 293, propriété de Ville de Trois-Rivières, ayant servi à l'élargissement de la rue St-Paul à cet endroit.

f) Les lots de subdivisions: DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE, DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUINZE, DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEIZE, DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-SEPT, DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-HUIT, DEUX CENT QUATRE-VINGT-DIX-NEUF, TROIS CENTS, TROIS CENT-HUIT, TROIS CENT-NEUF, TROIS CENT-DIX, TROIS CENT-ONZE, TROIS CENT-DOUZE tous de la subdivision du lot: ONZE CENT VINGT-QUATRE (1124-294; 295; 296; 297; 298; 299; 300; 308; 309; 310; 311; 312), tous du cadastre de la Cité de Trois-Rivières et tous contigus les uns aux autres.

g) Une lisière de terrain ayant la forme générale d'un parallélogramme, connue comme partie du lot: DEUX CENT QUATRE-VINGT-UN, partie du lot: DEUX CENT QUATRE VINGT-DEUX, partie du lot: DEUX CENT QUATRE-VINGT-TROIS, partie du lot: DEUX CENT QUATRE-VINGT-QUATRE, partie du lot: DEUX CENT QUATRE-VINGT-CINQ, partie du lot: DEUX CENT QUATRE-VINGT-SIX; partie du lot: DEUX CENT QUATRE-VINGT-SEPT tous de la subdivision du lot originaire: ONZE CENT VINGT-QUATRE (1124-P.281 À 1124-P.287), tous du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, bornée comme suit: au nord-est par le lot de subdivision: 1124-280, au nord-ouest par partie du lot 1124-273 ci haut décrite et cédée, du coté sud-est par le lot de subdivision: 1124-P. 293 ci-Haut décrit et cédé par les présentes, du côté sud-ouest par le surplus des lots: 1124-P.281, 1124-P. 282, 1124-P. 283, 1124-P. 284, 1124-P.285; 1124-P. 286, 1124-P. 287, tous du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, propriété

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

de Ville de Trois-Rivières, ayant servi à l'élargissement de la rue St-Paul à cet endroit.

Le présent parallélogramme cédé par Commission Scolaire de Trois-Rivières à Ville de Trois-Rivières mesure, suivant ses lignes nord-ouest et sud-est, environ: soixant-trois pieds (63') et dans ses lignes de côté nord-est et sud-ouest, environ: cent quatre-vingt-neuf pieds et six dixièmes (189.6'). Ces mesures sont au pied anglais et approximatives.

h) Une lisière de terrain ayant la forme générale d'un parallélogramme, connue comme partie du lot: TROIS CENT UN, partie du lot: TROIS CENT DEUX, partie du lot: TROIS CENT TROIS, partie du lot: TROIS CENT QUATRE, partie du lot: TROIS CENT CINQ, partie du lot: TROIS CENT SIX, partie du lot: TROIS CENT SEPT tous de la subdivision du lot originaire: ONZE CENT VINGT-QUATRE (1124-P. 301; 1124-P. 302; 1124-P. 303; 1124-P. 304; 1124-P. 305; 1124-P. 306; 1124-P. 307), tous contigus les uns aux autres et tous du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, borné ledit parallélogramme comme suit: au nord-ouest par partie de l'assiette de la rue St-Catherine, non-ouverte, lot: 1124-P. 293 ci-haut cédé, au nord-est par le lot: 1124-300, au sud-est par partie de l'assiette de la rue St-Christophe à cet endroit, lot: 1124-313, du côté sud-ouest par les surplus du lot: 1124-P. 301 à 1124-P. 307, tous du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, propriété de Ville de Trois-Rivières, ayant servi à l'élargissement de la rue St-Paul à cet endroit.

pour le prix de $1.00 comptant.-

A défaut par la Ville de Trois-Rivières d'utiliser ledit terrain et bâtisse pour des fins publiques et communautaires, la Ville devra les remettre gratuitement à la Commission Scolaire de Trois-Rivières, ses représentants et ayants-cause, ainsi que toutes améliorations.

Que son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville le contrat préparé par Me Gilles Guy Garceau.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

297-80
Cession par Célyne RENAUD lot 181-794 Adoption

ATTENDU que Mme CÉLINE RENAUD avait acquis de la Ville de Trois-Rivières le lot 181-794 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, suite à un tirage au sort le 30 mai 1979 ratifié par contrat intervenu le 9 novembre 1979;

ATTENDU que Mme Renaud n'entend plus construire une maison sur ce terrain;

ATTENDU que Mme Renaud entend rétrocéder ce terrain à la Ville, conformément aux stipulations contenues dans le contrat intervenu avec la Ville;

IL EST PROPOSE PAR M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières se porte acquéreur du lot 181-794 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $4,900.00;

Que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de rétocession intervenu

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 7ième JOUR DE JUILLET 1980

avec Mme Célyne Renaud.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

298-80
Cession par René MASSICOTTE lot 181-818 Adoption

ATTENDU que M. René MASSICOTTE avait acquis de la Ville de Trois-Rivières le lot 181-818 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, suite à un tirage au sort le 21 mars 1979 ratifié par contrat intervenu le 29 octobre 1979;

ATTENDU que M. Massicotte n'entend plus construire une maison sur ce terrain à cause de la mauvaise qualité du terrain;

ATTENDU que M. Massicotte entend rétrocéder ce terrain à la Ville, conformément aux stipulations contenues dans le contrat intervenu avec la Ville;

IL EST PROPOSE PAR M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDE PAR M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières se porte acquéreur du lot 181-818 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $2,150.00;

Que son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de rétocession intervenu avec M. René Massicotte.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTE

299-80
Jean HELIE nommé vérificateur interne Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Jean HÉLIE soit et est nommé vérificateur interne de la Ville à compter du 7 juillet 1980, au salaire annuel de $27,000.00 pour l'année 1980 ($519.23/sem.)

ADOPTE

300-80
Claude DIONNE nommé comptable en chef Adoption

IL EST PROPOSE, SECONDE ET RESOLU A L'UNANIMITE:

Que M. Claude DIONNE soit et est nommé comptable en chef de la Ville à compter du 7 juillet 1980, au salaire annuel de $23,000.00 pour l'année 1980 ($442.31/sem.)

ADOPTE

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/lm

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
173
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21ième JOUR DE JUILLET 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 21ième jour du mois de juillet en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
07-07-80
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 7 juillet 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 25 concernant la taxe d'affaire, avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert, à la séance du 14 avril 1980;

c) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 avril 1980;

301-80
Compte rendu
07-07-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 7 juillet 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

302-80
Règlement
3-C (1980)
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 3-C (1980) amendant le règlement No. 3 concernant les officiers et employés de la Ville, afin de définir à nouveau la fonction du Gérant-adjoint aux Travaux publics, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 21ième JOUR DE JUILLET 1980

303-80
Règlement
5-10
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 5-10 (1980) amendant le règlement No. 5 concernant l'organisation d'un corps de police pour maintenir la paix, l'ordre et la sécurité publique dans la Ville, aux fins de défendre le bruit par appareils sonores à air comprimé et/ou à électricité au Colisée, au Pavillon de la Jeunesse et au Stade de Baseball soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

304-80
Règlement
6-1971-A
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 6 (1971)-A concernant la surveillance et la garde des chiens, aux fins de préciser les organismes pouvant s'occuper de la surveillance des chiens sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières et préciser également les devoirs et les obligations de ces organismes, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

305-80
Règlement
386-H
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 386-H abrogeant le règlement 386-E concernant le zonage dans le Secteur Notre-Dame-de-la-Paix zone CB-13, secteur 4, lequel règlement défendait les ateliers de réparation d'automobiles et les stations d'essence dans cette zone, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

306-80
Règlement
386-i
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 386-i amendant le règlement 386-B concernant le zonage dans le Secteur Notre-Dame-de-la-Paix zone RD-13, secteur 1, afin d'ajouter les usages concernant les édifices à bureaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

307-80
Règlement
739
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 739 (1980) décrétant et autorisant l'achat de machinerie et d'équipement (3 camions de 24,000 livres, une camionnette à cabine 5 passagers et 1 remorque à capacité 40,000 livres) au coût total de $94,700.00 et autorisant un virement de fonds à même les règlements 511, 605, 622, 645, 659, 674, 681 et 453 pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

308-80
Règlement
740
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 740 décrétant et autorisant l'achat

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

d'une machine à glace ZAMBONI et d'un échafaudage élévateur et décrétant un emprunt au montant de $40,400.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

309-80
Règlement
742
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 742 décrétant des travaux d'aménagement de parcs et de terrains de jeux (terrain de balle du CEGEP, clôture, maison centrale et Pavillon de l'Age d'Or au Parc Pie XII, la fournaise du Parc Lemire, toiture et pare-balles au Stade de Baseball et engazonnement du Parc Lambert), au coût de $218,000.00 dont $138,000.00 au moyen d'un emprunt et $80,00.000 par des subventions, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

310-80
Contrat
vente à
Carole et
Robert
GIRARD
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières vend à ROBERT GIRARD ET CAROLE CLERMONT le lot 181-2-64 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, pour le prix de $2,150.00 comptant.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'un tirage au sort, suite à une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit avenant qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

311-80
Contrat
avenant
re:
constable
Jean-Maurice
NORMANDIN
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un avenant au contrat intervenu entre la Ville de Trois-Rivières, le Gouvernement du Québec, l'Institut de Police du Québec, l'Association des Policiers et Pompiers de Trois-Rivières et le constable Jean-Maurice Normandin, signé le 6ième jour de mai 1980 pour remplacer l'article 3 et modifier l'article 7.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit avenant qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

312-80
Contrat
mainlevée
à M. Denys
ALLARD
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me François St-Arnaud, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée totale de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

existant en sa faveur aux termes de deux actes enregistrés sous les numéros 320,541 et 329,568 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, quant au lot 181-2-74 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, acquis par M. Denis ALLARD.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

313-80
Contrat bail avec René ST-ONGE
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue à M. René ST-ONGE un terrain connu de désigné comme faisant partie du lot 4-3 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, situé Boul. St-Michel, pour le prix de $1.00 par année pour une durée d'un an à compter du 1er juillet 1980.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées dans ledit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

314-80
Contrat bail avec Jacques BÉLAND
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé avec M. Jacques BÉLAND, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières loue le terrain ci-après décrit:

DESCRIPTION DES LIEUX

Un terrain de figure irrégulière, borné vers le nord-est par partie des lots 1001 et 1002, vers le nord-ouest, sud-est et sud-ouest par partie du même lot.

Mesurant quarante-six (46.0) pieds dans sa ligne nord-ouest, quarante-sept pieds et onze centièmes (47.11) dans sa ligne nord-est, quarante-six pieds et quatre dixièmes (46.4) dans sa ligne sud-est, quarante pieds et soixante-quinze centièmes (40.75) dans sa ligne sud-ouest.

Contenant en superficie deux mille vingt et un pieds carrés, mesure anglaise (2,021.).

Pour le prix de $1.00 par année du 1er mai 1980 au 30 avril 1981.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

315-80
Contrat avec HYDRO-QUÉBEC
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat d'alimentation en électricité pour le Parc linéaire, avec l'HYDRO-QUÉBEC, pour la fourniture de l'élec-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

tricité pour le Parc linéaire situé en arrière du 3155 de la rue Talbot à Trois-Rivières, pour la période d'une année à compter du 30 mai 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

316-80
Cause
HUGUETTE
LEBLANC-
BLANCHET
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Chef du Contentieux soit et est par les présentes autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le numéro 400-02-000711-80 des dossiers de la Cour provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle DAME HUGUETTE LEBLANC-BLANCHET est demanderesse et Ville de Trois-Rivières, défenderesse et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ

317-80
Subdivision
lot 7-6-1
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 14 avril 1980 montrant la subdivision d'une partie du lot 7-6 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé dans le Parc Industriel No. 1, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet au lot 7-6-1.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

318-80
Subdivision
ajouté du
lot 2481
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 7 juillet 1980 étant un ajouté du lot 2481 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Cartier, appartenant à la Succession Arthur Demers.

ADOPTÉ

319-80
Subdivision
lot 202-179
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 4 juillet 1980 montrant la subdivision d'une partie des lots 202 et 202-17 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rue Baril, propriété de M. Steve Collins et donnant effet aux lots 202-179 et 202-17-4.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 21ième JOUR DE JUILLET 1980

320-80
Subdivision lots 15-9-1-1 etc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 14 avril 1980 montrant la subdivision des lots 13-2-1, 14-2-1 et 15-9-1 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés Boul. Des Récollets, appartenant à Triangle Motors Sales Ltée et donnant effet aux lots 13-2-1-1, 13-2-1-2, 14-2-1-1, 14-2-1-2, 15-9-1-1, 15-9-1-2.

ADOPTÉ

321-80
Subdivision lots 7-2-1 et 7-2-2
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 14 avril 1980 montrant la subdivision d'une partie du lot 7-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé Boul. Des Récollets, appartenant à Triangle Motors Sales Ltée et donnant effet aux lots 7-2-1 et 7-2-2.

ADOPTÉ

322-80
Remplacement conduite d'égout sur la rue St-Olivier plans acceptés
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder au remplacement de la conduite d'égout sur la rue St-Olivier, entre les rues Des Forges et Bonaventure, accepte les plans préparés par le Service des Travaux publics et autorise le Gérant-adjoint aux Travaux publics à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation des Services de Protection de l'Environnement du Québec.

ADOPTÉ

323-80
Nomination de Monsieur Claude Gendron comme Directeur du Personnel
Adoption

CONSIDÉRANT le rapport du comité de sélection composé de MM. Jacques Charette, C.A., Gérant municipal, Wilson O'Shaughnessy, gérant-adjoint à l'administration, Jean-Paul Dorion, Gérant-adjoint et Lionel Bellefeuille, Directeur du Personnel, pour le choix d'un Directeur du Personnel;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que sur la recommandation du comité de sélection ci-haut mentionné, M. Claude Gendron soit et est engagé comme Directeur du Personnel au salaire annuel de $32,500.00.

ADOPTÉ

324-80
Nomination de M. Lionel Bellefeuille comme Dir. des relations ouvrières
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que M. Lionel Bellefeuille soit et est nommé Directeur des relations ouvrières.

ADOPTÉ

325-80
Remerciements à Me Jules Provencher
Adoption

ATTENDU que Me Jules Provencher a été juge à la Cour Municipale de Trois-Rivières durant de nombreuses années;

ATTENDU que sa commission de juge a pris fin jeudi le 17

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 21ième JOUR DE JUILLET 1980

juillet 1980;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses remerciements à Me Jules Provencher pour son dévouement comme juge à la Cour municipale durant de nombreuses années.

ADOPTÉ

326-80
Félicitations à Me Richard Rioux nommé juge à la Cour Municipale Adoption

ATTENDU que Me Richard Rioux a été nommé juge de la Cour Municipale de Trois-Rivièrs;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations à Me Richard Rioux pour sa nomination comme juge de la Cour Municipale de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

180

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 21ième JOUR DE JUILLET 1980

327-80 Comptes à payer liste hel Adoption

Proposé par: M. le Conseiller Gaston Vallières

Secondé par: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Cap Construction Ltée:	
Transformation estrade Hippodrome - estimé no. 9 (Retenue 10%)	$156,698.51
Plomberie St-Onge Inc.:	
Réfection de toiture - Centre Notre-Dame-de-la-Paix - estimé No. 1 (Retenue 10%)	5,220.00
Régis St-Amant:	
Réfection de toiture - écuries 1 à 6 - estimé No. 1 (Retenue 10%)	11,070.00
Dalby Inc.:	
Remise de retenue - Panneau réclame - zone industrielle No. 2	297.50
Paysagistes Bégin Inc.:	
Gazon cultivé et terre arable - Parc Montcalm et îlot Place Brousseau	2,143.26
Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires Hippodrome - du 31 mars au 31 mai 1980	2,129.69
Aquaclaire Ltée:	
Achat d'une pompe doseuse BIF - Usine de filtration	2,700.00
J.C. Papillon Ltée:	
Dalle de renvoi pour grille mécanique - station de pompage	1,961.00
Stanley Motor Equipment Ltd:	
Moteur GM et têtes neuves de moteur et achat de divers pièces	2,386.04
Clément Ricard & Fils Inc.:	
Aqueduc et drainage - Secteur Perreault - remise de retenue finale	4,222.00
Roland Marineau:	
Allocation pour outils - transport en commun	75.00
Paul A. Boisvert:	
Allocation pour outils - transport en commun	75.00
Piscine Orléans:	
Remise de retenue - Construction piscine Parc Pie XII	2,500.00
Studio Régent Enr.:	
Service de photographies - Evaluation	386.98
Restaurant Chez Louise:	
Repas aux détenus	109.55
Ferron, Nobert, Young & Ass.:	
Frais de vérification - Régime de fonds de pension 1979	975.00
Service Sanitaire Régional:	
Cueillette des déchets - Juin 1980	27,603.00
Service Sanitaire Régional:	
Voyages spéciaux du lundi - autogare, garage municipal	2,226.60
Service spécial de vidanges Inc.:	
Enfouissement sanitaire - Juin 1980	10,368.00
Le Nouvelliste:	
Avis public, cueillette de déchets, semaine de nettoyage et taxes immobilières	276.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
181
INITIALES DU GREFFIER

Le Nouvelliste:	
Avis publics - Transport en commun - Service de la Récréation et des Parcs	$ 205.00
Société Canadienne du Cancer:	
Don - décès Monsieur Dumas	25.00
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers - Conseil	262.52
Centre du Trophée:	
Plaque souvenir - Michel Bergeron	6.42
Canadian Général Electrique:	
Maintenance radio communication - Juin 1980	987.00
Association Québécoise des Agents du bâtiment:	
Cotisation annuelle - 5 personnes	125.00
L.D.N. Protection:	
Remise de retenue - système de protection - Aérogare	225.94
Laboratoires Shermont Inc.:	
Aqueduc et drainage - Secteur du Vieux Pont - Analyse du sable	110.25
C.T.C.U.M.:	
Location d'autobus - mai à juin 1980	1,583.79
Rosaire Lapointe Enrg.:	
Entretien des postes 1, 2 et 3 - Juin 1980	1,852.50
Hydro-Québec:	
Dépenses pour service annuel au Colisée (déjà versé $3,150.00)	1,388.36
Hydro-Québec:	
Dépenses pour alimentation souterraine - Pavillon de la Jeunesse (déjà versé $1,350.00)	1,269.72
Commission scolaire de Trois-Rivières:	
Travaux à certains parcs-école	675.14
Trust Général du Canada:	
Honoraires 1979 - administration fonds de retraite de la Ville	10,047.97
Docteur Roger Caron:	
Examens médicaux - Juin 1980	210.00
Docteur Roger Caron:	
Examens médicaux - Juillet 1980	105.00
Floriculture Gauthier Inc.:	
Fleurs - Famille Corbin et Famille Bouchard	55.50
Centre du Trophée:	
10 plaquettes et lettrage	157.40
Claude Néon Ltée:	
Location d'enseignes Autogare - mai, juin et juillet 1980	119.88

HIPPODROME

Canadian Trotting Ass.:	
Droit et permis d'opération - 31 mai au 8 juin 1980	1,470.00
Canadian Trotting Ass.:	
Droit et permis d'opération - 10 juin au 22 juin 1980	1,960.00
Photo Lambert Inc.:	
Service de télévision en circuit fermé	415.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
182
INITIALES DU GREFFIER

Services financiers Procan Ltée:	
Location mini-ordinateur et imprimante	$ 285.12
Paul Mailhot:	
Achat d'un réfrigérateur à bière avec portes coulissantes	2,138.40
Paul Mailhot:	
Remboursement de petite caisse	303.33
Brink's Canada Ltée:	
Transport d'argent	650.00
Association des Hommes à Chevaux du Québec:	
Remise à l'association selon convention - 19 programmes	4,164.43
Sélin Inc.:	
Remplacement des cartes vidéo	2,924.10
Cotnoir et Pleau Ltée:	
Achat de bière	897.86
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Achat de bière	650.34
Brasserie Labatt Ltée:	
Achat de bière	618.84
Infofax Inc.:	
Location Télex - Juillet 1980	106.92
Yvon Pratte Harness Shop:	
Achats divers	34.60
Armand Martel:	
Publicité - Poste CHLN	120.00
Hôpital Vétérinaire des Forges Enr.:	
Soins professionnels - 20 programmes	1,000.00
CIGB 102,3 - FM:	
Publicité - 26 mai au 29 juin 1980	310.08
Périodica Inc.:	
Abonnement annuel - Loisirs et sports	16.00
U.Q.T.R.:	
Service de photocopies - Service de la Récréation et des Parcs	33.84
Les Aigles Juniors de Trois-Rivières:	
Entretien du stade et terrain de baseball - 2ième versement	2,000.00
Les Aigles Juniors de Trois-Rivières:	
Entretien du terrain Albert Gaucher - 2ième versement	1,200.00
Comité d'Action du Centre Notre-Dame-de-la-Paix:	
Fabrication de 2 tables de mississipi	300.00
Comité des Oeuvres de la Paroisse St-Philippe:	
Entretien et surveillance du terrain de balle Parc Pie XII - 2ième versement	750.00
Loisirs Ste-Thérèse Inc.:	
Entretien et surveillance du terrain de balle Parc Lambert - Juillet 1980	700.00
Comité de zone FBAQ:	
Avance - Projet clubs sportifs en baseball subventionné par le Ministère du Loisir, Chasse et Pêche	900.00
Comité de zone FBAQ:	
Frais d'arbitrage et marqueurs baseball mineur - 16 au 30 juin 1980	2,009.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
183
INITIALES DU GREFFIER

Comité de regroupement et d'action des citoyens du Boul.St-Jean:	
Octroi - terrain de jeux	$ 2,000.00
Comité de la Traverse des Ages Inc.:	
Entretien des locaux - 29 juillet au 11 août	532.00
Polyvalente Ste-Ursule:	
Utilisation des terrains extérieurs de soccer - Eté 1980	1,300.00
Pampierre Inc.:	
Reconstruction fondation De Boucherville - estimé No. 1 - (Retenue 10%)	46,235.43

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1980

Charles-Edouard Provencher - 116 milles	25.52
Jacinthe Ouellette - 50 milles	11.00
Jean-Louis Goneau - 417 milles	91.74
Réjean Boucher - 207 milles	45.54
Roland Bacon - 418 milles	91.96
Roger Lefebvre - 224 milles	49.28
André Verville - 599 milles	131.78
Robert Rousseau - 742 milles	163.24
Yvon Ratelle - 634 milles	139.44
Transport du personnel	20.00
Alain Provencher - 621 milles	136.62
Yvon Poirier - 291 milles	64.02
Michel Pellerin - 787 milles	173.21
Roger Loisel - 1,125 milles	247.50
Gaétan Lemieux - 412 milles	90.64
Denis Lelièvre - 124 milles	27.28
Charles Lesieur - 199 milles	43.78
Roger Lafontaine - 223 milles	49.06
Claude Jutras - 173 milles	38.06
Lionel Gilbert - 138 milles	30.36
Maurice Galarneau - 611 milles	134.42
Transport du personnel	20.00
Rosaire Francoeur - 289 milles	63.58
Normand Fournier - 431 milles	94.82
Gaston Désaulniers - 426 milles	93.72
Marc Durand - 300 milles	66.00
André Daviau - 155 milles	34.10
Paul-André Cloutier - 93 milles	20.49
Raoul Bellavance - 150 milles	33.00
Léo Bellerose - 1,021 milles	224.68
Roger Baril - 135 milles	29.70
Dominique Aubertin - 53 milles	11.70
Marcel Vaillancourt - 168 milles	36.96
Alain Ricard - 216 milles	47.52
Sylvain Rheault - 180 milles	39.60
Rosaire Pouliot - 473 milles	104.06
Pierre Pépin - 65 milles	14.16
Fernand Pellerin - 735 milles	161.70
Jean-Maurice Massicotte - 739 milles	162.58

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
184
INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUIN 1980 (suite)

André Marcotte - 179 milles	$	39.38
Daniel L'Heureux - 88 milles		19.36
Richard Lemire - 40 milles		8.80
Michel Lemay - 169 milles		37.18
Mario Lesage - 216 milles		47.52
Louis Lavallée - 89 milles		19.58
Louis Labrie - 368 milles		80.96
Guy Larivière - 538 milles		118.36
Gilles Héroux - 47 milles		10.34
Romain Frigon - 154 milles		33.88
Serge Dumas - 34 milles		7.43
Roger Dupuis - 682 milles		150.04
René Boucher - 215 milles		47.30
Gaston Boudreault - 768 milles		168.96
François Bolduc - 62 milles		13.64
Réal Ayotte - 526 milles		115.72
Transport du personnel		20.00

DEPENSES DE VOYAGE

Jean-Paul Dorion:	
Dîners Directeurs du Service de la Récréation et des Parcs et Urbaniste	65.64
Jean-Jacques Lacroix:	
Journée d'étude - Ministère des Affaires municipales et CPEAQ	10.36
Guy-Paul Simard:	
Congrès annuel des Chefs de Police à Hull	81.29
Louis Saintonge:	
Frais de cours - Conception et inspection des couvertures - Québec	410.24
Origène Bellemare:	
Dîner avec Architecte Jean Lamothe - Ministère des Affaires culturelles	20.00
Allocation d'automobile - Juin 1980 - 293 milles	64.55

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gaston Désaulniers	54.70
Jean-Louis Goneau	47.62
André Marcil	565.47
Guy-Paul Simard	313.91
Albert Morrissette	188.68
Armand Allard	103.01

EXPOSITION

(Comptes déjà soumis au Comité des Finances - Juin 1980)

Xérox Canada:	
Service de photocopies - 25 avril au 26 mai 1980	112.32
Théâtre des Marguerites:	
Publicité dans programmes 1980	175.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

185

INITIALES DU GREFFIER

EXPOSITION (suite)

Deschamps Photo:		
Service de photographies - Publicité 1980	$	21.55
Fleuriste Laviolette:		
Fleurs Famille Jean		28.30
Fleuriste Gauthier:		
Fleurs Famille Touchette		33.70
Transport St-Valère:		
Cueillette des déchets - mai 1980 - Exposition, Courses, CAM		200.00
Rapid Bar-B-Q:		
Repas - Réunion Commission		22.00
Au Palais du Chinois:		
Repas - Réunion Commission		275.17
Marché St-Louis:		
Epicerie - Juin 1980		104.51
Roger Rompré:		
Allocation d'automobile - Juin 1980 - 508 milles		111.76
Allocation spéciale - 19 jours		19.00
TOTAL		$335,990.86

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
186
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5ième JOUR D'AOÛT 1980

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 5ième jour du mois d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal 21-07-80 Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 21 juillet 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 avril 1980; Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

328-80 Compte rendu 21-08-80 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 21 juillet 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

329-80 Règlement 25-TA Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 25 TA (1980) concernant l'imposition d'une taxe d'affaires dans la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

330-80 Contrat vente par MM. René BACON et Dominique CHAREST Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente préparé par Me Danielle Lesieur, notaire, en vertu duquel MM. René BACON et Dominique CHAREST vendent à la Ville de Trois-Rivières, l'immeuble suivant:

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 5ième JOUR D'AOÛT 1980

DÉSIGNATION:

Une lisière de terrain de forme rectangulaire, connue et désignée comme étant composé d'une partie de la subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro SIX CENT TRENTE-HUIT (638-P.2) du cadastre officiel pour la ~~Paroisse~~ de Trois-Rivières, d'une partie de la subdivision numéro DEUX de la subdivision numéro UN du lot originaire numéro SIX CENT TRENTE-HUIT (638-1-P.2) du susdit cadastre et d'une partie de la subdivision numéro DOUZE du lot originaire numéro SIX CENT TRENTE-HUIT (638-P.12) du susdit cadastre, mesurant vingt-deux mètres et vingt-deux centièmes (22.22 m.) dans ses lignes sud-est et nord-ouest ~~quatre-ving-dix mètres et~~ soixante-quinze centièmes (90.75 m.) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, bornée comme suit, savoir:- vers le nord-est par le lot 638-13 du susdit cadastre, vers le sud-est par le lot 2326 du susdit cadastre (rue Royale), vers le sud-ouest par le lot 638-3 du susdit cadastre et vers le nord-ouest par le résidu desdits lots 638-2, 638-1-2 et 638-12 du susdit cadastre.

pour le prix de $1.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

331-80
Contrat mainlevée re: lot 181-834 M. Jean GARCEAU Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire existant en sa faveur aux termes d'un acte enregistré à Trois-Rivières, le 14 novembre 1979 sous le numéro 326,991 quant au lot 181-834 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

332-80
Contrat entente avec le CENTRE LANDRY Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le CENTRE LANDRY, concernant la participation du Centre à des activités de tennis, de natation, de baignade et de canotage au Club Radisson de Trois-Rivières, du 28 juillet au 30 septembre 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 5ième JOUR D'AOÛT 1980

333-80
Contrat entente avec le CLUB RADISSON DE T.R. Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le CLUB RADISSON DE TROIS-RIVIÈRES, concernant la participation du Club à des activités de tennis, de natation, de baignade et de canotage au Club Radisson du 28 juillet au 30 septembre 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

334-80
Contrat bail avec M. Roger GERMAIN Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé avec M. Roger GERMAIN, en vertu duquel la Ville loue à M. Germain la bâtisse située dans le Parc Pie XII et utilisée comme restaurant, du 15 mai au 15 septembre 1980, pour et en considération d'un loyer de $800.00 pour la saison.

Un loyer de $100.00 est également exigé pour la concession du lac, pour la saison 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

335-80
Contrat entente avec le CEGEP de T.R. Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec le CEGEP de Trois-Rivières, en vertu duquel les parties s'entendent pour la construction d'un terrain de balles dans la cour du CEGEP de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

336-80
Contribution de la Ville avec l'O.M.H. pour clôtures mitoyennes dans Secteur Hertel Adoption

ATTENDU que les familles demeurant au 285 de la rue Hertel et au 562 de la rue Des Ursulines à Trois-Rivières, subissent du vandalisme causé par leurs voisins des habitations à loyer modique;

ATTENDU que ces cours intérieures étaient auparavant séparées par des bâtisses qui ont été démolies par la Ville pour l'aménagement des HLM;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 5ième JOUR D'AOÛT 1980

Que la Ville de Trois-Rivières recommande à l'Office Municipal d'Habitation de payer 50% des clôtures mitoyennes, soit:-

- Mme Hélène St-Pierre (120 pieds) 50% de $869.00: $434.50
- Mme Rock Leboeuf (110 pieds) 50% de $905.00: $475.00

pour une clôture de 6 pieds de haut en bois d'épinette suivant la coutume (une planche d'un côté et une planche de l'autre côté).

ADOPTÉ

337-80
Appui à une résolution de la Ville de Granby
Adoption

VU le mémoire présenté au Ministre des Affaires Municipales concernant l'obligation faite aux villes du Québec de demander des soumissions avant d'adjuger un contrat d'assurances, mémoire présenté par la firme d'actuaires-conseils Hébert, Le Houillier & Associés Inc., le 18 février 1980;

VU l'article 610 de la Loi des Cités et Villes obligeant maintenant les villes à demander des soumissons publiques pour tous les contrats d'assurances de $25,000.00 de prime et plus et des soumissions par voie d'invitation écrite pour tout contrat comportant une dépense excédant $5,000.00 mais inférieure à $25,000.00;

VU la résolution No. 929-1980 de la Ville de Granby, demandant au Ministre des Affaires Municipales du Québec de soustraire les villes de la formalité des soumissions publiques concernant le renouvellement des contrats d'assurances collectives lorsqu'il en va de l'intérêt de la municipalité et de ses employés;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie la résolution de la Ville de Grandy concernant le renouvellement des contrats d'assurances collectives, ainsi que le mémoire de la firme d'actuaires-conseils Hébert, Le Houillier & Associés Inc.

ADOPTÉ

338-80
Demande d'approbation au S.P.E.Q.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières désirant procéder au remplacement de la conduite d'aqueduc sur la rue De La Sentinelle à partir du Boul. Des Forges, sur une longueur de 2,525 pieds, accepte les plans préparés par le Service des Travaux Publics et autorise le Gérant-adjoint, à soumettre lesdits plans et sollicite par les présentes, leur approbation du Ministère de l'Environnement du Québec.

ADOPTÉ

339-80
Demande à la S.H.Q.
Adoption

CONSIDÉRANT que la Ville de Trois-Rivières a été autorisée à préparer le programme d'amélioration de quartier "Secteur Hertel 1976" dont les coûts globaux pouvaient atteindre un montant de travaux de l'ordre de $1,000,000.00;

CONSIDÉRANT que la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement, dans sa lettre d'admissibilité en date du 3 août 1977 s'engageait à verser à la Ville une somme de $400,000.00;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5ième JOUR D'AOÛT 1980

CONSIDÉRANT que le programme qui a été adopté par la Ville de Trois-Rivières dans son règlement municipal s'élève à $804,796.00 et que la Société Canadienne d'Hypothèques et de Logement a émis un certificat d'admissibilité au montant de $375,323.00 représentant sa contribution audit programme;

CONSIDÉRANT que la Ville désire utiliser le montant de contribution disponible de $24,677.00 du programme d'amélioration de quartier "Secteur Hertel 1976" pour la réalisation d'un P.D.T. dans l'agrandissement des limites de la zone du programme actuel.

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières s'adresse à la Société d'Habitation du Québec afin d'obtenir son autorisation d'utiliser le solde disponible au programme d'amélioration de quartier "Secteur Hertel 1976" au montant de $24,677.00 pour la réalisation d'un programme de dégagement de terrains dans l'agrandissement des limites de la zone du programme actuel.

ADOPTÉ

340-80
Procès-verbaux du Greffier
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les procès-verbaux du Greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur les règlements 716-A, 739 et 742 soient adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

341-80
Comptes à payer
liste hebdomadaire
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Laboratoires Choisy Ltée:	
Honoraires - essais et vérification de compactation de fondation de rue - Côte de Boucherville	$ 202.00
Aubin Réfrigération:	
Climatisation - locaux 204, 205, 206 et 212 - hippodrome - paiement no. 1	9,715.00
Clément Ricard & Fils Inc.:	
Branchement d'aqueduc et d'égout 1980 - paiement no. 4 (retenue 10%)	3,558.42
Clôtures Cambrek Inc.:	
Clôture - tennis Des Plaines - remise dernière retenue	599.85
Plomberie St-Onge:	
Ventilation et chauffage - Edifice des Travaux Publics - estimé no. 1 (retenue 10%)	4,995.00
Trottier Métal Inc.:	
Construction garde-fou et main-courante - mezzanine hippodrome	2,100.00
Sablière Ste-Marthe Inc.:	
Drainage - stationnement parc Expo - Pavillon de la Jeunesse (retenue 10%)	14,274.60
Clément Ricard Inc.:	
Branchement d'aqueduc et d'égout 1980 - paiement no. 3 (retenue 10%)	4,747.95
Clôtures Cambrek Inc.:	
Arrêt-balles et clôture Parc Adélard Dugré (retenue de dépôt $320.00)	3,191.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 5ième JOUR D'AOÛT 1980

Maurice Couture Ltée:	
Réfection du pavillon Gagnon - Parc Brébeuf - estimé no. 1	10,660.00
Richard Wilcox Ltée:	
Installation pont roulant - usine de filtration estimé no. 2 (retenue 10%)	4,500.00
Laurentide Ready-Mix & Cimentier Maroc Inc.:	
Trottoirs et bordures 1980 - estimé no. 1 (retenue 10%)	18,532.35
André Bouvet Ltée:	
Aqueduc et drainage - banque de terrains - remise de retenue finale	4,740.56
Sablière Ste-Marthe Inc.:	
Travaux entrée "Papineau" - Parc de l'Expo	2,412.50
Laboratoires de Construction:	
Prélèvement de béton - analyse	55.00
Pierre Lacoursière:	
Honoraires - modifications - hippodrome	305.10
Consultants Pluritec:	
Honoraires - Pavillon de la Jeunesse - avril et mai 1980	1,519.37
Laurentide Ready-Mix:	
Kilométrage supplémentaire - déneigement 1979-1980	650.00
Yvon Boulanger Ltée:	
Frais - impression des obligations - émission $4,906,000.00 (suivant cotation)	4,985.44
Société Protectrice des Animaux:	
Première remise - licences de chiens 1980	6,800.00
Cie Canadienne de Service de Linge:	
Nettoyage - salopettes, jaquettes, serviettes, gilets, etc. (Loisirs, Travaux Publics, Hôtel de Ville)	453.68
Eric Demontigny:	
Nettoyage intérieur local St-Philippe - PAREL - juin 1980	60.00
Robert Racine:	
Service de vérification ascenseurs - Hôtel de Ville, Centre Culturel, Edifice Dugré - juin 1980	112.00
Médiacom Inc.:	
Panneau rue Père Daniel - juillet 1980	75.00
Duchesneau & Fils Inc.:	
Vérification et désinfection - Colisée - juillet 1980	36.00
Floriculture Gauthier Inc.:	
Achat de fleurs - parc et Hôtel de Ville	3,042.66
Le Nouvelliste:	
Avis publics - appel d'offres	84.50
Avis publics - Publicité - Hippodrome programmes 11 à 18 inclusivement	450.00
Linteau, Villemure, Miller:	
Huissiers - diverses causes	16.00
Huissiers - tentatives et exécutions de mandat de saisie	36.60
Jacques Trudel:	
Huissier - tentatives et exécutions de mandats de saisie et mandats d'emprisonnement	647.20
Jean-Nil Héon:	
Honoraires - accompte de ratification par Pierre Leblanc	50.00
Association des Gérants Municipaux du Québec:	
Cotisation 1980 - 2 personnes	200.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - trésorerie, évaluation juin 1980	278.66
Service de photocopies - adm. générale, travaux publics, police, etc. juin 1980	613.33
Service de photocopies - bibliothèque - juin 1980	242.99
Studio Régent Enr.:	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 5ième JOUR D'AOÛT 1980

Service de photos - service d'évaluation	241.84
Mme Lisette Bouffard:	
Réparation de tentures- secrétariat de la Police	40.00
Garage René Lacombe:	
Frais de déplacement et remorquage de véhicules automobiles	180.00
Agence de Sécurité Phillips:	
Service de surveillance - hippodrome - juin 1980	976.80
Imprimerie Art Graphique:	
Impression programmes de courses nos 5 à 18	5,165.53
Pâtisserie de Courval Enr.:	
Buffet froid - tournoi de golf - Homme à chevaux	360.00
Selin Inc.:	
Entretien tableau - mai, juin, juillet 1980	3,750.00
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs et arbîtres - baseball mineur du 1er au 15 juillet 1980	2,139.00
Centre Landry:	
Préposé à l'entretien du Parc Jean Béliveau - premier versement	800.00
Association Sportive Ste-Cécile:	
Préposé à l'entretien du Parc Lemire - premier versement	900.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES

Michel Lacoursière - 120 milles - juin et juillet 1980	26.40
Michel Lefebvre - 190 milles - juin et juillet 1980	41.80
Michel Matteau - 423 milles - mai et juin 1980	93.09
Anatole Houle - 442 milles - juillet 1980	97.24
Roger Bruneau - 607 milles - mars, avril, mai et juin 1980	133.54
Denis Ricard - 567 milles - avril, mai et juin 1980	124.85
Claude Doucet:	
Dépenses de voyage - signature des obligations - émission $4,906,000.00 - Montréal	50.90

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Gabriel Trahan	169.63
Albert Morrissette	178.70
Guy-Paul Simard	363.71
Maurice Lamirande	132.69
René Monfette	466.85
TOTAL	$121,375.33

ADOPTÉ

342-80
Comptes
à payer
Expostion
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances)

Marie-France Langis:	
Gagnante du premier prix - slogan	$ 500.00
Alain Champagne:	
Gagnant du deuxième prix - slogan	100.00
David Milette:	
Gagnant du troisième prix - slogan	100.00
Guy Grégoire:	
Gagnant du quatrième prix - slogan	100.00
Julie Courtois:	
Gagnante du cinquième prix - slogan	100.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
193
INITIALES DU GREFFIER

Sylvain St-Louis:	
Gagnant du sixième prix - slogan	100.00
Jim Girard:	
Organisation de la boxe	2,000.00
Productions de la Galerie Inc.:	
Présentation de 8 pièces de théâtre et de marionnettes - Place des Enfants - octroi gouvernemental	5,000.00
Les Galeries Hébert-Gaudreault:	
Animation et organisation de la Place des Enfants et du Salon des Arts Visuels - octroi gouvernemental	7,000.00
Sprung Instan Struc. Ltée:	
Acompte sur bâtisse Sprung (Grande Scène) - 1er versement	3.000.00
2e versement	3,160.00
Mme Peggy Dubois:	
Location - achat de roues de fortune - 1er versement	1,000.00
IMG Circus:	
Contrat spectacles cirque - stade de baseball	31,000.00
Les Productions de la Mauricie:	
Spectacles "Grande Scène" et équipement technique	60,000.00
Amusements Populaires P.L. Inc.:	
Animation bingo - Colisée	1,800.00
COP Enr.:	
Opération "Bistro" - honoraires de base	3,500.00
André Bisaillon:	
Participation de 5 voitures anciennes - parade	250.00
Hollister - CN Messagerie:	
Achat de bracelets "Nuit folle"	701.80
Marcel Levreault:	
Achat de matériel et confection de costumes de bouffons	47.67
André Gauthier:	
Cor de clairons - parade	250.00
Jean-Pierre Desaulniers:	
Animation au Pavillon de la Jeunesse et participation à la parade	281.25
Marcel Gignac:	
Travail terrasse bâtisse "Bistro"	1,550.00
TOTAL	$121,540.72

ADOPTÉ

343-80
Nomination de M. Gérard Brahic comme évaluateur suppléant
Adoption

VU l'article 19 de la loi sur la fiscalité municipale;

ATTENDU qu'il est nécessaire pour le Service d'évaluation de la Ville, qu'un évaluateur suppléant soit nommé;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que sur recommandation du directeur du Service d'évaluation, M. Gérard Brahic soit et est nommé évaluateur suppléant au Service d'évaluation de la Ville.

ADOPTÉ

344-80
Engagement de M. René Perron
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que M. René Perron soit et est engagé comme RÉGISSEUR DES OPÉRATIONS au Service de la Récréation et des Parcs, au salaire annuel de $18,000.00 ($346.15/sem.), M. Perron devra compléter une période de probation de six (6) mois.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

194

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 5ième JOUR D'AOÛT 1980

Règlement concernant la rénumération des membres du Conseil Avis de motion

Je donne avis que je présenterai, dans les délais prévus par la Loi, un règlement décrétant que sera versée au Maire de la Ville de Trois-Rivières une rémunération annuelle de $32,000.00 conformément à l'article 65.6 de la Loi sur les Cités et Villes et aux conseillers une rémunération annuelle de $9,500.00.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Aux présentes est annexé le projet de règlement 745, conformément à la Loi.

Lu en Conseil, ce 5ième jour d'août 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Lionel Julien.

Travaux de reconstruction de l'aqueduc de la rue De La Sentinelle Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de reconstruction de l'aqueduc de la rue De La Sentinelle au montant de $50,000.00 et décrétant également un emprunt au fonds de roulement au même montant pour payer le coût de ces travaux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour d'août 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Travaux de reconstruction de l'égout de la rue St-Olivier Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de reconstruction de l'égout de la rue St-Olivier, au coût de $90,000.00 et décrétant un emprunt au montant de $95,000.00 pour en payer le coût.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 5ième jour d'août 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

195

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18ième JOUR D'AOÛT 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 18ième jour du mois d'août en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
05-08-80
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 5 août 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 avril 1980;

c) Règlement concernant la rénumération des membres du Conseil, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 5 août 1980;

Amendement
au règl.
385
Avis de motion

Je donne avis par le présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 385-A concernant la construction, aux fins de modifier les tarifs d'émission des permis de construction et/ou clarifier les tarifs déjà établis.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'août 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Eclairage
et const.
d'escaliers
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'éclairage de l'escalier de la rue Ste-Marguerite et des travaux de construction d'escalier sur les rues Le Corbusier et Jean Talon pour un montant global de $54,000.00 et décrétant un emprunt au montant de $57,000.00.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18ième JOUR D'AOÛT 1980

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'août 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Achat d'équipement Pav. de la Jeunesse Avis de motion

Je donne avis par le présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant l'achat d'équipement pour le Pavillon de la Jeunesse, pour une somme d'environ $35,000.00 et décrétant un emprunt suffisant à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'août 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Amendement au règl. 570 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 570 concernant les roulottes, à l'effet de modifier la section 4.1.2.2 "Lieux d'aménagement permis" en y ajoutant une partie du lot 203 et en y retranchant le paragraphe b).

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 18ième jour d'août 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Gaton Vallières.

345-80
Compte rendu 05-08-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, mardi le 5 août 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

346-80
Règlement 743
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 743 (1980) décrétant des travaux de reconstruction de l'aqueduc de la rue De La Sentinelle et décrétant un emprunt au montant de $50,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

347-80
Règlement 744
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 744 (1980) décrétant des travaux de reconstruction de l'égout de la rue St-Olivier, au coût de $90,000.00 et décrétant un emprunt au montant de $95,000.00 pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 18ième JOUR D'AOÛT 1980

348-80
Contrat mainlevée à M. Armand BOUCHER re: lot 181-841 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean-Nil Héon, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée de tous droits, privilèges et notamment des clauses résolutoires et de prohibition d'aliéner existant en sa faveur, aux termes d'un acte de vente consenti le 4 septembre 1979 et enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Trois-Rivières le 6 septembre 1979 sous le numéro 325,622 et affectant le lot 181-841.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

349-80
Contrat convention avec DUFRESNE & FRÈRES LTÉE Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec la compagnie DUFRESNE ET FRÈRES LTÉE, en vertu de laquelle la Ville consent à cette dernière d'installer un tableau indicateur de marque ROTOMATIC, modèle MPH 2000 4PT, dans la bâtisse du Pavillon de la Jeunesse, au Parc de l'Exposition de Trois-Rivières. Dès l'installation du tableau, la Ville en deviendra propriétaire moyennant certaines concessions à la compagnie Dufresne & Frères Ltée.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTÉ

350-80
Contrat avec TÉLÉCON INC. ADOPTION

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie TÉLÉCON INC. en vertu duquel celle-ci s'engage à construire un puits d'accès et canalisation souterraine dans le secteur St-Laurent, pour le prix de $19,691.50.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

351-80
Contrat bail avec la SUCC. A.J. COMTOIS Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail avec la SUCCESSION A.J. COMTOIS, pour la location d'un espace au sous-sol d'un local portant le numéro civique 1436 de la rue Notre-Dame, pour l'installation d'une boîte électrique commandant l'éclairage des lumières de rues dans les environs.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 18ième JOUR D'AOÛT 1980

352-80
Contrat convention avec la S.P.C.A.M. Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, une convention avec la SOCIÉTÉ PROTECTRICE CANADIENNE DES ANIMAUX DE LA MAURICIE, en vertu duquel celle-ci s'engage à opérer une fourrière et à s'occuper des animaux errants et de la vente des licences, sur le territoire de la Ville de Trois-Rivières, pour les années 1980 et 1981.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTÉ

353-80
Subdivision lots 26-810 à 26-812 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 31 juillet 1980 montrant la redivision d'une partie du lot 26 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé coin Royale et Laurier, appartenant à M. René Bacon et donnant effet aux lots 26-810 à 26-812 inclusivement.

ADOPTÉ

354-80
Subdivision lot 181-860 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, A.G., en date du 21 avril 1980 montrant la subdivision d'une partie du lot 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Maurice L. Duplessis, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 181-860.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

355-80
Comptes à payer juillet 1980 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les comptes au montant de $4,345,550.66 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de juillet 1980 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

356-80
Comptes à payer liste hebd. Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Régis St-Amand:
Réfection toitures écuries 1 à 6 - estimé no. 2 (retenue 10%) $ 10,867.50
Dalby Inc.:
Réaménagement des locaux - informatique - estimé no. 1 (retenue 10%) 11,407.05

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 18ième JOUR D'AOÛT 1980

J.P. Doyon:	
Aqueduc rue St-Thomas, Ste-Julie et St-Prosper estimé no. 1 (retenue 10%)	57,520.01
Pavages de Nicolet Inc.:	
Pavage neuf 1980 - estimé no. 1 (retenue 10%)	94,840.67
Recouvrement de pavage rue Des Cyprès	5,171.20
Recouvrement de pavage Boul. Des Forges et rue De Calonne (Grand Prix)	6,372.48
Hydro-Québec:	
Enlèvement de poteau - ruelle Montcalm et Lévis	388.30
Fred Poliquin Ltée:	
Achat accessoires pour perceuse Mueller	836.19
Sablière Ste-Marthe:	
Transport de sable - stationnement Pavillon de la Jeunesse	200.00
Remise de dépôt d'appel d'offres	50.00
Canadien Pacifique Ltée:	
Dépenses entretien des passages à niveau - avril, mai et juin 1980	1,541.40
American Public Works:	
Cotisation 1980-1981 - Gaston Desaulniers	45.00
Pouliot, Guérard & Associés:	
Honoraires - consultants assurance de dommages 1er décembre 1979 au 30 juin 1980	495.90
Jean-Nil Héon:	
Honoraires - Vente par les Constructions Jacques Dufresne	98.00
Jean De Charette:	
Honoraires - règlement acte de cession Léo Lambert	255.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager - parcs-écoles - juin 1980	502.11
Association des Policiers et Pompiers de Trois-Rivières:	
Publicité annonce - revue annuelle	25.00
International City Management Association:	
Cotisation 1980-1981 - Gérant	172.60
Deshaies, Ferron, Tousignant & Associés:	
Assurance police commerciale - modifications	2,340.00
Service Sanitaire Régional:	
Voyages spéciaux - garage municipal, autogare, aéroport	4,293.25
Lavage Sani Inc.:	
Entretien - Hôtel de Ville, Centre Culturel et Marché-aux-Denrées - Juillet 1980	5,180.00
Rosaire Lapointe Enr.:	
Entretien - Postes 1, 2 et 3 - juillet 1980	2,340.00
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs et d'arbitrage - 16 au 31 juillet 1980	1,984.50
Centre Landry:	
Paiement d'un préposé - entretien Parc Jean Béliveau	146.00
Paiement d'un préposé au rafraîchissement du Pavillon Jean Béliveau	475.00
Association Ste-Cécile:	
Paiement d'un préposé - entretien Parc Lemire	146.00
Pagé Construction:	
Recouvrement de pavage 1980 - estimé no. 1 (retenue 10%)	141,254.86
Arno Electrique:	
Eclairage de rues 1979 - estimé no. 2 (retenue 10%)	16,870.27
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Famille Bellemare	27.00
Eric Demontigny:	
Nettoyage - entretien local PAREL - mai et juillet 1980	135.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offres - Offre d'emploi	1,028.75

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
200
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18ième JOUR D'AOÛT 1980

HIPPODROME

Télémédia CHLN:	
Publicité	775.20
Sodic Québec Inc.:	
Services des juges - 1er juillet au 1er octobre 1980	1,350.00
Reynolds Radio:	
Location de radio-téléphone - juillet 1980	52.00
Progrès du Saguenay Ltée:	
Publicité	250.00
Photo Lambert Inc.:	
Circuit fermé de télévision - juin 1980	2,007.00
Imprimerie Art Graphique:	
Impression des programmes nos 19 à 29	4,569.54
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - du 24 juin au 13 juillet 1980	2,940.00
Caisse Enregistreuse E.B.M.:	
Achat caisse enregistreuse	1,371.60
Brasserie O'Keefe:	
Achat de bière	968.50
Brasserie Labatt:	
Achat de bière	1,107.80
Cotnoir & Pleau:	
Achat de bière	1,952.70
Agence de Sécurité Phillips:	
Surveillance - 28 juin au 19 juillet 1980	900.00
Armand St-Louis:	
Subvention - restauration secteur St-Philippe (25%)	1,811.25
François Hallé:	
Subvention - restauration secteur St-Philippe (25%)	573.25

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - JUILLET 1980

Alain Provencher - 566 milles	124.52
Robert Rousseau - 820 milles	180.40
Rosaire Pouliot - 710 milles	156.20
Yvon Poirier - 356 milles	78.32
Jacinthe Ouellette - 51 milles	11.13
Marcel Métivier - 274 milles	60.28
Denis Lelièvre - 132 milles	29.04
Roger Lafontaine - 378 milles	83.16
Gilles Grenier - 310 milles	68.20
Roger Dupuis - 669 milles	147.18
Lionel Gilbert - 233 milles	51.26
Marc Durand - 356 milles	78.32
Lionel Duval - 919 milles	202.18
Transport du personnel et de l'équipement	19.00
Germain Déziel - 134 milles	29.48
Gaston Desaulniers - 470 milles	103.40
Gaston Boudreault - 596 milles	131.12
Léo Bellerose - 751 milles	165.14
Roger Baril - 249 milles	54.78
André Verville - 696 milles	153.12
Roger Lefebvre - 124 milles	27.28
Gaston Laliberté - 100 milles	22.00
Roland Bacon - 296 milles	65.12
Dominique Aubertin - 47 milles	10.41
Marcel Vaillancourt - 194 milles	42.68
Alain Ricard - 97 milles	21.34
Sylvain Rheault - 248 milles	54.56
Yvon Ratelle - 887 milles	195.21
Transport du personnel	20.00
Daniel Poisson - 67 milles	14.74
Mario Ricard - 195 milles	42.90
Pierre Pépin - 576 milles	126.72

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
201
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18ième JOUR D'AOÛT 1980

Fernand Pellerin - 656 milles	144.32
Jean-Maurice Massicotte - 332 milles	70.84
Daniel L'Heureux - 98 milles	21.56
Mario Lessard - 226 milles	49.72
Michel Lemay - 263 milles	57.86
Mario Lesage - 145 milles	31.90
Gaétan Lemieux - 331 milles	72.82
Transport du personnel	4.00
Louis Labrie - 655 milles	144.10
Guy Larivière - 475 milles	104.50
Claude Jutras - 248 milles	54.56
Maurice Galarneau - 516 milles	113.52
Transport du personnel	15.00
Romain Frigon - 107 milles	23.54
Normand Fournier - 878 milles	193.16
Serge Dumas - 232 milles	51.01
André Daviau - 736 milles	161.92
Raymond Collins - 68 milles	14.96
René Boucher - 168 milles	36.96
François Bolduc - 323 milles	71.06
Raoul Bellavance - 162 milles	35.64
Jean Benoît - 38 milles	8.36
Michel Pellerin - 589 milles	129.58
André Laberge - 175 milles	38.50
Denis Ricard:	
Dîner - invité S.H.Q. - Projet St-Philippe	17.00
Michel Matteau:	
Dîner - invité S.H.Q.	15.63
Lionel Bellefeuille:	
Dépenses de voyage - Nicolet - Institut de Police	11.88
Jean Hélie:	
Dépenses de voyage - Québec - étude du fonds de pension	41.54
Claude Doucet:	
Dépenses de voyage - Montréal - Financement des partis politiques municipaux - étude de la loi	50.50

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	383.49
André Laneuville	24.65
René Monfette	236.83
Réjean Boucher	75.66
Jean-Paul Dorion	18.05
Lucien A. Ouellet	83.79

EXPOSITION

Association des Exposants de l'Expo de Trois-Rivières:	
Montant alloué pour les différentes réceptions d'éleveurs	2,635.00
COP Enr.:	
2ième versement - honoraires bistro 1980	1,750.00
Les Etoiles de Dorion Vaudreuil:	
Cor de clairons - parade Expo	700.00
Les Arc-en-Ciel de Montréal-Nord:	
Cor de clairons - parade Expo	700.00
Les Troubadours de Victoriaville:	
Cor de clairons - parade Expo	580.00
Orchestre Gilles Paré:	
Animation Pavillon de la Jeunesse	500.00
Club Modeliste Ste-Foy:	
Spectacle de bateaux miniatures	350.00
Mécano Plus Trois-Rivières Inc.:	
Achat d'essence pour voiture - bureau du contrôleur	10.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
202
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 18ième JOUR D'AOÛT 1980

Bingo Vézina Inc.:	
Achat de cartes bingo - expo 1980	886.85
Paul-Emile Guilbert:	
Selon entente - travail au Pavillon Commercial, Secteur enfants, Grance Scène, Bistro, Pavillon de la Jeunesse, funambule, Festival de danse, comptoir laitier et expo en général	3,870.00
Cap Construction:	
Transformation de la grande estrade - hippodrome - Paiement no. 10 - Retenue 1% plus $4,450.00	104,012.12
TOTAL	$508,809.45

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
203
INITIALES DU GREFFIER

MARDI, LE 2ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 2ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
18-08-80
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 18 août 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 avril 1980;

c) Amendement au règl. 570 concernant les roulottes; avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 18 août 1980;

Amendement
au règl. 3
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 3 concernant les officiers et employés de la Ville, aux fins de redéfinir la fonction du directeur du personnel, de créer et définir le poste de directeur des relations ouvrières.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 2ième jour de septembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Lionel Julien

Amendement
au règl. 13
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les places publiques et les rues, aux fins de donner un nom à certaines rues et de modifier le nom de la rue désignée comme étant la "PLACE LAFOREST".

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 2ième jour de septembre 1980.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

MARDI, LE 2ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

SIGNÉ: M. le Conseiller Léo Thibeault

Amendement au règl. 25 TA Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 25 TA concernant l'imposition d'une taxe d'affaires aux fins de rendre obligatoire le permis d'exploitation pour tout nouveau commerce.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 2ième jour de septembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Gaston Vallières

Amendement au règl. 352 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 352 concernant le stationnement à l'autogare de l'Hôtel de Ville, aux fins de permettre à la Ville d'apposer des timbres sur les billets de stationnement de l'autogare des personnes qui viennent effectuer des transactions à l'Hôtel de Ville.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 2ième jour de septembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Antoine Gauthier

357-80 Compte rendu 18-08-80 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 18 août 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

358-80 Règlement 385-A-A Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 385-A-A (1980) amendant le règlement No. 385-A concernant la construction, aux fins de modifier les tarifs d'émission des permis de construction, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

359-80 Règlement 745 Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 745 fixant la rémunération annuelle du maire et des conseillers, conformément à l'article 65.6 de la loi sur les Cités et Villes, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
205
INITIALES DU GREFFIER

MARDI, LE 2ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

360-80
Règlement
746
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement 746 (1980) décrétant des travaux d'éclairage de l'escalier de la rue Ste-Marguerite et des travaux de construction d'escaliers sur les rues Le Corbusier et Jean Talon pour un montant global de $54,000.00 et décrétant un emprunt au montant de $57,000.00 soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

361-80
Contrat
mainlevée
à Const.
Marcel Houle
Inc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de renonciation préparé par Me Jean Paquin, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières renonce aux privilèges qu'elle s'était réservés dans un acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 23 novembre 1979 sous le numéro 327,153 et par conséquent, donne mainlevée et quittance générale et finale et accepte de rayer purement et simplement la clause résolutoire contenue à l'acte enregistré sous le numéro 327,153 et ce, quant aux lots 181-800, 181-801, 181-802, 181-2-110, 181-2-111 et 181-2-112 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de renonciation qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

362-80
Contrat
mainlevée
à Alain
FOURNIER
re: lot
181-831
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevé préparé par Me Jean Gélinas, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée pure et simple de tous les droits, privilèges qu'elle détient contre le lot 181-831 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières aux termes d'un acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 26 octobre 1979 sous le numéro 326,630.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

363-80
Contrat
Vente à
Desjardins
et Bergevin
Const. Ltée
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières vende à Desjardins et Bergevin Const. Ltée les lots 181-2-119, 181-2-120 et 181-849 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $4,300.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, notaire.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

MARDI, LE 2ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

364-80
Contrat vente à Dame Françoise Bédard Gariépy ptie du lot 181-1 $1,500.00 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à Dame Françoise BÉDARD le lot suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement situé au Nord-Est du Boulevard des Chenaux, dans la Cité de Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro UN de la subdivision officielle du lot numéro CENT QUATRE VINGT-UN (Ptie 181-1) du Cadastre de la paroisse de Trois-Rivières, de figure irrégulière, borné vers le Nord et Nord-Ouest par partie du même lot, vers le Sud-Est par le lot 181-1-119, vers le Sud-Ouest par partie du lot 181-1-65 (Boulevard es Chenaux), mesurant VINGT PIEDS (20') de largeur, SOIXANTE-SEPT PIEDS et CINQ DIXIÈMES (67.5') dans sa ligne nord-ouest, SOIXANTE-SEIZE PIEDS (76') dans sa ligne Sud-Est, contenant en superficie MILLE QUATRE CENT TRENTE-CINQ PIEDS CARRÉS (1,435 p.c.) mesure anglaise. Sans bâtisse dessus construite, circonstances ou dépendances.

pour le prix de $1,500.00.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me François St-Arnaud.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

365-80
Contrat protocole avec LE CENTRE COM. ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC. Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le CENTRE COMMUNAL ST-FRANÇOIS-D'ASSISE INC. pour la location d'espace et la participation au pavillon communautaire au 1800 de la rue St-Paul à Trois-Rivières, du 1er septembre 1980 au 31 décembre 1981.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

MARDI, LE 2ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

366-80
Contrat protocole avec le CEGEP
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec le COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL pour la mise sur pied d'un programme sportif communautaire conjoint pour les disciplines suivantes: badminton, tir à l'arc et conditionnement physique, pour la période comprise entre le 21 septembre 1980 et le 20 septembre 1981.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

367-80
Contrat protocole avec les villes de T.R.O., du Cap-de-la-Madeleine le CEGEP et l'Ass. de Badminton de la Mau.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec la VILLE DE TROIS-RIVIÈRES-OUEST, la VILLE DU CAP-DE-LA-MADELEINE, le COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE TROIS-RIVIÈRES et l'ASSOCIATION DE BADMINTON DE LA MAURICIE pour établir un programme concerté d'offres, de lieux, de pratiques récréatives du badminton au profit de la clientèle adulte du Trois-Rivières Métropolitain pour l'automne 1980 et l'hiver 1981.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

368-80
Contrat avec MÉDIACOM INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat avec la compagnie MÉDIACOM pour la location d'un panneau publicitaire sur l'autoroute 55 au coût de de $50.00 par mois pour une période de 12 mois à compter du 1er novembre 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

369-80
Contrat vente à David WO ptie lot 26-321
Adoption

ATTENDU que M. David Wo offre à la Ville d'acquérir une partie du lot 26-321 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, soit environ 802 pieds carrés;

ATTENDU que cette partie dudit lot 26-321 est occupée par M. Wo et/ou tout autre propriétaire antérieur depuis 1946;

ATTENDU que par sa résolution 180-80, la Ville a enlevé le caractère de rue ou de ruelle audit lot 26-321;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
208
INITIALES DU GREFFIER

SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
ET RÉSOLU

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à M. David Wo, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot TROIS CENT VINGT-ET-UN de la subdivision officielle du lot numéro VINGT-SIX (26-P.321) du cadastre officiel de la cité de Trois-Rivières, contenant, sur la rue Lavérendrye, du côté sud-ouest, quatre point cinquante-cinq mètres (4.55 m.); du côté sud-est, seize point cinquante-deux mètres (16.52 m.); du côté nord-est, quatre point cinquante-quatre mètres (4.54 m.) et du côté nord-ouest, seize point vingt-sept mètres (16.27 m.), borné comme suit: vers le sud-ouest, par la rue Lavérendrye; du côté sud-est, par le lot no. 26-322 du susdit cadastre; du côté nord-est, par le résidu dudit lot no. 26-321 et du côté nord-ouest, par le lot 26-317 du susdit cadastre. Cet immeuble est maintenant connu comme étant le lot 26-321-1 du susdit cadastre.
pour le prix de $120.30 ($0.15/pi.ca.).

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le projet d'acte de vente à M. David Wo, préparé par Me Léo Leblanc, notaire;

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

370-80
Contrat bail avec AUTOMOBILES LES RIVIÈRES INC. rue St-Honoré
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail avec AUTOMOBILES LES RIVIÈRES INC. en vertu duquel celle-ci loue les lots 1569-3, 1570-1 et 2 du cadastre revisé pour la Cité des Trois-Rivières, pour un (1) mois, renouvelable de mois en mois à compter du 1er octobre 1980, au coût de $50.00 par mois.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

371-80
Appui à Récupération Mauricie
Adoption

ATTENDU que la gestion des déchets domestiques est la responsabilité des municipalités;

ATTENDU que la politique d'enfouissement des déchets domestiques du Ministère de l'Environnement du Québec ne constitue qu'une mesure transitoire qui, en plus d'augmenter immédiatement les coûts, aura pour effet de créer des monopoles;

ATTENDU que la récupération à la source des déchets s'avère une mesure devant conduire à une solution plus globale, soit le traitement des déchets;

ATTENDU que la récupération à la source des déchets permet d'économiser l'énergie et les ressources, notamment au niveau de la fibre de bois;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
209
INITIALES DU GREFFIER

MARDI, LE 2ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

ATTENDU que la récupération à la source des déchets assure une meilleure protection de l'environnement et évite ainsi des dépenses de dépollution;

ATTENDU que la récupération à la source des déchets constitue une activité créatrice d'emplois, dont la technologie connaît une évolution rapide;

ATTENDU que la récupération à la source des déchets s'avère une activité rentable, à moyen terme, si les autorités concernées lui accordent le soutien nécessaire pour une activité nouvelle et des conditions favorables à son développement;

En conséquent, il est
PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil demande au Ministre des Finances du Québec, M. Jacques Parizeau, d'étendre la politique des contenants retournables à tous les secteurs de l'industrie alimentaire;

Que le Conseil demande au Ministre de l'Énergie et des Ressources du Québec, M. Yves Bérubé, de reconnaître dans sa politique de renouvellement de la forêt la récupération des fibres recyclables contenues dans les déchets domestiques;

Que le Conseil informe le Ministre de l'Énergie et des Ressources, M. Yves Bérubé, qu'il désire que la société Nouveler s'implique fortement dans le développement de la récupération à la source des déchets dans les régions 03 et 04;

Que le Conseil informe le Ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, qu'il appuie fortement le développement de la récupération à la source comme moyen de traitement des déchets et que demande lui est faite, en ce sens, d'assurer les appuis techniques et financiers nécessaires à la mise en place de la récupération à la source des déchets dans les régions administratives 04 et 03;

Que le Conseil demande au Ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, de déclarer les régions 04 et 03 "zone expérimentale de la récupération à la source des déchets" et de prendre toutes les mesures nécessaires pour généraliser les activités de récupérations à la source dans cette zone.

ADOPTÉ

372-80
Appui à
AIR BORÉAL
Adoption

ATTENDU que la compagnie AIR BORÉAL opère une flotte de 12 aéronefs pour dispenser des cours de pilotage et des vols nolisés;

ATTENDU que cette compagnie désire accroître ses services à la population de la région en augmentant le nombre de ses appareils;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son appui à la compagnie AIR BORÉAL dans sa demande à la Commission Canadienne des Transports pour obtenir la permission d'ajouter à leur flotte des aéronefs neufs, plus lourds et plus rapides, afin de mieux desservir la région de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

MARDI, LE 2ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

373-80
Achats d'équip. pour le Pavillon de la Jeunesse et le S.R.P. Adoption

ATTENDU que des équipements sont nécessaires pour la bonne marche du Pavillon de la Jeunesse et pour le Service de la Récréation et des Parcs;

VU l'estimé des équipements à acquérir préparé par M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs et approuvé par M. Jean-Paul Dorion, Ing., Gérant-adjoint, ledit estimé étant annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

VU le certificat du trésorier de la Ville établissant la disponibilité de crédits budgétaires pour la présente dépense à même les subventions reçues selon la Loi Nationale d'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
ET RÉSOLU

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil autorise l'achat des équipements énumérés à l'annexe "A" et devant servir pour le Pavillon de la Jeunesse et pour le Service de la Récréation et des Parcs, au coût de $35,000.00 ledit montant devant être puisé à même les revenus de l'année 1980.

ADOPTÉ

374-80
Travaux au Parc de l'Expo. (rev. monolytique pour le plancher du Colisée etc.) $37,000.00 Adoption

ATTENDU qu'il est nécessaire de poser un revêtement monolitique sur le plancher du Colisée;

ATTENDU qu'il est également nécessaire d'éclairer le terrain de stationnement du Midway au parc de l'Exposition;

VU l'estimé des travaux préparé par M. Jean-Paul Dorion, Ing., Gérant-adjoint, annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

VU le certificat de l'Assistant-trésorier de la Ville établissant la disponibilité de crédits budgétaires pour la présente dépense à même les subventions reçues selon la Loi Nationale d'Habitation;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil autorise l'exécution des travaux de revêtement monolitique du plancher du Colisée et d'électricité et d'éclairage du terrain de stationnement du midway au Parc de l'Exposition, suivant l'annexe "A" au coût total de $37,000.00 ledit montant devant être puisé à même les revenus de l'année 1980.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
211
INITIALES DU GREFFIER

375-80 Comptes à payer 7e hebd. Adoption

Proposé par: M. le Conseiller Fernand Colbert

Secondé par: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Gaston Paillé Ltée:	
Egout Ste-Marguerite - remise de retenue finale	$ 2,773.59
Egout Père Daniel - remise de retenue finale	1,188.55
Inspectronic Ltée:	
Inspection d'égout avec caméra télé	1,158.30
A & A Démolition Ltée:	
Démolition usine de filtration - 1er versement (retenue 10%)	17,550.00
Industech Inc.:	
Remise de dépôt de garantie - achat de machinerie 1979	145.00
Installation et fourniture de harnais pour chasse-neige	2,900.00
Ramsay Barakett:	
Remboursement de dépenses - réparation bâtisse nord-est adjacente à la Place de l'Hôtel de Ville	1,774.90
Herman Bouchard:	
Démolition de maison - 553-555, Des Forges	6,200.00
Consultants J.M. Dion & Associé:	
Copie de film - projet Parc Jacques Buteux	37.25
Laboratoires de Construction:	
Surveillance de construction trottoirs et bordures 1980 - rue De Boucherville	245.00
Laboratoires Shermont Inc.:	
Surveillance et contrôle du béton bitumineux - pavage diverses rues - essais en laboratoire - acceptation de formule et rapport	9,219.50
H. Leclerc Ltée:	
Chronomètre au Colisée - estimé no 4	1,599.50
Service Spécial de Vidanges Inc.:	
Enfouissement sanitaire - 15 juillet au 15 août 1980	10,368.00
Lavage Sani Enr.:	
Entretine ménager Marché-aux-Denrées & Hôtel de Ville - Août 1980	5,180.00
A.S.L. Isolation:	
Isolation et imperméabilisation Pavillon Gagnon - Parc St-Jean de Brébeuf	2,400.00
Canadian General Electric:	
Service de maintenance - radio-communication - août 1980	987.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offres	211.25
Avis public - Appel d'offres - Service de la Récréation et des Parcs	189.00
Avis public - Avis de taxes	259.50
Service de Gestion Industrielle:	
Appel d'offres	52.50
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus - Gérance - août 1980	390.00
Chambre de Commerce:	
Octroi - 3e versement	15,000.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - Travaux Publics - juillet 1980	923.41

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
212
INITIALES DU GREFFIER

Xérox Canada:	
Service de photocopies - Service d'évaluation - juillet 1980	$ 139.7
Service de photocopies - Administration générale, Police, Expo, Service de la Récréation et des Parcs, etc. - juillet 1980	666.65
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager - parcs-écoles - juillet 1980	306.02
Garceau & Dufresne:	
Honoraires - vente par Lloyd B. Fleet	75.00
Grand Prix Trois-Rivières Inc.:	
Achat de billets - soirée bénéfice	450.00
Laviolette Auto Location:	
Location auto - Hippodrome - juillet et août 1980	536.84
Location auto - Ville - juillet et août 1980	701.08
Eric Leclerc:	
Clôture mitoyenne rue Laviolette - part de la Ville	338.00
Pro Ferme:	
Balance à animaux avec cages métalliques - exposition	2,695.00
Sprung Instant Structures Ltd:	
Solde sur l'achat de la bâtisse Sprung (Grande Scène) Exposition	10,912.00
Paul-Emile Guilbert:	
Organisation matérielle - soirée western, système de son, grande scène - cabane funambule - démontage du dôme et grande scène - Festival de danse - Exposition	1,663.75
Jean-Jacques Bellemare:	
Solde à verser selon contrat - Cône d'Or - Expo 1980	891.89
S.M. Bouchard Ltée:	
Achat d'équipement pour lavage de vitres - hippodrome	407.43
Radio Trois-Rivières Ltée - CJTR:	
Service de publicité - hippodrome - mai, juin et juillet 1980	956.25
André Bourgon:	
Subvention pour rénovation Secteur St-Philippe - 25%	2,300.00
Jacques Sarrazin:	
Subvention pour rénovation Secteur St-Philippe - 25%	1,950.00
Loisirs Ste-Thérèse:	
Entretien et surveillance du terrain de balles - Parc Lambert - du 6 juillet au 2 août 1980	700.00
Comité de la Traverse des Ages:	
Entretien de locaux - du 11 au 24 août 1980	532.00
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs et d'arbîtrage - baseball mineur - du 1er au 14 août 1980	1,724.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOUT 1980

Marcel Vaillancourt - 276 milles	60.72
Sylvain Rheault - 136 milles	29.92
Mario Picard - 214 milles	47.08
Mario Lessard - 172 milles	37.84
Michel Lemay - 175 milles	38.50
Louis Labrie - 707 milles	155.54

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
213
INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite):

Claude Jutras - 221 milles	$	48.62
Raymond Collins - 97 milles		21.34
François Bolduc - 235 milles		51.70
Réal Ayotte - 497 milles - juillet 1980		109.34
Transport du personnel		25.00
Jacinthe Ouellette - 55 milles		12.10
Dominique Aubertin - 46 milles		10.19
Réjean Boucher - 280 milles		61.60
Rosaire Francoeur - 348 milles		76.56
Roger Loisel - 556 milles - juillet 1980		122.32
Charles-Edouard Provencher - 163 milles - juillet 1980		35.86
Denis Ricard - 242 milles - juillet 1980		53.24
Pierre St-Cyr - 92 milles		20.24
André Laneuville - 1,080 milles - janvier à juin 1980		237.60
Guy Trépanier:		
Dépenses de voyage - Québec - recherches historiques		170.13
Michel Matteau:		
Dîner - Invité S.H.Q.		15.45
Wilson O'Shaughnessy:		
Allocation d'automobile - 1,200 milles - janvier à août 1980		264.00
Dépenses de voyage - Québec		56.44

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

René Monfette	214.37
Jean-Paul Dorion	41.83
Juliette Bourassa	78.76
Gaston Desaulniers	94.48
Jean Lamy	59.15
René Monfette	348.54
Albert Morrissette	186.87
André Marcil	302.17
Nicole L'Espérance	86.28
Gabriel Trahan	191.52
Guy-Paul Simard	378.87

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances):

Restaurant Sorrento:	
Repas et réception du 26 juillet	1,069.59
Dépanneur Ste-Marguerite:	
Achats divers - juillet et août 1980	493.75
Club de Curling Trois-Rivières:	
Réceptions diverses	893.87
Laurent Masson:	
Repas restaurant C-12	139.71
C.A.P.A.C.:	
Honoraires de permis - droits d'auteur - 1er versement	205.26

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
214
INITIALES DU GREFFIER

EXPOSITION (suite):

Le Baron:	
Dépenses préposés de Québec aux tourniquets	$ 217.27
Restaurant Le Bourguignon:	
Repas comité de publicité	32.05
Buffet Nico Inc.:	
Buffet conférence de presse	264.00
Au Palais du Chinois:	
Repas - réunion	237.66
Rapid Bar-B-Q.:	
Repas - réunion Commission	121.00
Marché St-Louis:	
Achats divers - juillet et août 1980	318.73
Café L'Octave:	
Réception - jugement Salon des Arts	85.30
Rôtisserie le Poussin:	
Repas - réunion	35.55
Panier Fleuri:	
Fleurs - familles Tousignant et Lacoursière	54.00
Jean Hamel:	
Numéro de permis de bière	50.00
Transport St-Valère:	
Cueillette de déchets - Expo, Club Autosport et hippodrome - juin 1980	200.00
Cueillette de déchets - Expo, Club Autosport et hippodrome - juillet 1980	250.00
Redistomatiques Inc.:	
Service d'eau pour bureau	1.75
Association des Hommes d'Affaires du Centre-Ville:	
Frais défilé de mode	300.00
Cie Canadienne de Linge:	
Location et nettoyage - vestons cadets	41.40
Cadets de la Marine Trois-Rivières:	
Nettoyage du terrain	2,575.00
R. Hamelin:	
Installation de voie ferrée - CABOOSE	425.00
Marc Levreault:	
Distribution de posters - Grande Scène	44.51
Robert Buist:	
Travail de publicité - achat de matériel	93.99
Roland Lemire:	
Service de photographies - Grande Scène	16.20
Modeliste Ferroviaire de la Mauricie:	
Exhibit des trains miniatures	500.00
Centre de Dressage Professionnel du Québec:	
Surveillance spéciale des clôtures	5,149.00
Association Avicole Trifluvienne	
Participation des exposants avec les petits animaux	1,000.00
Roger Rompré:	
Allocation d'automobile - juillet 1980 - 524 milles	115.28
Allocation spéciale - 24 jours	24.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
215
INITIALES DU GREFFIER

EXPOSITION (suite):

André Montour:		
Dépenses de voyage - Drummondville, Louiseville, Berthier, etc.	$	136.11
Jacques Lemaire:		
Dépenses de voyage - Montréal - Régie des Loteries		47.25
Paul-Emile Guilbert:		
Frais de voyage - Drummondville		33.56
Anselme Huot:		
Frais de millage - Ferme Isidore - 345 milles		75.90
L.G. Lebel:		
Frais de millage - transport d'oeufs d'incubation - Ferme Isidore - 363 milles		79.86
Louis A. Bolduc:		
Frais de millage et repas - Concepteur - Ferme Isidore		224.06
Xérox Canada:		
Service de photocopies - Expo - juin et juillet 1980		441.66
Jean Alarie:		
Frais de millage - juin 1980 - 896 milles		197.18
Frais de millage - juillet 1980 - 1,087 milles		238.97
TOTAL		$128,870.49
Club Radisson		1,000.00
		$129,870.49

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVEE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
216
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 8ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 8ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
02-09-80
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 avril 1980;

c) Amendement au règl. 570 concernant les roulottes; avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 18 août 1980;

d) Amendement au règl. 3 pour rédéfinir la fonction du directeur du personnel et créer et définir le poste de directeur des relations ouvrières, avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien, à la séance du 2 septembre 1980;

e) Amendement au règl. 13 re: "Place Laforest", avis donné par M. le Conseiller Léo Thibeault, à la séance du 2 septembre 1980;

f) Amendement au règl. 25 TA re: imposition d'une taxe d'affaires, permis d'exploitation pour tout nouveau commerce, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 2 septembre 1980;

g) Amendement au règl. 352 re: stationnement à l'autogare, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 2 septembre 1980;

376-80
Compte rendu
02-09-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, mardi le 2 septembre 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modi-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 8ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

fications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

377-80
Contrat
DALBY INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie DALBY INC. en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de réfection du Pavillon du Parc Lemire pour le prix de $39,440.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

378-80
Contrat
Vente par
Jeanne
LEFEBVRE-
LORD
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Madame JEANNE LEFEBVRE LORD l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro VINGT-CINQ (P.25) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, avec maison dessus construite portant le numéro civique 3340, rue Ste-Marguerite à Trois-Rivières, circonstances et dépendances, tel que plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 2237, vers l'est par une partie du lot 25, vers le sud-est par la rue Ste-Marguerite (sans désignation cadastrale), vers l'ouest par une partie du lot 25.

Mesurant douze mètres et quarante-trois centièmes (12,43 m.) vers le nord-est, cinquante-neuf mètres et un dixième (59,1 m.) vers l'est, douze mètres et douze centièmes (12,12 m.) vers le sud-est, soixante-deux mètres et quarante-neuf centièmes (62,49 m.) vers l'ouest.

Contenant une superficie de sept cent trente-huit mètres carrés et soixante-douze centièmes (738,72 m. car.).

Le coin sud-ouest se trouve à douze mètres et onze centièmes (12,11 m.) à l'est de la ligne bornée par Pierre Roy, arpenteur-géomètre, le 8 avril 1980 et enregistrée au bureau d'enregistrement de Trois-Rivières, sous le numéro 329,302.

pour le prix de $10,500.00 incluant $500.00 pour frais de déménagement.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et conformément au règlement 741 de la Ville.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 8ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

379-80
Contrat
Vente par
Gaston
GUILLEMETTE
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gastpm Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Monsieur GASTON GUILLEMETTE l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE du lot originaire numéro ONZE CENT (P.1100) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, avec maison à trois logements dessus construite portant le numéro civique 3190, rue Ste-Marguerite à Trois-Rivières, circonstances et dépendances, tel que plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 2237, vers le sud-est par une partie du lot 1100, vers le sud par la rue Ste-Marguerite (sans désignation cadastrale), vers le nord-ouest par une partie du lot 1100.

Mesurant dix-huit mètres et treize centièmes (18,13 m.) vers le nord-est, vingt-cinq mètres et quatre-vingt-seize centièmes (25,96 m.) vers le sud-est, dix-huit mètres et vingt-neuf centièmes (18,29 m.) vers le sud, vingt-huit mètres et quarante-sept centièmes (28.47 m.) vers le nord-ouest.

Contenant une superficie de quatre cent quatre-vingt-treize mètres carrés et cinquante-quatre centièmes (493,54 m.ca.).

Le coin sud-ouest se trouve à vingt mètres et soixante-huit centièmes (20,68 m.) du coin sud-est du lot 1100-88.

pour le prix de $7,500.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et conformément au règlement 741 de la Ville.

ADOPTÉ

380-80
Émission
d'obligations
pour un montant
de $27,393.35
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a signé, le 25 mars 1970 un contrat avec la Société d'Habitation du Québec pré voyant un emprunt de $663,694.00 pour la mise en oeuvre du programme de rénovation "Zone Notre-Dame-de-la-Paix"ratifié par l'arrêté en conseil numéro 859 du 4 mars 1970;

ATTENDU que ce contrat prévoit que des obligations seront émises le 1er juillet de chaque année en faveur de la Société d'Habitation du Québec pour garantir le remboursement des sommes avancées pendant les douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'au 1er juillet 1980 la Société d'Habitation du Québec avait avancé une somme nette de $27,393.35 au cours des douze (12) mois précédents;

ATTENDU qu'il y a lieu d'émettre des obligations pour cette somme en capital de $27,393.35 suivant les termes et conditions de ce contrat signé le 25 mars 1970 et suivant l'autorisation prévue du règlement numéro 408 dûment approuvé.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 8ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU UNANIMEMENT QUE:

Une émission d'obligations datée du 1er juillet 1980 pour un montant en capital de $27,393.35 est émise en faveur de la Société d'Habitation du Québec concernant la mise en oeuvre du programme de rénovation ratifié par l'arrêté en conseil numéro 859 du 4 mars 1970.

Les quinze (15) obligations de cette émission seront remboursées conformément au tableau ci-annexé et porteront intérêt à un taux de 7 7/8 % 1'an.

Le 1er juillet de chaque année, une obligation de cette émission sera échue, la première en 1981 et la dernière en 1995.

Ces obligations seront payables à la Société d'Habitation du Québec à son siège social à Québec, ou à tout autre détenteur enregistré.

Ces obligations avec le consentement de la Société d'Habitation du Québec, seront rachetables par anticipation, en tout ou en partie, en tout temps.

Un fac-similé de la signature du maire pourra être imprimé, gravé ou lithographié sur les obligations.

ADOPTÉ

381-80
Cause
GEORGES
BORNAIS
vs VILLE
DE T.R.
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Chef du Contentieux soit et est par les présentes autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-02-833-80 des dossiers de la Cour Provinciale pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle GEORGES BORNAIS est demandeur, et VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, défenderesse et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ

382-80
Cahier des
délibérations
de l'U.M.Q.
accepté en
partie
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que les résolutions contenues dans le cahier des délibérations émises par les délégués de l'UNION DES MUNICIPALITÉS du Québec, suite au congrès des 29, 30 avril et 1er mai 1980 soient adoptées sauf les résolutions H-80-2, I-80-1, I-80-2, T-80-2, T-80-6, T-80-7 et T-80-9 qui sont expressément rejetées.

ADOPTÉ

383-80
Engagement
de l'adjoint
au comptable
en chef
Adoption

VU le rapport de M. Wilson O'Shaughnessy, Gérant-adjoint à l'administration et sur recommandation du comité de sélection composé de M. W. O'Shaughnessy, M. Claude Doucet, trésorier, Jean Hélie, vérificateur interne et Claude Dionne, comptable en chef;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que Mlle JOCELYNE BÉDARD soit et est engagée comme adjoint au comptable en chef au salaire de $393.00 par

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

semaine.

Mlle Bédard devra compléter une période de probation de (6) mois au terme de laquelle elle deviendra permanente et devra établir son domicile à Trois-Rivières.

ADOPTÉ

384-80
Comptes du mois d'août 1980 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que les comptes au montant de $2,782,660.58 comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'août 1980 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

385-80
Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Henri Paquette Inc.:	
Construction mini-aréna - paiement no. 9	$ 21,850.00
Sablière Ste-Marthe Inc.:	
Ensemencement - terrain de soccer Parc Jacques Buteux - paiement no. 1	6,210.00
Cimentier Marock Inc.:	
Trottoirs et bordures 1980 - paiement no. 2 (retenue 10%)	49,889.02
Médiacom Inc.:	
Panneau-réclame - rue Père Daniel - du 1er août au 1er septembre 1980	75.00
Trois-Rivières Location Inc.:	
Location de barricades et clignotants - Grand Pirx Molson 1980	477.36
Noé Veillette:	
Location de camion	872.00
Pavages de Nicolet Inc.:	
Location d'une profileuse à bordure d'asphalte - du 21 au 25 juillet 1980	118.80
B.B. Extermination Inc.:	
Service d'extermination - Hôtel de Ville et Centre Culturel	75.00
Olivar Gravel:	
Achat du livre "Histoire de St-Joseph-de-Sorel et de Tracy	22.00
Deshaies, Ferron, Tousignant et Associés Inc.:	
Assurance flottante sur équipement - court terme - Exposition	500.00
Garage René Lacombe Inc.:	
Frais de remorquage de véhicules automobiles	308.00
Trust Général du Canada:	
Location d'espace - Edifice Royale - Service d'évaluation - septembre 1980	1,294.90
Le Nouvelliste:	
Publicité Service Récréation et Parcs - Avis publics - Publicité hippodrome	620.25
Jacques Trudel:	
Huissier - diverses causes	604.00
Roger Provencher:	
Huissier - diverses causes	8.00
Jacques Rioux:	
Honoraires - juge municipal - du 4 au 25 août 1980	1,203.60
Marché Victoria Inc.:	
Achats divers	128.20

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 8ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

Loisirs St-Jean-de-Brébeuf:	
Octroi - courses boîtes à savon	600.00
HIPPODROME	
Télémédia CHLN:	
Publicité	652.80
Selin Inc.:	
Contrat d'entretien - tableau électronique - août 1980	1,250.00
Reynolds Radio:	
Location de radio-téléphone - août 1980	52.00
Yvon Pratte Harness Shop:	
Réparation et pièces - Achat d'un "cooler trophée"	269.25
Photo Lambert Inc.:	
Circuit fermé de télévision - juillet 1980	1,664.00
Infofax Inc.:	
Télex - août 1980	106.92
Imprimerie Art Graphique Inc.:	
Impression - programme 31 à 47 incl.	6,866.98
Hôpital Vétérinaire des Forges Enr.:	
Soins professionnels - 18 programmes - juillet 1980	900.00
Cie Canadienne de Service de Linge Inc.:	
Nettoyage essuie-mains et seviettes	42.12
Brasserie Labatt Ltée:	
Achat de bières	970.58
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Achat de bières	289.00
Cotnoir et Pleau Ltée:	
Achat de bières	2,887.74
Brink's Canada Ltée:	
Transport d'argent - juillet 1980	520.00
Association Nationale des Pistes de Courses du Canada Inc.:	
Cotisation supplémentaire	30.50
Agence de Sécurité Phillips Inc.:	
Service de surveillance - 12 et 26 juillet et 2 et 9 août 1980	1,360.65
Canadian Trotting Association:	
Droit et permis - 160 courses	3,920.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1980

André Verville - 588 milles	129.36
Alain Tremblay - 890 milles	195.80
Alain Ricard - 116 milles	25.52
Rosaire Pouliot - 424 milles	93.28
Daniel Poisson - 172 milles	37.84
René Perron - 184 milles	40.48
Pierre Pépin - 513 milles	112.86
Claire Milot - 112 milles	24.68
Marcel Métivier - 403 milles	88.66
Guy Maillette - 217 milles - juin, juillet et août 1980	47.74
Richard Lemire - 171 milles	37.68
Roger Lefebvre - 235 milles	51.70
Michel Lefebvre - 170 milles	37.40
Mario Lesage - 77 milles	16.94
Benoît Landry - 221 milles	48.62
Anatole - 484 milles	106.48
Romain Frigon - 108 milles	23.76
Roger Dupuis - 907 milles	199.54
Marc Durand - 358 milles	78.76
Roger Bruneau - 357 milles - juillet et août 1980	78.54
Gérard P. Brahic - 49 milles	10.78
René Boucher - 419 milles	92.18
Gaston Boudreault - 776 milles	170.72

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 8ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

Benoît Blanchette - 144 milles	31.68
Jean Benoît - 57 milles	12.54
Roland Bacon - 642 milles	141.24

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Gabriel Trahan	159.41
Gabriel Trahan	238.53
Gaston Desaulniers	58.08
TOTAL	$109,029.47

ADOPTÉ

386-80
Procès-verbal consultation règl. 744
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le procès-verbal du Greffier relativement à la consultation des personnes habiles à voter sur le règlement 744 soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

387-80
Soumission SHALWIN CO. re: fenêtres édifice Nobert Dugré
Adoption

ATTENDU qu'il est nécessaire de remplacer les fenêtres aux étages de l'édifice Nobert Dugré situé coin Des Forges et Royale;

VU la soumission de SHALWIN CO., au montant de $14,798.00 pour exécuter ces travaux, ladite soumission étant dûment annexée à la présente pour en faire partie intégrante comme annexe "A";

ATTENDU que ces travaux sont prévus au plan triennal d'immobilisation, sous le No. 80-115-3;

VU le certificat de l'assistant-trésorier de la Ville établissant la disponibilité de crédits budgétaires pour la présente dépense à même des revenus de location supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil autorise le remplacement des fenêtres de l'édifice Nobert Dugré selon la soumission de SHALWIN CO. au montant de $14,798.00;

Que le Conseil autorise à cette fin une dépense n'excédant pas $16,300.00 incluant tout imprévu.

ADOPTÉ

388-80
Projet d'amendement à la Loi no. 105 annexe à la liste électorale
Adoption

CONSIDÉRANT qu'en vertu des dispositions de l'article 74 de la Loi no. 105, modifiant certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus dans les municipalités, les municipalités régies par la Loi des Cités et Villes du Québec ont maintenant l'obligation de dresser et de déposer, chaque année entre le 15 juillet et le 15 septembre, une annexe à la liste électorale (...municipale);

CONSIDÉRANT que pour dresser cette annexe à la liste électorale, les municipalités doivent implicitement et nécessaire-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 8ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

ment procéder, chaque année, à un recensement de leur population respective;

CONSIDÉRANT que cette nouvelle obligation, outre le fait qu'elle augmente sensiblement le fardeau administratif et financier des municipalités, entre également en contradiction avec les dispositions de la Loi des Cités et Villes du Québec (arts. 7 et 472);

CONSIDÉRANT que les listes électorales provinciales pourraient, si elles contenaient quelques informations pertinentes additionnelles, savoir notamment la désignation: "propriétaires, locataires, occupants", être utilisées par les municipalités aux fins précisément de dresser l'annexe prévue audit article 74 de la Loi no. 105;

CONSIDÉRANT que, puisque les listes électorales provinciales font l'objet d'une revision annuelle, les municipalités n'auraient plus l'obligation de procéder, chaque année, à un recensement municipal aux fins de dresser la susdite annexe (Loi no. 105, a. 74);

CONSIDÉRANT que les municipalités auraient, nonobstant l'opportunité d'utiliser la susdite information inscrite aux listes électorales provinciales, néanmoins le pouvoir et le privilège de procéder à un recensement municipal;

CONSIDÉRANT les économies que pourraient ainsi réaliser les municipalités;

Pour ces motifs:

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Qu'une demande soit présentée au Ministre des Affaires municipales du Québec lui suggérant d'amender l'article 74 de la Loi no. 105, modifiant certaines dispositions législatives concernant la démocratie et la rémunération des élus dans les municipalités, et autres lois connexes, de façon à permettre aux municipalités régies par la Loi des Cités et Villes du Québec d'utiliser les listes électorales provinciales aux fins de dresser l'annexe prévue dans la susdite Loi no. 105;

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
224
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 15ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal 08-09-80 Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 8 septembre 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB, avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté, à la séance du 14 avril 1980;

c) Amendement au règl. 570 concernant les roulottes; avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 18 août 1980;

d) Amendement au règl. 25 TA re: imposition d'une taxe d'affaires, permis d'exploitation pour tout nouveau commerce, avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières, à la séance du 2 septembre 1980;

e) Amendement au règl. 352 re: stationnement à l'autogare, avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier, à la séance du 2 septembre 1980;

Travaux de reconstruction du mur de l'étang du Parc Pie XII et emprunt de $118,000.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de reconstruction du mur de l'étang au Parc Pie XII au montant de $112,000.00, et décrétant un emprunt de $118,000.00 à cet effet.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de septembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 15ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

Pose d'enseignes et de réclames publicitaires Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement régissant les enseignes et réclames publicitaires pour tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, industriels, institutionnels, etc.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de septembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Amendement au règl. 4-Z-127 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 4-Z-127 concernant la construction, aux fins que l'article 426 (4a) de la Loi des Cités et Villes soit applicable soit dans les cas de vétusté, soit dans les cas où les bâtiments constituent un danger.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de septembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Travaux divers Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant et autorisant des travaux de protection contre l'érosion, de stabilisation du sol et d'ensemencement du talus de la rue Ste-Marguerite, entre les rues Plouffe et le prolongement de l'axe de la rue du Vieux Pont et décrétant un emprunt de $50,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de septembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Goneau.

389-80
Compte rendu 08-09-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 8 septembre 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

390-80
Règlement 3-D
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 3-D (1980) amendant le règlement No. 3 concernant les officiers et employés de la Ville, aux fins de redéfinir la fonction du directeur du personnel, de créer et définir le poste et la fonction de directeur des relations ouvrières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 15ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

391-80
Règlement
13-AAZ-273
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 13-AAZ-273 amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques afin de donner un nom à certaines rues et de modifier le nom de la rue désignée comme étant la "Place Laforest", soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

392-80
Contrat
vente à
Armand
BOUCHER
lot 181-794
$4,000.00
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Armand BOUCHER le lot 181-794 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $4,000.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Jean Gélinas,notaire.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

393-80
Contrat
vente à
Armand
BOUCHER
lot
181-2-126
$2,150.00
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Armand BOUCHER le lot 181-2-126 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $2,150.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Jean Gélinas,notaire.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

394-80
Contrat
vente à
Armand
BOUCHER
181-835
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Armand BOUCHER le lot 181-835 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $2,150.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Jean Gélinas,notaire.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'une

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

395-80
Contrat
vente à
ARMAND BOUCHER
lot 181-844
$2,150.00
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Armand BOUCHER le lot 181-844 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $2,150.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Jean Gélinas,notaire.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

396-80
Contrat
vente à
Armand BOUCHER
lot 181-2-121
$2,150.00
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Armand BOUCHER le lot 181-2-121 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $2,150.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Jean Gélinas,notaire.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

397-80
Contrat
vente à
Armand BOUCHER
lot 181-847
$2,150.00
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Armand BOUCHER le lot 181-847 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $2,150.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Jean Gélinas,notaire.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édi-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

tion du 22 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

398-80
Contrat vente à Armand BOUCHER lot 181-836 $2,150.00 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Armand BOUCHER le lot 181-836 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $2,150.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Jean Gélinas,notaire.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

399-80
Contrat vente à Armand BOUCHER lot 181-2-92 $2,150.00 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières vende à M. Armand BOUCHER le lot 181-2-92 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières pour le prix de $2,150.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente préparé par Me Jean Gélinas,notaire.

Ledit terrain étant vendu après avoir fait l'objet d'une offre de vente publiée dans le journal Le Nouvelliste, édition du 22 avril 1978.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

400-80
Rétrocession par la Ville à Mme Madeleine BISAILLON re: lot 199-127 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de retrait préparé par Me Guy Leblanc, notaire, en vertu duquel dame Madeleine BISAILLON exerce son droit de retrait quant au lot 199-127 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, repris par la Ville pour non paiement de taxes le 18 juin 1980, moyennant une somme de $2,684.29.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est an-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

nexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

401-80
Modifications budgétaires
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que sur la recommandation du Gérant-adjoint à l'administration, le Conseil approuve et autorise les 58 modifications budgétaires suggérées, suivant la liste annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

402-80
Projet de règl. 191-66
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le projet de règlement 191-66 concernant la réglementation et la délimitation de la zone RB, soit adopté par le Conseil à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

403-80
Application au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier muni.
Adoption

ATTENDU que dans le cadre de sa politique cycliste, le Ministère des Transports du Québec a fait part de son intention de mettre à la disposition des municipalités, des subventions pour promouvoir l'usage de la bicyclette comme moyen de transport utilitaire;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières désire poursuivre les aménagements cyclables déjà débutés;

ATTENDU que la Ville pourrait utiliser la subvention du Ministère des Transports pour réaliser les aménagements cyclables prévus;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que la Ville applique au programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal au moyen d'aménagements cyclables et s'engage, si le Ministère des Transports du Québec accorde une subvention à la municipalité, à réaliser le projet au cours de l'année 1980 et en assumer l'entretien à partir du moment où les travaux seront terminés.

ADOPTÉ

404-80
Budgets supplé. de l'O.M.H.
Adoption

VU le rapport du président de l'Office Municipal d'Habitation des Trois-Rivières requérant l'approbation des budgets supplémentaires suivants:-

- Achat de 764 détecteurs de fumée	$ 11,984.00
- Régularisation des états financiers 1979 re: Résidences Edgard St-Yves Phase III	71,527.00
- Transformation des bureaux de l'O.M.H.	12,000.00
- Achat d'un camion	9,000.00
TOTAL	$104,511.00

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
ET RÉSOLU:

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 15ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières approuve les budgets supplémentaires de l'Office Municipal d'Habitation des Trois-Rivières totalisant $104,511.00 sujet à l'approbation et à la contribution habituelle de la Société d'Habitation du Québec.

ADOPTÉ

405-80
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pavages de Nicolet Inc.:	
Pavage neuf - estimé no. 2 (retenue 10%)	$25,643.01
Rosaire Lapointe:	
Entretien - Postes nos. 1, 2 et 3 - du 4 au 31 août 1980	1,872.00
Association des Coordonnateurs Municipaux du Québec:	
Cotisation 1980 - André Laneuville	25.00
Commission Soclaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - août 1980	306.02
Services Financiers Procan:	
Loyer mini-ordinateur et imprimante - hippodrome - septembre 1980	285.12
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - août 1980	280.00
Linteau, Villemure & Miller:	
Huissier - mandats de saisie	30.50
Huissier - sommations	6.00
Roch Plante:	
Huissier - mandats d'emprisonnement	22.50
Jacques Royer:	
Huissier - tentatives d'exécution, mandats d'emprisonnement	46.00
U.Q.T.R.:	
Service de photocopies - Service Récréation et Parcs	55.12
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Octroi balle-molle féminine - dernier versement - (remise d'amendes)	151.83

OCTROIS - ORGANISATION PAROISSIALE - BASEBALL 1980 - DERNIER VERSEMENT:

Loisirs Ste-Cécile	100.00
Centre Landry	81.18
Loisirs St-Sacrement	71.74
Loisirs St-Jean-de-Brébeuf	82.77
Loisirs Ste-Marguerite	88.95
Loisirs Normanville	92.25
Loisirs St-Jean-Baptiste-de-la-Salle	64.65
Loisirs Ste-Thérèse	66.63
Entretien et surveillance - terrain de balle	370.00
Aigles Junior de Trois-Rivières:	
Entretien du stade et terrain de baseball - dernier versement	2,000.00
Comité de Zone de Soccer Trois-Rivières:	
Réalisation de 6 modules en soccer - dernier versement	650.00
Comité d'Action Notre-Dame-de-la-Paix:	
Construction de 2 tables de Mississipi - dernier versement	100.00
Centre Landry:	
Paiement d'un moniteur responsable pour pataugeuse - dernier versement	200.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 15ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

Paiement d'un préposé - entretien du Parc Jean Béliveau - dernier versement	185.00
Comité des Oeuvres St-Philippe: Entretien et surveillance du terrain - Parc Pie XII - 3e versement	750.00
Loisirs Ste-Cécile: Paiement d'un préposé à l'entretien du Parc Lemire - dernier versement	151.20
Paiement d'un moniteur pour la pataugeuse - dernier versement	200.00
Coopérative d'Habitation St-Philippe: Subvention pour restauration Secteur St-Philippe - 25%	2,850.00
André Bourgon: Subvention pour restauration Secteur St-Philippe - 25% - solde à verser	1,325.00
Association des Hommes à Chevaux Unis du Québec: Tournoi de golf - Granby	150.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1980

Origène Bellemare - 213 milles	46.82
Germain Déziel - 89 milles	19.58
Lionel Duval - 1,000 milles	219.95
Transport du personnel et de l'équipement	21.00
Claude Juteau - 990 milles - juin, juillet et août 1980	217.80
Roger Lafontaine - 415 milles	91.30
Yvon Poirier - 378 milles	83.16
Louis Saintonge - 330 milles - avril à août 1980	72.60
Michel Matteau: Dîner - invité S.H.Q.	16.35
Roger Morrissette: Dépenses de voyage - séminaire des jeunes étudiants - Ste-Foy	71.75

REMBOURSEMENT DE PETITES - CAISSES:

René Monfette	311.32
Guy-Paul Simard	805.66
TOTAL	$40,279.76

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

232

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 22ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 22ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
15-09-80
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 15 septembre 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 zonage du Vieux Trois-Rivières,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 21 janvier 1980;

b) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 14 avril 1980;

c) Amendement au règl. 570 concernant les roulottes;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 18 août 1980;

d) Amendement au règl. 25 TA re: imposition d'une taxe d'affaires, permis d'exploitation pour tout nouveau commerce,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 2 septembre 1980;

e) Amendement au règl. 352 re: stationnement à l'autogare,
avis donné par M. le Conseiller Antoine Gauthier,
à la séance du 2 septembre 1980;

f) Règlement régissant les enseignes et réclames publicitaires pour tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, etc.,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1980;

g) Reconstruction du mur de l'étang du Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 22 septembre 1980;

Amendement
au règl.
191
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 191 concernant le zonage, pour défendre les industries, les ateliers de réparations de toutes sortes ainsi que les commerces dans le secteur Ste-Marguerite délimité par la voie ferrée longeant l'autoroute 755 et par les rues Ste-Margueri-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
233
INITIALES DU GREFFIER

te et Girard.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de septembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Travaux d'aménagement de la maison Hertel de la Fresnière re: Maison des vins Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux de restauration de la Maison Hertel de La Fresnière, en une maison des vins, au coût de $192,000.00, dont $94,480.00 proviendront d'une subvention du Ministère des Affaires Culturelles et $97,520.00 du produit d'un emprunt par émission d'obligations.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de septembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Gaston Vallières.

406-80
Compte rendu 15-09-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 15 septembre 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

407-80
Règlement 4-Z-130
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le règlement No. 4-Z-130 (1980) amendant le règlement 4-Z-127 concernant la construction, aux fins que l'article 426 (4a) de la Loi des Cités et Villes soit applicable soit dans les cas de vétusté, soit dans les cas où les bâtiments constituent un danger, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

408-80
Règlement 748
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 748 (1980) décrétant et autorisant des travaux de protection contre l'érosion, de stabilisation du sol et d'ensemencement du talus de la rue Ste-Marguerite, entre les rues Plouffe et le prolongement de l'axe de la rue De Vieux Pont et décrétant un emprunt de $50,000.00 au fonds de roulement pour en payer le coût, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

409-80
Contrat DALBY INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie DALBY INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de réfection du local des juges à l'Hippodrome de Trois-Rivières, pour le prix de $24,312.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

410-80
Contrat
JEAN CARON
& FILS INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie JEAN CARON & FILS INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'éclairage à canalisation souterraine pour le stationnement du Pavillon de la Jeunesse et du Midway au Parc de l'Exposition pour le prix de $51,317.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

411-80
Contrat
ANDRÉ BOISVERT
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec ANDRÉ BOISVERT faisant affaires sous les nom et raison sociale de André Boisvert Excavation, en vertu duquel celui-ci s'engage à exécuter des travaux d'aménagement de quatre (4) espaces de verdure dans le secteur Hertel pour le prix de $5,813.17.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

412-80
Contrat
DALBY INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie DALBY INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'aménagement d'un parc dans le secteur Hertel pour le prix de $43,270.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

413-80
Subdivision
du lot 207
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Edouard Lair, A.G., en date du 4 juin 1980 montrant la subdivision d'une partie du lot 207 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Tebbutt, appartenant à M. Jacques Bergeron et donnant effet au lot 207-25.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 22ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

414-80
Contribution de la Ville aux déficits de la CITF et critères de contribution
Adoption

VU la suggestion de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges à l'effet de prendre comme critères de répartition des déficits, le kilométrage parcouru et la population;

VU l'article 85 de la loi sur les corporations municipales et intermunicipales de Transports suggérant plusieurs critères pour combler les déficits éventuels d'une corporation intermunicipale;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que sur recommandation du Gérant-adjoint à l'administration, le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de combler tout déficit éventuel de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges suivant un mode de répartition basé à la fois, sur le kilométrage parcouru sur le territoire d'une des villes participantes et aussi sur la population de ces villes.

ADOPTÉ

415-80
Demande à la S.H.Q. pour la fermeture du programme de rénovation urbaine du secteur "CENTRE-VILLE SUD"
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a, par sa résolution de son Conseil municipal en date du 14 mars 1966 décidé de mettre en oeuvre un programme de rénovation urbaine pour la partie de son territoire au sud de la rue Bonaventure ultérieurement appelée "Centre-Ville Sud";

ATTENDU que le lieutenant-gouverneur en conseil par un arrêté en conseil numéro 830 en date du 4 mai 1966 a approuvé ledit programme de rénovation;

ATTENDU que le lieutenant-gouverneur en conseil, par arrêté en conseil numéro 366 en date du 14 février 1968 a autorisé la municipalité à se prévaloir des dispositions de la Loi de la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU que la municipalité par une résolution de son Conseil municipal en date du 26 février 1968 a demandé à la Société de participer financièrement à la mise en oeuvre dudit programme de rénovation;

ATTENDU que le lieutenant-gouverneur en conseil, par un arrêté en conseil numéro 758 en date du 20 mars 1968, a autorisé la Société à accorder à la municipalité une subvention pour la mise en oeuvre dudit programme et à conclure une convention avec celle-ci à cet effet;

ATTENDU que la Société, par une résolution portant le numéro 214 en date du 22 mars 1968 désire accorder conformément à la Loi de la Société d'Habitation du Québec une contribution financière à la mise en oeuvre dudit programme de rénovation;

ATTENDU que les travaux prévus à l'intérieur dudit programme ont été réalisés à ls satisfaction de la Ville de Trois-Rivières et de la Société d'Habitation du Québec.

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec, conformément à l'article 50 de cette dernière, de déclarer que la zone d'application du programme de rénovation urbaine pour la partie de son territoire appelée "Centre-Ville Sud" soit déclarée n'être plus zone de rénovation urbaine.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 22ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

416-80
Demande à la S.H.Q. pour la fermeture du programme de rénovation urbaine du secteur "CENTRE-VILLE NORD"
Adoption

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières a, par son règlement numéro 395 en date du 1er octobre 1969, modifié par son règlement numéro 191-64 (1979) en date du 17 septembre 1979, adopté un programme de rénovation urbaine pour la partie de son territoire appelée "Centre-Ville Nord", décrétée zone de rénovation par l'arrêté en conseil numéro 670 en date du 18 février 1970, modifié par l'arrêté en conseil numéro 3069-79 en date du 14 novembre 1979;

ATTENDU que les travaux prévus à l'intérieur du programme modifié ont été réalisés à la satisfaction de la Ville de Trois-Rivières et de la Société d'Habitation du Québec.

POUR CES MOTIFS,
IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que demande soit faite à la Société d'Habitation du Québec, conformément à l'article 50 de la Loi de cette dernière, de déclarer que la zone d'application du programme de rénovation urbaine pour la partie du territoire appelée "Centre-Ville Nord" soit déclarée n'être plus zone de rénovation urbaine.

ADOPTÉ

417-80
Acceptation d'une subvention de $19,900.00 du Min. Loisir Chasse et Pêche re: ateliers socio-culturels
Adoption

ATTENDU que le Ministère du Loisir, Chasse et Pêche a accepté de verser une subvention de $19,900.00 à la Ville de Trois-Rivières pour la mise sur pied d'ateliers socio-culturels;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, tous les documents pertinents afin que la Ville de Trois-Rivières puisse bénéficier de la subvention de $19,900.00 du Ministère du Loisir, Chasse et Pêche pour la mise sur pied d'ateliers socio-culturels à Trois-Rivières.

ADOPTÉ

418-80
Demande pour appliquer au programme P.A.T.
Adoption

ATTENDU que le Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec a mis sur pied un programme d'aide au travail;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières pourrait se qualifier à ce travail pour effectuer les travaux sur les bandes de patinoires, de peinture de ses différents pavillons, de rafraîchissement du vestiaire du Parc de l'Exposition, du rafraîchissement au stade de baseball et pour confectionner des bancs et des tables pour ses parcs;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières applique un programme d'aide au travail du Ministère du Travail et de la Main-d'Oeuvre du Québec pour quatre (4) personnes pendant vingt-quatre (24) semaines et ce, du 17 novembre 1980 au 1er mai 1981.

ADOPTÉ

419-80
Procès-verbal de consultation règl. 746
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le procès-verbal du Greffier relativement à la consultation quant au règlement 746 soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 22ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

420-80
Acquisition du lot 2129 avec bâtisse re: Maison des Vins Adoption

ATTENDU que la Société des Alcools du Québec entend ouvrir une Maison des Vins à Trois-Rivières;

ATTENDU que le Ministère des Affaires culturelles du Québec, la Société des Alcools et la Ville de Trois-Rivières ont convenu que cette Maison des Vins pourrait être logée dans la maison Hertel de La Fresnière, sur la rue Des Ursulines, dans le vieux Trois-Rivières;

ATTENDU que le Ministère des Affaires culturelles a consenti une subvention de $60,000.00 à la Ville de Trois-Rivières pour l'acquisition de cette maison;

VU le certificat de disponibilité du trésorier de la Ville établissant que des crédits au montant de $60,000.00 sont disponibles pour l'acquisition de la maison Hertel de La Fresnière;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
ET RÉSOLU:

QUE la Ville de Trois-Rivières procède à l'acquisition du lot 2129 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières revisé, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, étant le numéro civique 802 de la rue Des Ursulines à Trois-Rivières, pour le prix de $60,000.00 incluant tous frais et dépenses connexes.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville l'acte notarié constatant cette transaction.

ADOPTÉ

421-80
Engagement de Jean-Louis Caron Jr. arch. et Pluritec Consultants Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que M. Jean-Louis Caron Junior, architecte et la firme d'ingénieurs-conseils Pluritec Consultants, soient et sont engagés pour les travaux de réaménagement de la Maison Hertel de la Fresnière en maison des vins, dans le vieux Trois-Rivières.

ADOPTÉ

422-80
Comptes à payer liste hebd. Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Roland Lemire:
Photos - service d'urbanisme $ 49.68

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - AOÛT 1980

Pierre St-Cyr - août et septembre 1980 - 106 milles	23.32
Robert Rousseau - 596 milles	131.12
Denis Ricard - 225 milles	49.63
Yvon Ratelle - 271 milles	59.60
Transport du personnel	6.00
Charles-Edouard Provencher - 72 milles	15.84
Alain Provencher - 401 milles	88.22
Michel Pellerin - 905 milles	199.21
Fernand Pellerin - 491 milles	108.02
Roger Loisel - 1,047 milles	230.35
Gaétan Lemieux - 796 milles	175.12
Transport du personnel	21.00
Charles Lesieur - juillet et août 1980 - 247 milles	54.34
André Laberge - 193 milles	42.46

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
238
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 22ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

Guy Larivière - 713 milles	156.86
Lionel Gilbert - 72 milles	15.84
Maurice Galarneau - 649 milles	142.78
Transport du personnel	15.00
Rosaire Francoeur - 183 milles	40.26
Normand Fournier - 651 milles	143.22
André Daviau - 963 milles	211.86
Réjean Boucher - 245 milles	53.90
Raoul Bellavance - 247 milles	54.34
Léo Bellerose - 1,110 milles	244.20
Roger Baril - 273 milles	60.06
Réal Ayotte - 500 milles	110.00
Gérard Brahic:	
Souper-conférence - Association des Evaluateurs Municipaux - 6 admissions	90.00
Réal Fleury:	
Dépenses de voyage - Québec - Microfilms	67.86
Guy Trépanier:	
Remboursement de petite-caisse	95.88
Dépenses de voyage - Recherches historiques - Québec	161.56
Gaston Desaulniers:	
Allocation d'automobile - août 1980 - 380 milles	83.60
Remboursement de petite-caisse	51.75
Arno Electrique Ltée:	
Eclairage de rues 1979 - 3e estimé (retenue 10%)	755.33
Lampadaire additionnel - Jeanne Crevier - Des Chenaux (retenue 10%)	693.00
Sturgeons Eastern Ltée:	
Remplacement de 107 dalles - Place de l'Hôtel de Ville	3,929.75
Les Consultants Pluritec Ltée:	
Honoraires - étude préliminaire Projet de la Maison des Vins	2,242.44
Les Pétroles Irving Inc.:	
Loyer du lot 637-2 situé à l'angle Royale et Des Forges pour 1980	1,500.00
TOTAL	$12,173.40

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 29ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 22ième jour du mois de septembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal 22-09-80 Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 22 septembre 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 191 pour déterminer les usages de la zone RB et restreindre la zone CB,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 14 avril 1980;

b) Amendement au règl. 570 concernant les roulottes;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 18 août 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Fernand Colbert;

c) Amendement au règl. 25 TA re: imposition d'une taxe d'affaires, permis d'exploitation pour tout nouveau commerce,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 2 septembre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Fernand Colbert;

d) Règlement régissant les enseignes et réclames publicitaires pour tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, etc.,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1980;

e) Reconstruction du mur de l'étang du Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 22 septembre 1980;

f) Amendement au règl. 191 pour défendre les industries, les ateliers de réparations et commerces dans le secteur Ste-Marguerite,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 22 septembre 1980;

Règlement adoptant le règl. 3 de la C.I.T.F. Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant le règlement No. 3 de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges décrétant un emprunt de $1,023,000.00 pour l'achat de sept (7) autobus et autres équipements.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 29ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de septembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Lionel Julien.

Amendement au règl. 191 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 191 concernant le zonage, aux fins d'interdire les ateliers de réparation d'automobiles (camions) de motocyclettes, de motoneiges et de tondeuses à gazon, les commerces et les industries, dans la zone délimitée par la ligne séparative des lots 199 et 200, la rivière St-Maurice, l'emprise nord ouest de l'autoroute 40 et par le Boul. Des Forges.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de septembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Amendement au règl. 191 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 191 concernant le zonage, aux fins d'interdire les ateliers de réparation d'automobiles (camions) de motocyclettes, de motoneiges et de tondeuses à gazon, dans la zone délimitée par la rue Des Forges, la côte Laflèche, le Boul. St-Louis jusqu'à la rivière St-Maurice et le fleuve St-Laurent.

Le règlement qui fera suite au présent avis de motion n'aura d'effets que jusqu'à l'entrée en vigueur du règlement de zonage accompagnant le plan directeur d'urbanisme.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de septembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Amendement au règl. No. 5 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 5 concernant l'organisation et le maintien d'un corps de police, aux fins de prescrire les devoirs et attribution des membres du corps de police et prévoir les sanctions applicables en cas d'infraction aux règlements concernant la discipline.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 29ième jour de septembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Lionel Julien.

423-80
Compte rendu 29-09-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 22 septembre 1980 soit reçu,

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 29ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

424-80
Règlement
749 (1980)
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 749 (1980) décrétant des travaux de restauration et d'aménagement de la Maison Hertel de La Fresnière en une Maison des Vins, au coût de $192,000.00, dont $94,480.00 proviendront d'une subvention du Ministère des Affaires culturelles et/ou du Gouvernement du Québec, et $97,520.00 du produit d'un emprunt par émission d'obligations, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

425-80
Servitude
en faveur
de l'Hydro-
Québec
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières accorde à l'Hydro-Québec, des droits réels et prepétuels pour établir des lignes de distribution d'énergie électrique, soit aériennes, soit souterraines ou les deux à la fois, y compris les accessoires nécessaires ou utiles à leur bon fonctionnement, sur les immeubles suivants:

DESCRIPTION DU FONDS SERVANT

Trois (3) lisières de terrain faisant partie de certaines subdivisions officielles du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181) du cadastre officiel de la paroisse de Trois-Rivières, comté de St-Maurice, Québec, division d'enregistrement de Trois-Rivières, Qué.

1o Deux (2) lisières de terrain faisant partie du lot numéro trente-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-37) dudit cadastre. La première lisière de terrain située au centre dudit lot, mesurant dix (10) pieds de largeur étant la continuité de la lisière de terrain déjà prise sur les lots numéros 181-36 et 181-43 dudit csdastre, et la deuxième lisière de terrain mesurant cinq (5)pieds de largeur est située au sud-ouest dudit lot, sont bornées comme suit:-

Lot No. 181-37: -

Première lisière de terrain - vers le sud-ouest, par une partie des lots numéros 181-36 et 181-43; vers le nord-est, par une partie des lots numéros 181-38 et 181-42; vers le nord-ouest et le sud-est, par le résidu dudit lot.

Deuxième lisière de terrain; - vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-43; vers le sud-est, par une partie du lot numéro 181-49 (rue De Grandpré); vers le nord-ouest et le nord-est, par le résidu dudit lot.

2o Une (1) lisière de terrain faisant partie du lot numéro cent dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent quatre-vingt-un (181-119) dudit cadastre, mesurant cinq (5) pieds de largeur située au sud-ouest dudit lot, et bornée comme suit: -

Lot No. 181-119:- vers le nord-ouest, par une partie du lot numéro P-181 n.s.; vers le sud-est, par une partie du lot

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

numéro 181-116 (rue Fleurimont); vers le sud-ouest, par le lot numéro 181-120; et vers le nord-est, par le résidu dudit lot.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite convention de servitude qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

426-80
Cause
Jean
Blanchette
vs Ville
de T.R.
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Chef du Contentieux soit et est par les présentes autorisé à comparaître et à défendre la Ville de Trois-Rivières dans une cause portant le No. 400-05-000484-809 des dossiers de la Cour Supérieure pour le District des Trois-Rivières, dans laquelle JEAN BLANCHETTE est demandeur, et VILLE DE TROIS-RIVIÈRES, défenderesse et à faire toutes les procédures utiles et nécessaires jusqu'à jugement final.

ADOPTÉ

427-80
Projet
"INVENTAIRE
SOCIO-ÉCONO-
MIQUE DES
PROPRIÉTÉS
IMMOBILIÈRES
Adoption

CONSIDÉRANT les buts et objectifs de la Ville;
CONSIDÉRANT l'organisation et les délégations nécessaires à l'élaboration et à l'application d'un PROJET DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE DU CANADA.

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

a) D'autoriser la Ville à présenter un projet connu sous le nom de "INVENTAIRE SOCIO-ÉCONOMIQUE DES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES" dans le cadre du programme de Développement communautaire du Canada;

b) De désigner et nommer M. Gilles BEAUDOIN, Maire, administrateur délégué dudit projet et l'autoriser à cette fin à négocier, conclure et signer toute entente concernant ledit projet avec la Commission de l'Emploi et de l'Immigration du Canada;

c) D'autoriser le Trésorier de la Ville à émettre tout chèque ou d'effectuer tout paiement relatif à l'engagement de la Ville, qu'elle prend par la présente, de se porter garante des dépenses excédentaires à la subvention accordée, que pourrait occasionner la réalisation du projet.

ADOPTÉ

428-80
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pavages de Nicolet Inc.:	
Béton bitumineux rue Fortin, L. Duvernay et Père Daniel	$ 6,729.60
Laboratoire de construction du Québec:	
Prélèvement de béton - Construction trottoirs 1980	275.00
Inspectronic Ltée:	
Inspection d'égout avec caméra télé	728.56
Xérox Canada Ltée:	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 29ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

Photocopies et location - août 1980	
Trésorerie - Evalauation - Police - Bibliothèque	646.52
Le Nouvelliste:	
Publicité - Courses et S.R.P.	619.00
Lavage Sani Enr.:	
Entretien ménager Hôtel de Ville et marché-aux-denrées - Septembre 1980	5,180.00
Studio St-Cyr (L. Julien):	
Service de photo publicitaire - Bulletin municipal	27.35
Institut de Police du Québec:	
Inscription cours ivressomètre (C. Désaulniers)	12.50
Loisirs des Vieilles-Forges:	
Entretien de la salle - 3ième versement	150.00
Loisirs Ste-Marguerite:	
Entretien de salles - 3ième versement	600.00
Comité des Oeuvres St-Philippe:	
Entretien et surveillance du terrain de balle Parc Pie XII - 4ième versement	750.00

HIPPODROME:

Télémédia CHLN:	
Publicité août 1980	652.80
Reynolds Radio:	
Location de radio téléphone - septembre 1980	52.00
Armand Martel:	
Publicité août 1980	84.00
Photo Lambert Inc.:	
Circuit fermé de télévision - août 1980	1,393.00
Hôpital Vétérinaire des Forges:	
Soins professionnels - août 1980	700.00
CIGB-FM:	
Publicité - juillet et août 1980	538.56
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis du 12 au 17 août 1980 (40 courses)	980.00
Brasserie O'Keefe:	
Achat de bière	149.00
Brasserie Labatt:	
Achat de bière	420.20
Cotnoir et Pleau Ltée:	
Achat de bière	786.02
Jean-Louis Ouellette:	
Allocation d'automobile - juin à août 1980 - 630 milles	138.60
Michel Lacoursière:	
Juillet, août et septembre 1980 - 148 milles	32.45
Serge Bronsard:	
Mars à septembre 1980 - 132 milles	29.04
Germain Déziel:	
Dépenses de voyage - congrès A.I.M.Q. Québec	92.84
René Monfette:	
Remboursement de petite caisse	419.47
Guy-Paul Simard:	
Remboursement de petite caisse	374.82
Cap Construction Ltée:	
Transformation Hippodrome - Estimé no. 11 (Retenue 1%)	3,137.62
Dalby Inc.:	
Réaménagement de locaux informatique - Estimé no. 2 (Retenue 10%)	9,143.91
Guimond Electrique:	
Canalisation souterraine - Côte de Boucherville Estimé no. 1 final	2,883.04
Canalisation souterraine - Stationnement Pavillon de la Jeunesse - Estimé no. 1 (Retenue 10%)	4,410.00
Clément Ricard:	
Branchement d'aqueduc et d'égout 1980 - Estimé	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 29ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

no. 5 (Retenue 10%)	7,407.29
Robert Frenette Inc.:	
Achat de lampadaires usine de filtration	775.00
Centre Electrique Mauricien:	
Installation de 4 fixtures avec écrans - Club House	1,200.00
Delmont Construction:	
Location de machinerie rue Père Daniel	255.00
Association Québécoise d'Urbanisme:	
Cotisation octobre 1980 à 1981 - André Laneuville	50.00
Le Nouvelliste:	
Avis publics, appels d'offres, avis de taxe, S.R.P.	759.00
Association Sportive Ste-Cécile:	
Moniteur responsable terrain de jeux - 2 versements	248.00
Achats divers	42.71
Xérox Canada Ltée:	
Service de photocopies août 1980 - Administration, Travaux Publics, Loisirs, Police et Exposition	1,037.03
André Laneuville:	
Dîner - invité O.P.D.Q.	36.80
Guy Aubin:	
Dépenses de voyage - Séminaire IBM Montréal	89.75
René Monfette:	
Remboursement de petite caisse	327.21
Albert Morrissette:	
Remboursement petite caisse	186.86

EXPOSITION (comptes soumis au comité des finances)

1ère liste

Laviolette Auto Location:	
Location d'automobiles et de camions - Bureau contrôleur, bureau de l'Exposition, roue de fortune, grance scène, divers	2,267.72
Grand Prix de Trois-Rivières:	
Location montage et démontage des estrades (grande scène), clôtures	1,453.15
Transport E.Guillemette Inc.:	
Transport de rails du C.P.R.	70.00
Purolator Courier Ltd:	
Documents à la régie des loteries	5.95
Dépanneur Ste-Marguerite:	
Achats divers	68.08
Ulysse Pépin:	
Transport d'exhibit - Ferme Isidore	40.00
Les Produits Kell Enr.:	
Location de cage, ruche, abeille	50.00
Amusements Buckingham Inc.:	
Achat d'une roue de fortune avec tente, comptoirs et divers	1,700.00
Madame Emile Bellemare:	
Repas aux nageurs	90.85
Robert Buist:	
Location d'automobile - Honoraires location de projecteur - conception publicitaire	521.68
Jean-Baptiste Lord:	
Allocation d'automobile - Frais de représentation Publicité	281.74
Robert Paquin:	
Allocation d'automobile - Recherche de locataire au Pavillon Commercial	
Honoraires vente de kiosques Pavillon Commercial	1,264.00
Douglas Thibeault:	
Dépenses organisation des activités à la piscine	337.49
Michel Girard:	
Dépenses de voyage Expositions Syracuse, Ottawa, Québec	489.23

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
245
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 29ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

Jean Alarie:	
Dépenses de voyage Expositions Syracuse et Ottawa	401.66
J.P. Magny:	
Lancement des pigeons	100.00
Cop Enr.:	
Nettoyage et peinture au bistro	409.11
Modelistes Ferroviaires de la Mauricie:	
Nettoyage et peinture Caboose	50.00
Jean Bertrand:	
Repas - Commission invités agriculture	358.91
Buffet Juneau Enr.:	
Repas et réception - Conférence de presse, ouverture, agriculture, employés et administration	894.76
Roland Nobert:	
Dépenses de voyage - Exposition Québec	86.75

2ième liste:

Allison Fawcett et al	
Juges secteur agricole	800.00
General Advertising:	
Transport par courrier pour panneaux réclame	7.14
Michel Piché:	
Location de matériel et animation Pavillon de la Jeunesse	465.00
Sprung Instant Struct. Ltd:	
Montage et frais divers - location de la bâtisse Grande Scène	1,317.49
Guimond Electrique:	
Installation électrique supplémentaire midway	2,000.00
Motel Castel des Prés:	
Hébergement des parachutistes de l'armée (13 personnes)	338.00
Ferron, Nobert, Young et Associés:	
Honoraires de vérification - opération du bingo	210.00
Gervais location:	
Location de tables et chaises - soirée de bingo	1,476.90
Agence de sécurité Phillips:	
Surveillance de l'équipement et des lieux - grande scène	869.32
Hénault & Gosselin Inc.:	
Transport du caboose	1,500.00
Station Carré des Forges:	
Achat de gazoline (automobiles louées)	73.66
Syndicat Musique Québec:	
Cotisation syndicale - le clown Dezo	21.25
Roland Nobert:	
Dépenses de voyage - Exposition St-Hyacinthe et frais de réception Ministre Vaugeois	130.90
Club de Curling Trois-Rivières:	
Buffet conférence de presse (fin de l'exposition)	312.50
IMG Circus Corporation:	
Dépense de transport et location d'automobile - Le Funambule	271.48
Jacqueline Robichaud:	
Achats divers et frais de millage (année 1979 et 1980)	207.19
Marché St-Louis:	
Achat d'épicerie	71.40
Madame N.L. Champagne et al:	
Participation salon des races	2,250.00
Ambulance St-Jean:	
Service par les ambulanciers - repas et médicaments	183.23
Jacques Poliquin:	
Location de 2 porcs pour la Ferme Isidore	50.00
Gilles Gagnon:	
Animation secteur agricole	155.31
Rosaire Lapointe Enr.:	
Nettoyage des vitres - Salon des Directeurs	180.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 29ième JOUR DE SEPTEMBRE 1980

Raymond Charpentier:	
Cueillette des déchets, terrain de l'Exposition, étable et Colisée	10,125.00
Massicotte et Arcand:	
Achat de barils pour Pavillon Commercial	86.00
Renaud Côté:	
Service de grues (Maison du Funambule)	620.00
Carole Projean:	
Accordé piano Grande Scène (1 fois par jour)	352.00
Martel Express:	
Transport du piano Grande scène et équipement en agriculture	368.00
Transport St-Valère Inc.:	
Cueillette des déchets août 1980 - Exposition, Club Autosport Mauricien et Hippodrome	200.00
Jacques Lemaire:	
Dépenses de voyage - Exposition Québec (2 personnes)	80.73
André Montour:	
Allocation d'automobile - 187 milles	41.14
Achats divers	2.24
Régie des Loteries et Courses du Québec	
Demande de licence - Courses attelées	2,083.33
TOTAL	$92,340.84

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 6ième JOUR D'OCTOBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 6ième jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Fernand	COLBERT
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
29-09-80
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 29 septembre 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 570 concernant les roulottes;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 18 août 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Fernand Colbert;

b) Amendement au règl. 25 TA re: imposition d'une taxe d'affaires, permis d'exploitation pour tout nouveau commerce,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 2 septembre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Fernand Colbert;

c) Règlement régissant les enseignes et réclames publicitaires pour tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, etc.,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

d) Reconstruction du mur de l'étang du Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 22 septembre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

e) Amendement au règl. 191 pour défendre les industries, les ateliers de réparations et commerces dans le secteur Ste-Marguerite,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 22 septembre 1980;

f) Amendement au règl. 191 re: interdire les ateliers de réparation dans la zone délimitée par la ligne séparative des lots 199 et 200, la rivière St-Maurice, l'emprise nord-ouest de l'autoroute 40 et par le Boul. Des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 29 septembre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

g) Amendement au règl. 191 re: interdire les ateliers de réparation dans la zone délimitée par la rue Des Forges, la côte Laflèche, le Boul. St-Louis jusqu'à la rivière St-Maurice et le fleuve St-Laurent,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 29 septembre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Lionel Julien;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 6ième JOUR D'OCTOBRE 1980

Règlement adoptant le règl. 4 de la C.I.T.F. Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant le règlement No. 4 de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges adoptant lui-même le programme des immobilisations 1981-1982 et 1983.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6ième jour d'octobre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Lionel Julien.

Règlement adoptant le budget de la C.I.T.F. Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement adoptant le budget de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges, au montant de $2,459,965.00 pour l'année financière 1981.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6ième jour d'octobre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Lionel Julien.

Amendement au règl. 385-A Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement pour amender le règlement 385-A concernant la construction, en ajoutant dans la partie II, section 2.9, le paragraphe 2.9.16 relativement aux bâtiments dépréciés de moitié, soit par vétusté, incendie ou quelqu'autre cause.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6ième jour d'octobre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendement au règl. 8 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 8 concernant l'organisation et le maintien d'une brigade de pompiers, aux fins de prescrire les devoirs et attribution des membres du corps de pompiers et prévoir les sanctions applicables en cas d'infraction aux règlements concernant la discipline.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 6ième jour d'octobre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Lionel Julien.

429-80
Compte rendu 29-09-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 29 septembre 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 6ième JOUR D'OCTOBRE 1980

430-80
Règlement
191-66
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 191-66 (1980) amendant le No. 191 et établissant la réglementation et la délimitation de la zone RB, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

431-80
Règlement
5-11
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le règlement No. 5-11 (1980) amendant le règlement No. 5 concernant l'organisation et le maintien d'un corps de police, aux fins de prescrire les devoirs et attributions des membres du corps de police et prévoir les sanctions applicables en cas d'infraction aux règlements concernant la discipline, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

432-80
Règlement
750
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 750 (1980) adoptant et approuvant le règlement No. 3 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.) et l'emprunt au montant de $1,023,000.00 qui y est décrété, pour l'achat de (7) autobus et autres équipements, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

433-80
Contrat
vente par
Marcel
BEAULIEU
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières achète de M. Marcel BEAULIEU, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement, de figure rectangulaire, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro CENT SOIXANTE SEIZE (P176) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, borné vers le nord-est, par une partie du lot 176, (Blvd Des Forges); vers le sud-est, par une partie du lot 176; vers le sud-ouest, par le lot 176-35; vers le nord-ouest, par une partie du lot 176; mesurant cent vingt cinq pieds (125') vers le nord-est et le sud-ouest; trente pieds (30') vers le sud-est et le nord-ouest; contenant une superficie de trois mille sept cent cinquante pieds carrés, mesure anglaise (3750 p.c.m.a.).

pour le prix de $11,362.50.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte préparé par Me Jean Paquin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée a la présente pour en faire partie intégrante et conformément au règlement 685 de la Ville.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
250
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 6ième JOUR D'OCTOBRE 1980

434-80
Contrat
vente par
Mario REVI
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que la Ville de Trois-Rivières achète de M. Mario REVI, l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement, de figure rectangulaire, connu et désigné comme étant composé du lot numéro TRENTE de la subdivision officielle du lot originaire numéro CENT SOIXANTE SEIZE (176-30) et d'une partie du lot numéro CENT SOIXANTE SEIZE (P176) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, borné vers le nord-est, par une partie du lot 176 (Blvd Des Forges); vers le sud-est, par une partie du lot 176; vers le sud-ouest, par le lot 176-29 et une partie du lot 176; vers le nord-ouest, par une partie du lot 176; mesurant soixante quinze pieds (75') vers le nord-est et le sud-ouest; trente pieds (30') vers le sud-est et le nord-ouest; contenant une superficie de deux mille deux cent cinquante pieds carrés, mesure anglaise (2250 p.c.m.a.).

pour le prix de $6,817.50.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte préparé par Me Jean Paquin, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée a la présente pour en faire partie intégrante et conformément au règlement 685 de la Ville.

ADOPTÉ

435-80
Contrat
Gaston
PAILLÉ
LTÉE
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie GASTON PAILLÉ, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux d'aqueduc sur la rue De La Sentinelle pour le prix de $33,010.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

436-80
Subdivision
d'une partie
du lot 270 et
d'une partie
du lot 270-1
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Régis Lévesque, A.G., en date du 10 juin 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 270 et du lot 270-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés Boul. St-Jean, appartenant à Dame Lionel Hamelin et M. Lionel Hamelin et donnant effet aux lots 270-2, 270-3 et 270-1-2 (Dame Lionel Hamelin) et au lot 270-1-1 (M. Lionel Hamelin).

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 6ième JOUR D'OCTOBRE 1980

437-80
Projet de règlement 570-C
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le projet du règlement 570-C concernant l'implantation d'un parc de maisons-mobiles sur le lot 203, soit et est adopté par le Conseil à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

438-80
Désignation de l'édifice portant les numéros civiques 1401 rue Royale et 418 Des Forges
Adoption

ATTENDU QUE Me François NOBERT a été tour à tour Secrétaire du Comité de la Traverse routière de la Chambre de Commerce et Secrétaire de la Corporation du Pont sur le fleuve St-Laurent;

ATTENDU QUE Me François NOBERT a été échevin de la Ville de Trois-Rivières de 1951 à 1953;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que la bâtisse située à l'angle des rues Des Forges et Royale, portant les numéros civiques 418 rue Des Forges et 1401 rue Royale, soit désormais connue et désignée comme étant la bâtisse "FRANÇOIS NOBERT", à la mémoire de cet individu qui a travaillé à la cause du pont sur le fleuve St-Laurent et qui fut échevin de la Ville.

ADOPTÉ

439-80
Modifications à la résolution 425-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la résolution 425-80 adoptée le 29 septembre 1980 soit et est modifiée en ajoutant le paragraphe suivant avant le dernier paragraphe:

"Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville ledit projet d'acte de servitude."

ADOPTÉ

440-80
Comptes à payer liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Sablière Ste-Marthe Inc.:	
Aqueduc et drainage - Secteur du Vieux Pont - Remise de 5% de retenue	$ 2,205.51
Stationnement Expo - drainage - remise de 5% de retenue	793.03
Cimentier Maroc Inc.:	
Trottoirs et bordures 1980 - estimé no. 3 (retenue 10%)	16,905.68
Gaston Paillé:	
Drainage - Place du Fondeur - remise de retenue	425.00
Drainage - Rue de Fleurimont - remise de retenue	440.50
Service Spécial de Vidanges:	
Enfouissement sanitaire - août 1980	10,880.00
Service Sanitaire Régional:	
Cueillette de déchets - août 1980	27,603.00
Le Nouvelliste:	
Avis publics - Appel d'offres - Service Récréation et Parcs	440.75
Studio Régent:	
Service de photos - évaluation	258.53
Immeubles Polaris Ltée:	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
252
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 6ième JOUR D'OCTOBRE 1980

Frais d'exploitation pour l'année 1979	227.00
BOECKH:	
Cotisation annuelle - service d'évaluation	45.00
Fleuriste Laviolette:	
Fleurs - famille Lacroix	27.00
Canadian General Electric:	
Maintenance - radio-communication - septembre 1980	987.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Achat d'équipements divers - Loisirs	1,275.00
Huile à chauffage - école St-Jean-Bosco	3,864.00
Eric Demontigny:	
Nettoyage entretien - local PAREL - août 1980	75.00
Jean De Charette:	
Honoraires - Servitude consentie par V. Schiltz	150.00
Fleuriste Gauthier:	
Fleurs - famille Chrétien	27.00
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus - gérance - septembre 1980	390.00
M.F.O.A.:	
Cotisation 1980-1981 - trésorier	205.00
Centre Landry:	
Coupe de gazon - terrain centre communal et parc Jean Béliveau	142.35
Comité de la Traverse des Ages:	
Entretien deslocaux - du 28 septembre au 18 octobre 1980	570.00
Comité de Zone de Soccer:	
Frais d'arbitrage	500.00
Association des Arbitres de Hockey:	
Avance - frais d'arbitrage de hockey - saison 1980-1981	2,500.00
Lactance, Janelle:	
Subvention pour restauration - secteur St-Philippe (25% des travaux)	3,842.00
André Laneuville:	
Dîner - invités Le Voyageur de Montréal	78.15

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1980:

Anatole Houle - 691 milles	152.02
Gilles Grenier - août et septembre 1980 - 285 milles	62.70
Marc Durant - 148 milles	32.56
Roger Bruneau:	
Dépenses de voyage - plan directeur d'urbanisme - Québec	42.90
André Laneuville:	
Dépenses de voyage - journée d'étude A.C.M.Q. - Louiseville	23.80
Jean-Paul Dorion:	
Dépenses de voyage - Congrès A.I.M.Q. - Québec	400.00
Repas - invité Ministère des Transports	39.75
Repas - invité M. Koecher	20.60
Roger Loisel:	
Dépenses de voyage - démonstration par la Cie Tridon - Victoriaville	21.78
Michel Matteau:	
Dîner - invité S.H.Q.	33.29

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Jean-Paul Dorion	54.48
Armand Allard	105.43
Juliette Bourassa	76.20
Jean Lamy	72.84
René Monfette	262.48

HIPPODROME

Le Nouvelliste:	
Publicité - du 13 au 25 septembre 1980	312.50

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
253
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 6ième JOUR D'OCTOBRE 1980

Yvon Pratte:	
Réparation et achats divers	45.18
Lynn & Johnston L. Inc.:	
Analyse d'échantillon - course-école - mai et juin 1980	100.00
Infofax Inc.:	
Location tabulatrice - octobre 1980	106.92
Cotnoir & Pleau:	
Achat de bière	389.50
Brasserie Labatt:	
Achat de bière	366.72
Brasserie O'Keefe:	
Achat de bière	392.50
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - du 26 au 31 août 1980 - 40 courses	980.00
Agence de Sécurité Phillips:	
Surveillance - fin d'août et début septembre 1980	810.30
Association Nationale des Pistes de Courses:	
Cotisation 1980	450.00
Imprimerie Art Graphique:	
Impression des programmes 48 à 57 incl.	3,969.22
Impression des programmes 58 à 64 incl.	2,441.87
Armand "Kid" Martel:	
Publicité CHLN - juillet 1980	108.00
Gaétan Lamy:	
Achat de boîtes à fumier	2,200.00
Selin Inc.:	
Réparation du tableau électronique	525.15
Gabriel Trahan:	
Remboursement de petite-caisse	184.01

EXPOSITION (listes déjà soumises au comité des finaces):

Première liste:

Le Pinceau Enr.:	
Lettrage de panneaux de signalisation pour barrières et Pavillon de la Jeunesse	756.00
Rôtisserie Le Poussin:	
Repas - Réunion Commission	35.55
Productions C. Alain Inc.:	
Remboursement d'acompte - location d'un kiosque - bâtisse industrielle	150.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - juillet 1980	177.51
Frais de déménagement - Service de la Police	75.60
Roger Rompré:	
Allocation d'automobile - août 1980 - 556 milles	122.32
Allocation spéciale - 22 jours	22.00
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - août 1980 - 502 milles	110.41
Remboursement de petite-caisse - achats divers - boisson - dépenses de voyage - vandalisme	947.39
René Jean:	
Organisation parade et Pavillon de la Jeunesse	568.00

Deuxième liste:

Publicité - Expo:

Le Nouvelliste	10,824.00
CKTM-TV	4,590.00
CHEM-TV	4,159.60
Télémédia CHLN	5,263.20
Radio Trois-Rivières CJTR	3,459.84
CKSM Shawinigan	919.96
CIGB-FM	1,256.64
Image de la Mauricie	1,100.00
Club Optimiste Mont-Carmel (Baseball Pee Wee)	100.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
254
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 6ième JOUR D'OCTOBRE 1980

Mediacom Inc.	1,440.00
La Parole - Drummondville	600.00
La Nouvelle - Victoriaville	840.00
L'Echo de Louiseville	312.00
Publi-Hebdo Inc.	1,008.00
Le Courrier de Portneuf	672.00
Journal de Joliette	324.00
Courrier du Sud	700.00

Divers (comptes déjà soumis au comité des finances):

Marie-Paule Parenteau:	
Dépenses - opération roue de fortune	1,015.68
Claudette Labonté:	
Dépenses - opération roue de fortune	380.80
Jean Chaîné:	
Dépenses - opération roue de fortune	185.06
Louise Laroche:	
Dépenses - opération roue de fortune	416.00
Roger Picard:	
Organisation - tenue Festival de Danse - dépenses diverses	10,042.24
Gérald Beausoleil & Al:	
Primes aux exposants - agriculture	42,892.85
Carole Touchette & Al:	
Dépenses - concours des Jeunes Agriculteurs	1,999.15
Julien Houle:	
Transport de porcs	30.00
Jean-Marie Houle:	
Travail - divers - historique, roues de fortune, dépenses de voyage	300.00
Aménagement Pluri-Service:	
Coupe de gazon - talus - selon contrat - 2e partie	3,948.00
TOTAL	$191,383.00

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
255
INITIALES DU GREFFIER

MARDI, LE 14ième JOUR D'OCTOBRE 1980

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 14ième jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à dix-neuf heures, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

M. le Conseiller Léopold ALARIE a motivé son absence.

Le Conseil reçoit MM. Michel Gélinas, Marcel Métivier et Wilson O'Shaughnessy, respectivement directeur des finances, futur directeur des opérations et secrétaire de la Corporation intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.). M. Gilles Beaudoin agit également comme président de la C.I.T.F.

M. Gilles Beaudoin, président de la C.I.T.F. brosse un tableau des activités de la Corporation, du déficit prévu au montant de $401,845.00 (après la contribution gouvernementale) et la participation de la Ville de Trois-Rivières à ce déficit, à raison de 52.39%. Présentement, la Ville de Trois-Rivières opère avec dix (10) autobus dont un (1) en réserve; la Corporation en possèdera vingt-cinq (25) dont cinq (5) en réserve. Chacune des trois villes participantes verra le service amélioré sur son territoire et les terminus seront le Centre d'Achat de Trois-Rivières-Ouest pour cette Ville, le Centre d'Achat Les Galeries du Cap et la rue Fusey pour la Ville du Cap-de-la-Madeleine. Les transferts s'effectueront à ces endroits.

M. le Conseiller Fernand Colbert s'interroge sur le fait que la Ville de Trois-Rivères opère présentement avec dix (10) autobus pour une population de 51,200 personnes, alors qu'il en faudra vingt-cinq (25), soit quinze (15) autobus de plus, à la C.I.T.F. pour desservir un territoire d'environ 110,000 personnes.

M. Beaudoin et M. Métivier répondent que cette augmentation est due à l'amélioration du service dans chacune des villes et aussi au fait qu'il faut un (1) autobus en réserve pour quatre (4) en opération, ce que la Ville de Trois-Rivières n'avait pas.

M. le Conseiller Colbert déplore les paroles prononcées par certains membres du Conseil de la Ville de Trois-Rivières-Ouest à l'effet que cette Ville aura à contribuer à un déficit alors que le service actuel ne lui coûte rien.

M. Beaudoin et M. O'Shaughnessy précisent que le service sera grandement amélioré à Trois-Rivières-Ouest et que Trois-Rivières paiera aussi pour ce regroupement imposé par le Gouvernement; il en coûtera le double à la Ville de Trois-Rivières en 1981 par rapport à 1980.

M. le Conseiller Gaston Vallières s'informe de la participation du Gouvernement au déficit prévu. M. Michel Gélinas répond que celle-ci équivand à 40% des revenus et qu'elle figure dans le budget soumis, à raison de $576,000.00.

M. le Conseiller Antoine Gauthier s'informe du nombre

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
256
INITIALES DU GREFFIER

d'employés prévus pour la Corporation? M. Gélinas mentionne un chiffre d'environ soixante et dix (70).

M. Beaudoin précise qu'il n'y aura pas de service les dimanches et jours de fête. Chaque ville sera informée mensuellement des revenus et déficits de chaque circuit.

Il est 19 h 30 et la séance est levée.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
257
INITIALES DU GREFFIER

MARDI, LE 14ième JOUR D'OCTOBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 14ième jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
06-10-80
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 6 octobre 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 570 concernant les roulottes;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 18 août 1980;

b) Amendement au règl. 25 TA re: imposition d'une taxe d'affaires, permis d'exploitation pour tout nouveau commerce,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 2 septembre 1980;

c) Règlement régissant les enseignes et réclames publicitaires pour tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, etc.,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1980;

d) Reconstruction du mur de l'étang du Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 22 septembre 1980;

e) Amendement au règl. 191 pour défendre les industries, les ateliers de réparations et commerces dans le secteur Ste-Marguerite,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 22 septembre 1980;

f) Amendement au règl. 191 re: interdire les ateliers de réparation dans la zone délimitée par la ligne séparative des lots 199 et 200, la rivière St-Maurice, l'emprise nord-ouest de l'autoroute 40 et par le Boul. Des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 29 septembre 1980;

g) Amendement au règl. 191 re: interdire les ateliers de réparation dans la zone délimitée par la rue Des Forges, la côte Laflèche, le Boul. St-Louis jusqu'à la rivière St-Maurice et le fleuve St-Laurent,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 29 septembre 1980;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

MARDI, LE 14ième JOUR D'OCTOBRE 1980

Amendement au règl. 186-1979 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186-1979 concernant la circulation et le stationnement, de façon à ajouter un article précisant le pénalités apparaissant au billet d'assignation, en ajoutant à l'article 44, un paragraphe pour défendre le stationnement dans le sens contraire à la circulation permise sur ladite rue et en modifiant l'article 16 pour défendre l'usage des véhicules bruyants et le bruit au moyen d'un véhicule.

Lu en Conseil, ce 14ième jour d'octobre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Gaston Vallières.

441-80
Compte rendu 06-10-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 6 octobre 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

442-80
Règlement 8-P
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 8-P (1980) amendant le règlement No. 8 concernant l'organisation et le maintien d'une brigade de pompiers et les précautions à prendre contre les incendies, aux fins de prescrire les devoirs et attributions des membres du corps de pompiers et prévoir les sanctions applicables en cas d'infraction aux règlements concernant la discipline, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

443-80
Règlement 385-A-B
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 385-A-B (1980) amendant le règlement 385-A concernant la construction, en ajoutant dans la partie II, section 2.9, le paragraphe 2.9.16 relativement aux bâtiments dépréciés de moitié, soit par vétusté ou quelqu'autre cause, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

444-80
Règlement 751
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 751 (1980) adoptant et approuvant le règlement No. 4 de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), adoptant lui-même le programme des immobilisations 1981, 1982 et 1983, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

445-80
Règlement 752
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 752 (1980) adoptant et approuvant

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

le budget de la Corporation Intermunicipale de Transport des Forges (C.I.T.F.), au montant de $2,459,965.00 pour l'année financière 1981, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

446-80
Contrat mainlevée à Roland BEAUCHESNE re: lot 181-2-58 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevé préparé par Me Jean Nil Héon, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières donne mainlevée pure et simple de tous les droits, privilèges qu'elle détient contre le lot 181-2-58 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières aux termes d'un acte de vente enregistré à Trois-Rivières le 13 novembre 1979 sous le numéro 326,965.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

447-80
Contrat vente à Raymond LAGACÉ ptie lot 181-37 $250.00 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières accepte de vendre à M. Raymond LAGACÉ le lot suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro TRENTE-SEPT du lot originaire numéro CENT QUATRE-VINGT-UN (181-P.37) du cadastre officiel de la paroisse des Trois-Rivières, tel que plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot 181-42, vers le sud-est par le lot 181-49 (rue de Grandpré), vers le sud-ouest par le lot 181-43, vers le nord-ouest par une partie du lot 181-37.

Mesurant trente-et-un mètres et trente-neuf centièmes (31.39 m.) vers le nord-est, trois mètres et quarante-deux centièmes (3,42 m.) le long d'un arc de cercle de douze mètres et dix-neuf centièmes (12,19 m.) de rayon vers le sud-est, vingt-neuf mètres et quatre-vingt-sept centièmes (29,87 m.) vers le sud-ouest, trois mètres et cinq centièmes (3,05 m.) vers le nord-ouest.

Contenant une superficie de quatre-vingt-treize mètres carrés et neuf centièmes (93,09 m.c.).

pour le prix de $250.00.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Jean De Charette.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

MARDI, LE 14ième JOUR D'OCTOBRE 1980

448-80
Autorisation d'aliéner le résidu de la terre 316 (M. Lionel Lessard) Adoption

ATTENDU QUE M. Lionel LESSARD s'adresse à la Ville de Trois-Rivières pour obtenir la permission d'aliéner le résidu du lot 316 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, conformément à l'article 59 de la Loi 90 sur la Protection du Territoire agricole;

ATTENDU QU'en vertu du règlement 4-Z-124 de la Ville, aucun permis de construction ne pourra être émis quant au résidu du lot 316;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières recommande à la Commission de Protection du Territoire agricole d'accepter la demande d'autorisation de M. Lionel Lessard pour l'aliénation d'une partie du lot 316 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne, mesurant 280 pieds de largeur par 400 pieds de profondeur, borné en front au nord-est par une partie du lot 316, au sud-est par le lot 317, au sud-ouest par la municipalité de la paroisse de St-Etienne, au nord-ouest par le lot 315.

Le tout en mesure anglaise et plus ou moins.

ADOPTÉ

449-80
Autorisation d'enlever du sol arabe sur une partie des lots 28 et 29 (M. Clément Milot) Adoption

ATTENDU QUE M. Clément Milot envisage de cultiver des asperges sur une partie des lots 28 et 29 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne;

ATTENDU QUE pour rendre cette terre cultivable, il faudra enlever les butons et par conséquent enlever le sol arabe;

ATTENDU QU'une telle opération nécessite la permission de la Commission de Protection du Territoire agricole et que M. Clément MILOT s'adresse à la Ville de Trois-Rivières, conformément à l'article 59 de la loi 90 sur la Protection du Territoire agricole;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières recommande à la Commission de Protection du Territoire agricole d'accepter la demande d'autorisation de M. Clément Milot pour l'enlèvement du sol arabe sur une partie des lots 28 et 29 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières comprise entre le Boul. Des Forges et l'emprise de la voie ferrée du Canadien Pacifique.

ADOPTÉ

450-80
Comptes du mois de septembre Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que les comptes au montant de $3,595,806.99 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de septembre 1980 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
261
INITIALES DU GREFFIER

MARDI, LE 14ième JOUR D'OCTOBRE 1980

451-80
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

J.C. Papillon & Fils Ltée:	
Réparation couverture de l'estrade - hippodrome - solde à verser	$ 7,593.61
Gaston Paillé Ltée:	
Aqueduc - rue St-François-Xavier (retenue 10%)	16,255.19
Dalby Inc.:	
Réfection du pavillon - Parc Lemire (retenue 10%)	31,823.10
Aménagement des locaux pour les Patriotes - Colisée (retenue 10%)	8,930.70
Guimond Electrique Inc.:	
Eclairage - Porte Duplessis - (retenue 10%)	11,547.00
Télécon Inc.:	
Canalisation souterraine - Notre-Dame-de-la-Paix (retenue 10%)	16,008.48
Clôture Cambreck Inc.:	
Barrière - Parc Adélard Dugré	480.00
Alpha Electrique Ltée:	
Installation de plaques d'accouplement pour lampadaires - Parc linéaire	792.00
Paysagistes Bégin Inc.:	
Gazon cultivé et terre arable - divers endroits	13,863.15
Association Québécoise des Travailleurs en Loisirs:	
Cotisation annuelle 1980-1981 - Albert Morrissette	45.00
Le Nouvelliste:	
Avis public - Publicité Salle Thompson	270.00
Avis public - appel d'offres - publicité Service Récréation et Parcs	182.50
Pitney Bowes Canada Ltée:	
Contrat d'entretien 1980-1981 - machine postale	202.00
Les Aigles Junior de Trois-Rivières Inc.:	
Soudure des bancs - Stade de baseball, ensemencement et gratteur pour terrain, licence de boisson, gazon, nettoyage du Colisée et du stade, entretien général du stade et du terrain Albert Gaucher	3,218.26
Collège Laflèche:	
Réparation d'une montre d'exposition - Service Récréation et Parcs	86.66
Pâtisserie De Courval Enr.:	
Réception - ouverture officielle Pavillon de la Jeunesse	315.00
CEGEP de Trois-Rivières:	
Location de piscine - Club Mégophias - janvier 1978	1,080.00

PETIT BISTRO - EXPO 1980 - DÉPENSES

Brasserie Labatt Ltée:	
Achat de bière	2,244.24
Brasserie O'Keefe Ltée:	
Achat de bière	1,680.80
Cotnoir & Pleau Ltée:	
Achat de bière	6,296.86
Dufresne & Frères Ltée:	
Achat de liqueurs	1,053.40
U.Q.T.R.:	
Achats divers	120.37
Service Ménager Roy Ltée:	
Entretien ménager - du 25 juillet au 2 août 1980	879.71
Inter-Cité Réfrigération:	
Achat de glace	75.00
Aigles Sécurité Privée Ltée:	
Surveillance - du 25 juillet au 7 août 1980	1,037.50

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
262
INITIALES DU GREFFIER

MARDI, LE 14ième JOUR D'OCTOBRE 1980

CONE D'OR - EXPO 1980 - DÉPENSES

Breuvages Bégin Ltée:	
Achat de liqueurs	304.00
Crémerie des Trois-Rivières Ltée:	
Achat de lait, jus, crème glacée	2,801.02
André Pélissier Inc.:	
Location de réfrigérateur	324.00
J.C.R. Lafrenière Inc.:	
Achat de contenants et essence	591.58
Laurenzo Lamontagne:	
Subvention pour restauration - Secteur St-Philippe (25% des travaux) Paiement final	528.00
Jacques Bergeron:	
Subvention pour restauration - Secteur St-Philippe (25% des travaux) Paiement partiel	2,500.00
Georges Camponozzi:	
Subvention pour restauration - Secteur St-Philippe (25% des travaux) Paiement final	2,500.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1980

Roland Bacon - 618 milles	135.96
Gaston Boudreault - 857 milles	188.54
René Boucher - 199 milles	43.78
Roger Bruneau - 203 milles	44.66
Roger Dupuis - 187 milles	41.14
Serge Dumas - 62.5 milles	13.75
Romain Frigon - 135 milles	29.70
Benoît Landry - 346 milles	76.12
Guy Larivière - 733 milles	161.26
Richard Lemire - 562 milles	123.64
Daniel L'Heureux - 11 milles	2.42
Michel Matteau - 495 milles - juillet à septembre 1980	109.09
Fernand Pellerin - 948 milles	208.56
Pierre Pépin - 254 milles	55.88
René Perron - 148 milles	32.56
Rosaire Pouliot - 844 milles	185.68
André Verville - 641 milles	141.02
Origène Bellemare - 158 milles	34.83
Raoul Bellavance - 254 milles	55.88
Réjean Boucher - 264 milles	58.08
Roger Lefebvre - 241 milles	53.02
Gaétan Lemieux - 349 milles	76.78
Transport	1.00
Charles Lesieur - 177 milles	38.94
André Laberge - 236 milles	51.92
Claude Juteau - 395 milles	86.90
Maurice Galarneau - 756 milles	166.32
Transport des hommes	21.00
Lionel Duval - 937 milles	206.15
Transport du personnel et de l'équipement	21.00
Germain Déziel - 113 milles	24.86
André Daviau - 1,055 milles	232.17
Michel Pellerin - 820 milles	180.55
Pierre St-Cyr - 107 milles	23.54
Denis Ricard - 310 milles	68.20
Yvon Ratelle - 906 milles	199.45
Transport du personnel	20.00
Charles-Edouard Provencher - 153 milles	33.66
Yvon Poirier - 447 milles	98.45
Jean-Paul Dorion - 1,600 milles - janvier à octobre 1980	352.00
Dépenses de voyage - Québec - Plan directeur d'urbanisme	55.50
Michel Matteau:	
Dîner - invité S.H.Q.	18.86
Roger Baril:	
Dépenses de voyage - Ste-Marie de Beauce - réunion A.P.O.M.	79.04

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

MARDI, LE 14ième JOUR D'OCTOBRE 1980

Serge Trudel:	
Dépenses de voyage - St-Eustache - autobus neuf	5.00
Marcel Métivier:	
Dépenses de voyage - St-Eustache - autobus neuf	6.24
Allocation d'automobile - 396 milles - septembre 1980	87.12
Paul A. Boisvert:	
Dépenses de voyage - Québec - réparation autobus	21.75

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Armand Allard	149.68
René Monfette	214.75
Guy-Paul Simard	425.40
Les Revêtements Mani Inc.:	
Revêtement de plancher - Colisée	12,000.00
TOTAL	$152,390.93

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 20ième JOUR D'OCTOBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 20ième jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbaux
06-10-80
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que les procès-verbaux de l'assemblée spéciale et de l'assemblée régulière du 14 octobre 1980 soient adoptés.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 570 concernant les roulottes;
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 18 août 1980;

b) Amendement au règl. 25 TA re: imposition d'une taxe d'affaires, permis d'exploitation pour tout nouveau commerce,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 2 septembre 1980;

c) Règlement régissant les enseignes et réclames publicitaires pour tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, etc.,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1980;

d) Reconstruction du mur de l'étang du Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 22 septembre 1980;

e) Amendement au règl. 191 pour défendre les industries, les ateliers de réparations et commerces dans le secteur Ste-Marguerite,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 22 septembre 1980;

f) Amendement au règl. 191 re: interdire les ateliers de réparation dans la zone délimitée par la ligne séparative des lots 199 et 200, la rivière St-Maurice, l'emprise nord-ouest de l'autoroute 40 et par le Boul. Des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 29 septembre 1980;

g) Amendement au règl. 191 re: interdire les ateliers de réparation dans la zone délimitée par la rue Des Forges, la côte Laflèche, le Boul. St-Louis jusqu'à la rivière St-Maurice et le fleuve St-Laurent,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 29 septembre 1980;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 20ième JOUR D'OCTOBRE 1980

Amendement au règl. 4 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 4 concernant les bâtiments afin de modifier la marge de recul avant (ligne de construction) sur la rue Bellefeuille à partir du Boul. Normand jusqu'aux limites ouest de la Ville, en portant cette marge de recul avant de 20 à 15 pieds.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 20ième jour d'octobre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Lionel Julien.

451-80
Compte rendu 14-10-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, mardi le 14 octobre 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

452-80
Règlement 186-1979-B
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 186-1979-B amendant le règlement No. 186-1979, concernant la circulation et le stationnement dans les rues et places publiques de la Ville de Trois-Rivières, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

453-80
Contrat avenant au protocole d'entente re: piscine Poly. D.L.S.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un avenant au protocole d'entente pour la construction d'une piscine à l'école polyvalente De-La-Salle, pour l'utilisation de ladite piscine pendant la période du 1er octobre 1980 au 30 juin 1981.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole d'entente qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

454-80
Contrat entente avec l'Ass. des Arbitres de Hockey de la Mauricie Inc.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec L'ASSOCIATION DES ARBITRES DE HOCKEY DE LA MAURICIE INC. pour l'appointement des arbitres aux parties de hockey mineur à Trois-Rivières, par l'Association ci-haut désignée, pendant la période du 1er octobre 1980 au 30 septembre 1982.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
266
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 20ième JOUR D'OCTOBRE 1980

455-80
Subdivision des lots 1122-186 et 1122-184
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, A.G., en date du 16 octobre 1980, montrant la subdivision d'une partie des lots 1122-184 et 1122-186 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, étant la ruelle Denoue, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 1122-186-1, 1122-186-2, 1122-186-3 (rue), 1122-186-4 (rue) et 1122-184-1 (rue).

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

456-80
Caractère de rue à enlever à une partie de la ruelle Denoue re: lot 1122-186
Adoption

ATTENDU que le lot 1122-186 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières est inscrit au plan de la Ville comme étant une ruelle;

ATTENDU qu'une partie de ce lot n'a jamais été utilisée comme ruelle;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
ET RÉSOLU:

Que le caractère de rue et/ou de ruelle soit et est enlevé au lot 1122-186 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

457-80
Résolution 218-80 modifiée
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la résolution No. 218-80 du 26 mai 1980 soit et est modifiée en insérant avant le dernier paragraphe, le paragraphe suivant:

"L'acquéreur s'engage à construire un bâtiment à vocation industrielle et/ou commerciale d'une superficie d'au moins 10,000 pieds carrés dans un délai d'un an à compter du 15 novembre 1980."

Que le projet d'acte de vente y annexé soit remplacé par le projet annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

458-80
Résolution 364-80 modifiée
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la résolution No. 364-80 du 2 septembre 1980 soit et est modifié en changeant le nom de Dame Françoise BÉDARD pour celui de Georges GARIÉPY.

Que le projet d'acte de vente y annexé soit remplacé par le projet annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

Que demande soit faite à la Commission municipale pour qu'elle modifie son autorisation No. 30427 à l'effet que le nom de M. Georges Gariépy y apparaisse au lieu de celui de dame Françoise Bédard.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 20ième JOUR D'OCTOBRE 1980

459-80
Résolutions 392 à 398 incl. modifiées
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les résolutions 392, 393, 394, 395, 396, 397 et 398 du 15 septembre 1980 soient et sont modifiées en ajoutant après le nom de M. Armand BOUCHER, les mots suivants:

"agissant en fideicommis pour une compagnie à être formée, sous la partie 1 A de la loi sur les compagnies du Québec."

ADOPTÉ

460-80
Procès-verbal de consultation règl. 749
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le procès-verbal du Greffier relativement à la consultation quant au règlement 749 soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

461-80
Divers travaux Manoir de Niverville, etc.
Adoption

ATTENDU QU'il est nécessaire d'exécuter divers travaux sur différentes bâtisses de la Ville;

ATTENDU QU'il y a lieu de démolir certaines maisons appartenant à la Ville, rues Hertel et Ste-Marguerite;

VU le certificat du trésorier établissant que des argents sont disponibles pour effectuer ces travaux, annexé à la présente comme annexe "A";

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RÉSOLU

Le préambule ci-haut fait partie de la présente résolution;

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières soit et est autorisé à faire ou à faire exécuter les travaux suivants:

1- Travaux Manoir de Niverville	$ 7,200.00
2- Porte de secours - École St-Jean-Bosco	8,500.00
3- Emplacement pour les Juges - Hippodrome	5,000.00
4- Démolition de certaines maisons, rues Hertel et Ste-Marguerite	3,300.00
TOTAL:	$24,000.00

lesdits travaux étant plus expressément décrits dans un estimé préparé par M. Jean-Paul Dorion, Ing., Gérant-adjoint aux Travaux Publics, annexé à la présente résolution pour en faire partie comme annexe "B";

Que le Conseil soit et est autorisé à dépenser la somme de $24,000.00 pour les fins de la présente résolution à même les fonds généraux de 1980;

S'il arrivait que le coût de certains travaux décrétés par la présente résolution était inférieur à l'évaluation qui en a été faite, l'excédent pourra être utilisé pour payer le coût de l'un ou l'autre des autres travaux qui se trouveraient à être plus dispendieux et faisant l'objet de la présente résolution.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 20ième JOUR D'OCTOBRE 1980

462-80
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

André Boisvert:	
Aménagement espaces de verdure - Secteur Hertel (retenue 10%)	$ 5,231.85
Dalby Inc.:	
Réaménagement de locaux - Hôtel de Ville - remise de retenue	948.80
Plomberie St-Onge:	
Réfection de la toiture - stade de baseball - estimé no. 1 (retenue 10%)	42,662.92
Clément Ricard:	
Branchement d'aqueduc et d'égout 1980 - estimé No. 6 (retenue 10%)	3,336.86
Pavages de Nicolet:	
Béton bitumineux rues Ludger Duvernay, Père Daniel, Papineau et Terrasse le Gouverneur	10,671.22
J.P. Doyon Ltée:	
Aqueduc rues St-Prosper, St-Thomas et Ste-Julie - estimé No. 2 (retenue 10%)	12,439.54
Consultants Pluritec:	
Honoraires, plans et devis - éclairage Pavillon de la Jeunesse	3,038.00
Honoraires - étude du drainage - Parc industriel No. 2	4,800.00
Vézina, Fortier & Associés:	
Honoraires - barrage du Lac Milette - estimé No. 1	2,729.51
Maurice Couture Ltée:	
Installation clôture rue De Calonne	1,245.62
Camion à Incendie Pierreville:	
Réparation camion-échelle - unité 193	557.22
P. Bellemare & Fils:	
Déplacement et installation de cabane - Parc Jacques Buteux	350.00
Jos Paquette & Fils:	
Location d'autobus - divers endroits - Service Récréation et Parcs - juillet et août 1980	1,665.00
Rosaire Lapointe:	
Entretien ménager - postes Nos. 1, 2 et 3 - 1er au 27 septembre 1980	1,872.00
Contenants Inter-Cité Inc.:	
Voyages spéciaux - aéroport et garage municipal - septembre 1980	1,847.00
Léopold Laroche:	
Blanchissage de la vacherie intérieure et désinfection	429.00
Canadian General Electric:	
Maintenance - radio-communication (augmentation de 10%) - de janvier à octobre 1980	987.00
Maintenance - radio-communication - octobre 1980	987.00
Brunelle Inc.:	
Achat de claques et chaussettes - Policiers	2,402.31
Gaston Bédard:	
Achat de machine à dactylographier manuelle - Bibliothèque	631.80
Le Nouvelliste:	
Avis public - Appel d'offres - Service Récréation et Parcs	211.75
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - septembre 1980	591.41
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - septembre 1980	350.00
Jean De Charette:	
Honoraires - vente par Gaston Guillemette	315.00
U.Q.T.R.:	
Service de photocopies - Service Récréation et Parcs	31.04
Floriculture Gauthier:	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
269
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 20ième JOUR D'OCTOBRE 1980

Fleurs - famille Tousignant	27.00
Fleurs - famille Sawyer	27.00

HIPPODROME:

Armand "Kid" Martel:	
Publicité - courses - septembre 1980	96.00
Photo Lambert Inc.:	
Service de TV en circuit fermé - septembre 1980	1,510.00
CIGB-FM:	
Publicité - septembre 1980	195.84
Canadian Trotting Association:	
Droits et permis - 23 au 28 septembre 1980 (40 courses)	980.00
Hôpital Vétérinaire des Forges:	
Services professionnels - septembre 1980	800.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - SEPTEMBRE 1980

Normand Fournier - 606 milles	133.24
P.A. Cloutier - 81 milles - juillet, août, septembre et octobre 1980	17.74
Gaston Tousignant - 149 milles	32.78
Robert Rousseau - 784 milles	172.48
Alain Provencher - 426 milles	93.72
Jean-Paul Poisson - 680 milles - juin, juillet, août et septembre 1980	149.60
Roger Loisel - 1,178 milles	259.16
Rosaire Francoeur - 264 milles	58.08
Gaston Desaulniers - 501 milles	110.22
Léo Bellerose - 1,162 milles	255.61
Roger Baril - 225 milles	49.50
Réal Ayotte - 665 milles	146.30
Transport du personnel - août et septembre 1980	50.00
François Lahaye:	
Dépenses de voyage - colloque F.Q.S.S.C. - Manoir du Lac Delage	98.02

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Lucien A. Ouellet	90.07
René Monfette	164.22
René Monfette	275.82
Maurice Lamirande	80.21
Gaston Desaulniers	55.90
Jacques St-Laurent	189.88
TOTAL	$106,410.24

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Jules Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 27ième JOUR D'OCTOBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 27ième jour du mois d'octobre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbaux
20-10-80
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 20 octobre 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 25 TA re: imposition d'une taxe d'affaires, permis d'exploitation pour tout nouveau commerce,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 2 septembre 1980;

b) Règlement régissant les enseignes et réclames publicitaires pour tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, etc.,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1980;

c) Reconstruction du mur de l'étang du Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 22 septembre 1980;

d) Amendement au règl. 191 pour défendre les industries, les ateliers de réparations et commerces dans le secteur Ste-Marguerite,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 22 septembre 1980;

e) Amendement au règl. 191 re: interdire les ateliers de réparation dans la zone délimitée par la ligne séparative des lots 199 et 200, la rivière St-Maurice, l'emprise nord-ouest de l'autoroute 40 et par le Boul. Des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 29 septembre 1980;

f) Amendement au règl. 191 re: interdire les ateliers de réparation dans la zone délimitée par la rue Des Forges, la côte Laflèche, le Boul. St-Louis jusqu'à la rivière St-Maurice et le fleuve St-Laurent,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 29 septembre 1980;

g) Amendement au règl. 4 marge de recul rue Bellefeuille,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 20 octobre 1980;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 27ième JOUR D'OCTOBRE 1980

Modifications du règl. 611-A re: programme d'amélioration de quartiers "Secteur Hertel 1975" Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement modifiant le règlement No. 611 (A) 1977 du 21 mars 1977 concernant des modifications au programme d'amélioration de quartiers pour une partie du territoire de la municipalité connnue sous le nom de "Secteur Hertel 1975".

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 27ième jour d'octobre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Modifications du règl. 612-A re: programme d'amélioration de quartiers "Secteur Hertel 1976" Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée un règlement modifiant le règlement No. 612 (A) 1977 du 21 mars 1977 concernant des modifications au programme d'amélioration de quartiers pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "Secteur Hertel 1976".

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 27ième jour d'octobre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léopold Alarie.

Règlement adoptant un programme de dégagement de terrains "P.D.T. Secteur Hertel" Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine assemblée, un règlement concernant l'adoption d'un programme de dégagement de terrains (P.D.T.) pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de "P.D.T. Secteur Hertel".

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 27ième jour d'octobre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Amendement au règl. 13 re: les rues et places publiques Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de donner un nom à l'ilôt de la rue Baillargeon, jonction du Boul. Normand et de la rue Comtois.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 27ième jour d'octobre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Goneau.

Amendement au règl. 25 re: les taxes versements Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 25 concernant l'imposition de certaines taxes, aux fins de décréter que les comptes de taxes seront payables soit comptant, soit en trois versements égaux, et ce, à compter de l'année 1981.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

adoption.

Lu en Conseil, ce 27ième jour d'octobre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Amendement au règl. 570 re: pour interdire l'entreposage de roulottes sur les terrains vacants
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 570 concernant les roulottes, pour ajouter l'article No. 4.1-4, interdisant l'entreposage de roulottes ou roulottes de voyage sur un terrain vacant en la Ville de Trois-Rivières.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 27ième jour d'octobre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Lionel Julien.

463-80
Compte rendu 20-10-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 20 octobre 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

464-80
Règlement 570-C
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 570-C (1980) amendant le règlement No. 570 concernant les roulottes, à l'effet de modifier la section traitant des lieux d'aménagement permis, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

465-80
Projet de règlement 191-67
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le projet de règlement No. 191-67 (1980) amendant le règlement No. 191 concernant le zonage, aux fins d'interdire les ateliers de réparation d'automobiles et autres machineries, les commerces et les industries dans certains secteurs de la Ville, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

466-80
Projet de règlement 4-Z-131
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le projet de règlement No. 4-Z-131 amendant le règlement No. 4 concernant les bâtiments ou bâtiments érigés ou à être érigés dans la Ville, afin d'établir de nouvelles lignes de construction, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 27ième JOUR D'OCTOBRE 1980

467-80
Contrat
GASTON
PAILLÉ
LTÉE
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie GASTON PAILLÉ LTÉE, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de construction d'aqueduc sur la rue St-François-Xavier pour le prix de $17,074.10.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

468-80
Prévisions
budgétaires
de l'Office
municipal
d'Habitation
pour 1981
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte les prévisions budgétaires de l'Office municipal d'Habitation des Trois-Rivières, concernant les projets:

JEAN NICOLET	$529,993.00
ADÉLARD DUGRÉ	520,585.00
RÉSIDENCES STE-CÉCILE	566,424.00
RÉSIDENCES ST-LAURENT	550,471.00
RÉSIDENCES ST-PHILIPPE ET NOTRE-DAME	202,201.00
RÉSIDENCES ST-YVES	180,210.00
RÉSIDENCES ST-FRANÇOIS-XAVIER	41,837.00

lesdites prévisions budgétaires étant annexées à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

469-80
Demande
d'emprunt
temporaire
en vertu
du règl. 25
$35,000.00
Adoption

Résolution de demande d'emprunt temporaire

au montant de $35,000.00

Lequel montant est égal au solde capital qui sera non amorti, et renouvelable pour un terme additionnel de 9 ans,

Lors de l'échéance du 1er janvier 1981, fait en vertu du règlement numéro 25.

(Dossier d'emprunt à long terme du Ministère numéro 39229.)

ATTENDU que, lors de l'échéance ci-dessus indiquée, sur l'émission mentionnée ci-haut, le solde capital non alors amorti sera renouvelable à ladite date, au moyen d'une nouvelle finance de renouvellement, pour la balance du terme autorisé.

ATTENDU que, pour faciliter le remboursement de ladite échéance, il y a lieu d'obtenir l'autorisation d'effectuer un emprunt temporaire pour une somme égale au montant du solde non amorti et renouvelable ci-haut indiqué.

Il est par conséquent

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
APPUYÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU UNANIMEMENT:

QUE le préambule ci-dessus fait partie intégrante de la présente.

QUE demande soit faite à la Commission municipale de Québec de bien vouloir autoriser notre corporation à emprunter tem-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

porairement une somme de $35,000.00 ledit emprunt temporaire devant être remboursable à même le produit de la nouvelle finance de renouvellement.

ADOPTÉ

470-80
P.D.T.
Secteur
Hertel
autorisation
de signer
des documents
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire, Gilles Beaudoin, ainsi que le Greffier, Me Jean Lamy, soient et ils sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, les documents relatifs au programme de dégagement de terrains Secteur Hertel (P.D.T. Secteur Hertel).

ADOPTÉ

471-80
Subdivision
d'une partie
de lot 176
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 20 mars 1978, montrant la subdivision d'une partie du lot 176 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Des Forges, appartenant à Pizzéria La Grecque Inc. et donnant effet au lot 176-52.

ADOPTÉ

472-80
Comptes
à payer
liste
hebdomadaire
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Pavages de Nicolet:	
Recouvrement de pavage neuf 1980 - estimé no. 3 (retenue 10%)	$ 93,073.43
Henri Paquette Inc.:	
Cloisonnement - Usine de filtration - paiement final	4,439.00
J.P. Doyon:	
Drainage de surface - Parc industriel no. 2 - estimé no. 2 (retenue 5%)	25,209.62
Dalby Inc.	
Réaménagement des locaux - Informatique - remise de retenue	2,508.52
Camion Incendie Pierreville:	
Achat de lances - raccords pour bornes-fontaines - pinces - bâches	2,950.44
Laboratoires de Construction:	
Analyse prélèvement de béton - trottoirs 1980	55.00
Brunelle Inc.:	
Achat de gants en cuir - policiers	1,808.75
Pierre Thibault Ltée:	
Achat de tuyaux d'incendie	5,886.00
Rosaire Lapointe:	
Lavage Pavillon de la Jeunesse	700.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - septembre 1980 - Service d'Evaluation	126.55
Pitney Bowes Canada:	
Entretien et achat de pièces - compteur postal	33.91
Le Nouvelliste:	
Avis public - Avis de taxes - Courses - Appel d'offres	787.50
Marché Victoria:	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
275
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 27ième JOUR D'OCTOBRE 1980

Achats divers	219.62
Institut de Police de Québec:	
Cours - technique de patrouille - 3 candidats	112.50
Cours - service en gestion policière - 1 candidat	37.50
Armand Boucher:	
Subvention - travaux de restauration - Secteur St-Philippe	5,000.00
Michel Dufresne:	
Subvention - travaux de restauration - Secteur St-Philippe	2,500.00
François Hallé:	
Subvention - travaux de restauration - Secteur St-Philippe	767.00
Henri Ouellette:	
Indemnité pour bris de clôture	148.60
Selin Inc.:	
Mise en marche du système Seltot-100 - hippodrome	1,066.25
Imprimerie Art Graphique:	
Impression des programmes - nos. 65 à 69 - hippodrome	1,742.36
Gabriel Trahan:	
Remboursement de petite-caisse	182.39
Benoît Blanchette:	
Allocation d'automobile - août, septembre et octobre 1980 - 134 milles	29.48
Gaston Desaulniers et Léo Bellerose:	
Enregistrement journée de l'Association des Travaux Publics d'Amérique	70.00
André Laneuville:	
Dépenses de voyage - Association des Urbanistes Municipaux - Sherbrooke	116.49
Michel Lefebvre:	
Dépenses de voyage - colloque Lac Delage	211.47
Michel Matteau:	
Dîner - invité S.H.Q.	16.85
Guy-Paul Simard:	
Remboursement de petite-caisse	398.11
Jean-Louis Goneau:	
Remboursement de petite-caisse	42.30

EXPOSITION (comptes déjà soumis au comité des finances):

Transport St-Valère:	
Cueillette de déchets - septembre 1980 - hippodrome, CAM, Exposition	250.00
Au Palais du Chinois:	
Repas - Commission de l'Exposition - août, septembre et octobre 1980	180.07
Restaurant Sorrento:	
Repas - réunion Commission de l'Exposition	24.44
Rôtisserie Le Poussin:	
Repas - réunion Commission de l'Exposition	52.50
Marché St-Louis:	
Achats divers	26.41
Restaurant Le Bourguignon:	
Repas - réunion Commission de l'Exposition	74.20
Télécommunication Ltée:	
Service téléphonique - 15 au 26 septembre 1980 (période de vacances de la secrétaire)	25.00
Fleuriste Laviolette:	
Fleurs - famille Tousignant	27.00
Service de l'Activité Physique U.Q.T.R.:	
Location de tables, chaises, panneaux et nettoyage - Bavaroise, comptoir laitier, festival de danse, boxe, restaurant - Expo 1980	890.00
Amusement Business:	
Abonnement - Année 1980	41.00
Centre du Trophée:	
Achat de trophées et médailles - natation, festival de danse, boxe - Expo 1980	2,680.57

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

276

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 27ième JOUR D'OCTOBRE 1980

Douglas Thibeault:	
Frais de millage et repas - préparation activités de la piscine - Expo 1980	324.82
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - septembre 1980 - 652 milles	143.41
Roger Rompré:	
Allocation d'automobile - septembre 1980 - 265 milles	58.30
Allocation spéciale - 11 jours	11.00
Yvan Toutant:	
Allocation d'automobile - juillet et août 1980 - 300 milles	66.00
Les Paysagistes Bégin Inc.:	
Gazon cultivé et terre arable - Terrain de l'Expo (Pavillon de la Jeunesse)	4,753.35
TOTAL	$159,867.71

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

277

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 10ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 10ième jour du mois novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
27-10-80
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 27 octobre 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 25 TA re: imposition d'une taxe d'affaires, permis d'exploitation pour tout nouveau commerce,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 2 septembre 1980;

b) Règlement régissant les enseignes et réclames publicitaires pour tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, etc.,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1980;

c) Reconstruction du mur de l'étang du Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 22 septembre 1980;

d) Amendement au règl. 191 pour défendre les industries, les ateliers de réparations et commerces dans le secteur Ste-Marguerite,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 22 septembre 1980;

e) Amendement au règl. 191 re: interdire les ateliers de réparation dans la zone délimitée par la ligne séparative des lots 199 et 200, la rivière St-Maurice, l'emprise nord-ouest de l'autoroute 40 et par le Boul. Des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 29 septembre 1980;

f) Amendement au règl. 191 re: interdire les ateliers de réparation dans la zone délimitée par la rue Des Forges, la côte Laflèche, le Boul. St-Louis jusqu'à la rivière St-Maurice et le fleuve St-Laurent,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 29 septembre 1980;

g) Amendement au règl. 4 marge de recul rue Bellefeuille,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 20 octobre 1980;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

h) Modifications du règl. 611-A re: programme d'amélioration de quartiers "Secteur Hertel 1975",
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 27 octobre 1980;

i) Modifications du règl. 612-A re: programme d'amélioration de quartiers "Secteur Hertel 1976",
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 27 octobre 1980;

j) Règlement adoptant un programme de dégagement de terrains "P.D.T. Secteur Hertel",
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 27 octobre 1980;

k) Amendement au règl. 13 re: les rues et places publiques,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 27 octobre 1980;

l) Amendement au règl. 25 re: paiement des taxes en 3 versements,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 27 octobre 1980;

Amendement au règl. 13 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques aux fins de changer le nom de la partie de rue portant le nom de Ste-Marguerite pour celui de Des Forges, entre les rues St-Denis et Ste-Marie.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de novembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Amendement au règl. 191 zonage du quartier Ste-Marguerite Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 191 concernant le zonage, aux fins de créer de nouvelles zones dans le quartier Ste-Marguerite et de déterminer les usages permis dans ces zones.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 10ième jour de novembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Goneau.

473-80
Comptes rendus 27 et 29-10-80 3-11-80 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les comptes rendus de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, les 27 et 29 octobre et 3 novembre 1980 soient reçus, adoptés et ratifiés à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

474-80
Règl. 570-D Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
279
INITIALES DU GREFFIER

Que le règlement No. 570-D amendant le règlement No. 570 concernant les roulottes, pour défendre l'entreposage de roulottes ou roulottes de voyage sur un terrain vacant, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

475-80
Contrat mainlevée re: lot 181-2-65 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières reconnaît que M. GAÉTAN MAURAIS a rempli les obligations qu'il avait contracté dans son acte d'acquisition enregistré à Trois-Rivières, sous le No. 326960, la Ville renonçant ainsi purement et simplement au privilège qui lui résultait dudit acte enregistré sous le No. 326960, de se faire rétrocéder l'immeuble pour défaut de remplir les obligations mentionnées audit acte et prohibition d'aliéner pour l'acquéreur du lot 181-2-65. La Ville renonce de plus à tous les droits, privilèges et hypothèques, clause résolutoire et autres droits lui résultant d'un acte enrg. No. 320 973.

Le tout selon les termes et obligations mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

476-80
Contrat bail avec CARRIER AVIATION INC. lots P.283 et 284 (aéroport) Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un bail sous seing privé avec CARRIER AVIATION INC. en vertu duquel celle-ci loue une partie des lots 283 et 284 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières (plan 97-116 de M. Claude Juteau, arpenteur géomètre de la Ville), pour une période de dix (10) ans à compter du 1er novembre 1980, pour et en considération d'un loyer de $20,750.00 pour les cinq (5) premières années à raison de $345.83 par mois.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit bail qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

477-80
Contrat vente par Dame Blanche HOULE-LAVIOLETTE et Paul LAVIOLETTE re: propriétés situées 232, 234 à 240 de la rue Hertel Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Dame Blanche HOULE et M. Paul LAVIOLETTE l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

1- Un emplacement, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant la subdivision numéro UN du lot originaire numéro DEUX MILLE DIX-SEPT (2017-1) du cadastre revisé d'une partie de la Cité des Trois-Rivières avec maison dessus construite portant les numéros civiques 234 à 240, rue Hertel à Trois-Rivières, circonstances et dépendances.

2- Un emplacement, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant la subdivision numéro DEUX du lot originaire numéro DEUX MILLE DIX-SEPT (2017-2) du cadastre revisé d'une partie de la Cité des Trois-Rivières avec maison dessus

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

construite portant le numéro civique 232, rue Hertel à Trois-Rivières, circonstances et dépendances.

pour le prix de $14,000.00 payable comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Jean De Charette, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

478-80
Contrat servitude consentie par Pierre CROISETIÈRE
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville de Trois-Rivières, un acte de servitude préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel M. Pierre CROISETIÈRE consent à la Ville de Trois-Rivières, une servitude perpétuelle de passage sur l'immeuble suivant pour l'installation et l'entretien d'une borne-fontaine:

ASSIETTE DE LA SERVITUDE

Un emplacement vacant, situé à Trois-Rivières, connu et désigné comme étant une PARTIE de la subdivision numéro QUARANTE-SEPT du lot originaire numéro MILLE CENT UN (1101-P.47) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, plus amplement décrit comme suit, savoir:

De figure régulière, borné au nord-est, sud-est et au nord-ouest par une partie du lot 1101-47, au sud-ouest par le lot 1101-49 rue de Francheville.

Mesurant cinq pieds (5.0', soit 1,52 m.) vers le nord-est, sud-est, sud-ouest et le nord-ouest.

Contenant une superficie de vingt-cinq pieds carrés (25.0 p.c., soit 2,3 m.c.), mesure anglaise.

pour le prix de $1.00 comptant.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat de servitude qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

479-80
Contrat JOHNSON CONTROLS LTÉE
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que M. Jean-Paul Dorion, gérant adjoint aux Travaux publics soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec JOHNSON CONTROLS LTÉE pour l'entretien et la réparation des systèmes de contrôle de température et d'humidité de l'Hôtel de Ville, du Centre culturel et du Garage municipal, pour le prix $3,091.00.

Le tout selon les clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 10ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

480-80
Subdivision partie lot 181
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, A.G., en date du 29 octobre 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 181 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. des Chenaux, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 181-866 à 868 incl.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

481-80
Projet de règl. 191-68
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le projet de règlement No. 191-68 créant de nouvelles zones dans le quartier Ste-Marguerite et déterminant les usages permis dans ces zones, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

482-80
Acceptation projet "Poste de Francheville" sur les lots 243-3 et 244-3 (Hydro-Québec)
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au projet de construction du poste de répartition d'électricité sur les lots 243-3 et 243-4 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, tel que montré sur le plan no. S-2420 annexé à la présente, ledit projet ne contrevenant à aucun règlement de zonage de la Ville.

ADOPTÉ

483-80
Nomination du maire-suppléant
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que M. Lionel Julien soit et est nommé maire-suppléant pour le prochain terme de six (6) mois.

ADOPTÉ

484-80
Nomination inspecteur agraire
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que M. Jean-Louis Goneau, Directeur du Service des Permis et Inspection, soit et est nommé inspecteur agraire.

ADOPTÉ

485-80
Comptes du mois d'octobre 1980
Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que les comptes au montant de $3,210,800.26 comprenant les chèques émis dans le cours du mois d'octobre 1980 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 10ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

486-80
"P.D.T. Hertel"
$247,630.00
accord de
principe
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son accord de principe sur la présentation à la Société d'Habitation du Québec du programme "P.D.T. Hertel" au coût global de $247,630.00 pour le Secteur Hertel plus précisément du côté nord de la rue Hertel.

ADOPTÉ

487-80
Contrat
avec
CLÉMENT
RICARD &
FILS INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie CLÉMENT RICARD & FILS INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de démolition de deux maisons sur la rue Ste-Marguerite pour le prix de $2,490.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

488-80
Félicitations
aux clubs
"LES DIABLOS"
et "LE VERT
ET OR"
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette toutes ses félicitations aux joueurs et entraineurs du club de football "LES DIABLOS" qui a remporté le Bol d'Or (Championnat provincial collégial) et au club de football "LE VERT ET OR" qui a remporté un cinquième titre provincial consécutif.

ADOPTÉ

489-80
Proclamation
de la
semaine de
l'appréciation
de la Jeunesse
Adoption

PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'APPRÉCIATION DE LA JEUNESSE

ATTENDU QUE la grande majorité des jeunes sont intéressés, intelligents et des citoyens responsables, et,

ATTENDU QUE les efforts et les réalisations de ces jeunes citoyens méritent reconnaissance et éloge de leurs aînés, et,

ATTENDU QUE l'Optimist International depuis 1954 a développé et encouragé la mise en oeuvre d'un programme intitulé: SEMAINE D'APPRÉCIATION DE LA JEUNESSE, et,

ATTENDU QUE les citoyens de Trois-Rivières, ont décidé de se joindre aux Optimistes pour exprimer leur appréciation et leur approbation des contributions de la jeunesse,

Je, GILLES BEAUDOIN, Maire de Trois-Rivières, proclame du 10 au 16 novembre SEMAINE D'APPRÉCIATION DE LA JEUNESSE dans la ville de Trois-Rivières.

Par cette action, sachez que nous avons foi en l'habilité de la jeunesse d'aujourd'hui pour autant qu'elle assume des rôles responsables dans l'avenir de l'humanité.

Trois-Rivières, le 10 novembre 1980.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

283

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 10ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

490-80 Comptes à payer liste deb Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

SECONDE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Dalby Inc.:	
Parc Secteur Hertel - 1er estimé (retenue 10%)	$ 20,956.50
Maurice Couture Ltée:	
Installation de clôture - arrêt-balles - Stade de baseball	5,100.00
Télécon Trois-Rivières:	
Eclairage Parcs Pie XII et Lambert - remise retenue finale	7,254.48
Alpha Electrique Ltée:	
Eclairage parc linéaire - dernier estimé	1,500.00
Brunelle Inc.:	
Chemises - Policiers	4,569.60
Paul Guillemette:	
Recouvrement de chaises - bibliothèque	880.00
Pavages de Nicolet:	
Béton bitumineux - rues Du Vieux Pont, Père Marquette et Boul. Parent	4,181.50
Paul Perreault:	
Installation de deux sections de clôtures - Tunnel Laviolette	428.92
Rusco:	
Installation de deux fenêtres thermos - Traverse des Ages	857.88
R. Bertrand Construction:	
Achat de morceaux musoirs - bordures abaissées - Travaux Publics	249.42
Robert Frenette:	
Peinture de lampadaires, poteaux et clignotants	8,875.00
Allis-Chalmers:	
Pièces de pompe Allis-Chalmers - Usine de filtration	15,884.00
Laboratoires Choisy:	
Etude du sol - bassin Lac Milette (mai 1980)	1,953.98
Bigué & Lord, Architectes:	
Honoraires - modifications hippodrome - dernier paiement	4,929.47
Consultants Pluritec:	
Honoraires - drainage parc industriel no 2	3,680.00
Honoraires - transformations - hippodrome	937.05
Denis Magnan:	
Remboursement de frais de déménagement	1,368.00
Jean Paquin:	
Honoraires - vente par Marcel Beaulieu	135.00
Honoraires - vente par Mario Révi	146.00
International City Management Association:	
Honoraires - services - informations - gérance - 1980-1981	345.00
Bernard Gauthier:	
Assurance - responsabilité professionnelle - avenant	296.00
Magasin Royal:	
Veston, pantalons, chemises, cravate (Anatole Houle)	329.45
St-Maurice Aéro Club:	
Services rendus - gérance - octobre 1980	390.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
284
INITIALES DU GREFFIER

Musée Pierre Boucher:	
Subvention 1980 (dernier versement)	$ 2,000.00
Imprimerie Bien Public:	
Impression bulletin municipal	3,431.54
Cegep de Trois-Rivières:	
Location de piscine - du 28 avril au 23 juin 1980	2,187.00
COP Enr.:	
Honoraires - opération Bistro (15% net - selon contrat)	2,675.55
Loisirs Ste-Cécile:	
Responsable - entretien des bâtisses - 3e versement (dernier)	421.00
Loisirs St-Philippe:	
Entretien - surveillance terrain de balle - Parc Pie XII - 5e versement (dernier)	500.00
Centre Communal St-François d'Assise Inc.:	
Location d'espace au Pavillon Communautaire - 1er versement	471.91
Equipe de Curling Jean Lord:	
Equipement et cadeaux - équipe de curling hommes de chevaux	200.00
Hôpital Vétérinaire Des Forges:	
Services professionnels - octobre 1980 - hippodrome	650.00
Imprimerie Art Graphique:	
Impression de programmes - nos 70 à 78 - hippodrome	3,115.76

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1980

André Verville - 663 milles	145.86
Denis Ricard - 291 milles	64.08
Rosaire Pouliot - 240 milles	52.80
Roger Lefebvre - 245 milles	53.90
André Laberge - 257 milles	56.54
Roger Dupuis - 993 milles	218.52
Henri-Paul Dugré - 333 milles	73.26
Gaston Boudreault - 742 milles	163.35
Roland Bacon - 646 milles	142.12
Pierre St-Cyr - 132 milles	29.04
Anatole Houle - 766 milles	168.58
Roger Bruneau - 222 milles	48.84
Maurice Galarneau - 790 milles	173.80
Transport du personnel	20.00
Yvon Ratelle - 616 milles	135.47
Transport du personnel	13.00
Raoul Bellavance - 163 milles	35.86
Gaétan Lemieux - 356 milles	78.32
Transport du personnel	4.00
André Daviau - 1,056 milles	232.26
Germain Déziel - 75 milles	16.50
Roger Lafontaine - 254 milles	55.88
André Laneuville:	
Allocation d'automobile - septembre et octobre 1980 - 270 milles	59.40
Repas - invités - Gare intermodale	87.56

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl' No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
285
INITIALES DU GREFFIER

Madeleine Bessette:		
Dépenses de voyage - congrès A.S.T.E.D. - Québec	$	155.20
Nicole Dumoulin:		
Dépenses de voyage - congrès A.S.T.E.D. - Québec		168.75
Marcel Métivier:		
Dépenses de voyage - Hull		12.95
Allocation d'automobile - octobre 1980 - 725 milles		159.50
Réjean Métivier:		
Dépenses de voyage - Hull		6.50
Roger Desaulniers:		
Dépenses de voyage - Hull		1.50
Léopold Paquin:		
Dépenses de voyage - Hull		6.40
Serge Trudel:		
Dépenses de voyage - Hull		6.30
Jean-Louis Goneau:		
Dépenses de voyage - Congrès A.Q.A.B. - Mont Gabriel		442.72
Roger Baril:		
Dépenses de voyage - Boucherville		57.23
Jean-Jacques Lacroix:		
Dépenses de voyage - Québec - Réunion de la C.P.E.A.Q.		57.76
Yvon Poirier:		
Dépenses de voyage - Montréal - A.C.M.E. signalisation		44.62
Claude Doucet:		
Dépenses de voyage - Journée d'étude Ville Lachine - Lois 105 et 39		53.00
REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:		
Huguette Charest		46.03
André Laneuville		35.84
Maurice Lamirande		20.00
René Monfette		475.39
Jacques St-Laurent		188.32
Réjean Boucher		53.16
Armand Allard		227.37
Dépenses de voyage - congrès A.S.T.E.D. - Québec		161.10
Guy-Paul Simard		443.67
René Monfette		215.08
Jean-Paul Dorion		47.68
Maurice Couture Ltée:		
Réfection du Pavillon Gagnon - Parc Brébeuf - paiement no 2 (final)		10,241.08
Laboratoires Choisy Ltée:		
Surveillance - construction des pavages en béton bitumineux - divers endroits ($4,437.75 - $1,411.75 - $781.25)		6,630.75
TOTAL		$122,986.85

ADOPTE

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

286

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 10ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

491-80
Ajournement de la séance
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la séance du Conseil soit ajourné à mercredi le 12 novembre 1980 à 19 h 30.

ADOPTÉ

MERCREDI, LE 12ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

À une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville, le 12ième jour du mois de novembre, dûment ajournée le 10 novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à dix-neuf heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Amendement au règl. 463
Adoption

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 463 concernant le fonds spécial pour la création et l'aménagement de parcs et de terrains de jeux, aux fins que les droits exigibles ne soient pas exigibles lors d'une subdivision pour laquelle des droits semblables ont déjà été payés dans les cinq (5) dernières années.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 12ième jour de novembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

492-80
Rapport du Maire re: situation financière
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le texte du rapport du Maire sur la situation financière de la Ville soit accepté et publié dans un journal diffusé dans la Ville au lieu d'être distribué à chaque adresse civique, conformément à l'article 474.1 paragraphe 3 de la Loi sur les Cités et Villes, ledit texte étant annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

493-80
Promotion Roger Comeau
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que sur recommandation du Directeur du Service de Police et d'Incendie, le sergent Roger Comeau soit et est promu au poste de lieutenant à compter du 10 novembre 1980.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Laferté — Gilles Beaudoin

GREFFIER — MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

287

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 17ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 17ième jour du mois novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
10-11-80
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 10 novembre 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 25 TA re: imposition d'une taxe d'affaires, permis d'exploitation pour tout nouveau commerce,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 2 septembre 1980;

b) Règlement régissant les enseignes et réclames publicitaires pour tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, etc.,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

c) Reconstruction du mur de l'étang du Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 22 septembre 1980;

d) Amendement au règl. 191 pour défendre les industries, les ateliers de réparations et commerces dans le secteur Ste-Marguerite,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 22 septembre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

e) Amendement au règl. 191 re: interdire les ateliers de réparation dans la zone délimitée par la ligne séparative des lots 199 et 200, la rivière St-Maurice, l'emprise nord-ouest de l'autoroute 40 et par le Boul. Des Forges,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 29 septembre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

f) Amendement au règl. 191 re: interdire les ateliers de réparation dans la zone délimitée par la rue Des Forges, la côte Laflèche, le Boul. St-Louis jusqu'à la rivière St-Maurice et le fleuve St-Laurent,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 29 septembre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

g) Amendement au règl. 4 marge de recul rue Bellefeuille,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 20 octobre 1980;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 17ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

h) Modifications du règl. 611-A re: programme d'amélioration de quartiers "Secteur Hertel 1975",
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 27 octobre 1980;

i) Modifications du règl. 612-A re: programme d'amélioration de quartiers "Secteur Hertel 1976",
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 27 octobre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

j) Règlement adoptant un programme de dégagement de terrains "P.D.T. Secteur Hertel",
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 27 octobre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

k) Amendement au règl. 13 re: les rues et places publiques,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 27 octobre 1980;

1) Amendement au règl. 25 re: paiement des taxes en 3 versements,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 27 octobre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Léo Thibeault;

m) Amendement au règl. 13 re: changer le nom de la partie de rue portant le nom de Ste-Marguerite pour celui de Des Forges, entre les rues St-Denis et Ste-Marie,
avis donné par M. le Conseiller Jean-Guy Laferté,
à la séance du 10 novembre 1980;

n) Amendement au règl. 191 zonage du quartier Ste-Marguerite,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 10 novembre 1980;

Règlement pour établir des garderies dans la Ville Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement en vertu de 1'article 98 de la loi sur les services de garde à 1'enfance, établissant les conditions pour 1'octroi de permis pour 1'utilisation de terrains où la construction, la modification ou 1'occupation de bâtiments à des fins de services de garde en garderie au sens de la loi ci-haut mentionnée, même si une réglementation de zonage existait à 1'encontre de 1'octroi dudit permis.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de novembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Lionel Julien

Amendement au règl. 461 (régime de retraite) Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 461 concernant le régime de rentes pour les employés de la Ville, aux fins de permettre à certains employés de prendre une retraite anticipée sans aucune réduction de la rente créditée, à la demande de l'employeur soit pour des raisons de santé, soit pour la bonne administration de la Ville, et prévoyant dans ces cas un supplément temporaire.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de novembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Lionel Julien

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 17ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

Travaux d'aménagement Hôtel de Ville bâtisse François-Nobert $144,900.00 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement décrétant des travaux d'aménagement et de réaménagement de locaux dans l'Hôtel de Ville et la bâtisse François-Nobert au coût de $144,900.00 dont $30,000.00 à même les fonds généraux de 1980 et $114,900.00 à même le produit d'un emprunt au fonds de roulement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de novembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léo Thibeault.

Amendement au règl. 463 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 463 concernant le fonds spécial pour la création et l'aménagement de parcs et de terrains de jeux, aux fins d'appliquer ledit règlement dans les cas de subdivision, redivision, ajouté et remplacement, et que les droits ne soient pas exigibles lorsque des droits semblables ont déjà été payés dans les cinq (5) dernières années.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de novembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté.

Amendement au règl. 13 Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de donner un nom à l'espace vert situé entre les rues De Ramesay, St-Jude et Ste-Marguerite.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 17ième jour de novembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Goneau.

494-80 Compte rendu 10-11-80 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 10 novembre 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

495-80 Contrat vente par François Légaré à Const. Réal Renaud Ltée lot 181-819 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de vente par la compagnie de Construction M. et F. Légaré Inc. à la Construction Réal Renaud Ltée, du lot 181-819 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, la Ville intervenant audit contrat pour rendre inopérante la clause de prohibition d'aliéné contenue dans l'acte enregistré sous le numéro 327,254 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 17ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

496-80
Contrat vente par Const. M. & F. Légaré à Const. Réal Renaud Ltée lot 181-837 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de vente par François Légaré à la compagnie de Construction Réal Renaud Inc. pour la vente du lot 181-837 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, la Ville intervenant audit contrat pour rendre inopérante la clause de prohibition d'aliéné contenue dans l'acte enregistré sous le numéro 327,253 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

497-80
Contrat mainlevée à Dame Charlotte Bourbonnais-Lussier re: lots 180-180 et 178-341 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un acte de mainlevée préparé par Me Jean De Charette, notaire, en vertu duquel la Ville de Trois-Rivières reconnaît que toutes les obligations contenues dans l'acte enregistré sous le numéro 205,097 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières ont été respectées et donne quittance générale et finale et mainlevée générale et totale de tous droits, privilèges, hypothèques et de la clause résolutoire grevant à son profit en vertu de l'acte ci-haut mentionné, l'immeuble étant les lots 178-341 et 180-180 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de mainlevée qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

498-80
Contrat vente à BRASSERIE LE GOSIER INC. partie lot 178-655 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que la Ville de Trois-Rivières vende à BRASSERIE LE GOSIER INC. l'immeuble suivant:-

DÉSIGNATION:

Une partie de la subdivision officielle SIX CENT CINQUANTE-CINQ du lot originaire CENT SOIXANTE-DIX-HUIT (178-P.655) du cadastre de la paroisse de Trois-Rivières et plus amplement décrite comme suit:

De figure irrégulière, borné vers l'est par les lots 178-656, partie du lot 178-655, vers le sud-est, par une partie du lot 178-657, vers le sud-ouest par une partie du lot 178-655, vers l'ouest par le lot 178-654 (Boul. Chanoine Moreau), vers le nord-ouest par une partie du lot 178; mesurant quatre cent quatre-vingt-deux pieds et trente-trois centièmes (482.33 pi., soit 147,01 m.) le long d'un arc de cercle de sept cent dix pieds et quarante-cinq centièmes (710.45

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
291
INITIALES DU GREFFIER

pi., soit 216,55 m.) vers l'est, quatre-vingts pieds et soixante-douze centièmes (80.72 pi., soit 24,60 m.) vers le sud-est, vingt-neuf pieds et cinquante-six centièmes (29.56 pi., soit 9,01 m.) vers le sud-ouest, cinq cent dix pieds et quarante-quatre centièmes (510.44 pi., soit 155,58 m.) le long d'un arc de cercle de six cent soixante-quatre pieds et quatre-vingt-quinze centièmes (664.95 pi., soit 202,68 m.) vers l'ouest, quarante-huit pieds et vingt-trois centièmes (48.23 pi., soit 14,70 m.) vers le nord-ouest; contenant une superficie de vingt-trois mille sept cent douze pieds carrés (23 712 pi. ca., soit 2 202,92 m.c.).

Pour le prix de $5,000.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me Guy Leblanc, notaire, constatant cette vente.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation de la Commission Municipale du Québec.

ADOPTÉ

499-80
Contrat
GUIMOND
ÉLECTRIQUE
INC.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec la compagnie GUIMOND ÉLECTRIQUE INC., en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter les travaux d'éclairage de rues 1980 secteur St-Laurent, secteur Banque de terrains et secteur Centre-Ville pour le prix de $76,593.62.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

500-80
Subdivision
lots 175-120
et 175-121
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 24 octobre 1980, montrant la subdivision des lots Nos. 175-120 et 175-121 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés rue Léon Méthot, appartenant à Jean-Marc Brouillette Inc. et donnant effet aux lots 175-120-1, 175-120-2, 175-121-1 et 175-121-2.

ADOPTÉ

501-80
Subdivision
ajouté au
lot 381
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 28 octobre 1980, montrant l'ajouté du lot 381 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé rue Léon Méthot et appartenant à Jean-Marc Brouillette Inc.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 17ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

502-80
Subdivision
lot 1099-38
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 7 novembre 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 1099-38 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situé rue Fortin, appartenant à M. Jean-Yves Descormiers et donnant effet au lot 1099-38-2.

ADOPTÉ

503-80
Félicitations
au CENTRE COM.
ST-FRANÇOIS-
D'ASSISE
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières transmette ses félicitations au CENTRE COMMUNAL ST-FRANÇOIS-D'ASSISE pour le magnifique travail communautaire effectué dans ce secteur depuis l'acquisition par la Ville de l'école St-Jean-Bosco.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
293
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 17ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

504-80 Comptes à payer lis nebd. Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

SECONDE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Clément Ricard & Fils:	
Branchement d'aqueduc et d'égout 1980 - estimé no 7 - 10% de retenue	$ 5,747.75
Remise dépôt d'appel d'offres	50.00
Dalby Inc.	
Réfection local des juges - hippodrome - estimé no 1 - retenue 10%	25,553.70
Delmont Construction:	
Travaux Manoir de Tonnancour - paiement final	1,331.61
Remise de retenue	5,000.00
Cimentier Maroc Inc.:	
Trottoirs et bordures 1980 - estimé no 4 - retenue 10%	8,292.40
F.X. Boisvert:	
Réfection de la sous-face de la marquise - Salle J.A. Thompson - estimé no 1 - final	2,325.00
Consultants Pluritec:	
Honoraires - plan directeur d'urbanisme - 2e versement	36,700.00
Maurice Couture Ltée:	
Clôture et arrêt-balles - Parcs Pie XII et Lambert - remise de retenue	658.40
Entreprise d'Electricité VLM Inc.:	
Electricité - atelier pour autobus - remise de retenue	532.95
Laboratoires Shermont Inc.:	
Services professionnels - surveillance et contrôle du béton - recouvrement de pavage	2,487.50
Sablière Ste-Marthe:	
Terrain de soccer Jacques Buteux - remise de retenue totale	690.00
J.C. Papillon & Fils:	
Plomberie atelier pour autobus - remise de retenue finale	497.35
Consultants Pluritec:	
Honoraires - estrade de courses - du 4 août au 27 septembre 1980	84.24
Honoraires - mini-aréna - du 2 juin au 27 septembre 1980	368.93
Denis Trépanier & Fils:	
Construction atelier autobus - remise de retenue finale	4,204.57
Bigué & Lord, architectes:	
Honoraires - Manoir de Tonnancour	95.88
Ben Vanasse Inc.:	
Fourniture d'une barre-panique - Manoir de Tonnancour	343.00
Simpsons-Sears:	
Achat réfrigérateur et cuisinière électrique - Centre Notre-Dame de la Paix	1,090.76
Accessoires & Outillage Ltée:	
Achat de remorque Pavemaster - capacité 2 tonnes	2,779.92
J.R. Lemire Inc.:	
Achat de bureaux, classeur, support à manteaux - Service Récréation & Parcs, Pavillon communautaire St-Jean-Bosco, Colisée, Pavillon de la Jeunesse	2,192.61
Studio Régent:	
Service de photos - Evaluation	191.05

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
294
INITIALES DU GREFFIER

Restaurant Le Grillon:	
Repas aux prisonniers - Janvier à septembre 1980	$ 49.42
Le Nouvelliste:	
Appel d'offres - avis public - Service Récréation et Parcs	2,110.25

REMISE DE SUBVENTIONS (H.C.J.L.S.) AUX GROUPES SOCIO-CULTURELS

Ensemble Folklorique La Val-Mongeoise	500.00
Coeur Bruckner	500.00
Ensemble Instrumental de la Mauricie	500.00
Ensemble Vocal de Trois-Rivières	500.00
Orchestre Symphonique de Trois-Rivières	500.00
Productions Specta Inc.:	
Opération Salle J.A. Thompson (demande additionnelle)	13,000.00
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs - septembre et octobre 1980	541.50
Comité de Basketball Mineur:	
Aide financière	300.00
Centre Landry:	
Animation et organisation - activités pour jeunes - 2e versement final	260.00
Ovide Demontigny:	
Loyer du local St-Philippe - mai à décembre 1980 (8 mois)	1,600.00

SUBVENTIONS - TRAVAUX EXECUTES DANS SECTEUR ST-PHILIPPE - PAREL

Mme Roméo Morrissette	2,500.00
Eddy Normandin	3,000.00
Roger Ferron	1,125.00
Roland Dumont	5,133.50
Jacques Perron	3,565.50
Jacques Bergeron	4,340.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1980

Jacques Dumont - Cours Institut de Police de Nicolet - 156 milles	34.32
Marcel Duval - 445 milles	97.88
Transport d'équipement et de personnel	9.00
Fernand Pellerin - 787 milles	173.14
Gaston Tousignant - 258 milles	56.76
Robert Rousseau - 815 milles	179.30
Alain Provencher - 530 milles	116.60
Yvon Poirier - 325 milles	71.50
René Perron - 131 milles	28.82
Pierre Pépin - 222 milles	48.84
Maurice Massicotte - 479 milles - août 1980	105.38
Roger Loisel - 1,286 milles	282.92
Richard Lemire - 449 milles	98.78
Guy Larivière - 548 milles	120.56
Benoît Landry - 228 milles	50.16
Claude Juteau - 331 milles	72.82
Gilles Grenier - 210 milles	46.20

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
295
INITIALES DU GREFFIER

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES (suite):

Jean-Louis Goneau - 593 milles	$ 130.46
Romain Frigon - 127 milles	27.94
Rosaire Francoeur - 463 milles	101.86
Serge Dumas - 249 milles	54.78
Lionel Duval - 562 milles	123.72
Transport du personnel et de l'équipement	13.00
Gaston Desaulniers - 581 milles	127.82
René Boucher - 415 milles	91.30
Léo Bellerose - 1,052 milles	231.41
Roger Baril - 190 milles	41.80
Réal Ayotte - 705 milles	155.00
Transport du personnel	25.00
Origène Bellemare - 145 milles	31.90
Dépenses de voyage - Association des Travaux Publics d'Amérique - Dorval	116.40
Michel Matteau:	
Dîner - invité S.H.Q.	18.00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Nicole L'Espérance	91.66
René Monfette	353.82
Gabriel Trahan	191.07
TOTAL	$144,762.71

ADOPTE

LA SEANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
296
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 24ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 24ième jour du mois novembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

M. le Maire-suppléant	Lionel	JULIEN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Jean-Guy	LAFERTÉ

Procès-verbal
17-11-80
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 17 novembre 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Amendement au règl. 25 TA re: imposition d'une taxe d'affaires, permis d'exploitation pour tout nouveau commerce,
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 2 septembre 1980;

b) Règlement régissant les enseignes et réclames publicitaires pour tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, etc.,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

c) Reconstruction du mur de l'étang du Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 22 septembre 1980;

d) Amendement au règl. 191 pour défendre les industries, les ateliers de réparations et commerces dans le secteur Ste-Marguerite,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 22 septembre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

e) Modifications du règl. 611-A re: programme d'amélioration de quartiers "Secteur Hertel 1975",
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 27 octobre 1980;

f) Règlement adoptant un programme de dégagement de terrains "P.D.T. Secteur Hertel",
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 27 octobre 1980;

g) Amendement au règl. 191 zonage du quartier Ste-Marguerite,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 10 novembre 1980;

h) Règlement pour établir des garderies dans la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 17 novembre 1980;
Maintenu par M. le Conseiller Gaston Vallières;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 24ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

505-80
Compte rendu
17-11-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 17 novembre 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

506-80
Règlement
4-Z-131
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 4-Z-131 amendant le règlement No. 4 concernant les bâtiments ou bâtiments érigés ou à être érigés dans la Ville, afin d'établir de nouvelles lignes de construction, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

507-80
Règlement
13-AAZ-274
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 13-AAZ-274 (1980) amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de donner un nom à certains espaces verts dans le Secteur Sainte-Marguerite et aux fins de changer le nom de la partie de rue portant le nom de Sainte-Marguerite pour celui de Des Forges, entre les rues St-Denis et Ste-Marie, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

508-80
Règlement
25-R
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 25-R (1980) amendant le règlement No. 25, quant à ce qui a trait aux taux de la taxe générale et des taxes spéciales, aux fins de décréter que les comptes de taxes seront payables soit comptant, soit en trois versements égaux à compter de l'année 1981, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

509-80
Règlement
191-67
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement 191-67 (1980) amendant le règlement No. 191 concernant le zonage, aux fins d'interdire les ateliers de réparation d'automobiles et autres machineries, les commerces et les industries dans certains secteurs de la Ville, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

510-80
Règlement
461-F
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le règlement No. 461-F (1980) amendant le règlement 461 concernant le régime de rentes pour les employés de la Ville, aux fins de permettre à certains employés de prendre une retraite anticipée sans aucune réduction de la rente créditée, à la demande de l'employeur, soit pour des raisons de santé, soit pour la bonne administration de la Ville, et prévoyant dans ces cas un supplément temporaire, soit adopté tel

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

511-80
Règlement
463-C
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le règlement No. 463-C (1980) amendant le règlement 463 concernant le fonds spécial pour la création et l'aménagement de parcs et de terrains de jeux, aux fins d'appliquer ledit règlement dans le cas de subdivision, redivision, ajouté et remplacement, et que les droits ne soient pas exigibles lorsque des droits semblables ont déjà été payés dans les cinq (5) dernières années, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

512-80
Règlement
753
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le règlement No. 753 (1980) décrétant des travaux d'aménagement et de réaménagement de locaux dans l'Hôtel de Ville et la bâtisse François-Nobert au coût de $144,900.00 dont $30,000.00 à même les fonds généraux de 1980 et $114,900.00 à même le produit d'un emprunt au fonds de roulement, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

513-80
Contrat
vente à
Mlle
Georgette
LACERTE
Adoption

ATTENDU les avis publics donnés dans le journal Le Nouvelliste, éditions du 21 et du 28 juin 1979 et dans la Gazette Officielle du Québec, éditions du 30 juin et du 7 juillet 1979;

VU la vente pour taxes d'une partie du lot 1100 du cadastre de la Cité des Trois-Rivières, le 26 juillet 1979;

ATTENDU que Mlle Georgette Lacerte s'est portée acquéreur de ladite partie du lot 1100, lors de la vente pour taxes du 26 juillet 1979 et qu'elle est maintenant en droit de se faire consentir un titre de propriété par la Ville de Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Greffier de la Ville soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville un acte de vente préparé par Me Gérard Dufresne, notaire, à Demoiselle Georgette LACERTE, pour l'immeuble ci-aprés désigné:

DÉSIGNATION:

Un emplacement situé en la ville de Trois-Rivières connu et désigné comme faisant partie du lot numéro ONZE CENTS (P.1100) du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières, situé au nord de la rue Ste-Marguerite, de figure rectangulaire, mesurant trente et un pieds (31') de largeur par quarante pieds (40') de profondeur et borné en front, par la rue Ste-Marguerite, en profondeur, par un surplus du lot No. 1100 du même cadastre, à l'est, par une autre partie du lot No. 1100 appartenant déjà à l'Acquéreur et de l'autre côté, vers l'ouest, par une autre partie du lot No. 1100, étant la propriété de Gaston Guillemette.

pour le prix de $721.80 payé lors de la vente pour taxes le 26 juillet 1979.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 24ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et conformément à l'article 525 de la Loi sur les Cités et Villes.

ADOPTÉ

514-80
Contrat protocole d'entente avec l'HYDRO-QUÉBEC
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente sous seing privé entre la Ville et l'HYDRO-QUÉBEC, en vertu de laquelle cette dernière permet à la Ville d'utiliser à titre gratuit, pour fins de patinoire, jusqu'au 1er mai 1981, une partie du lot No. 198 près de la rue Bayard.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil.

ADOPTÉ

515-80
Contrat protocole d'entente PAVILLON ST-ARNAUD
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec le PAVILLON ST-ARNAUD, en vertu duquel celui-ci assumera la gestion complète des activités découlant du programme plein air Pie XII entre le 7 décembre 1980 et le 28 février 1981 pour et en considération de la somme de $6,585.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

516-80
Contrat protocole d'entente avec les ass. par. de loisirs re: gestion patinoires extérieures
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec l'Association paroissiale des Loisirs et/ou Comité de Citoyens, en vertu de laquelle celle-ci s'engage à assurer la surveillance, l'entretien et la programmation des patinoires et/ou ronds de glace, le montage et démontage des bandes pour des montants variant entre $2,420.00 et $3,290.00 du 7 décembre 1980 au 28 février 1981.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 24ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

517-80
Acceptation des Jeux du Québec finale régionale/ été 1981 Adoption

ATTENDU que la tenue des JEUX DU QUÉBEC en Mauricie favorisera l'utilisation maximale des ressources locales tant au point de vue humain que du point de vue équipement de loisirs;

ATTENDU que les JEUX favorisent également les retombées économiques, touristiques, sociales et surtout le développement local du loisir;

ATTENDU que les différentes associations de loisirs de la région et la population en général souhaitent la tenue des JEUX DU QUÉBEC, FINALE RÉGIONALE ÉTÉ 1981, à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
ET RÉSOLU

Que le Conseil accepte que la Ville de Trois-Rivières soit l'hôte de la finale régionale des JEUX DU QUÉBEC DE LA MAURICIE ÉTÉ 1981;

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, le protocole d'entente à intervenir avec LE CONSEIL DES LOISIRS DE LA MAURICIE précisant les responsabilités des parties pour l'organisation et la tenue de la Finale Régionale des Jeux du Québec été 1981.

ADOPTÉ

518-80
Contrat Achat de la Ville à M. Gilles LAVIOLETTE Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières achète de M. Gilles LAVIOLETTE l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

1- Le lot 1997-10 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières (revisé) avec maison dessus construite portant le numéro civique 280 rue Hertel à Trois-Rivières, circonstances et dépendances.

2- Le lot 1997-3-5 du cadastre officiel de la Cité des Trois-Rivières (revisé).

pour le prix de $12,300.00 payable comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Lionel Martin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

519-80
Comptes à payer liste hebdomadaire Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Robert Frenette Inc.:
Travaux de peinture extérieure - Manoir de Niverville - paiement final $ 1,595.00
Plomberie Antoine St-Onge:
Réfection de toiture - stade de baseball - estimé No. 2 - retenue 10% 16,670.88

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
301
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 24ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

Tremco Canada Ltée:	
Expertises toiture - usine de traitement d'eau	650.00
Laboratoires Choisy:	
Expertises toiture - hippodrome	2,500.00
Paul Guillemette:	
Achat de chaises et recouvrement de chaises - bibliothèque	888.00
Paysagiste Bégin Inc.:	
Gazon cultivé - pose et fournitures - Pavillon de la Jeunesse	737.10
Fernand Gauthier:	
Expertises revêtment de stucco et maçonnerie - Porte Duplessis	40.00
Bell Canada:	
Réinstallation des services téléphoniques - rues Fortin et De Vieux Pont	343.54
Jean-Marc Lemire:	
Allocation vestimentaire - travail division de la Sureté - du 20 octobre au 14 novembre 1980	40.00
U.Q.T.R.:	
Service de photocopies - Service Récréation et Parcs	34.21
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager - parcs-écoles - octobre 1980	729.31
J.R. Lemire:	
Achat de bureau et classeurs - Centre Notre-Dame-de-la-Paix	1,483.70
Ferron, Nobert, Young, Lanouette, Carpentier & Associés:	
Honoraires - vérification intérimaire 1980 (acompte)	12,000.00
Guay & Lord, architectes:	
Honoraires - proposition Terrasse Turcotte et environs	2,000.00
Productions Specta:	
Subvention - pour combler déficit selon états financiers présentés	11,800.00
Associations des Arbîtres de la Mauricie:	
Frais d'arbîtrage - septembre et octobre 1980	1,732.00

SUBVENTIONS - RESTAURATION DE PROPRIÉTÉS SECTEUR ST-PHILIPPE (PAREL)

René Bacon	6,000.00
Albert Carpentier	2,500.00
Coopérative St-Philippe	6,650.00
François St-Arnaud	3,577.00
Armand Martel	4,524.71

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - OCTOBRE 1980

Charles-Edouard Provencher - 136 milles	29.92
Michel Pellerin - 885 milles	194.81
Normand Fournier - 684 milles	150.48
Réjean Boucher - 316 milles	69.52
Michel Matteau:	
Dîner - invité S.H.Q.	16.85
André Laneuville:	
Dépenses de voyage - journée d'étude - Montréal	139.49
Claude Juteau:	
Dépenses de voyage - Semaine du 10 au 14 novembre 1980 - Etude évaluation des emplois - Montréal	260.85
Gaston Desaulniers:	
Dépenses de voyage - Congrès annuel Association des Travaux Publics d'Amérique - Dorval	73.00
Claude Juteau:	
Cotisation Association Canadienne des Sciences Géodésiques	35.00
Henri-Paul Durand:	
Remboursement de dépenses - semaine de l'industrie électrique - Auberge des Gouverneurs - conférence et souper	55.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
302
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 24ième JOUR DE NOVEMBRE 1980

Robert Rousseau:	
Remboursement de dépenses - semaine de l'industrie électrique - Auberge des Gouverneurs - conférence et souper	20.00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gaston Desaulniers	67.02
René Monfette	363.00

EXPOSITION (comptes déjà produits au comité des finances)

Restaurant Le Bourguignon:	
Repas - réunion Commission de l'Expo	35.55
Restaurant Sorrento:	
Repas - réunions Commission de l'Expo	187.26
Au Palais du Chinois:	
Repas - réunion Comité de l'agriculture	76.56
Marché St-Louis:	
Achats divers	66.47
Georges Breton & Al:	
Remise de vente du lait - éleveurs Expo 1980 (montant reçu de Laiterie Baribeau: $4,427.26)	2,827.26
Transport St-Valère:	
Cueillette des déchets - Expo, hippodrome, CAM - octobre 1980	200.00
Douglas Thibeault:	
Remboursement de 2 repas - activité piscine - correction sur chèque émis	9.12
Fédération de Natation du Québec:	
Auto-collants entraîneurs-chefs	4.50
Fleuriste Laviolette:	
Fleurs Famille Sawyer	27.00
C.A.P.A.C.:	
Redevance sur droits et permis selon assistance - paiement final	69.82
Xérox Canada:	
Service de photocopies - septembre 1980	114.65
Roger Rompré:	
Allocation d'automobile - 452 milles - octobre 1980	99.44
Allocation spéciale - 17 jours	17.00
Jean Alarie:	
Allocation d'automobile - octobre 1980 - 642 milles	141.21
Dépenses de voyage - réunion Association des Expositions du Québec - Drummondville	67.71
TOTAL	$81,913.94

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Lionel Julien
MAIRE-SUPPLÉANT.

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
303
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 8ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 8ième jour du mois décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
24-11-80
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 24 novembre 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Règlement régissant les enseignes et réclames publicitaires pour tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, etc.,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1980;

b) Reconstruction du mur de l'étang du Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 22 septembre 1980;

c) Amendement au règl. 191 pour défendre les industries, les ateliers de réparations et commerces dans le secteur Ste-Marguerite,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 22 septembre 1980;

d) Règlement adoptant un programme de dégagement de terrains "P.D.T. Secteur Hertel",
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 27 octobre 1980;

e) Règlement pour établir des garderies dans la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 17 novembre 1980;

Amendement
au règl.
186 SP
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement 186 SP concernant la circulation sur une partie de la rue Des Forges (mail) et sur certaines rues y conduisant, aux fins de définir les véhicules de livraison.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 8ième jour de décembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 8ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

520-80
Compte rendu
24-11-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 24 novembre 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

521-80
Règlement
611-B (1980)
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le règlement No. 611-B (1980) modifiant le règlement No. 611-A (1977) du 21 mars 1977 concernant des modifications au programme d'amélioration de quartiers pour une partie du territoire de la municipalité connue sous le nom de: "Secteur Hertel 1975" soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

522-80
Règlement
191-68
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 191-68 (1980) amendant le règlement No. 191 et établissant dans le Secteur Ste-Marguerite, des zones qui seront connues sous les dénominations de : RBCD-CAB-1, RBCD-CAB-2, RBCD-CAB-3, RACD-4, RB-5, RB-6, CA-1, CA-2, PA-1, PA-2, PA-3, PA-4, VA-1, VA-2., soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

523-80
Contrat
vente par
M. Lucien
DUBOIS
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières achète de M. Lucien DUBOIS l'immeuble suivant:-

DÉSIGNATION:

Un emplacement de figure trapézoidale, borné vers le nord-est par une partie du lot: 2237, étant l'ancienne voie ferrée du St-Maurice Valley, vers le sud-est par un surplus du lot: 1100, propriété ou occupé par Rachel Dupuis-Bistodeau, suivant titres enregistrés sous le numéro: 266778 et autres, s'il y a lieu, du côté nord-ouest par un surplus du lot: 1100, propriété ou occupé par Dame L.L. Fleury-Dubé, suivant titres enregistrés sous le numéro: 297354 et autres, s'il y a lieu, en front au sud-ouest par la rue Ste-Marguerite, propriété de Ville de Trois-Rivières, sans désignation cadastrale, mesurant vingt-cinq mètres et trente-deux centièmes (25,32 m.) vers le nord-est, dix-neuf mètres et quatre-vingt-dix-sept centièmes (19.97 m.) vers le sud-est, vingt-cinq mètres et trente centièmes (25,30 m.) vers le sud-ouest, vingt-et-un mètres et trois centièmes (21.03 m.) vers le nord-ouest, contenant une superficie de cinq cent dix-huit mètres carrés et soixante-quatre centièmes (518,64 m.c.); le coin sud-ouest se trouve à cent quinze mètres et soixante-dix-huit centièmes (115,78 m.) du coin sud-est du lot: 1100-88.

portant les numéros civiques 3054, 3056 et 3064 rue Ste-Marguerite circonstances et dépendances.

pour le prix de $15,000.00 comptant.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Gilles-Guy Garceau, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et conformément au règlement 741 de la Ville.

ADOPTÉ

524-80
Contrat louage d'équip. re: déneigement PAGÉ CONST. Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel PAGÉ CONSTRUCTION INC. s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

1 niveleuse Caterpillar, modèle 12F, avec aile latérale, au prix de $39.00/h;

1 niveleuse Caterpillar, modèle 12P, avec aile latérale, au prix de $39.00/h;

1 niveleuse Champion, modèle D680, sans aile de côté, au prix de $39.00/h;

Pour la période comprise entre le 1er novembre 1980 et le 30 avril 1981.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

525-80
Contrat louage d'équip. re: déneigement SABLE DES FORGES INC. Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel SABLE DES FORGES INC. s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

1 chargeuse sur roues Carterpiller modèle 950 au prix de $36.00/h;

1 chargeuse sur roues Carterpiller modèle 950 au prix de $36.00/h;

pour la période comprise entre le 1er novembre 1980 et le 30 avril 1981.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

526-80
Contrat louage d'équip. re: déneigement HENRI PAQUETTE Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel HENRI PAQUETTE INC. s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 8ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

1 chargeuse sur roues 60 à 95 C.V.,
modèle 4-80L, au prix de $27.00/h;

Pour la période comprise entre le 1er novembre 1980 et le 30 avril 1981.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

527-80
Contrat louage d'équip. re: déneigement ANDRÉ BOISVERT EXCAVATION Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel ANDRÉ BOISVERT EXCAVATION s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

1 chargeuse sur roues John Deere de modèle 500C-2R
au prix de $29.00/h;

pour la période comprise entre le 1er novembre 1980 et le 30 avril 1981.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

528-80
Contrat louage d'équip. re: déneigement ROMÉO TRÉPANIER Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel ROMÉO TRÉPANIER s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

1 chargeuse sur roues Massey Ferguson modèle 40-2R
au prix de $23.50/h;

pour la période comprise entre le 1er novembre 1980 et le 30 avril 1981.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

529-80
Contrat louage d'équip. re: déneigement THOMAS BELLEMARE Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel THOMAS BELLEMARE & FILS LTÉE s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

1 chargeuse sur roues John Deere, munie d'une
pelle, modèle 644, au prix de $36.00/h;

Pour la période comprise entre le 1er novembre 1980 et le 30 avril 1981.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 8ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

530-80
Contrat louage d'équip. re: déneigement JULES MILETTE INC. Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé en vertu duquel JULES MILETTE INC. s'engage à exécuter des travaux de déneigement en utilisant:

1 chargeuse sur roues de marque Volvo modèle 1240 au prix de $36.00/h;

Pour la période comprise entre le 1er novembre 1980 et le 30 avril 1981.

Le tout sujet aux clauses et conditions mentionnées audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

531-80
Contrat louage machinerie re: entretien Piste de Courses MATHIAS PLANTE Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de louage de machinerie avec M. MATHIAS PLANTE, en vertu duquel celui-ci s'engage à louer à la Ville, pour les travaux d'entretien à la piste de courses à l'Hippodrome de Trois-Rivières, pendant la saison d'hiver 1980-81, l'équipement suivant:-

Une sableuse d'une capacité de 8 verges sur un camion Ford 10 roues;

et une niveleuse de marque Fiat-Allis-Chalmer M 100-B;

pour le prix de $10,000.00 payable en cinq (5) versements mensuels égaux et consécutifs de $2,000.00 chacun.

La durée du contrat sera d'une période de 5 mois soit du 12 novembre 1980 au 11 avril 1981.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

532-80
Contrat HYDRO-QUÉBEC re: électricité Hippodrome Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'HYDRO-QUÉBEC, en vertu duquel celle-ci s'engage à vendre de l'électricité pour les besoins du terrain de l'Exposition (Hippodrome de Trois-Rivières), pour une période d'une année à compter du 17 novembre 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

533-80
Contrat HYDRO-QUÉBEC re: électricité terrain expo Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat avec l'HYDRO-QUÉBEC, en vertu duquel celle-

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

ci s'engage à vendre de l'électricité à la Ville de Trois-Rivières pour les besoins normaux du terrain de l'Exposition, pour une période d'une année à compter du 17 novembre 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

534-80
Contrat avec MAURICE COUTURE LTÉE re: déneigement patinoires 1980-81 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire et M. Albert Morrissette, Directeur du S.R.P. soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un contrat sous seing privé avec MAURICE COUTURE LTÉE, en vertu duquel celle-ci s'engage à exécuter des travaux de déneigement aux patinoires des parcs Lambert, Ringuet et Pie XII, du 15 décembre 1980 au 31 mars 1981, aux taux de $28.00/h quant au chargeur W-14, 3 verges, $26.00/h quant au chargeur 680E, 2 1/3 verges, $26.00/h quant au chargeur 580B, 1 7/8 verge et $26.00/h quant au tracteur 8 pieds cubes.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

535-80
Protocole d'entente avec 1'U.Q.T.R. re: entretien piste de ski de fonds Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, un protocole d'entente avec 1'U.Q.T.R., en vertu duquel 1'U.Q.T.R. s'engage à entretenir la piste linéaire pour la pratique du ski de fonds à partir de la rue Montplaisir jusqu'au Boul. Du Rochon, à compter du 1er décembre 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit protocole qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

536-80
Entente avec LES PRODUCTIONS SPECTA INC. Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un mémoire d'entente avec LES PRODUCTIONS SPECTA INC. en vertu duquel celle-çi s'engage à réaliser des activités artistiques du domaine des arts de la scène pour la relève du Centre Culturel, du 1er septembre au 31 décembre 1980, pour et en considération d'une somme forfaitaire de $2,000.00.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit mémoire qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 8ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

537-80
Vente par Dame FRANCINE PAQUETTE lots 1997-9 et 199-3-4 $11,100.00 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Dame FRANCINE PAQUETTE l' immeuble suivant étant les lots 1997-9 et 1997-3-4 du Cadastre officiel de la Cité de Trois-Rivières (Revisé) pour le prix de $11,100.00 comptant,ledit immeuble portant les numéros civiques 294 et 296 rue Hertel circonstances et dépendances.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte d'achat préparé par Me Gérard Dufresne, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte d'achat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

538-80
Intervention de la Ville dans la vente du lot 226-5 (Parc Ind. 2) à la SOC. DE FABRICATION DES VIEILLES FORGES INC. Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que la Ville de Trois-Rivières donne son consentement à la vente à la SOCIÉTÉ DE FABRICATION DES VIEILLES FORGES INC. du lot 226-5 du cadastre officiel de la Paroisse de Trois-Rivières, par Fiducie, Prêt et Revenu.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et le Greffier de la Ville, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente ci-haut mentionné préparé par Me Renée Méthot, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

539-80
Autorisation aux organisateurs du Tournoi Bantam re: vente de bière Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que permission soit donnée aux organisateurs du tournoi national "Bantam" de Trois-Rivières, de vendre de la bière pendant la tenue de cet événement qui se tiendra du 16 au 25 janvier 1981 au Colisée de Trois-Rivières.

ADOPTÉ

540-80
Comptes à payer novembre 1980 Adoption

PROPOSE PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDE PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que les comptes au montant de $1,378,001.70 comprenant les chèques émis dans le cours du mois de novembre 1980 soient acceptés et ratifiés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

541-80
Achat par la Ville à Dame Maria MÉNARD Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières achète de Dame Maria MÉNARD l'immeuble suivant:

DÉSIGNATION:

Un emplacement situé en cette cité; au nord du chemin

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

Ste-Marguerite, contenant soixante pieds (60') anglais de front par la profondeur qu'il y a depuis ledit chemin Ste-Marguerite à aller au terrain du chemin de fer de la vallée du St-Maurice ou représentants, faisant partie du lot numéro MILLE CENTS (P.1100) du cadastre officiel de la cité des Trois-Rivières, entre l'emplacement de J.B. Dubé ou représentants, à l'Est, et l'emplacement dudit lot restant à Dame Jos J. Ryan ou représentants à l'ouest, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances.

Ce terrain est plus amplement déterminé sur un plan préparé par Monsieur Claude Juteau, arpenteur-géomètre, en date du 21 novembre 1980, et se décrit comme suit:

Une partie du lot numéro MILLE CENTS (P.1100) du cadastre de la cité des Trois-Rivières, division d'enregistrement de Trois-Rivières; de figure irrégulière, borné vers le nord-est par une partie du lot 2237, appartenant au chemin de fer de la vallée du St-Maurice ou représentants, vers le sud-est et le nord-ouest par une partie du lot ONZE CENTS (P.1100).

vers le sud-ouest par la rue Ste-Marguerite (sans désignation cadastrale); mesurant dix-huit mètres et trente centièmes (18,30 m), vers le nord-est, vingt-deux mètres et trente-neuf centièmes (22,39 m) vers le sud-est, dix-huit mètres et trente centièmes (18,30 m) le sud-ouest, vingt-trois mètres et soixante-trois centièmes (23,63 m.) vers le nord-ouest;

Contenant une superficie de quatre cent vingt mètres carrés et soixante-dix-sept centièmes (420.77 m.ca.).

Le coin sud-ouest dudit emplacement se trouve à soixante-seize mètres et deux centièmes (76,02 m.) du coin sud-est du lot 1100-88.

pour le prix de $5,500.00 comptant.

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville l'acte de vente de l'immeuble ci-haut mentionné, préparé par Me Lionel Martin, notaire.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et conformément au règlement 741 de la Ville.

ADOPTÉ

542-80
Comptes
à payer
liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Dalby Inc.:	
Aménagement d'un parc - Secteur Hertel - estimé No. 2 - retenue 10%	$ 15,308.10
Shalwin Co.:	
Fourniture et installation de verre thermost - Édifice Nobert - paiement final	14,798.00
Pagé Construction:	
Recouvrement de pavage 1980 - remise partie de retenue 5%	7,847.49
Clôtures Cambreck Inc.:	
Clôture et arrêt-balle - Parc Jacques Buteux	4,400.00
Clôture terrain de baseball - Parc Pie XII	5,623.68
Pavages de Nicolet Inc.:	
Béton bitumineux - rue Du Fief	4,124.50
A & A Démolition Ltée:	
Démolition de l'usine de filtration - estimé	

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 8ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

No. 2	13,000.00
Remise de retenue	1,950.00
Clément Ricard & Fils:	
Branchement d'aqueduc et d'égout - estimé No. 9 - retenue 10%	4,978.80
Démolition de 2 maisons rue Ste-Marguerite	2,490.00
Remise dépôt de soumission	249.00
Branchement d'aqueduc et d'égout - estimé No. 8 - retenue 10%	1,828.06
Plomberie St-Onge:	
Ventilation, chauffage - Édifice des Travaux Publics - estimé No. 2 - retenue 10%	8,640.00
Télécon:	
Canalisation souterraine Notre-Dame-de-la-Paix - remise d'une partie de retenue	1,578.72
Peintureco:	
Nettoyage et peinture de lampadaires	4,523.36
J.C. Papillon Ltée:	
Fabrication et installation porte d'accès au système de ventilation	319.37
Canadian General Electric:	
Maintenance radio-communication - novembre 1980	1,085.70
J.R. Lemire:	
Achat de chaises empilables - Pavillon Communautaire St-Jean-Bosco	597.78
Achat de chaises empilables - Centre Culturel	996.30
Achat de classeurs et diviseurs - Exposition	582.98
Consultants Pluritec:	
Honoraires - estrade de courses - 29 septembre au 1er novembre 1980	477.63
St-Maurice Aéro Club:	
Gérance et services rendus - novembre 1980	390.00
Yvon Pratte Harness Shop:	
Achats divers - hippodrome	272.86
Armand Kid Martel:	
Publicité - hippodrome - octobre 1980	78.00
Fédération Québécoise de Hockey sur Glace:	
Stage régional - 3 instructeurs	275.00
Comité de Zone F.B.A.Q.:	
Frais des marqueurs - hockey mineur - novembre 1980	596.50

PAVILLON DE LA JEUNESSE - RESTAURANT

C. Yum Yum Inc.:	
Achat de chips	6.48
Vaillancourt:	
Achat de gâteaux, pain	36.30
Métropolitain Pop Corn:	
Achat de pop corn	44.50
F. Hamel:	
Achat de fromage	47.50
C.H. Fortier:	
Achat de jus, sauce, sucre, bonbons	464.27
Dufresne & Frères:	
Achat de liqueurs	240.00
Canada Packers Inc.:	
Achat de viande, patates frites	385.80
Den-Mart Inc.:	
Achat de chocolat chaud	117.80
Crèmerie Union:	
Achat de margarine, fromage	125.21
Crèmerie de Trois-Rivières:	
Achat de crème	47.90

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1980

Lionel Duval - 322 milles	70.95
Transport du personnel et de l'équipement	7.00
Romain Frigon - 137 milles	30.14
Gilles Grenier - 210 milles	46.20
André Laberge - 187 milles	41.14
Guy Larivière - 598 milles	131.56

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 8ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

Michel Lacoursière - septembre, octobre, novembre 1980 - 187 milles	41.14
Roger Lefebvre - 226 milles	49.72
Maurice Massicotte - 333 milles	73.26
Fernand Pellerin - 698 milles	153.56
Jean-Paul Poisson - 380 milles	83.60
Yvon Poirier - 234 milles	51.48
Alain Ricard - septembre et octobre 1980 - 58 milles	12.76
Denis Ricard - 243 milles	53.46
Pierre St-Cyr - 104 milles	22.88
Anatole Houle - 568 milles	124.99
Alain Tremblay - 411 milles	90.42
Jean-Louis Goneau - 294 milles	64.68
Guy Trépanier, historien:	
Dépenses de voyage - recherches historiques	267.99
Paul-André Cloutier:	
Dépenses de voyage - colloque sur les aménagements cyclables - Montréal	101.48
Michel Matteau:	
Dîner - invités S.H.Q.	20.25
Claude Juteau:	
Dépenses de voyage - journée d'étude Ordre des Arpenteurs-Géomètres Longueuil	49.40

SUBVENTIONS - RESTAURATION SECTEUR ST-PHILIPPE (PAREL)

Henri-Paul Beaudry	2,640.00
Urbain Chamberland	3,048.50
Claude Normandin	3,775.00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES:

Guy-Paul Simard	167.31
René Monfette	286.92
René Monfette	314.01
Albert Morrissette	188.16
Jean Lamy	72.85
Gaston Desaulniers	54.86
Armand Allard	83.17
Jean-Louis Caron, arch.	
Esquisse Vieux Pont	2,000.00
TOTAL	$112,746.43

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
313
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 15ième jour du mois décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal 08-12-80 Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 8 décembre 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Règlement régissant les enseignes et réclames publicitaires pour tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, etc.,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1980;

b) Reconstruction du mur de l'étang du Parc Pie XII,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Goneau,
à la séance du 22 septembre 1980;

c) Règlement adoptant un programme de dégagement de terrains "P.D.T. Secteur Hertel",
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 27 octobre 1980;

d) Règlement pour établir des garderies dans la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 17 novembre 1980;

Amendement au règl. 13 pour fermer certaines rues Adoption

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de décréter la fermeture de certaines rues et/ou parties de rues.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de décembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

Amendement au règl. 191-59 re: zonage du Secteur St-Philippe Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 191-59 concernant le zonage du quartier St-Philippe, aux fins de modifier les normes relatives au pourcentage d'utilisation du sol (marges latérales et cour arrière) dans les zones C-24 et C-25.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de décembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Léopold Alarie.

543-80
Compte rendu
08-12-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 8 décembre 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

544-80
Règlement
186 SP-3
circulation
sur le mail
de la rue
Des Forges
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que le règlement No. 186 SP-3 (1980) amendant le règlement 186 SP concernant la circulation sur une partie de la rue Des Forges (mail) et sur certaines rues y conduisant, aux fins de définir les véhicules de livraison, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

545-80
Contrat
vente à LES
IMMEUBLES
MULTI-
FONCTIONNELS
DU SAINT-
MAURICE INC.
re: lot
7-15-1 et
P.7-15
rescision
de la
résolution
427-79
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que la Ville de Trois-Rivières vende à LES IMMEUBLES MULTI-FONCTIONNELS DU SAINT-MAURICE INC., le lot 7-15-1 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, ainsi que toute la partie non-subdivisée du lot 7-15 du même cadastre, au prix de $0.15 le pied carré, soit la somme de $1,326.26 comptant.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de vente préparé par Me François St-Arnaud, notaire, constatant cette transaction.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit acte de vente qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante et sujet à l'approbation du Ministre de l'Industrie et du Commerce et du Ministre des Affaires municipales du Québec.

Que la résolution No. 427-79 soit et est rescindée à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

546-80
Contrat de
location
par M.
ANDRÉ
ROBICHAUD
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat de location avec M. ANDRÉ ROBICHAUD, en vertu duquel celui-ci loue à la Ville, un emplacement sur sa tour pour l'installation d'une antenne et d'un système électrique pour la radio-communication, pour une durée de cinq (5) ans, à raison de $120.00 par année.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

547-80
Contrat entente avec LE SERVICE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE DE L'U.Q.T.R. Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant et M. Albert Morrissette, Directeur du Service de la Récréation et des Parcs, soient et sont autorisés à signer pour et au nom de la Ville, une entente avec LE SERVICE DE L'ACTIVITÉ PHYSIQUE ET SPORTIVE DE L'UNIVERSITÉ DU QUÉBEC À TROIS-RIVIÈRES et le CLUB LYNX INC. pour soutien et services au club privé "Les Lynx Inc." du 1er janvier au 31 décembre 1980.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite entente qui vient d'être soumise au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

548-80
Subdivision d'une partie du lot 178 et du lot 178-658 Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Paul Michaud, A.G., en date du 27 novembre 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 178 et du lot 178-658 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situés Boul. Chanoine Moreau, appartenant à Habitel de la Mauricie Inc. et donnant effet aux lots 178-691, 178-692 et 178-658-4. Ce plan montre également la correction du lot 178-660 (rue).

ADOPTÉ

549-80
Excédent du coût d'achat d'une plate-forme élévatrice Adoption

ATTENDU que par son règlement No. 740, la Ville avait prévu une somme de $40,400.00 pour l'achat d'une machine à glace Zamboni et d'un échafaudage élevateur;

ATTENDU qu'il en coûtera plutôt une somme de $45,711.00, pour l'achat de ces équipements laissant un solde à combler de $5,311.00;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Qu'une somme de $5,311.00 soit prélevée aux fonds généraux de 1980 afin de payer l'excédent du coût des équipements dont l'achat a été autorisé et décrété par le règlement No. 740 et prévoyant une somme de $40,400.00 pour ces achats alors que la dépense s'avère être plutôt au montant de $45,711.00.

ADOPTÉ

550-80
Nomination des vérificateurs Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières nomme par les présentes, la firme Ferron, Nobert, Young, Lanouette, Carpentier & Ass. vérificateurs de la Ville de Trois-Rivières, conformément à l'article 108 de la Loi sur les Cités et Villes, pour l'année fiscale 1981.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

551-80
Appui au projet de mini-sommet régional sur la situation économique en Mauricie
Adoption

ATTENDU que la Mauricie est au prise actuellement avec une situation économique difficile;

ATTENDU qu'il y va de l'intérêt de tous les intervenants d'y voir clair;

CONSIDÉRANT que notre région jouit d'une situation stratégique dans l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT l'idée mise de l'avant par la Chambre de Commerce du Cap-de-la-Madeleine;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU:

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières appuie le projet de mini-sommet régional et assure l'organisation de sa participation et de son appui.

ADOPTÉ

552-80
Objection de la Ville concernant une nouvelle licence de piste de courses par la compagnie Hippodrome Bromont Inc.
Adoption

ATTENDU que la compagnie Hippodrome Bromont Inc. demande une licence de piste de courses pour opérer une piste de courses à Bromont, dans les Cantons de l'Est;

ATTENDU que la Ville de Trois-Rivières opère déjà une piste de courses à Trois-Rivières depuis plusieurs années;

ATTENDU qu'il y a depuis quelque temps, une pénurie de bons chevaux de courses, et que l'ouverture d'une nouvelle piste de courses n'aura d'autres effets que d'accaparer une partie de ces chevaux;

ATTENDU que l'octroi d'une nouvelle licence de piste de courses serait contre l'intérêt de l'industrie et du monde des courses en diminuant la qualité des courses aux pistes actuellement en opération et en réduisant par le fait même les revenus des actuels exploitants et les bourses qui sont octroyées;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières s'objecte officiellement à la délivrance d'une licence de piste de courses à Hippodrome Bromont Inc., pour les motifs ci-haut mentionnés et pour la raison que la requête de cette compagnie n'est pas conforme à la Loi sur les loteries, les courses, les concours publicitaires et les appareils d'amusements, ainsi qu'aux règles et règlements de ladite Loi (art. 9, 10, 11, 12, 13 et 15 desdites règles.

Que la Ville de Trois-Rivières demande à la Régie des loteries et courses du Québec la permission d'intervenir lors de l'audition de la demande de Hippodrome Bromont Inc., afin de faire valoir les arguments ci-haut mentionnés et bien d'autres.

ADOPTÉ

ATTENDU que la mise en échec est permise au hockey mineur;

ATTENDU que cette pratique est même encouragée par les entraineurs et par certains parents et qu'elle tend à favoriser un jeu plutôt brutal que de coopération;

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 15ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

553-80
S.R.P.
mise en
échec au
hockey mineur.
Adoption

ATTENDU qu'un comité du hockey mineur a été mandaté pour évaluer le hockey mineur à Trois-Rivières;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que le Service de la Récréation et des Parcs de la Ville de Trois-Rivières entreprenne une démarche auprès du comité du hockey mineur pour soumettre la possibilité de bannir la mise en échec dans le hockey mineur de participation.

ADOPTÉ

Amendement
au règl.
25
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance, un règlement amendant le règlement No. 25 concernant l'imposition de certaines taxes dans la Ville, aux fins de modifier le montant minimal exigible pour qu'un compte de taxe puisse être payé par versements et pour abroger le dernier paragraphe de l'article 10.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 15ième jour de décembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Colbert.

554-80
Comptes
à payer
liste bebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Gaston Paillé Ltée:	
Aqueduc rue de la Sentinelle - estimé No. 1 - retenue 10%	$ 27,754.98
Aqueduc rue St-François-Xavier - remise partie de retenue	903.06
Conduits d'aqueduc - estimé No. 1	1,234.00
Hydro-Mécanique Inc.:	
Système de fluoruration - remise de retenue - travaux additionnels	2,642.26
Dalby Inc.:	
Aménagement d'un parc Secteur Hertel - estimé No. 2 - retenue 10%	15,308.10
Réfection du Pavillon Parc Lemire - estimé No. 3 - retenue 10%	8,600.67
Pavages de Nicolet:	
Béton bitumineux Boul. Des Forges et piste cyclable	1,717.50
Service Sanitaire Régional:	
Cueillette de déchets - novembre 1980 - voyages spéciaux garage municipal et autogare	28,097.60
Jacques Martin:	
Plancher Pavillon Lemire - estimé No. 1 - final	445.80
Contenants Inter-Cité:	
Cueillette de déchets - voyages spéciaux	1,745.00
Doucet Combustion Inc.:	
Vérification des fournaises - Édifice des Travaux Publics, Salle J.-A.-Thompson, Marina, Hôtel de Ville, Postes de Police, Marché-aux-Denrées, Usine de filtration	2,230.00
Industries SMI Ltée:	
Achat de surfaceuse à glace Zamboni	36,529.92

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

General Motors Canada:	
Achat de turbine ASSY	1,026.46
J.R. Lemire:	
Étagères, chaises, classeurs, filières - Colisée, Pavillon de la Jeunesse, Édifice des Travaux Publics	3,307.18
J.A. Sports Enr.:	
Set de coussins de baseball et balles de tennis	867.90
Brunelle Inc.:	
Chemises, souliers, foulards - Police	427.00
Bicybec Ltée:	
Plaques de bicyclettes pour 1981	3,477.60
Pouliot, Guérard & Associés Inc.:	
Honoraires - services professionnels - 1er novembre 1979 au 30 septembre 1980	6,965.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - novembre 1980	280.00
Communication Mauricie:	
Montage graphique bulletin municipal - octobre 1980	591.00
Laviolette Auto Location:	
Location d'auto - Hôtel de Ville et hippodrome - décembre 1980	618.96
Roger Villemure:	
Honoraires - plan Terrasse Turcotte	2,000.00
Maurice Comeau:	
Surveillance du poste Des Forges - novembre 1980	40.00
Duchesneau & Fils:	
Désinfection Colisée - décembre 1980	37.00
Xérox Canada:	
Service de photocopies - novembre 1980 - Travaux Publics, Usine de filtration	1,128.19
Service de photocopies - novembre 1980 - Trésorerie	113.30
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Famille Caron	27.00
Lalancette & Fils:	
Réparation de moteurs - Hôtel de Ville et Colisée	187.45
Le Nouvelliste:	
Avis public	39.00
Avis public - appel d'offres - courses - bureau du maire (situation financière)	1,971.00
Robert Racine:	
Service de vérification ascenseurs - Hôtel de Ville, Centre Culturel, Édifice Dugré - décembre 1980	112.00
Service de Gestion Industrielle:	
Appel d'offres	69.00
U.Q.T.R.:	
Service de photocopies - Service Récréation et Parcs	41.56
Radio Trois-Rivières Ltée:	
Publicité - hippodrome - novembre 1980	318.75
Brink's Canada:	
Transport d'argent - hippodrome - novembre 1980	552.50
CIGB-FM:	
Publicité - hippodrome - novembre 1980	212.16
Imprimerie Art Graphique:	
Impression de programmes - Nos. 82 à 90	3,090.15
Comité de Basketball Mineur:	
Subvention basketball mineur - automne 1980 (1er versement)	300.00
Comité de la Traverse des Ages:	
Entretien des salles du 26 octobre au 27 décembre 1980	1,406.00
Fédération Québécoise de Hockey sur Glace:	
Enseignement de hockey sur glace (135 participants)	540.00

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
319
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

TRAVAUX DE RESTAURATION - SECTEUR ST-PHILIPPE (PAREL)

René Bacon	4,000.00
Félicité Duchesneau	1,059.75
Richard Proteau	954.25
Mme Philibert Masse	1,800.50
Adélard Parenteau	186.50
Roland Gélinas	4,059.75
Michelle Toupin	3,000.00
Mme Gilberte Gauthier	2,968.50
Maurice Martel	6,000.00
Omer Audy	2,500.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1980:

Guy Maillette - septembre à novembre 1980 - 233 milles	51.26
Richard Milette - décembre 1980 - 127 milles	27.94
Benoît Landry - décembre 1980 - 58 milles	12.76
René Boucher - décembre 1980 - 87 milles	19.14
Roland Bacon - 655 milles	144.10
Roger Baril - 186 milles	40.92
Réal Ayotte - 636 milles	139.92
Transport du personnel	25.00
André Verville - 670 milles	147.40
Gaston Boudreault - 721 milles	158.62
Raoul Bellavance - 76 milles	16.72
Origène Bellemare - 214 milles	47.12
Léo Bellerose - 1,266 milles	278.44
René Boucher - 321 milles	70.62
Roger Bruneau - 165 milles	36.30
André Daviau - 691 milles	152.01
Roger Dupuis - 851 milles	187.22
Henri-Paul Dugré - 490 milles	107.80
Rosaire Francoeur - 410 milles	90.20
Normand Fournier - 537 milles	118.14
Maurice Galarneau - 703 milles	154.66
Transport du personnel	18.00
Benoît Landry - 132 milles	29.04
Roger Loisel - 1,165 milles	256.30
Richard Lemire - 547 milles	120.34
Michel Lefebvre - septembre et octobre 1980 - 158 milles	34.76
Gaétan Lemieux - 603 milles	132.66
Alain Provencher - 280 milles	61.60
Rosaire Pouliot - 204 milles	44.88
René Perron - 140 milles	30.80
Pierre Pépin - 146 milles	32.12
Michel Pellerin - 465 milles	102.37
Robert Rousseau - 728 milles	160.16
Yvon Ratelle - 133 milles	29.26
Transport du personnel	4.00
Gaston Tousignant - 198 milles	43.56
Raymond St-Pierre - 40 milles	8.76
Louise Houde - 54 milles	11.96
Lester Lahaye - 83 milles	18.26
Yvon Poirier:	
Dépenses de voyage - Colloque A.Q.T.R. - Frais d'inscription	25.00
Gaston Desaulniers:	
Dépenses de voyage - Colloque A.Q.T.R. - Frais d'inscription	25.00
Gaston Desaulniers:	
Allocation d'automobile - novembre 1980 - 446 milles	98.16
Albert Morrissette:	
Allocation d'automobile - janvier à décembre 1980 - 2,390 milles	525.80

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 15ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

André Laneuville:	
Dîner - invités promoteurs Toronto et Montréal	56.78
Jacques Charette:	
Dépenses de voyage - Québec S.H.Q.	57.78
Wilson O'Shaughnessy:	
Dîner - étude du budget	137.75
Léopold Alarie:	
Dépenses de voyage - conférence sur l'habitation - Montréal	183.95
Lionel Julien:	
Dépenses de voyage - conférence sur l'habitation - Montréal	52.00
André Laneuville:	
Dépenses de voyage - conférence sur l'habitation - Montréal	129.79
Jean Lamy:	
Dépenses de voyage - journée d'informations - Montréal - Recensement Canada	72.00

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

Gaston Desaulniers	68.97
René Monfette	277.58
Lucien A. Ouellet	94.73
Jacques St-Laurent	49.90
Juliette Bourassa	77.52
Guy-Paul Simard	414.29
TOTAL	$188,996.42

ADOPTÉ

555-80
Condoléances
décès
Me Jean Lesage
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

Que c'est avec regret que son honneur le maire Gilles Beaudoin et messieurs les Conseillers de la Ville de Trois-Rivières ont appris le décès de Me Jean Lesage et profondément touchés de ce deuil, désirent offrir aux membres de sa famille, l'expression de leurs plus sincères condoléances.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
321
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 22ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 22ième jour du mois décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à dix-neuf heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

556-80
Budget de $26,600,000. pour 1981
Adoption

ATTENDU que les revenus probables de l'année 1981 se chiffrent à la somme de $26,600,000.00 suivant le projet de budget annexé à la présente résolution;

ATTENDU que les dépenses probables pour ladite année s'élèvent à la somme de $26,600,000.00;

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le projet de budget ci-annexé soit adopté et que la somme de $26,600,000.00 soit appropriée pour les dépenses de l'année 1981.

ADOPTÉ

557-80
Programme des immobilisations de la Ville 1981-1982 et 1983
Adoption

CONSIDÉRANT l'article 473 de la Loi sur les Cités et Villes.

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le programme des immobilisations de la Ville de Trois-Rivières pour les années 1981-1982 et 1983, au montant de $13,260,000.00 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, ledit programme étant annexé à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

322

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 22ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

A une assemblée régulière du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 22ième jour du mois décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à vingt heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Jean-Guy	LAFERTÉ
	Lionel	JULIEN

Procès-verbal
15-12-80
Adoption

IL EST PROPOSÉ, SECONDÉ ET RÉSOLU A L'UNANIMITÉ:

Que le procès-verbal de l'assemblée du 15 décembre 1980 soit adopté.

ADOPTÉ

Les avis de motions suivants sont maintenus:-

a) Règlement régissant les enseignes et réclames publicitaires pour tous les bâtiments résidentiels, commerciaux, etc.,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 septembre 1980;

b) Règlement adoptant un programme de dégagement de terrains "P.D.T. Secteur Hertel",
avis donné par M. le Conseiller Gaston Vallières,
à la séance du 27 octobre 1980;

c) Règlement pour établir des garderies dans la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Lionel Julien,
à la séance du 17 novembre 1980;

d) Amendement au règl. 191-59 concernant le zonage du Secteur St-Philippe our modifier le pourcentage d'utilisation du sol,
avis donné par M. le Conseiller Léopold Alarie,
à la séance du 15 décembre 1980;

e) Amendement au règl. 25 re: impositions de certaines taxes dans la Ville,
avis donné par M. le Conseiller Fernand Colbert,
à la séance du 15 décembre 1980;

Amendement au règl. 25 taux de la taxe générale et des taxes spéciales Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement No. 25 concernant le taux de la taxe générale et des taxes spéciales afin de modifier ces taux.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de décembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 22ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

Règl. 18
re: regrattiers
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement abrogeant le règlement No. 18 concernant l'exercice de certains commerces et industries et prévoyant de nouvelles dispositions concernant les marchands d'effets d'occasion ou regrattiers.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de décembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Gaston Vallières.

Amendement
au règl. 16
taux de
location au
Marché-aux-
denrées
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement No. 16 concernant les tarifs de location au Marché-aux-Denrées, aux fins d'augmenter lesdits tarifs de location à compter du 1er janvier 1981.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de décembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Fernand Colbert.

Amendement
au règl.
352
tarifs de
stationnement
à l'autogare
Avis de motion

Je donne avis par les présentes, que je présenterai à une prochaine séance un règlement amendant le règlement No. 352 régissant le stationnement et la circulation des véhicules-automobiles dans l'autogare de la Place de l'Hôtel de Ville, aux fins de modifier les tarifs de stationnement ainsi que la compensation pour les timbres de stationnement.

Il y aura dispense de lecture du règlement lors de son adoption.

Lu en Conseil, ce 22ième jour de décembre 1980.

SIGNÉ: M. le Conseiller Antoine Gauthier.

558-80
Compte rendu
15-12-80
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le compte rendu de la séance du Conseil, siégeant en Commission Permanente, lundi le 15 décembre 1980 soit reçu, adopté et ratifié à toutes fins que de droit, avec les modifications qui y ont été apportées.

ADOPTÉ

559-80
Règlement
13-AAZ-275
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que le règlement No. 13-AAZ-275 (1980) amendant le règlement No. 13 concernant les rues et places publiques, aux fins de fermer certaines rues et/ou parties de rues, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

LUNDI, LE 22ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

560-80
Contrat
GÉNÉRALE
ÉLECTRIQUE
DU CANADA
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, un contrat d'entretien avec la compagnie GÉNÉRALE ÉLECTRIQUE DU CANADA en vertu duquel celle-ci s'engage à entretenir le système de radio-communication de la Ville pour le prix de $14,319.00 pour une période de 5 ans à compter du 1er janvier 1981.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat qui vient d'être soumis au Conseil et sujet à l'approbation de la Commission municipale du Québec.

ADOPTÉ

561-80
Contrat
dation en
paiement
par LES
CONSTRUCTIONS
J.C. GAGNON
INC.
Adoption

ATTENDU que le 31 août 1978 par acte enregistré sous le no. 300646 de la division d'enregistrement de Trois-Rivières, LES CONSTRUCTIONS J.C. GAGNON INC. se sont portées acquéreurs des lots 181-850, 181-851, 181-852, 181-2-128, 181-2-129, 181-2-130, 181-2-131, 181-2-132 et 181-2-133 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières;

ATTENDU que cette compagnie avait garanti à la Ville de Trois-Rivières le paiement d'une somme de $34,042.35 pas une hypothèque grevant les lots ci-haut mentionnés;

ATTENDU que cette compagnie a fait défaut de payer cette somme de $34,042.35 et qu'elle ne peut envisager de la payer;

ATTENDU que cette compagnie offre à la Ville de lui rétrocéder volontairement les lots ci-haut mentionnés en paiement du capital, des intérêts, des frais, des taxes échues et à échoir et de leurs intérêts, le tout résultant de l'acte enregistré sous le No. 300646;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
ET RÉSOLU:

Que le préambule ci-haut fasse partie de la présente résolution;

Que la Ville de Trois-Rivières accepte la rétrocession des lots 181-850, 181-851, 181-852, 181-2-128, 181-2-129, 181-2-130, 181-2-131, 181-2-132 et 181-2-133 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, par LES CONSTRUCTIONS J.C. GAGNON INC. comme dation en paiement de toutes dettes, privilèges et hypothèques résultant d'un acte de vente enregistré sous le No. 300646 de la Division d'enregistrement de Trois-Rivières;

Que Son Honneur le Maire ou en son absence, M. le Maire-suppléant, soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, l'acte de dation en paiement préparé par Me Jean De Charette, notaire;

Que le Trésorier de la Ville soit et est autorisé à rembourser à LES CONSTRUCTIONS J.C. GAGNON INC., une somme de $3,404.24 qu'il détient comme garantie de la vente des lots ci-haut mentionnés, le 31 août 1978, et que le Trésorier de la Ville prélève aux fonds généraux de 1980, une somme de $866.34 pour compenser les taxes municipales et scolaires ainsi que leurs intérêts, et toutes autres impositions foncières échues ou à échoir et concernant les lots ci-haut mentionnés;

Le tout selon les termes et conditions mentionnés audit contrat de dation en paiement qui vient d'être soumis au Conseil et dont copie est annexée à la présente pour en faire

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
325
INITIALES DU GREFFIER

partie intégrante.

ADOPTÉ

562-80
Taux d'intérêts comptes de taxes à compter de l'année 1981
Adoption

VU l'article 481 de la Loi sur les cités et villes permettant de décréter un taux d'intérêt différent du taux statutaire de cinq (5) pour cent;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
ET RÉSOLU

Que le taux d'intérêt pour arrérages de taxes municipales de toutes sortes, soit et est par les présentes établi à 16% l'an, à compter de l'année financière 1981.

ADOPTÉ

563-80
Procès-verbaux du greffier re: consultation règl. 4-Z-131 et 570-C
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault

Que les procès-verbaux du Greffier relativement à la consultation sur les règlements 4-Z-131 et 570-C soient adoptés à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

564-80
Projet de règl. 191-59-B
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le projet de règlement 191-59-B afin de modifier le zonage dans les zones C-24 et C-35 pour le quartier St-Philippe, soit adopté à toutes fins que de droit.

ADOPTÉ

565-80
Offre d'achat R.L. CRAIN LTÉE
Adoption

ATTENDU que la compagnie R.L. CRAIN LTÉE offre d'acheter une superficie d'environ 232,600 pieds carrés du lot 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, dans le Parc Industriel No. 2;

ATTENDU que cette compagnie a déposé une somme de $1,395.60 représentant 10% du prix de vente, afin de prouver sa bonne foi et son intention d'achat;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
ET RÉSOLU

Que, sur recommandation du Service d'Expansion Économique et Industrielle, la Ville de Trois-Rivières accepte l'offre d'achat de la compagnie R.L. CRAIN LTÉE, de se porter acquéreur de 232,600 pieds carrés du lot 226 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, dans le Parc Industriel No. 2, sur le Boul. Parent, près de l'intersection de la rue Westinghouse.

Le tout selon les termes et conditions mentionnés à ladite offre d'achat qui vient d'être soumise au Conseil, ladite offre étant annexée à la présente pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 22ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

566-80
Subdivision
lot 178-637-1
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Jules Rochette, arpenteur-géomètre, en date du 28 juillet 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 178-637 du cadastre de la Paroisse de Trois-Rivières, situé Boul. Des Récollets appartenant à M. Jean Marcotte et donnant effet au lot 178-637-1.

ADOPTÉ

567-80
Subdivision
lot 1-237
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Roger Gélinas, A.G., en date du 20 novembre 1980, montrant la subdivision d'une partie du lot 1-237 du cadastre de la Paroisse de St-Etienne situé Boul. Des Forges et appartenant à Dame Lucienne MILOT-LAMPRON et donnant effet au lot 1-237-1.

ADOPTÉ

568-80
Subdivision
lots 1618-1,
1618-2 et
1617-2
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières donne son approbation au plan préparé par M. Claude Juteau, A.G., en date du 4 décembre 1980, montrant la subdivision des lots 1618-1, 1618-2 et 1617-2 du cadastre de la Cité de Trois-Rivières, situés coin Royale et Bonaventure, appartenant à la Ville de Trois-Rivières et donnant effet aux lots 1618-1-1 et 1618-1-2, 1618-2-1 et 1618-2-2, 1617-2-1 et 1617-2-2.

Que Son Honneur le Maire soit et est autorisé à signer pour et au nom de la Ville, les plan et livre de renvoi de la subdivision précédente.

ADOPTÉ

569-80
Modifications
au règl. 749
Adoption

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier le règlement No. 749 décrétant des travaux de restauration et d'aménagement de la Maison Hertel de la Fresnières afin de spécifier que ce bâtiment servira d'édifice administratif pour la Ville;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
ET RÉSOLU

Que le règlement No. 749 soit et est modifié en enlevant toutes les mentions concernant la Maison des Vins y apparaissant pour les remplacer par la mention "un édifice administratif" de la Ville.

ADOPTÉ

570-80
Prolongation
du mandat des
administrateurs
actuels de
l'U.M.Q.
jusqu'à
l'assemblée
générale de
1982
Adoption

ATTENDU que le mandat actuel des administrateurs du conseil d'administration de l'Union des Municipalités du Québec est pour une durée de deux (2) ans devant se terminer à l'automne 1981;

ATTENDU que l'année financière de l'Union des Municipalités du Québec a été modifiée pour correspondre à l'année de calendrier;

ATTENDU que pour éviter au personnel de direction de l'Union des Municipalités de mettre en branle un processus pour des

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
327
INITIALES DU GREFFIER

élections régionales dans 26 régions à l'intérieur d'une période de 2 1/2 mois;

ATTENDU qu'un tel processus d'élection ferait en sorte que le travail du personnel administratif de l'Union des Municipalités serait plutôt axé sur ces élections et qu'il faudrait mettre de côté certains travaux urgents et importants;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
ET RÉSOLU

Que le Conseil de la Ville de Trois-Rivières accepte de prolonger le mandat des administrateurs actuels jusqu'à l'assemblée générale annuelle postérieure à l'exercice financier de 1981.

ADOPTÉ

571-80
Demande d'aide fin. au Min. des Transports re: étude gare intermodale Adoption

ATTENDU qu'une société ferrovière projette d'offrir un nouveau service de trains intercité Montréal-Québec sur la rive nord du Saint-Laurent, d'ici 1982;

ATTENDU qu'une compagnie d'autobus envisage de relocaliser son terminus voisin de la gare actuelle de Trois-Rivières;

ATTENDU que de telles initiatives redonneraient à la gare de la rue Champflour, une nouvelle vie et que celle-ci serait fréquentée par des services de transport de colis, autobus urbains et taxis;

ATTENDU que de telles initiatives injecteraient du sang nouveau dans un des vieux quartiers de Trois-Rivières et amélioreraient l'aspect d'une partie de ce quartier;

ATTENDU que ces initiatives favoriseraient une économie d'énergie en favorisant des transports publics et en donnant un meilleur service aux voyageurs;

ATTENDU que Trois-Rivières est la porte d'entrée de la Mauricie;

ATTENDU qu'une étude est nécessaire afin de déterminer la viabilité d'une gare intermodale à Trois-Rivières, et qu'une telle étude coûterait environ $70,000.00;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Léo Thibeault
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Goneau
ET RÉSOLU:

Que la Ville de Trois-Rivières sollicite une participation financière de $50,000.00 du Ministère des Transports du Québec pour la préparation d'une étude sur la viabilité d'une gare intermodale à Trois-Rivières.

ADOPTÉ

572-80
Nomination du directeur du service d'arpentage Adoption

VU la mise à la retraite de M. Jean-Paul Duguay, arpenteur-géomètre et titulaire du poste de Directeur du Service d'Arpentage;

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Jean-Guy Laferté
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien
ET RÉSOLU

Que M. Claude Juteau, arpenteur-géomètre soit et est nommé Directeur du Service d'Arpentage de la Ville de Trois-Rivières à compter du 1er janvier 1981.

M. Juteau devra s'engager à céder à tout successeur

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE
INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 22ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

éventuel à l'emploi de la Ville de Trois-Rivières et faisant partie de l'Ordre des Arpenteurs-Géomètres de la Province de Québec, la garde de son greffe ou de la partie de son greffe constitué pendant son emploi à la Ville et ceux dont il se sera vu confié la garde et concernant un arpenteur-géomètre ayant été à l'emploi de la Ville.

Ce dépôt devra être fait au bureau du protonotaire de la Cour supérieure du district de Trois-Rivières s'il n'y a plus d'arpenteur-géomètre à l'emploi de la Ville, jusqu'à ce que la vacance soit comblée.

ADOPTÉ

573-80
Approbation d'un projet de requête de l'OMH
Adoption

IL EST PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Antoine Gauthier
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Léopold Alarie
ET RÉSOLU

d'approuver le projet de requête soumis par l'Office municipal d'habitation de Trois-Rivières et qui sera transmis au lieutenant-gouverneur pour l'obtention de lettres patentes supplémentaires, en vertu de l'article 57 de la Loi sur la Société d'habitation du Québec, dans le but de modifier les pouvoirs de l'Office municipal d'habitation des Trois-Rivières, ainsi que les règles établies pour leur exercice.

ADOPTÉ

574-80
Comptes à payer liste hebd.
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Gaston Vallières

Que le Conseil autorise par la présente le paiement des comptes suivants:

Consultants Pluritec:	
Honoraires - installation septique Domaine le Fief	$ 1,053.84
Honoraires - préparation plans et devis - éclairage de rues 1980	4,534.34
Clément Ricard:	
Branchement d'aqueduc et d'égout - estimé No. 10 - retenue 10%	6,678.01
Plomberie St-Onge:	
Ventillation et chauffage - Édifice des Travaux Publics - estimé No. 3 - retenue 10%	2,115.00
Cap Construction:	
Transformation grande estrade - hippodrome - estimé No. 11 (montant retenu)	4,450.00
Maurice Couture Ltée:	
Clôture - usine de filtration - paiement final	436.62
Clôture - entrée électrique - Parc A. Dugré	800.00
Clôtures Cmabreck:	
Fourniture et installation de poteaux - ancienne usine de filtration	2,826.00
Régis St-Amant:	
Réfection de toiture - écuries 1 à 6 - estimé No. 3	2,437.50
St-Maurice Aéro Club:	
Service de gérance, services rendus - décembre 1980	390.00
Service Spécial de Vidanges:	
Enfouissement sanitaire - 15 au 30 novembre 1980	5,440.00
J.R. Lemire Inc.:	
Chaises, bureaux - Service Récréation et Parcs et Centre Notre-Dame de la Paix	646.92
Johnson Controls:	
Système de ventilation et de climatisation - estimé No. 1 - retenue 10%	8,100.00
Contrat de service - 6 mois - Hôtel de Ville, bibliothèque, Centre Culturel	422.50

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 22ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

Canadian General Electric:	
Radio-communication - décembre 1980	1,085.70
Domtar Chemicals:	
Achat de gros sel	23,724.43
Trois-Rivières Ébénisterie:	
Décapage et finition de meuble - Service des Permis	750.00
Westinghouse Canada:	
Achat de coil	162.49
Rosaire Lapointe:	
Entretien ménager - Postes Nos. 1, 2 et 3 - novembre 1980	1,872.00
Publi-Hebdo Inc.:	
Publicité	75.00
Floriculture Gauthier:	
Fleurs - Famille Colbert	27.00
Commission Scolaire de Trois-Rivières:	
Entretien ménager des parcs-écoles - novembre 1980	1,151.92
B.B. Extermination:	
Service de désinfection - Hôtel de Ville et Centre Culturel - juin et décembre 1980	150.00
Duchesneau & Fils:	
Service de désinfection - Marché-aux-Denrées - novembre 1980	27.00
Éditions FM:	
Achat de livres de minutes et reliures	269.82
Raymond Dufresne:	
Allocation d'automobile - cours Institue de Police - 96 milles	21.22
Claude Rondeau:	
Honoraires - sentence arbitrale - grief D. Magnan	50.00
Jean De Charette:	
Honoraires - Vente par P. Laviolette	285.00
Garceau & Dufresne:	
Honoraires - Cession par la Commission Scolaire - École St-Jean-Bosco	2,000.00
Dr. Roger Caron:	
Examens médicaux - décembre 1980	210.00
Xérox Canada:	
Services de photocopies - novembre 1980 - Administration générale, Travaux Publics, Service Récréation et Parcs, Bibliothèque, etc.	999.80
Les Amis des Diablos:	
Souper soirée	120.00
Productions Specta:	
Production d'activités artistiques - Centre Culturel	2,000.00

ALLOCATIONS D'AUTOMOBILES - NOVEMBRE 1980

Serge Bronsard - septembre, octobre, novembre et décembre 1980 - 113 milles	24.86
Charles-Édouard Provencher - 116 milles	25.52
Roger Lafontaine - 134 milles	29.48
Jean-Louis Goneau - 322 milles	70.84
Réjean Boucher - 208 milles	45.76
Denis Lelièvre - septembre, octobre, novembre 1980 - 448 milles	98.56
Frais d'inscription - Colloque sur les aménagements cyclables	35.00
Hôtel Regente Hyatt:	
Frais de séjour - Conférence sur l'Habitation - Montréal	574.61
Wilson O'Shaughnessy:	
Dîner - Membres du Conseil - Étude du budget	113.84

REMBOURSEMENTS DE PETITES-CAISSES

René Monfette	339.65
Jean-Paul Dorion	39.49

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

330

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 22ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

Albert Morrissette 182.62

Lucien-A. Ouellet
Travail supplémentaire effectué pour l'Hippodrome
en 1980 soirées et fins de semaine 1,000.00

TOTAL: $77,892.34

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lamy
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE.

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG

INITIALES DU MAIRE

331

INITIALES DU GREFFIER

LUNDI, LE 29ième JOUR DE DÉCEMBRE 1980

A une assemblée spéciale du Conseil de la Ville de Trois-Rivières, tenue à l'Hôtel de Ville le 29ième jour du mois décembre en l'an de Notre-Seigneur mil neuf cent quatre-vingts, à seize heures trente, en la manière et suivant les formalités prescrites par la Loi, à laquelle assemblée étaient présents certains membres du Conseil en nombre suffisant pour former quorum.

Son Honneur le Maire	Gilles	BEAUDOIN
Messieurs les Conseillers	Fernand	GONEAU
	Léo	THIBEAULT
	Antoine	GAUTHIER
	Gaston	VALLIÈRES
	Fernand	COLBERT
	Léopold	ALARIE
	Lionel	JULIEN

575-80
Règlement
25-S
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 25-S (1980) amendant le règlement No. 25, quant à ce qui a trait aux taux de la taxe générale et des taxes spéciales, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

576-80
Règlement
16 (1979) -
B (1980)
Adoption

PROPOSÉ PAR: M. le Conseiller Fernand Colbert
SECONDÉ PAR: M. le Conseiller Lionel Julien

Que le règlement No. 16 (1979) - B (1980) amendant le règlement No. 16 (1979) concernant l'établissement d'un marché public, aux fins de modifier les taux de location des espaces intérieurs et extérieurs et des étaux, soit adopté tel que soumis à tous les membres du Conseil.

ADOPTÉ

LA SÉANCE EST ENSUITE LEVÉE.

Jean Lemay
GREFFIER

Gilles Beaudoin
MAIRE

JL/jrd

Imprimerie Formules légales provinciales ltée, Mtl No 14-MG